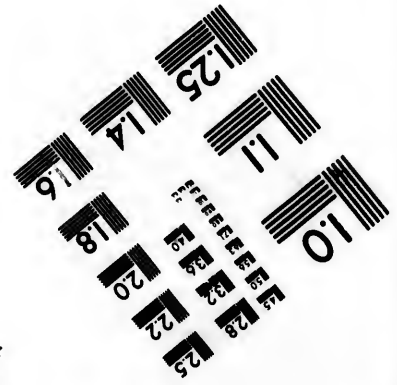
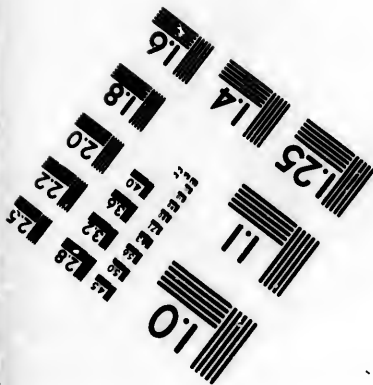
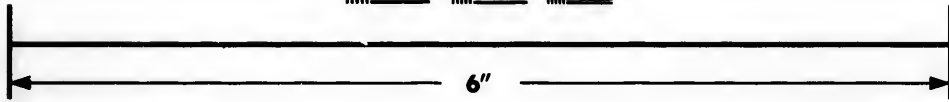
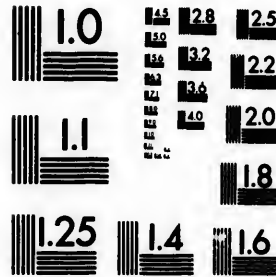


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10.0
11.2
12.5
14.0
16.0
18.0
20.0
22.5
25.0
28.0
31.5
36.0
40.0
45.0
50.0
56.0
63.0
71.0
80.0
90.0
100.0

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

© 1984

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

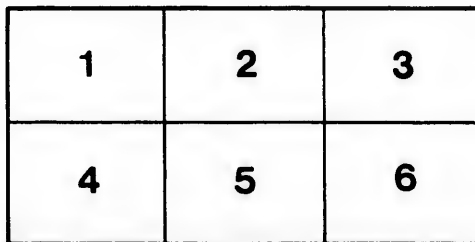
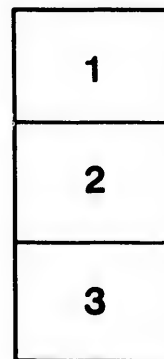
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata
to

pelure,
on à



55

L

HISTOIRE
DE
L'ÉGLISE.
TOME TREIZIEME.

BIBLIOTHÈQUE
D E
LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC
3, rue de l'Université,
QUÉBEC 4, QUE.

237

HISTOIRE

DE

L'ÉGLISE

DÉDIÉE AU ROI,

PAR

M. l'Abbé DE BRAULT-BERCASTEL,
Chanoine de l'Eglise de Noyon.

TOME TREIZIÈME.

Depuis le commencement du premier Con-
cile Général de Lyon en 1245, jusqu'à la
fin du Pape Jean XXII en 1334.



A MAESTRICHT,
De l'Imprimerie de P. L. LEKENS.
M. DCC. LXXXII.

Avec Approbation.

THE STATE OF

NEW YORK

DEPARTMENT OF

THE STATE

OF THE

INTERNAL

REVENUE

AND

FINANCE

OFFICE OF

THE

COMMISSIONER

OF


THE

STATE

7
P
2
A
S
L
L
4
a
L
t
L
L
P
S
2
P
L
M
T
c
L

SOMMAIRES
DU TREIZIÈME VOLUME,
En forme de Table.

LIVRE QUARANTIÈME.

 *Uverture du Concile de Lyon,* page 2. *L'Empereur refuse de s'y trouver* 4. *Condamnation de l'Empereur* 6. *Il adresse ses plaintes aux souverains* 9. *S. Louis recherche en vain de fléchir le Pape. Recherche des hérétiques* 12. *Entreprise d'Innocent IV sur le royaume de Portugal* 14. *Le Landgrave de Thuringe substitué à l'Empereur* 15. *Il périt dans un combat* 16. *Conspirations contre le Pape* 17. *Guillaume de Hollande élu Roi des Romains* 18. *Haquin Roi de Norwège* 19. *Ordre prescrit par S. Louis pour la croisade* 22. *Sa fermeté dans le projet de la Croisade* 23. *Condamnation de Talmud* 26. *Départ de S. Louis pour la croisade* 27. *Ambassade des Tartares vers le Saint Roi* 29. *Mission de Plan-Carpin en Tartarie* 30. *Autres missionnaires en ces contrées* 36. *Prise de Damiète* 41. *Bataille de la Massoure* 43. *Captivité*

de S. Louis 46. *Dynastie des Mamelucs* 49. *Fidélité admirable de Saint Louis dans l'observation des traités* 50. *Son zèle pour la délivrance des captifs* 51. *Le Vieux de la Montagne* 52. *Mort de l'Empereur Frédéric* 55. *Jacob faux prophète* 56. *S. Pierre de Vérone martyr* 60. *Mort de Sainte Claire* 62. *S. Richard de Chichestre* 63. *S. Louis apprend la mort de sa mère* 65. *Son retour en France* 66. *Mort du Roi Conrad. Alexandre IV succède à Innocent IV* 68. *Affaires du Nord* 69. *Fondation de la Sorbonne* 73. *Université de Salamanque* ib. *Inquisition en France* 74. *Paix remarquable entre la France & l'Angleterre* ib. *Ordre des petits Augustins* 75. *Guillaume de S. Amour écrit contre les religieux mendiants* 78. *S. Thomas d'Aquin* 80. *Sa réponse à Guillaume de S. Amour* 81. *S. Bonaventure* 84. *La B. Isabelle de France* 86. *Mort d'Alexandre IV* 87. *Cas privilégiés* 88. *Election d'Urban IV* 88. *C. P. reprise par les Grecs* 89. *Institution de la fête du S. Sacrement* 93. *Clément IV, Pape* 95. *Charles d'Anjou fait la conquête du royaume de Naples* 96. *Troubles dans l'Empire* 98. *Multiplication de croisades* 99. *Saint Bonaventure refuse l'archevêché d'York* 101. *S. Thomas d'Aquin refuse celui de Naples* 102. *Sa Somme de Théologie* ib. *Juste époque de la*

SOMMAIRES. vj

mort du Roi Conradin 104. Confrérie de Gonsanon 105. Fermeté de S. Louis contre les prétentions de Clément IV ib. Pragmatique sanction de S. Louis 106. Sa seconde croisade 107. Son règlement de vie 109. Il marche à Tunis 113. Sa mort 116. Succès de Bondocdar en Syrie 118. Reliques de S. Louis en Sicile & en France 119. Election de Grégoire X 120. Le B. Ambroise de l'ordre de S. Dominique 122. Rodolphe de Habsbourg, Empereur 123. Jean Veccus ib. Michel Paléologue envoyé au concile de Lyon 127. Mort de S. Thomas d'Aquin 129. Deuxième concile de Lyon 131. Arrivée des Grecs 132. Mort de S. Bonaventure 135. Ambassadeurs Tartares au concile 136. Ordres des Célestins & des Servites 138.

LIVRE QUARANTE-UNIÈME.

L Empereur Rodolphe prend la croix 142. Succession de Papes 143. Sainte Marguerite de Cortone 144. Jean Veccus est élu patriarche de C. P. 148. Le Pape Nicolas III 150. Ambassadeurs Géorgiens à Rome 151. Etat de la foi en Grèce 152. Rigueur excessive de Michel-Paléologue 156. Affection de Nicolas III pour les FF. Mineurs

158. Sa bulle Exiit qui seminat 160. Différent entre les religieux mendiants & le clergé séculier 161. Martin IV 163. Sa conduite à l'égard de Michel-Paléologue 164. Jean de Procide 168. Vêpres Siciliennes 170. Mort de Michel-Paléologue 172. Son fils Andronic II lui succède ib. Croisade publiée contre le Roi d'Aragon 172. Mort du Roi Philippe le Hardi 177. Andronic rétablit le schisme en Grèce 178. Lâcheté de Grégoire de Chypre 181. Divisions à C.P. 183. Commencement de la puissance Ottomane 184. Election d'Honorius IV 185. Miracles des Billettes 186. Histoire du jeune Verner 190. Ambassadeurs d'Argou-Can à Rome 193. Affaires de Palestine ibid. Prise de Ptolémaïde 195. Courage héroïque des religieuses de sainte Claire 195. Adolfe de Nassau succède à l'Empereur Rodolfe 198. Mort d'Honorius IV ib. Longue vacance du S. Siège 199. Election de Célestin V ib. Il abdique le pontificat 202. Boniface VIII lui succède 203. Son génie entreprenant 204. Commencement de ses brouilleries avec Philippe le Bel 206. Canonisation du Roi S. Louis 207. S. Louis de Toulouse 208. Le B. Augustin de Sicile 211. Ordre des Antonins 214. Collection de décrétales de Boniface VIII 215. Jubilé séculaire 217. Rupture entre Boniface VIII & Philippe le Bel 219. Pierre Flotte de

SOMMAIRES. ix

Revel 220. Bulle Auscultati fili 222. Bulle Unam sanctam 227. Le Cardinal le Moine, Légat en France où il fonde un Collège 229. Requête de Nogaret contre le Pape 230. Réconciliation de Boniface VIII avec l'Empereur Albert 233. Entreprise de Nogaret contre la personne du Pape 239. Francois chassés d'Anagnin 240. Mort de Boniface *ib.* S. Yves 242. Benoît XI 244. Mission de Mont-Corvin 246. Clément V Pape 250. Emportemens déraisonnables de plusieurs historiens contre ce Pape 252. Courses de Clément V en France 254. Origine des Annates 256. Réforme des Commendes 257. Juifs chassés de France 258. Ressentiment de Philippe le Bel contre Boniface VIII 259. Bulles révoquées & interprétées 261. Conférence du Roi de France avec le Pape touchant les Templiers 262. Convocation du concile général de Vienne 263. Election de l'Empereur Henri VII 265. Commencement du séjour des Papes à Avignon 266. Observations à ce sujet *ib.*

LIVRE QUARANTE-DEUXIÈME.

Bulle foudroyante contre les Vénitiens 269. Le cardinal de Pélegrue les défait, & reprend Ferrare 273. Ori-

X S O M M A I R E S.

gine de l'affaire des Templiers 274. Ils sont arrêtés en France 277. Chefs d'accusations contre eux 279. Interrogatoires 280. Informations 285. Le grand-maître rétracte ses aveux 289. Templiers brûlés dans la province de Sens 294. Comment ils sont traités hors de France 295. Suppression de l'ordre des Templiers 298. Emploi de leurs biens 299. Déclarations en faveur de la mémoire de Boniface VIII 300. Condamnation des erreurs de Jean d'Olive & d'Ubertin de Casal 302. Erreurs des Bégards 305. Punition de Guiard & de Marguerite de Trente 308. Mémoires touchant la réformation 309. Constitutions du Concile de Vienne, pour les réguliers 313. Pour les hôpitaux 317. Pour la fête du saint sacrement 318. Pour les études 319. Suite de l'affaire des Templiers 321. Philippe le Bel fait brûler le grand-maître 322. Jugemens divers sur le sort des Templiers 323. Morts de Clément V & de Philippe le Bel 327. Longue vacance du Saint Siège 329. Philippe le Long succède à son neveu Jean I 330. Election de Jean XXII 331. Erections d'évêchés 332. Clémentines 334. Arnaud de Ville-neuve hérétique 336. Saragosse érigée en métropole ib. Statuts du concile de Ravenne 337. Religieux du Mont-Olivet 339. Ordre de Calatrave 340. Pastoureaux 341. Révoltes en Italie 343.

274. *Ils*
chefs d'ac-
errogatoi-
e grand-
 29. *Tem-*
e de Sens
s hors de
ordre des
eurs biens
de la mé-
Condam-
ive & d'U-
es Bégards
de Mar-
noires tou-
nsstitutions
r les régu-
 317. *Pour*
 318. *Pour*
affaire des
Bel fait
Jugemens
pliers 323.
Philippe le
du Saint
g succède à
on de Jean
échés 332.
de Ville-
gosse érigée
concile de
du Mont O-
 340. *Pa-*
Italie 343.

Concile de Valadolid 347. Processions
du saint sacrement 348. Institution de
l'Angelus 349. Les Frères Spirituels,
poursuivis ib. Bulles Ad conditorem, &
Cùm inter nonnullos 353. Bulle Quia quo-
rumdam 354. Accord de Jean XXII
avec Nicolas III dans le dogme 356.
Le B. Elzéar de Sabran 357. Origine
de la Sorbonique 362. S. Roch ib. Af-
aires de la religion dans la haute Asie
364. Projet de Sanuto 366. Suite de la
mission de Mont-Corvin 369. Le B.
Odoric de Port-Mahon 372. Démêlé
de Jean XXII avec Louis de Be-
vière 374.

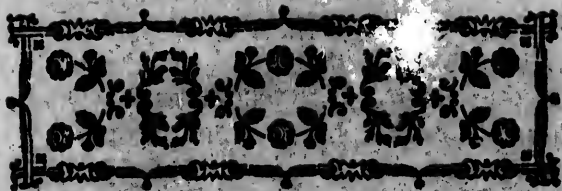
LIVRE QUARANTE-TROISIÈME.

J
Louis de Bavière reçu à Rome
 381. Il dépose le Pape Jean 385. In-
 trépidité de Jacques Colonne 390. Pierre
 de Corbière créé Antipape 392. Disoré-
 dit de l'Antipape 397. Marsile de Pa-
 doue 398. L'Antipape à Pise 399. Satis-
 factions des Pisans & des Romains à l'é-
 gard du Pape 401. Michel de Césène &
 autres; FF. Mineurs, engagés dans le
 schisme 403. Bulle de Jean XXII contre
 Michel de Césène 404. Sage conduite du
 chapitre général de FF. Mineurs ib.
 Bulle Quia vir reprobus 405. Doctrine
 d'Alvar Pélage 407. Celle d'Augustin

Triomphe 408. Le Roi Philippe de Valois 413. Assemblées des prélats & des Laïcs en présence du Roi. Accusations faites contre le clergé par Pierre de Cugnieres 414. Réponse de Pierre Roger, archevêque de Sens 419. Autre réponse de Bertrand évêque d'Autun 420. Concile de Marciac 427. Pierre de Corbière redemandé au Comte de Donaratique 428. Lettre soumise de l'Antipape à Jean XXII ib. Il reçoit l'absolution 430. Son voyage d'Italie à Avignon ibid. Il demande pardon au Pape 432. Hauteur de Jean XXII à l'égard de l'Empereur 433. Révolution à C. P. 434. Caractères méprisables de différens patriarches de cette ville 436. Progrès des Turcs 443. Election du Patriarche Jean d'Apré 446. Vains mouvemens pour une Croisade 447. Jean XXII importune par les demandes du Roi Philippe de Valois 450. Les Bolois se donnent au Pape 453. Révolte des Bolois 454. Jean XXII s'engage dans les disputes touchant la vision béatifique 454. Il poursuit les Fratricelles 457. Mort de Jean XXII. 464.



de Va-
s & des
usations
e de Cu-
Roger,
réponse
Concile
bière re-
ique 428.
à Jean
tion 430.
non ibid.
32. Hau-
gard de
à C. P.
différens
Progrès
atriarche
ouvements
an XXII
du Roi
Bolonois
évolte des
s'engage
la vision
s Fratri-
XII. 464.



HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUARANTIÈME.

*Depuis le commencement du premier
Concile général de Lyon en 1245,
jusqu'à la fin du second Concile gé-
néral de Lyon en 1274.*

L se tint à Lyon, en moins de trente ans deux Conciles généraux, fameux l'un & l'autre, mais par des endroits bien différens. On verra, dans le second, le mur de division abattu au moins pour un temps entre les Grecs & les Latins, le titre de prescription enlevé au schisme, & le chemin du salut ouvert derechef aux Fidèles de l'Orient qui marchaient devant le Seigneur, avec plus de droiture que les chefs de la nation guidés princi-

Tome XIII.

A

HIST.

palement par la politique. Le grand objet du premier de ces concles fut le renouvellement de l'excommunication ; & Tom. xij. la déposition de l'Empereur Frédéric. Dès Conc. p. la première session, qui se tint quatre jours 637, &c. après la S. Jean, le 28 de juin ; quand chacun eut pris sa place, & qu'on eut invoqué les lumières du S. Esprit, le Pape fit un sermon, où il ne laissa point ignorer ses dispositions à l'égard de ce Prince. En proposant les divers motifs pour lesquels il avoit convoqué le concile, il prit pour sujet de son discours cinq douleurs dont il étoit affligé, qu'il compara aux cinq plaies de Notre-Seigneur. La première étoit le dérèglement des peuples & du clergé : la seconde, l'insolence des Sarasins ; la troisième, le schisme des Grecs : la quatrième, la cruauté des Tartares qui ravageoient les régions Orientales ; la cinquième, la persécution de l'Empereur Frédéric ; qui parut sur-tout affecter le Pontife, & sur laquelle il se répandit en termes fort durs. Il alla jusqu'à inculper ce Prince, d'hérésie & d'impiété.

Le concile étoit composé de cent quarante évêques ou archevêques, à la tête desquels se trouvoient les patriarches Latins de C. P. & d'Antioche, avec celui d'Aquilée ou de Venise, sans compter

v
v
B
fu
od
no
tid
de
M
d'
Fr
&
mo
ma
fon
C.
qui
vers

une multitude de procureurs chargés des excuses & du pouvoir des prélats absens. La plupart étoient d'Italie, de France, & sur-tout d'Espagne, dont le clergé paroissoit dès lors avoir adopté les principes Ultramontains. Il y avoit très-peu de prélats d'Allemagne, vu la guerre qui s'y faisoit entre le Pape & l'Empereur. On n'y voit d'Angleterre, qu'un clerc & un moine, députés de l'abbé de S. Alban. Il ne vint personne du royaume de Hongrie, désolé par les Tartares. Quant aux prélats du Levant, on n'avoit pu les convoquer, au milieu des ravages qu'éprouvoient ces contrées, par l'incursion des Barbares Corasmiens. L'évêque de Bérute fut le seul d'entr'eux qui s'y trouva par occasion : comme porteur de cette triste nouvelle, & muni toutefois de l'autorisation convenable, en sa qualité de syndic de tous les Chrétiens de la Terre-Sainte. Mais il y avoit des ambassadeurs du Roi d'Angleterre aussi bien que de celui de France, de quelques autres souverains, & de l'Empereur Frédéric lui-même. Raimond VII, dernier comte de la branche masculine de Toulouse, y parut en personne, avec Baudouin II Empereur de C. P. toujours errant hors de son empire, qui de jour en jour penchoit davantage vers sa ruine.

Thadée de Suelle, chevalier & docteur ès loix, étoit à la tête des ambassadeurs de Frédéric. Dès la congrégation préliminaire tenue pour préparer l'ouverture du concile, il fit les offres les plus satisfaisantes afin d'adoucir le Pape, & proposa pour cautions les Rois de France & d'Angleterre. Innocent IV rejeta toutes les promesses avec mépris, comme provenant d'un prince parjure, en qui l'on ne pouvoit prendre aucune confiance: Thadée fut réduit à un silence humiliant.

Dans les sessions publiques, & sur-tout dans la seconde qui se tint le 5 de juillet, ce négociateur revenu de son premier étonnement & se montrant tout à coup intrépide, repoussa si vigoureusement les imputations faites à son maître, qu'il réduisit à leur tour ses accusateurs, au silence. Il dit ensuite qu'il avoit des nouvelles certaines que l'Empereur s'étoit mis en route pour venir au concile, & pria instamment les Pères de différer la troisième session. On lui accorda un délai de douze jours, dont le dix-septième de juillet fut le terme.

Dans cet intervalle, Frédéric qui étoit en Italie, s'approcha jusqu'à Turin. Mais quand il eut appris ce qui se passoit, je vois, dit-il avec emportement, que le

Pape ne tend qu'à me couvrir d'opprobre. Ce n'est pas la cause des évêques arrêtés par mes vaisseaux, c'est la vengeance qui l'anime pour les Génois ses parens qui les conduisoient, & que j'ai traités justement en pirates & en ennemis de l'Empire. Il est indigne de l'Empereur, de se soumettre à une assemblée d'iniquité, qu'on décore pour ma perte du nom sacré de concile. Il prit sur le champ la résolution de ne pas pousser plus loin, & de n'envoyer personne en son nom. Ce discours injurieux qu'on apprit bientôt à Lyon, détacha du parti de Frédéric plusieurs de ceux qui l'avoient favorisé jusques là.

Le concile s'étant assemblé pour la troisième session au jour marqué, le Pape, ^{Ibid. p.} 639. avec l'approbation des Pères, fit publier pour la procédure judiciaire une multitude de réglemens, uniquement propres aujourd'hui à faire connoître l'esprit de chicane qui regnoit alors parmi les ecclésiastiques. Il publia aussi plusieurs constitutions, qui se trouvent dans le sexte des Décrétales. Il fit ensuite quelques décrets pour le secours de l'Empire de C. P. pour celui de la Terre-Sainte, & pour arrêter les ravages des Tartares en Hongrie, en Russie & en Pologne. En-

fin, il se mit en devoir de prononcer contre l'Empereur. Thadée de Suesse se leva aussi-tôt, & dit qu'il en appeloit au Pape futur & à un concile œcuménique. Le Pape lui répondit avec cette douceur froide qui accompagne d'ordinaire la rigueur décidée, que le concile où il se trouvoit étoit général, puisque toutes les puillances ecclésiastiques & même séculières y avoient été invitées, que les sujets de Frédéric qu'il nomma Empereur & dont il parla toujours respectueusement, n'y manquoient que parce que ce Prince les avoit empêchés de s'y rendre: c'est pourquoi, conclut-il, je n'admets point votre appel. Incontinent après, il prononça la sentence de déposition contre l'Empereur, puis il la fit lire dans le concile.

P. 640, &c. On y rapporte d'abord les soins & les mouvemens qu'Innocent, dès le commencement de son pontificat, s'étoit donnés pour procurer la paix, les promesses de l'Empereur faites avec serment, & les parjures par lesquels elles avoient été violées sans pudeur. A ce premier crime, on ajoute les accusations de sacrilège, d'hérésie & de félonie, qu'on prouve par la prise des prélats convoqués au concile de Rome sous le pontificat précédent,

par les mépris de censures, par les alliances avec les Grecs schismatiques & les Sarasins Infidèles, par le déni du tribut pour la Sicile fief de l'Eglise Romaine, & par la guerre ouverte contre cette Eglise. Sur tous ces excès & plusieurs autres, reprend le Pape, après en avoir mûrement délibéré avec nos frères & le concile, en vertu du pouvoir de lier & de délier que nous a donné J. C. en la personne de Saint Pierre, nous dénonçons le Prince susdit, privé de tout honneur & de toute dignité, & nous l'en privons par cette sentence: nous absolvons pour toujours de leur serment tous ceux qui lui ont juré fidélité, nous défendons absolument que personne désormais lui obéisse, comme à son Empereur ou à son Roi, & nous voulons que quiconque à l'avenir lui donnera aide ou conseil en cette qualité, soit excommunié par le seul fait. Ceux que regarde l'élection de l'Empereur, lui éliront librement un successeur à l'Empire: quant au royaume de Sicile, nous y pourvoirons nous-mêmes, avec le conseil de nos frères.

On fait que la Sicile relevoit réellement de l'Eglise Romaine, & que les Papes prétendoient avoir des droits tout particuliers sur l'Empire. Ainsi la déposition

de Frédéric ne tiroit point à conséquence pour les autres souverains. L'entreprise d'Innocent IV, sous ce point de vue, perd quelque chose de son aspect odieux, sans devenir plus excusable au fond, ni plus légitime. Aussi faut-il bien distinguer entre les décrets du concile, & la sentence du Pape contre les droits temporels de l'Empereur. On ne trouve nulle part que ce jugement ait été rendu avec l'approbation du concile, qui est néanmoins exprimé formellement pour tous les autres décrets.

Mat. Par. Après avoir déclaré l'Empire vacant, **P. 593.** Innocent écrivit aux électeurs; savoir les ducs d'Autriche, de Bavière, de Saxe, de Brabant & les archevêques de Cologne, de Mayence, de Saltzbourg, pour les presser de faire l'élection: mais ces princes, & sur-tout le Duc d'Autriche allié de Frédéric, frémirent à la première perspective des périls où ils alloient s'engager. Frédéric, de son côté, n'étoit pas d'humeur à se laisser ainsi ravir la couronne. Quand il eut appris la nouvelle de sa déposition; qu'on m'apporte mes cassettes, dit-il en lançant de travers des regards terribles: & quand on les eut ouvertes; qu'on voye, ajouta-t-il, si mes couronnes sont perdues.

Il mit la plus brillante sur sa tête, & avec des yeux étincelans & d'une voix effrayante, il dit : Me voici encore ceint du diadème; le Pape ni son conseil n'en dépouilleront pas mon front, qu'il n'y ait auparavant bien du sang répandu. Eh quoi ! un homme du commun, dans son insolence, auroit-il la satisfaction de me réduire au néant, moi qui n'ai point d'égal parmi les princes ?

Il prit des mesures promptes & les plus efficaces, pour se mettre en état de défense. Afin de se rendre favorables les souverains, il les prévint par ses lettres, & s'efforça de les intéresser par leur propre sort. Que ne devez-vous pas crain- *Perr. Vii.*
dre, chacun en particulier, leur dit-il, *l. 1. ep. 2.*
si l'on attente à ma couronne, moi qui tiens l'Empire & tant de grands royaumes, de la main seule de Dieu ? Je ne suis pas le premier contre qui le clergé a fait de pareils abus de sa puissance, & vraisemblablement je ne serai pas le dernier. Ils ont autrefois soumis les princes; mais par leurs vertus, & non par les armes. Ils conversoient avec les anges, ils guérissoient miraculeusement les malades, ils ressuscitoient les morts. Aujourd'hui, outre leur ambition séditieuse, combien d'infamies dans leurs mœurs,

que la pudeur ne permet pas de dévoiler. Mais c'est nous-mêmes qui sommes les auteurs de ces désordres. L'opulence dont nous souffrons qu'ils s'engraissent à la ruine de nos Etats, est la source de cet orgueil insensé. C'est une œuvre de zèle, que d'ôter cet aliment à leurs vices: vous devez tous y travailler avec moi.

Ibid. ep. 3 L'Empereur écrit en particulier au Roi S. Louis, & en traitant avec un prince si religieux, il s'attacha sur-tout à faire sentir que le Vicaire de J. C. étoit sorti des bornes de sa puissance. Quant aux peines spirituelles, dit-il, quant aux pénitences que méritent nos péchés, nous les recevons avec respect, nous les observons fidèlement, soit de la part du Pape que nous reconnoissons pour notre père & notre maître en J. C. soit qu'elles nous soient imposées par le dernier des prêtres. Mais il condamne, pour crime de lèse-majesté, l'Empereur Romain. Il soumet à la loi celui que sa dignité affranchit de toutes les loix humaines, celui que Dieu seul peut punir en ce monde, & qui n'y voit au dessus de lui aucune puissance coactive. Quoique suivant la foi catholique nous reconnoissions que J. C. a donné à son vi-

taire la plénitude de puissance en matière spirituelle, on ne trouve cependant aucune loi divine ni ecclésiastique, qui lui accorde le pouvoir de transférer l'Empire à son gré, de juger les Rois & les princes pour le temporel, & de les punir par la privation de leurs Etats. Il est vrai que par le droit & la coutume il lui appartient de nous sacrer; mais il ne lui appartient pas plus pour cela de nous déposer, qu'aux prélats des autres royaumes, d'en destituer les souverains qu'ils ont pareillement droit de sacrer.

Peu de temps après cette lettre, l'Empereur fort inquiet malgré toute sa sécurité apparente & sa bonne contenance, envoya Pierre des Vignes & un clerc, nommé Gautier d'Ocre, en ambassade vers le S. Roi. Il lui représentoit de nouveau les suites pernicieuses des prétentions du Pape sur le temporel des princes, s'en rapportoit de son différent avec ce Pontife au jugement des pairs du Roi de France, & s'offroit à donner à l'Eglise telle satisfaction qu'ils jugeroient convenable. Comme Frédéric connoissoit toute l'ardeur du Monarque François pour la délivrance de la Terre-Sainte, il lui offroit encore son secours pour la croisade, en cas même que son



accommodement avec le Pape ne réussit pas. En conséquence de ces sollicitations, le Roi fit deux voyages exprès à Cluny où étoit le Pape, & n'omit rien pour le fléchir. Innocent opposa inflexiblement à toutes les instances & à toutes les promesses, les supercheries prétendues & tous les excès si souvent reprochés à Frédéric. Oubliez le passé, lui dit le S. Roi, recevez le pécheur qui s'humilie, & montrez-vous le vicaire du bon pasteur, en imitant sa clémence. Le Pape se redressant, dit qu'il ne céderoit point; & le Roi, selon les termes de Mathieu Paris, se retira indigné.

Diréc. Ce fut encore par les ordres de ce
Inquis. Pontife, qu'un concile tenu à Béziers,
 part. 3. p. l'année d'après celui de Lyon, fit pour
 407. t. xj. la recherche des hérétiques le décret de
 Conc: p. réglemeut, qui a dirigé la marche des
 688. procédures observées depuis dans les tribunaux de l'inquisition. Il est vrai qu'on trouve les mêmes idées, & à peu près les mêmes règles, dans un concile tenu à Narbonne onze ans plutôt. Voici ce qu'il y a de plus remarquable dans les uns & les autres. Dans le district de votre inquisition, disent les Pères en réponse aux inquisiteurs Dominicains, qui les consultoient, vous commencerez par

exposer votre commission devant le peuple & le clergé rassemblés. Vous ordonnerez ensuite à tous ceux qui se sentent coupables d'hérésie, ou qui connoissent d'autres hérétiques, de comparoître en votre présence, pour déclarer la vérité sous le terme fixé qu'on nomme temps de grace. Ceux qui obéiront, ne seront condamnés, ni à la mort, ni à la prison perpétuelle, ni à l'exil, ni à la confiscation de leurs biens. On prendra sous serment leurs confessions & leurs dépositions, qui demeureront enregistrées juridiquement; & l'on fera faire abjuration à ceux qui voudront rentrer dans l'Eglise, avec promesse de dénoncer & de poursuivre les hérétiques. Pour ceux qui ne seront pas présentés dans le temps prescrit, vous les citerez nommément; & après leur avoir exposé les faits dont ils ont été trouvés coupables, & leur avoir accordé la liberté de se défendre, avec les délais compétens; si leurs défenses ne sont pas recevables, & qu'ils ne confessent pas leurs fautes, vous les condamnerez sans miséricorde, quand même ils se soumettroient pour lors aux ordres de l'Eglise. Quant aux sectaires les plus coupables, qu'on nomme Parfaits ou Vétus, s'ils demeurent opiniâtres, vous les con-

damnerez en présence du juge séculier, puis vous les lui abandonnez. Vous traiterez de même, & les rebelles qui refusent d'entrer en prison, ou d'accomplir quelque autre pénitence, & ceux qui seront retombés après leur abjuration. Celui qui s'obstine à nier après avoir été convaincu juridiquement, sera traité comme hérétique, quoi qu'il fasse d'ailleurs, pour montrer qu'il est converti.

Innocent IV entreprit encore sur les droits de la couronne de Portugal. Les prélats & les seigneurs de ce royaume, excités par Alfonse comte de Boulogne, frère & héritier présomptif du Roi Sanche II qui n'avoit point d'enfans, se plainquirent au Souverain Pontife, du mauvais gouvernement de ce Prince, engourdi dans la mollesse après avoir commencé son regne avec gloire. Alfonse alla trou-

III. ep.
cur. 29.
R. n. 68.

ver lui-même le Pape à Lyon, & négocia si bien, qu'après le concile il obtint une bulle adressée aux barons & à tous les peuples du Portugal dont elle l'établissoit régent, comme d'un royaume tributaire de l'Eglise Romaine. Alfonse partit aussi-tôt, pour aller prendre possession de ce gouvernement: mais quelque méprisé que fût le Roi Sanche, une partie des grands lui garda fidélité; & il en

arriva, comme on pouvoit bien s'y attendre, une guerre cruelle. Enfin le Comte de Boulogne demeura maître du royaume, & le Roi légitime fut réduit à se bannir lui-même dans les Etats de Castille, où il mourut dépouillé.

Cependant Innocent IV pressoit les princes d'Allemagne d'élire un roi des Romains, & portoit particulièrement Henri, Landgrave de Thuringe. Comme les électeurs répugnoient à une démarche qui fermoit toute voie de conciliation, & que cet honneur périlleux avoit peu d'attrait pour Henri lui-même, le Pape envoya le légat Philippe Fontaine, homme habile & hardi, avec pouvoir de contraindre même par des peines temporelles les seigneurs laïcs à obéir au Roi qui seroit élu. Il écrivit aussi aux Frères Prêcheurs & aux Frères Mineurs, afin de les engager à se servir de l'ascendant que leur vertu & leur réputation leur donnoient sur l'esprit des peuples; pour attirer les Allemands, même par des concessions d'indulgences, à l'obéissance du Roi dès qu'il seroit élu. Tant de batteries, d'un genre si extraordinaire, produisirent enfin leur effet. Le jour de l'ascension, dix-septième de mai de l'an 1246, l'élection se fit au gré du Pape, près de Wirs-

L. III.

cp. 4. ap.

Rain.

1246. n.

2, 36, 7.

bourg, par les archevêques de Mayence & de Cologne, & par quelques seigneurs laïcs. L'Archevêque de Mayence prêcha aussi tôt la croisade contre les Infidèles, entre lesquels il comprenoit Frédéric : mais il paroît que cette mission fit peu d'effet parmi les laïcs ; puisqu'on nomma Henri, le Roi des prêtres. Le Pape Innocent souleva de même la Sicile contre Frédéric son souverain.

Mat.
Par. P.
633, &c.

Ce Prince ne demouroit point oisif. Tandis qu'il agissoit en Italie, son fils Conrad marcha à Francfort contre le Roi Henri, qui y avoit convoqué une diète environ deux mois après son élection. Conrad fut d'abord mis en fuite, & laissa quelques prisonniers de considération : mais ayant rassemblé des troupes plus nombreuses ; comme on se préparoit au couronnement de Henri que le Pape devoit faire avec une grande solennité, il reparut avec intrépidité, livra un combat sanglant, où la victoire, après avoir quelque temps balancé, se déclara pour le parti de la fidélité & de la piété filiale. Le nouveau Roi réduit à s'enfuir, prit tant de chagrin de cette humiliation, qu'il en mourut pendant le carême de l'année suivante.

Le Pape Innocent ne fut guère moins

affecté d'un si soudain revers : mais il avoit une ame plus forte, & il ne parut attentif qu'à le réparer. Pour animer tout le monde chrétien contre l'Empereur & son fils, il fit partir tout à la fois quatre légats, l'un pour l'Italie, le second pour l'Allemagne, un autre pour l'Espagne, & le quatrième pour les extrémités de l'Europe les plus septentrionales ou la Norwège. En Angleterre, pour éviter des formalités & des lenteurs embarrassantes, il commit des Frères Mineurs & des Frères Prêcheurs, qui remplaçoient les légats avec avantage. Outre les censures ecclésiastiques, prodiguées contre tous ceux qui conservoient quelque fidélité à Frédéric, ou qui avoient seulement quelque communication avec ses partisans; on alla jusqu'à les déclarer incapables de rendre témoignage en justice, & à ôter pour eux le droit d'asyle aux Eglises.

Ces violentes poursuites en poussèrent quelques-uns au désespoir, & aux plus énormes attentats. Un chevalier sujet de l'Empereur se trouvant à Lyon, Gautier d'Ocre, l'un des envoyés de ce Prince, lui persuada de tuer le Pape, qui n'échappa que par la révélation de l'un des conjurés, tombé subitement malade, & à qui la crainte des jugemens de Dieu

fit tout découvrir. Ce péril n'étoit pas évité qu'on surprit deux nobles Italiens qui se préparoient au même forfait, & qui assurèrent qu'environ quarante autres chevaliers, d'une audace à toute épreuve, avoient pareillement conjuré la mort du Pape. Dans la même année 1247, l'Empereur exerça rigoureusement sa vengeance en Italie contre les partisans du Pape. Ceux-ci s'étant rendus maîtres de la ville de Parme, il y vint mettre le siège; & pour montrer sa détermination à ne point lâcher prise, il fit de son camp une sorte de ville, qu'il nomma Victoire. Il se tenoit si assuré de réduire la place, & se montra résolu à une si terrible vengeance, qu'il refusa de recevoir les assiégés à discrétion.

Pendant ce temps-là, le légat du Pape en Allemagne, cardinal du titre de S. George au voile d'or, usoit de tous ses pouvoirs pour faire donner un successeur au Roi Henri, & un rival formidable à Frédéric. Enfin, il forma près de Cologne un concile des prélats qu'il put ramasser; & le troisième jour d'octobre, Guillaume frère du comte de Hollande fut élu roi des Romains par quelques seigneurs unis

Ep. ap. aux évêques. Ce jeune Prince d'environ
 Rain. n. 5, vingt ans, avoit pour lui le duc de Bra-
 &c.

bant son oncle, les comtes de Gueldres & de Loz, l'archevêque & la ville de Cologne, les archevêques de Mayence & de Brême avec leurs suffragans, sans compter les évêques de Wirsbourg, de Strasbourg & de Spire. Cependant Frédéric étoit toujours reconnu pour Empereur par les seigneurs les plus puissans de l'Allemagne; savoir les ducs de Saxe & de Bavière, le marquis de Misnie, les grands de la Stirie & de l'Autriche, de concert avec l'archevêque de Magdebourg, & les évêques de Passau & de Frisingue.

Le légat d'Innocent en Norwège étoit le Cardinal Guillaume, évêque de Sabine. Outre la commission d'animer les royaumes du Nord contre l'Empereur, & d'en tirer de l'argent pour lui faire la guerre; il étoit chargé de réhabiliter pour le trône Haquin, fils illégitime du dernier roi de Norwège. Dans une lettre d'Innocent à ce Prince, on trouve que le Pape usant de la plénitude de son pouvoir, lui accorda dispense, à l'effet d'être élevé à la dignité royale, & de la transmettre à ses enfans légitimes, nonobstant le vice de sa propre naissance. Haquin laissa lever sur son royaume, pour les vues du Pape, des subventions qui monterent à quinze

1v. ep.
189. Rain
1246. n.
34.

mille cinq cens marcs de sterlings ; mais il n'entendit point à s'engager dans la guerre qu'on faisoit à l'Empereur. Des soucis plus religieux occupoient ce vertueux Roi, que Matthieu Paris donne pour un homme sage, modeste & bien lettré. C'étoit aux ennemis du nom Chrétien, suivant la dévotion du temps, qu'il méditoit de faire la guerre ; & déjà il s'étoit croisé.

S. Louis ayant appris le dessein du Roi de Norwège, conçut la pensée de faire avec lui le voyage de la Terre-Sainte, & de lui laisser tout le gouvernement de sa flotte, comme à un prince universellement révééré & fort expérimenté sur mer. A ce sujet, il lui écrivit une lettre pleine d'affection & d'honnêteté ; & pour faciliter la négociation, il choisit l'historien Matthieu Paris, qui au talent d'écrire joignoit des qualités justement estimées des deux Rois. Ce Bénédictin Anglois, du monastère de S. Alban, profond dans les mathématiques & la théologie aussi bien que dans l'histoire de son siècle, la meilleure que nous avons, bon poète & bon orateur pour le temps, versé jusques dans la peinture & l'architecture, étoit encore renommé pour son habileté dans les affaires, pour sa probité, pour sa piété, pour

la
fieu
flin
ard
Pon
ne
men
ces
lu e
Lor
cou
con
Il e
brut
Ils p
nou
mau
la lit
les
vivr
gran
que
la cr
land
dern
don
éclai
batt
ceux

la régularité qu'il fit refleurir dans plusieurs monastères : plus digne encore d'estime & de confiance, si l'amour trop ardent du bien, & l'âpreté de mœurs que l'on contracte quelquefois dans la solitude, ne lui eussent donné du goût pour l'amertume de la censure & toutes les licences de la satire. Le Roi Haquin ayant lu en présence de Paris la lettre de Saint Louis, y fit cette réponse : Je rends beaucoup de graces à ce pieux Roi : mais je connois un peu le caractère du François. Il est léger & tranchant ; & le naturel brusqué du Norvégien n'est pas endurant. Ils pourroient prendre querèle ensemble, & nous en souffririons, l'un & l'autre, des maux irréparables. Il demanda seulement la liberté d'aborder, en cas de besoin, dans les ports de France, & d'y prendre des vivres ; ce que S. Louis accorda d'un grand cœur. On ne voit pas cependant que le Roi de Norwège soit parti pour la croisade. L'empire du Comte de Hollande étant tombé par la suite dans le dernier mépris, & le Pape lui voulant donner Haquin pour successeur, ce Prince éclairé dit publiquement : Je veux combattre les ennemis de l'Eglise, & non pas ceux du Pape.

Matt. Par.
P. 643.

Id. p. 698

Id. p. 631
 Rain. an.
 1247. n.
 56.

Rien ne fut capable d'ébranler la résolution de Louis. Avant fixé son départ à la S. Jean de l'année 1248, il fit serment de partir, & le fit faire aux autres Croisés, sous peine d'être réputés ennemis publics. Comme la croisade prêchée contre Frédéric nuisoit à celle de la Terre-Sainte, il engagea le Pape à ne pas permettre que l'on commuât les vœux pour le voyage d'outre-mer, pas même en Allemagne. Afin de prévenir les désordres auxquels ces expéditions avoient trop souvent donné lieu, il fit exclure de la protection de l'Eglise les Croisés qui commettraient des vols, des meurtres, des rapt, & d'autres excès pareils. Il ordonna d'informer soigneusement dans tout le royaume, des dommages que les marchands ou tous autres particuliers pouvoient avoir soufferts. Si à la faveur de son nom, on avoit exigé de l'argent ou des vivres, la partie lésée étoit autorisée à former sa plainte; & sur les preuves ordinaires, ou sur le serment, on lui faisoit une entière restitution. Les seigneurs qui devoient accompagner le Roi, suivirent cet heureux S. Louis, exemple; comme nous l'apprend de lui-même le Sire de Joinville, qui, sur le point de son départ, manda ses vassaux, & leur dit: Je m'en vais outre-mer, &

Hist. de
 S. Louis,
 p. 22.

j'i
 qu
 to
 le
 à l
 app
 &
 de
 rep
 une
 sé &
 éto
 d'e
 soie
 sa s
 n'au
 trou
 l'oc
 qu'e
 liers
 de
 mē
 de
 sent
 d'un
 exag
 sens
 tout
 vit

j'ignore si jamais je reviendrai. C'est pourquoi s'il y a quelqu'un à qui j'aye fait tort, qu'il parle avec assurance ; je veux le satisfaire. Joinville s'en remit là-dessus à l'arbitrage des gens du pays.

Comme le terme du départ de S. Louis approchoit, la Reine Blanche sa mère, & les seigneurs du royaume s'efforçoient de le faire changer de résolution. On lui représenta qu'il avoit fait son vœu dans une maladie griève, le cerveau embarrassé & presque sans usage de la raison ; qu'il étoit facile, quel que fût son engagement, d'en obtenir la dispense, à cause des besoins du royaume, & de la foiblesse de sa santé, qu'en son absence, la France n'auroit pas seulement à craindre, des troubles qui agitoient toute l'Europe à l'occasion des querèles de l'Empire, mais qu'elle couroit des risques tout particuliers, de la part des Anglois jaloux & de leur artificieux monarque. La Reine mère prenant enfin le Roi par la bonté de son naturel & par sa piété, lui représenta combien la déférence aux volontés d'une mère étoit agréable à Dieu, & lui exagéra le danger de suivre son propre sens contre tant de sages conseils. Dans toutes ces remontrances, le S. Roi ne vit rien que les appréhensions trop vives

de la tendresse maternelle. Aussi grand homme d'Etat que grand saint, aussi prudent que pieux, il avoit tout pesé avec maturité : il voyoit que le royaume n'avoit rien à craindre du côté de l'Allemagne, assez occupée de ses divisions intestines, de ses excommunications, de ses guerres ecclésiastiques & civiles. Du côté de l'Angleterre, le caractère irrésolu du Roi Henri III qui ne savoit demeurer ni en paix ni en guerre, pouvoit donner quelque inquiétude : mais comme il n'étoit pas grand guerrier, & que ses entreprises avoient toujours mal réussi, on se rassuroit aisément. Le plus grand danger, & le seul à peu près qu'on pût craindre raisonnablement, c'étoient, dans l'intérieur même du royaume, les factions, les séditions, les mouvemens & les querèles domestiques : mais comme les ducs de Bourgogne & de Bretagne, les comtes de Flandres & de la Marche, & tous les plus puissans seigneurs s'étoient croisés avec Louis, les artisans de la discorde & des soulèvemens sortoient du royaume en même temps que le Monarque.

Matt. par.
P. 645.

Voyant toutefois qu'on insistoit principalement sur l'invalidité de son vœu, il feignit d'entrer dans les sentimens de ceux qui faisoient valoir ce moyen, arracha

v
&
tr
m
ce
m
E
pr
cu
me
diff
on
de
n'o
Ro
trou
qu'
sur
les
où
part
on
sa p
enga
pou
7

racha la croix de son habit, & la remit à Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, qui se monroit des plus empressés à le retenir. La Reine Blanche & tous les assistans témoignèrent la joie la plus vive. Mais le Roi prenant un air grave & décidé, dit en fixant l'un après l'autre ceux qui l'environnoient : Vous ne me soupçonnez pas sans doute d'avoir en ce moment l'esprit aliéné, je ne suis plus malade, & je jouis de toute ma raison. Eh bien, je redemande la croix, & je prens Dieu à témoin qu'il n'entrera aucun aliment dans mon corps, qu'on ne me l'ait rendue. A ces mots, toutes les dispositions changerent dans l'assemblée : on s'écria de toute part que la volonté de Dieu n'étoit pas douteuse, & personne n'osa plus s'opposer à la résolution du Roi. Il n'étoit pas en peine de lever des troupes ; déjà il s'en étoit présenté plus qu'on n'en vouloit : la difficulté rouloit sur leur solde & leur subsistance, dans les pays ruinés où on les conduisoit, & où il falloit porter en même temps la plupart des choses nécessaires à la vie. Mais on connoissoit la sage économie du Roi, sa probité rigide, sa fidélité aux moindres engagemens, & toute la confiance qu'on pouvoit prendre en sa parole. Les fer-

miers de ses domaines, dès-lors très-considerables, lui avancerent une année de revenu; & toutes les grandes villes du royaume se taxerent volontairement.

Avant son départ, il fit terminer par le Cardinal Eudes de Châteauroux, légat de la croisade, une affaire commencée depuis long-temps, & qu'il crut importer au bien de la religion. Un savant

Ech.
Summ. S.
Thom.
Vind. pag
583.

Juif de la Rochelle, converti environ quinze ans auparavant, dénonça quantité d'erreurs & de blasphêmes, contenus dans un livre que les gens de sa nation nomment Talmud; c'est-à-dire doctrine, & qui est le recueil de leurs traditions. Suivant eux, cette doctrine orale avoit été enseignée à Moïse par Dieu même, aussi bien que la loi écrite, & s'étoit conservée dans leur mémoire, jusqu'à ce que leurs sages la rédigerent par écrit, de peur qu'elle ne vint à s'ensevelir dans l'oubli après la ruine de Jérusalem & la dispersion de ses habitans. Cette collection cependant, au moins dans toute son étendue beaucoup plus considérable que celle de la Bible, ne peut remonter qu'au commencement du sixième siècle. Elle est remplie de traits palpables d'ignorance, de rêveries impertinentes, & de contes impies. On y

f
c
n
e
n
fe
fi
ve
les
un
le
tou
vre
brû
écri
stille
tuga
Eta
L
alla
mai
revi
puis
sions
mon

trouve, entr'autres impiétés, que chaque nuit Dieu se maudit trois fois, pour avoir abandonné son peuple & son temple; qu'aucun Juif en l'autre monde ne sentira pas plus d'un an le feu de l'enfer, ni aucune autre peine; & même que les corps & les ames de tous les méchans y seront réduits en poudre, excepté ceux qui auront usurpé les honneurs divins, & pour qui seuls l'enfer sera éternel. Ces accusations furent vérifiées sur les livres, par des docteurs si versés dans la langue Hébraïque, que les Rabbins eux-mêmes furent réduits à un aveu sans réplique. En conséquence, le légat rendit son jugement; on saisit tout ce qu'on put découvrir de ces livres dans toute la France, & l'on en brûla jusqu'à vingt charretées. Le Pape écrivit aux Rois d'Angleterre, de Castille, d'Aragon, de Navarre & de Portugal, pour les engager à faire dans leurs Etats les mêmes poursuites.

Le douzième de juin 1248, S. Louis
 alla à S. Denis recevoir l'oriflamme des
 mains du Légat Eudes de Châteauroux,
 revint entendre la messe à Notre-Dame,
 puis, accompagné de plusieurs proces-
 sions jusqu'à l'abbaye de S. Antoine, il
 monta à cheval aux acclamations du

Joinv.
 Chron. S.
 Dyon. T.
 2. Spicil.
 p. 815.

peuple. Il étoit suivi de la Reine Marguerite sa femme, des comtes d'Artois & d'Anjou ses frères, du légat & d'un grand nombre de seigneurs & d'évêques. Son troisième frère, Alphonse comte de Poitiers, demeura dans le royaume jusqu'à l'année suivante, pour faire respecter les commencemens de la régence dont la Reine Blanche étoit chargée, & déterminer le cours heureux des affaires sous cette administration nouvelle. Le Roi passa par Lyon, où il vit encore le Pape, lui fit sa confession, demanda la bénédiction pontificale, & intercéda une dernière fois pour Frédéric, mais toujours inutilement. Quand il approcha d'Avignon, quelques seigneurs lui proposèrent d'assiéger cette ville qu'ils nommoient le repaire des Manichéens, & qu'ils accusoient d'avoir empoisonné le Roi Louis VIII, père du S. Roi. Il répondit qu'il alloit venger, non les injures de son père, ni les siennes, mais celles de J. C. & continua paisiblement sa route jusqu'à Aigues-mortes, où il s'embarqua le vingt-cinquième du mois d'août. La navigation fut heureuse, & il aborda le dix-septième de septembre à l'île de Chypre. Le Roi Henri de Lusignan, à qui le Pape avoit donné le

royaume de Jérusalem, comme vacant par la condamnation de Frédéric, prit la croix, avec presque toute la noblesse & les prélats du pays.

On résolut de porter la guerre en Egypte, dont le sultan étoit maître de la Palestine: mais parce que les vaisseaux de munitions & plusieurs corps de troupes n'étoient pas encore arrivés, on différa l'exécution jusqu'après l'hiver. Pendant cet intervalle, arrivèrent en Chypre des ambassadeurs Tartares, qui, de la part de leur maître, nommé Ercalchai, présentèrent au S. Roi une lettre écrite en langue Persienne & en caractères Arabes. Après de grands complimens, remplis de toute l'emphase Orientale, on y lisoit ce qui suit: Nous conjurons le Tout-puissant de donner la victoire aux Rois de la Chrétienté sur les ennemis de la croix; & nous prétendons que tous les Chrétiens, en priant pour nous, jouissent de ses faveurs en assurance & en pleine liberté. Tel est le bon plaisir de Kiocal, Roi de la terre.

Ce Kiocal étoit Caiouc-can, petit fils & successeur du fameux Genghis-can, fondateur de l'Empire des Tartares Mogols, le plus puissant qui ait jamais existé dans l'univers. Il s'étendoit, au nord de

T. 7. Spicil. p. 223, &c. Duchesne, p. 348.

l'Asie, depuis la Chine jusqu'aux frontières de la Russie & de la Pologne; & au midi, jusqu'aux Etats des Califes, qu'ils conquièrent l'an 1258 sur Mostuzem, dont la chute entraîna l'extinction du Califat. Ils poussèrent ensuite dans la Syrie & l'Asie-mineure, jusqu'au Bosphore de C. P. Du temps de Genghis-can même, ils avoient pris quelque teinture du Christianisme, dans l'Empire de Thogrul-onk, can des Tartares Kéraits, prêtre Chrétien de la secte Nestorienne, & fameux dans nos vieilles histoires sous le nom de Prêtre-Jean. Leur jalousie contre la puissance Musulmane les inclinoit puissamment en faveur des Chrétiens, ses ennemis irréconciliables.

Vading.
an. 1247.
n. 3, &c.
Vincent.
Spec. Hist.
l. 31.
Berger. c.
9, &c.

Tant sur ces lieux d'espérance, que pour arrêter les ravages qu'ils avoient déjà exercés au Nord de l'Europe, le Pape leur envoya l'an 1245 des missionnaires Franciscains, avec des lettres adressées à Caiouc-can. Ces religieux qui avoient à leur tête Frère Jean de Plan-carpin, prirent leur route par la Russie, où ils furent très-bien reçus du Duc Vasilico, qu'ils exhorterent avec succès à se réunir à l'Eglise Romaine. Mais la consommation de cette bonne œuvre, où l'on voulut procéder avec délibération & ma-

turité, n'eut lieu qu'au retour de ces missionnaires. Cependant Vasilico les fit escorter jusqu'à Kiovie, métropole de Russie, de peur des Lithuaniens, aussi féroces & beaucoup plus à craindre que les Tartares. Ils échappèrent à ce danger, & le 23 février 1246, ils arrivèrent à la première garde avancée des Mogols. On les arrêta, on leur demanda d'où ils venoient, & quelle affaire les amenoit chez les vainqueurs du monde. Ils répondirent: Nous sommes des ministres du Pape, le père & le seigneur des Chrétiens: il nous envoie au Roi, aux princes & à toute la nation des Tartares; parce qu'il souhaite que les Tartares & les Chrétiens soient amis entr'eux, & vivent ensemble comme des frères. Il désire de plus que l'illustre nation des Tartares soit aussi grande au Ciel & dans l'éternité, qu'elle l'est sur la terre: mais il s'étonne qu'ils aient fait périr tant de Hongrois, de Moraves, & de Polonois qui sont Chrétiens, & qui ne les avoient point offensés. Et parce que Dieu est fort irrité de ces violences, il les exhorte à s'en repentir, & à s'en abstenir désormais. Il les prie encore de lui faire savoir ce qu'ils prétendent, & ce qu'ils veulent faire à l'avenir.

Les gardes conduisirent aussi-tôt les missionnaires à leur Chef qui se nommoit Corenza ; & gardoit le cours du Nieper , du côté de la Russie , avec un corps de soixante mille hommes. Ils en furent reçus avec beaucoup de hauteur , & n'eurent audience qu'à genoux , en présence de cet officier & de tous les grands qu'il avoit rassemblés. Il ne laissa pas de leur donner des chevaux & trois Tartares , pour les conduire en diligence à Batou-can , campé sur le Volga , & le plus puissant des princes Tartares après l'Empereur. Ils se mirent en chemin le 26 de février ; & quoiqu'ils allassent très-vite , ils ne purent arriver que le 4 avril , qui étoit le mercredi de la semaine sainte. Ils eurent prodigieusement à souffrir de la route , pendant un carême , où ils n'avoient que du millet pour nourriture , & de la neige fondue pour breuvage. Il y eut encore plus de cérémonies pour l'audience de Batou , que pour celle de Corenza : les lettres du Pape furent traduites en Tartare , & présentées à ce second général , qui les lut avec beaucoup d'attention , puis fit dire aux missionnaires qu'ils iroient à l'Empereur Caiouc.

Tout épuisés qu'ils étoient de jeûnes & de fatigues , ils marcherent avec une

extrême célérité, sous la conduite de deux Tartares; changeant de chevaux quatre ou cinq fois par jour, depuis l'octave de pâque quinziesme d'avril, jusqu'au vingt-deuxième de Juillet. Pendant ce long voyage, ils virent une infinité de villes & de forteresses ruinées, d'immenses campagnes sémées de têtes & de membres humains, & souvent de longs tas de cadavres, affreux monumens des victoires & de la barbarie de cette nation.

Il leur fallut attendre un mois, pour avoir audience de Caiouc-can; parce qu'il n'étoit pas élu Empereur, depuis l'année précédente que son père Octar fils de Genghis-can étoit mort, en le désignant pour son successeur; ce qui ne privoit pas cette nation guerrière, du droit de se choisir un maître, qu'elle se piquoit de ne reconnoître que pour son mérite. Pendant ce long délai, nécessaire pour former l'assemblée générale d'une nation innombrable, Tourakina, mère de Caiouc, avoit été chargée de la régence. Elle étoit assez favorable aux Chrétiens, pour avoir été réputée Chrétienne elle-même, & fille du Prêtre-Jean. Caiouc envoya les Frères Mineurs, auprès de cette Princesse, au lieu où se tenoit l'assemblée générale, & où ils attendirent le

temps de l'élection. D'ailleurs, entre les deux principaux Atabecs ou ministres, l'un, nommé Cadac, étoit Chrétien déjà baptisé; & Chincat, le second, sans avoir reçu le baptême, ne lui cédoit pas en bienveillance pour les Fidèles: tous deux s'étudioient à leur concilier celle de l'Empereur; ils traitoient avec honneur les évêques & les prêtres, ils marquoient de l'estime pour les peuples Chrétiens, & spécialement pour les Francs.

Caiouc ayant été reconnu Empereur, son intronisation fut fixée au jour de l'assomption de la Sainte Vierge. Une grêle extraordinaire qui survint, la fit différer: mais elle se fit enfin le jour de S. Barthelemi, vingt-quatrième d'août. Il parut en public sur son trône; tout le monde vint fléchir le genou devant lui, excepté les missionnaires, qu'on eut l'attention de n'y point obliger, comme n'étant pas ses sujets. Le nouvel Empereur étoit un homme de quarante à quarante-cinq ans, de taille médiocre, d'un maintien grave & d'un air réfléchi qui justifioit la réputation de prudence & d'habileté dont il jouissoit. Les Chrétiens de sa cour affuroient qu'il devoit embrasser le Christianisme; & déjà il tenoit auprès de lui des ecclésiastiques, les entretenoit à ses

dépens, & avoit devant sa tente d'honneur une chapelle où ils chantoient publiquement l'office, & donnoient le signal pour y assister; ce que les autres chefs des Tartares ne permettoient point. Ce Prince ne regna pas trois ans entiers. Son neveu & son successeur Mangou-can fut encore plus favorable aux Chrétiens, & grand nombre de Tartares embrassèrent la foi sous son regne: mais il paroît qu'ils ne furent Chrétiens que de nom & d'appareil, & qu'ils distinguèrent à peine la vraie religion des fausses. Dans la suite, ils ne tinrent pas contre la contagion du Mahométisme en Asie. Toutefois ils marquerent long-temps un fond d'affection, ou beaucoup moins d'aversion pour le Christianisme, que les autres nations Musulmanes.

V. Fleuri, t. 17.
p. 574
&c.

Pour ce qui est de Caiouc-can, suivant l'ordre réputé divin de Genghis-can fondateur de l'Empire, dans l'assemblée même où il avoit été intronisé, il fit la cérémonie de l'étendard, qui consistoit à lever un grand drapeau du côté de l'Occident, en l'agitant & en menaçant les peuples de ces contrées, de porter le fer & le feu chez eux, si, avec toute la terre, ils ne se soumettoient à lui: mais, soit ménagement, soit politique, il ne

voulut pas que les envoyés du Pape eussent connoissance. Le jour même où il fut placé sur le trône, il les admit dans le petit nombre de ceux qui furent introduits en sa présence. Il les retint, encore depuis, pendant plus d'un mois; & cette distinction onéreuse les fit beaucoup souffrir de la faim. On leur donnoit, comme aux Tartares qui se rassasient pour quatre jours, des provisions qui ne pouvant se garder, les laissoient les derniers jours sans aliment mangeable. Enfin l'Empereur leur donna leur congé, avec des lettres écrites en Arabe pour le Pape. Il proposa même de lui envoyer des Ambassadeurs: ce que les missionnaires ne parurent nullement désirer, craignant beaucoup plus qu'ils n'espéroient, d'une pareille visite. Ils avoient peur que les Tartares, instruits par-là des divisions qui regnoient dans l'Empire Chrétien, n'en devinssent plus hardis à l'attaquer. Ainsi les envoyés du Pape partirent le 13 novembre, avec quelques guides seulement. Ils n'arriverent sur les terres des Chrétiens, qu'au mois de juin 1247.

D'un autre côté, Innocent IV envoya vers le même temps des Frères Prêcheurs aux Mogols qui étoient commandés à l'o-

rent de la Perse par Botothnoi. Ils furent très-mal reçus par ce Barbare superbe, tout subordonné qu'il étoit à Caiouc-can. Sur la simple proposition qu'ils lui firent de se rendre Chrétien, ils faillirent à perdre la vie. Déjà ils étoient condamnés à mort; & ce ne fut que sur la représentation de l'une des femmes du violent Tartare, qu'il révoqua ses ordres, dans la crainte qu'elle lui avoit inspirée d'exciter contre lui toutes les nations Chrétiennes. Car autant les Tartares méprisoient les Sarafins & toutes les nations Infidèles, autant ils craignoient les adorateurs de J. C. On fut depuis, par de nouveaux ambassadeurs Tartares arrivés en Chypre comme S. Louis s'y trouvoit, que Botothnoi, nommé aussi Batou, avoit des Musulmans pour conseillers; si cependant on peut ajouter foi à ces prétendus ambassadeurs du Can Ercalthai, au nom duquel ils se présentèrent, & dont on n'entendit plus parler depuis.

Il se trouva néanmoins auprès de S. Louis, quand il reçut cette ambassade, un frère Prêcheur, nommé André de Longjumeau, qui en connoissoit le chef, appelé David, pour l'avoir vu dans la grande armée des Tartares, où il avoit été de la part du Pape, avec d'autres

Duchef-
ne, p. 347

Dominicains. Le Roi de Chypre & le Comte de Joppé remirent au S. Roi une lettre du connétable d'Arménie, qui leur avoit été adressée, & qui confirmoit la nouvelle de la bonne disposition des Tartares. Le connétable avoit été envoyé lui-même vers leur grand Can ou Empereur, & rapportoit sur leur Christianisme les particularités les plus capables

Spicil. p. d'intéresser la piété. Il disoit que dans la 217, &c. vaste étendue de leur empire, il y avoit de grandes nations entièrement Chrétiennes; que dans la partie des Indes convertie par l'Apôtre S. Thomas, un Roi Chrétien secouru par les Tartares avoit pris l'ascendant sur tous les Sarasins ses voisins, dont il souffroit beaucoup auparavant; que dans le pays qu'il nomme Tangath, & qui paroît être le royaume du Prêtre-Jean, tous les peuples professoient le Christianisme, & que c'étoit d'eux que les Tartares l'avoient reçu. L'Arménien ajouta qu'il étoit entré lui-même dans leurs églises, & y avoit vu des tableaux de nos saints mystères, en particulier de l'adoration des Rois Mages, qu'il prétend être venus de ce pays à la crèche de Betléhem; que les Tartares avoient eux-mêmes des églises & des cloches pour annoncer les offices,

& que quiconque venoit à leurs princes, soit Musulman, soit Chrétien, qu'il le voulût ou non, étoit obligé d'aller d'abord à l'église adorer J. C. Il parle de plusieurs autres chrétientés répandues en Asie, & des restes magnifiques de beaucoup d'églises ruinées par les Mahométans, contre lesquels le Can des Tartares prenoit en toute rencontre la défense des Fidèles.

Quoiqu'assuré de tous ces détails, par un homme du premier rang & témoin oculaire de la plupart de ces faits, Louis, pour ne rien omettre de toutes les précautions de la prudence, voulut encore interroger les envoyés d'Ercathai, en présence de son conseil & des plus sages prélats. Toutes leurs réponses furent conformes à ce récit. Ils y ajoutèrent que le Sultan de Mosul, distant de leur patrie de deux journées de chemin seulement, étoit fils d'une Chrétienne; qu'il aimoit sincèrement les Chrétiens, quoiqu'il ne le fût pas encore; qu'il observoit leurs fêtes, & ne suivoit en rien la loi de Mahomet; & qu'il étoit disposé à embrasser le Christianisme, à la première occasion favorable. Enfin ils avertirent le S. Roi, que les Tartares se proposoient d'assiéger l'été prochain le Ca-

life dans Bagdad, & le prièrent d'attaquer l'Egypte, afin que ce chef de la religion Musulmane n'en pût tirer aucun secours.

Louis leur donna trois Frères Prêcheurs, pour les accompagner à leur retour; & ils partirent ensemble le 27 janvier de cette année 1249, avec des lettres & des présens, tant pour Ercalthai, que pour le grand Can des Tartares. Depuis Antioche où ils prirent terre, ils emploieroient un an avant d'arriver au lieu où le Can résidoit. Caiouc étoit mort dans cet intervalle. Son successeur Mangou, dont les Frères Prêcheurs virent encore l'élection, les reçut avec honneur, & témoigna beaucoup aimer les

Ap. Rain.
1253. n.
49.

Chrétiens. Saint Louis, sur cette relation, écrivit au Pape que plusieurs Tartares avoient reçu le baptême, & que ces peuples innombrables, pour sortir en foule des ténèbres de l'infidélité, n'attendoient que des apôtres charitables qui leur tendissent la main. Quelques années après, il fit encore partir pour la Tartarie un Frère Mineur, nommé Guillaume de Rubruquis, dont la relation n'ajoute rien d'intéressant aux précédentes. On ne voit pas que les vœux & tous les mou-

vemens du S. Roi aient eu de grandes suites.

Ravi cependant que son dessein sur l'Égypte s'accordât avec celui des Tartares, il partit de Chypre le jour de l'Ascension treizième de mai, & arriva le 4 juin à la vue de Damiette. Du plus loin qu'il aperçut la ville; mes amis, dit-il aux seigneurs qui l'environnoient, voici le moment de signaler notre foi & notre courage. Ne craignons rien: tout événement nous est avantageux. Si nous mourons, nous sommes martyrs; si nous remportons la victoire, le nom François, le nom Chrétien, le Dieu que nous adorons sera glorifié. Ne considérez pas ma personne: je ne suis qu'un homme, dont le Seigneur, quand il lui plaira, éteindra la vie d'un souffle, comme celle de tout autre. C'est la multitude qui forme l'Empire & l'Église: mais soyez certains que celui qui dispose de tout, ne m'a pas conduit en vain jusqu'ici. Louis étoit alors dans sa trentecinquième année, avoit les cheveux blonds, la barbe rasée à la manière du temps, le visage naturellement doux & agréable, mais terrible quand il étoit armé, & d'une taille si avantageuse, qu'il paroissoit de toute la tête par-dessus les

Matt.

Par. addi-

tam. p.

1090.

Joinv.

p. 43.

rangs. Il se jette à la mer le sabre à la main, suivi des princes, des chevaliers, de tous les soldats qui se précipitent à l'envi sur ses traces, ayant de l'eau jusqu'aux épaules. Les Infidèles, après avoir décoché leurs traits au hasard, cherchent leur salut dans la fuite. Les Chrétiens prennent terre, l'oriflamme est arboré sur le rivage, toute l'armée pousse des cris de joie & de victoire. Pendant la nuit suivante, les ennemis abandonnèrent la ville. Pour comble de bonheur, le comte de Poitiers que le Roi son frère avoit laissé pour quelque temps en France, arriva dans ces conjonctures, avec des troupes toutes fraîches.

Ib. passim. On fit quelque séjour à Damiète, moins pour se reposer que pour laisser passer les inondations du Nil. Ensuite, sur l'avis de quelques seigneurs, & principalement du comte d'Artois, jeune prince aussi impétueux qu'irréprochable dans ses mœurs, & qui s'écria, qui veut tuer le serpent lui doit écraser la tête, on se résolut à l'attaque du Grand-Caire, capitale de toute l'Egypte. On partit pour cela le vingtième de novembre, avec les armées de terre & de mer, fortes de soixante mille hommes. Chemin faisant, on apprit la mort du Soudan Melic-Sa-

le: mais il laissoit des chefs habiles & pleins de valeur, pour conduire la guerre en attendant le retour de Moadan son fils & son successeur, qui étoit en Syrie. Facardin, chargé du commandement en chef, & suivi de troupes exercées depuis cent cinquante ans contre les armées Chrétiennes, se mit à côtoyer les François, dont il n'étoit séparé que par le bras du Nil qu'on nommoit le fleuve de Tanis. Il y avoit sur la route de Damiette au Caire, une ville qui portoit le nom, depuis si funeste, de la Massoure, & qui étoit située au delà de ce fleuve ou canal. Les François y étant arrivés quelques jours avant Noël, travaillèrent jusqu'au 8 de février, avec peu d'effet, à faire une chaussée pour le traverser. Enfin, un Arabe Bédouin leur ayant enseigné un gué, ils allèrent surprendre Facardin dans son camp, lui tuerent beaucoup de monde; & il fut lui même du nombre des morts.

Le comte d'Artois, avec son impétuosité ordinaire, voulut sur le champ s'emparer de la Massoure, dont il vit les portes ouvertes. Le Maître du Temple que le Roi avoit mis à l'avant-garde, avec charge de modérer l'ardeur du comte, représenta qu'il y avoit tout à craindre

que ce ne fût un piège tendu à une poignée de gens, qui bientôt se verroient accablés par la multitude. Robert ne répond que par des reproches outrageans, & vole à la poursuite des fuyards. Les chevaliers craignirent de paroître arrêtés par la peur : François & Saralins, tous entrent pêle-mêle dans la place. Mais les Infidèles s'apercevant du petit nombre des Chrétiens, & se voyant secondés par les habitans qui du haut des maisons accabloient l'ennemi de fleches, firent la plus vigoureuse résistance. Bénocard, chef non moins intelligent que Facardin auquel il avoit succédé, & qui s'éleva par la suite jusqu'à la dignité de soudan, envoya un gros corps de troupes à la rencontre du Roi, pour l'empêcher de gagner le comte son frère. Avec le reste de ses forces, il enveloppa le malheureux comte, qui, après des prodiges de valeur, tomba sur un monceau d'Infidèles dont il s'étoit fait un rempart. Le comte de Sarisbéri, le comte de Couci, plus de trois cens chevaliers de leur suite, & deux cens du Temple ou de l'Hôpital périrent en cette rencontre. Ils vendirent si chèrement leur vie, que leur perte, si elle eût été réparable, eût équivalu à une victoire.

Mais les victoires même ruinoient les Croisés. Ils dissipèrent le corps des troupes opposé au Roi, qui personnellement se signala par des coups de force & de bravoure à peine croyables. Lui seul abbattit à ses pieds six Sarasins déterminés, qui s'étoient concertés pour le prendre. La nuit sépara les combattans, & fit abandonner le champ de bataille aux François, ou plutôt le théâtre affreux de la mort & du carnage. Le lendemain, nouvelle attaque, nouveaux prodiges de valeur; même constance & même triomphe de la part des François: c'est-à-dire qu'en se couvrant de gloire, ils anéantissoient leur armée. La difficulté de se procurer des vivres, dans un pays coupé par un grand fleuve & par des canaux sans nombre, au milieu d'une multitude immense d'ennemis, les nouveaux efforts de ceux-ci animés par l'arrivée du Soudan Moadan, l'infection des cadavres qui bouchoient les canaux & s'accumulerent en divers endroits de l'un à l'autre bord, les maladies pestilencielles qui en furent la suite, réduisirent bientôt l'armée Chrétienne à l'état le plus déplorable. On envint aux négociations, qui traînèrent en longueur & donnerent à la contagion le temps de ruiner l'armée. On prit enfin

la résolution tardive de regagner Damiète.

Comme on étoit en marche, le cinquième d'avril, les Infidèles vinrent à la charge, avec toutes leurs forces réunies, qui ne laisserent pas de trouver une grande résistance, nonobstant le petit nombre de François en état de combattre. Le Roi, malade lui-même, & si foible qu'il pouvoit à peine donner les ordres, permit de renouer la négociation : mais le malentendu d'un héraut fit prendre son propos, pour un ordre de mettre bas les armes. En un moment, il se vit environné de Barbares, qui se saisirent de sa personne, & de ses deux frères les comtes de Poitiers & d'Anjou. Le légat se sauva par le Nil à Damiète, où il porta ces tristes nouvelles à la Reine. Le Roi fut conduit & emprisonné à la Mafsoure, où toutefois le Soudan qui le fut réduit à l'extrémité par la fièvre & la dyffenterie, lui envoya des medecins qui le guériront en quatre jours. Les Sarasins, de leur côté, lui porteront, comme le plus agréable présent, son bréviaire & son missel qu'ils avoient pris avec le reste du butin. Pendant sa détention, il ne manqua point de réciter l'office chaque jour aux heures ordinaires, & s'acquitta

de tous les devoirs de la religion, en présence des Infidèles que confondoit sa piété. Ils ne se lassoient pas d'admirer ses vertus & sa grandeur d'ame, sa patience à souffrir les incommodités d'une prison rigoureuse qui dura un mois entier, son égalité d'ame & sa fermeté à rejeter les propositions qu'il ne jugeoit pas raisonnables. Nous te tenons captif, lui disoient-ils; & tu nous traites, comme si nous étions nous-mêmes dans tes fers. Les émirs se regardant les uns les autres, disoient que c'étoit le plus fier Chrétien qu'ils eussent jamais vu.

Le Soudan lui ayant fait demander avec menace, de lui rendre, outre Damiète, toutes les places qui restoient aux Chrétiens dans la Palestine; il consentit pour Damiète, qui n'étoit pas en état de se défendre: mais quant aux places de la Terre-Sainte, il répondit qu'elles ne lui appartenoient pas, & que cet article ne le regardoit point. On le menaça des bernicles; c'est-à-dire de lui écraser tous les os entre deux pièces de bois. Il repartit froidement qu'il étoit leur prisonnier, & qu'ils pouvoient faire de lui ce qu'ils voudroient. Le voyant inaccessible à la crainte, le Soudan, tant pour la rançon que pour les frais de la

guerre, lui fit demander la restitution de Damiette, & un million de besans d'or, valant alors cinq cent mille livres monnoie de France, & qui vaudroient aujourd'hui plus de sept millions. J'accorde volontiers, répondit-il, les cinq cent mille livres pour mes sujets: mais il est indigne de ma personne, d'être mise à prix d'argent; je rendrai, pour elle, la ville de Damiette. Le Sultan ayant reçu cette réponse, s'écria plein d'admiration: Par ma loi, le François est aussi grand dans les fers, que les armes à la main. Je lui remets cent mille livres; il n'en paiera que quatre cent mille. Le traité fut conclu à ces conditions, & à charge encore de rendre les prisonniers faits en Egypte depuis l'arrivée des François, & dans le royaume de Jérusalem depuis la trêve avec l'Empereur Frédéric. Mais le Soudan devoit pareillement délivrer tous les Chrétiens pris depuis cette époque, avec Louis & tous les Fidèles arrêtés depuis sa descente en Egypte. On leur conservoit encore tous les meubles qu'ils avoient laissés à Damiette, & l'on donnoit sûreté & liberté, soit aux malades, soit à ceux qui resteroient pour leurs affaires. De plus, les Chrétiens de Palestine gardoient toutes les terres, qu'ils y possédoient à l'arrivée de Louis.

I
r
le
la
d
m
cl
fé
da
sa
un
ral
Az
Le
bru
d'en
mai
de
me
nem
cu
tion
leva
moi
Roi
mais
Cett
forc
T

Le Soudan marcha aussi-tôt après vers Damiète, pour en prendre possession. Sur la route, il fut assassiné par ses émirs, mécontents de ce qu'il n'avoit pas pris leurs conseils pour ce traité. En lui finit la race du grand Saladin, qui regnoit depuis quatre-vingt-deux ans. Alors commença la dynastie des Mammelucs, esclaves Turcs achetés des Tartares, & poussés dans les emplois militaires par les soudans qui s'étoient figuré que ces sujets sans aieux & sans patrie s'attacheroient uniquement à leur souverain. Le Général Bondocdar étoit à leur tête: mais Azeddin fut le premier de leurs sultans. Le S. Roi eut tout à souffrir de leur brutalité, & se vit vingt fois au moment d'en être la victime. Un des émirs, les mains & l'épée encore fumantes du sang de son maître, l'aborda & lui dit: Que me donneras-tu, pour avoir tué ton ennemi, qui t'eût fait mourir, s'il eût vécu? Louis détourna la tête avec indignation, sans lui rien répondre. Ce furieux levant le fer, & prêt à frapper; fais-moi chevalier, dit-il, ou je te tue. Le Roi répondit sans s'émouvoir, que jamais il ne feroit chevalier, un Infidèle. Cette fermeté d'ame désarma tous ces forcenés. Ils baissèrent les yeux & la

tête ; & les mains croisées sur la poitrine, ils saluerent le Roi à leur manière, & lui dirent avec respect : Ne craignez rien, Seigneur, vous êtes en sûreté. Ils mirent même en délibération de le faire soudan : la résolution ne fut arrêtée que par les plus politiques d'entr'eux, qui pensèrent avoir tout à craindre pour leur religion, d'un prince aussi pieux que Louis. Il s'éleva cependant un débat fort vif sur la forme du serment qu'on emploieroit à la confirmation du traité. Ces Infidèles ayant fait contre eux-mêmes leurs imprécations ordinaires en cas qu'ils y contrevinssent, exigeoient que le S. Roi jurât en des termes aussi peu mesurés par rapport à la vraie religion. A Dieu ne plaise, s'écria-t-il, que des paroles si exécrables sortent jamais de ma bouche ! Aux menaces les plus terribles qu'ils purent lui faire, il ne répondit autre chose, si non qu'ils feroient de son corps tout ce qu'il leur plairoit, mais qu'ils ne pouvoient rien sur son âme qui étoit à Dieu. Joinville ajoute néanmoins, qu'il ignore si le serment fut fait tel que l'exigeoient les émirs. Les Prélats les plus éclairés avoient assuré le Roi, qu'ayant intention d'accomplir ses promesses, il pouvoit sans scrupule les énoncer dans les termes que l'on désiroit. Quand il fut question de

déli
avo
mille
tere
cho
moir
Il la
qu'on
Ils
fidèle
Dami
Chrét
leurs e
prison
forcere
apostaf
tude d
Infidèle
France
de rac
de cap
la Terr
conten
pour la
royaum
Musulm
plusieur
Il en d
grand
ccens à

délivrer aux Infidèles l'argent qu'on leur avoit promis, ils se mécomptèrent de dix mille livres. Quelques seigneurs rapportèrent cette méprise au Roi, comme une chose dont on devoit s'applaudir, ou du moins dont il n'y avoit qu'à plaisanter. Il la prit bien différemment, & voulut qu'on leur reportât cette somme.

Ils ne furent pas à beaucoup près si fidèles à leurs propres engagements. A Damiète, ils égorgerent tous les malades Chrétiens, brûlèrent ou enlevèrent tous leurs effets, ne rendirent que quatre cens prisonniers sur plus de douze mille, s'efforcèrent le poignard à la main d'en faire apostasier plusieurs, & firent une multitude de martyrs. La mauvaise foi de ces Infidèles empêcha Louis de repasser en France, aussi-tôt qu'il l'avoit résolu. Afin de racheter au moins ce qu'il pouvoit de captifs, & de préserver les affaires de la Terre-Sainte d'une ruine entière, il se contenta de renvoyer ses deux frères pour la consolation de la Reine mère & du royaume, & se rendit à Ptolémaïde. Les Musulmans d'Egypte lui renvoyerent alors plusieurs troupes nouvelles de prisonniers. Il en délivra de son argent un bien plus grand nombre, & jusqu'à six ou sept cens à la fois. Il n'eut point de repos,

Joinv. p.

88. Duc.

p. 404,

&c.

qu'il n'eût retiré d'Egypte tous les captifs faits depuis vingt ans. En Palestine, il fit réparer & mettre en état de défense toutes les places qui restoient aux Chrétiens dans cette province, savoir Ptolémaïde, le château d'Hiffé, Césarée, Joppé, Sidon, & le tout à ses dépens. Mais avant que cette dernière ville fût à l'abri des insultes, les Sarasins du voisinage vinrent tomber sur les Fidèles, & en tuèrent environ trois mille qui restèrent trois ou quatre jours sans sépulture. Le S. Roi y accourut pour leur rendre honneur, comme à des martyrs, dont il témoigna plusieurs fois envier le sort. Il travailla de ses propres mains, étant à jeun par respect, à ramasser ces corps, & à les mettre dans des sacs pour les transporter. Pendant cinq jours qu'il fallut revenir à un travail si rebutant, il ne témoigna point le moindre dégoût; il paroïssoit insensible à l'infection que les valets & les pauvres, attirés à force d'argent, ne supportoient qu'avec une répugnance extrême.

Joinv.
pag. 108.

A Ptolémaïde, il reçut des Ambassadeurs du Prince des Bathéniens ou Assassins, établi dans les montagnes des confins de la Perse, & nommé vulgairement le Vieux de la Montagne. Dès

l'année 1236, sur le premier bruit que le S. Roi s'étoit croisé, ce despote absolu, l'effroi de toutes les têtes couronnées qu'il faisoit trembler jusques sur leur trône, avoit envoyé en France deux de ses aveugles émissaires, afin de le poigner au milieu de sa cour. Bientôt après, mieux instruit des ressources du royaume & des grandes qualités du Monarque, il avoit dépêché deux nouveaux esclaves, pour l'avertir de se tenir en garde contre les premiers. Ceux qui vinrent à Ptolémaïde, commencerent par demander fièrement à Louis, s'il connoissoit leur maître. J'ai quelque souvenir, dit-il avec un air d'indifférence, d'en avoir ouï parler. Nous ne comprenons pas, reprirent-ils, comment vous ne lui avez point encore envoyé de présens, à l'exemple de l'Empereur d'Allemagne & de tous les souverains, dont la vie est en son pouvoir. Il vous avertit de ne pas différer davantage. Le Roi tourna le dos à ces ministres insolens, & leur fit dire que, sans les égards qu'on avoit uniquement pour leur caractère d'ambassadeurs, on les jeteroit dans la mer; qu'ils eussent à se retirer au plutôt, mais que sous quinze jours, ils revinssent eux-mêmes faire satisfaction, au nom

de leur maître. Cette magnanimité sans exemple déconcerta l'audace du Vieux de la Montagne. Avant la fin de la quinzaine, on vit paroître ses députés en posture de supplians, & chargés de présens qu'il envoyoit lui-même, entr'autres, d'une chemise & d'un anneau d'or, en signe de l'étrainte union qu'il desiroit de contracter avec le Roi. On les renvoya, avec les dons que le Roi fit alors à leur maître en tuniques d'écarlate & en vaisselle d'argent. Louis ne respirant en tout que l'avantage de la religion, lui vouloit gagner ce Mahométan formidable, vers lequel il députa un religieux, nommé Ives le Breton, pour la lui faire connoître : mais les yeux de ce vieux scélérat refuserent de s'ouvrir à une lumière si pure. Peu de temps après, ce repaire odieux d'assassins fut détruit par le grand Can Mangou.

De Césarée que S. Louis fortifioit, il écrivit à la Reine sa mère, à ses frères & à ses sujets, pour leur demander un secours non seulement d'hommes & d'argent, mais de vivres & de provisions; tant les ravages perpétuels de la Palestine avoient épuisé cette malheureuse province. A la réception de ces lettres, Blanche assembla toute la noblesse du

royaume, qui se plaignit amèrement de la guerre que le Pape, sans égard aux intérêts des Chrétiens du Levant, excitoit de nouveau dans le sein de la Chrétienté. L'Empereur Frédéric étoit mort, le 13 décembre 1250, dans la Pouille où le désordre de ses affaires l'avoit contraint de se réfugier, & d'attirer de Barbarie dix-sept compagnies de Sarasins. Il y chargea les peuples de l'imposition la plus exorbitante qu'on n'eût encore vue, & ordonna de la payer dans un temps fixé & fort court, sous peine des galères. Après ces dernières actions, si peu convenables à un Empereur Chrétien, il ne laissa point de donner des signes de pénitence. Quand il vit la mort de près, il ordonna au Roi Conrad son fils & son héritier, d'employer cent mille onces d'or pour le recouvrement de la Terre-Sainte, demanda l'absolution, & la reçut de l'archevêque de Palerme.

Le Pape ayant appris la mort de cet ennemi terrible, ne tarda point à retourner en Italie, après avoir encore réitéré l'excommunication contre la mémoire de Frédéric, & contre son fils Conrad qui s'attribuoit sans l'aveu du S. Siège, tant l'Empire que le royaume de Sicile. Ce pendant, par ordre exprès du Pontife,

Matt Par.
p. 713.

on prêchoit jusqu'en France la croisade contre Conrad avec une indulgence plus grande que pour la Terre-Sainte : elle s'étendoit au père & à la mère du Croisé. La Reine Blanche qui avoit eu la générosité d'offrir à Innocent prêt à rentrer en Italie, tout ce qui dépendoit d'elle & du royaume, se tint offensée de cette multiplication de croisades, dont le moindre inconvénient étoit de faire languir celle où le Roi son fils se sacrifioit pour la foi. La régente & les seigneurs prirent le parti de saisir les terres des nouveaux Croisés; & l'on fit ainsi tomber cette entreprise.

Ce mélange d'arnement & de piété occasionna des attroupemens bien plus dangereux. Un vieil apostat de l'ordre de Citeaux, nommé Jacob, l'ame de cette croisade d'enfans Allemands & Hongrois, qui s'étoit formée quarante ans auparavant, s'étoit mis à faire le prophète, au sujet de la prise de S. Louis. Il débitoit que des Anges & la Mère de Dieu lui avoient commandé de prêcher la croisade, mais seulement aux gens simples & principalement aux bergers, d'où ceux qui le suivoient prirent le nom de Pastoureaux. Il tenoit une main toujours fermée, dans laquelle, disoit-il, il gardoit l'ordre par

Id. 710,
&c. Nang
chron. T.
xi. Spicil.
p. 538.

écrit que lui avoit donné la Sainte Vierge. Bientôt aux gens simples de la campagne qui avoient quitté leurs troupeaux & leurs charrues pour le suivre, se joignirent des bannis & des excommuniés, des brigands & des voleurs, enfin tous ceux qu'en langage du temps on nommoit Ribaux. Ils formerent tous ensemble une multitude de cent mille hommes armés, les uns d'épées & de poignards, les autres de coignées ou de massues, de tout ce que la précipitation & l'enthousiasme pouvoient convertir en instrumens de mort. Jacob, & ceux de ses subalternes qui après lui se faisoient appeler maîtres, s'ingéroient à prêcher, quoique laïcs, & débitaient quantité d'extravagances, souvent contraires à la foi. Mais ils étoient environnés des mieux armés de la troupe, tout prêts à faire main-basse sur quiconque oseroit contredire. Ils prétendoient remettre les péchés, & faisoient les mariages à leur gré. Ils déclamoient contre les ecclésiastiques & les religieux, sans épargner les Frères Prêcheurs ni les Mineurs, les plus révéérés alors. Ils traduisoient les évêques & leurs officiaux pour des gens insatiables d'or, & noyés dans la mollesse. Quant à la Cour de Rome, ils en publioient des infamies, que la pu-

deur ne permet pas de rapporter. L'éloignement du Pape contribua beaucoup à les enhardir.

Des Pays-Bas où ils avoient commencé à se rassembler, ils entrèrent en France, où la Régente, trompée d'abord par leur simplicité apparente & par l'espoir de procurer du secours au Roi son fils, ne leur opposa point d'obstacles. Ils s'en prévalurent avec beaucoup d'avantage, se donnant pour des gens de bien avérés; puisque dans Paris où, disoient-ils, reugnoit la sagesse, ils n'avoient éprouvé aucune contradiction. Les effets de cette intégrité prétendue, furent une licence effrénée à exercer le pillage & toutes sortes de violences. A Orléans, comme Jacob prêchoit ses extravagances ordinaires, un écolier s'approcha & lui dit avec intrépidité: Tu en as menti, malheureux, séducteur hérétique des simples. Cette parole n'étoit pas proférée, qu'un des Pastoureaux lui fendit la tête d'un coup de hache. Aussi-tôt ils s'emportèrent avec fureur contre les ecclésiastiques, rompirent les portes & les fenêtres de leurs maisons, en massacrèrent ou en jeterent dans la Loire jusqu'à vingt-cinq.

Sur cette nouvelle, la Reine avouant avec modestie qu'elle avoit été surprise,

les fit dénoncer excommuniés, & donna ses ordres pour les poursuivre militairement. Ils furent atteints, près de Bourges, par le peuple de cette ville; & comme Jacob prêchoit avec son impudence accoutumée, un boucher le tua d'un coup de hache qu'il lui porta sur la tête. La multitude confuse & indisciplinée qui le suivoit, se dissipa aussitôt; & par-tout on se mit à les presser, & à les assommer comme des animaux mal-faisans. Quelques-uns de ceux qui avoient échappé, passèrent dans la Grande-Bretagne, où, abhorrés de tout le monde, ils se souleverent contre celui qui les conduisoit, & le mirent en pièces. Plusieurs ensuite prirent la croix en règle, par esprit de pénitence, & allèrent en Palestine au service de S. Louis. Ainsi finit cette secte d'enthousiastes, que les sages du temps regarderent comme la plus dangereuse qui eût paru depuis Mahomet. Sa ruine fut une des dernières actions de la Reine-Blanche, qui mourut à Paris l'année suivante, 1252. Avant d'expirer, elle fit appeler l'abbesse de Maubuisson, monastère de l'ordre de Cîteaux qu'elle avoit fondé à Pontoise, reçut l'habit & fit profession entre ses mains. Aussi-tôt après sa mort, elle fut

transportée à cette abbaye, où elle avoit choisi sa sépulture.

La même année, S. Pierre de Vérone mourut martyr, comme il le désiroit & s'y préparoit depuis long-temps. Il étoit né de parens hérétiques, dans la ville dont le nom lui est resté: mais, guidé par la grace du Seigneur qui l'avoit marqué du sceau des élus, dès la première enfance, il puisa dans les écoles une foi pure & ferme, dont les instigations de ses proches ne purent jamais le détacher. Avec la même fidélité, il résista aux tentations impures, qu'il eut à combattre dans les années suivantes. Mais, pour conserver à jamais un trésor aussi précieux que le vase où nous le portons est fragile, à l'âge de quinze ou seize ans, il entra dans l'ordre des Frères Prêcheurs, que gouvernoit encore S. Dominique. Il s'y rendit célèbre par le ministère de la parole, principalement dans la Lombardie, toujours infectée par l'hérésie des nouveaux Manichéens. Son zèle & sa capacité lui firent confier la charge d'inquisiteur à Milan. Il opéra des conversions sans nombre, & ne se fit pas moins d'ennemis; les hérétiques obstinés frémissant de voir affoiblir leur parti de jour en jour. Mais plus le dan-

ger croissoit pour ses jours, plus s'enflammoit son ardeur pour le martyre. Quand il offroit les saints mystères, sa prière ordinaire, à l'élevation de l'hostie sans tache, c'étoit de ne mourir que pour la foi. Il sentit enfin qu'il étoit exaucé.

Le dimanche des rameaux, 24 de mars, comme il prêchoit à Milan devant un auditoire immense, composé de huit à dix mille personnes, il dit d'une voix fort élevée, qu'il savoit indubitablement que sa mort étoit résolue par une troupe de conjurés. Le sermon étant fini, il ne laissa pas de retourner tranquillement à Côme, où alors il étoit prieur, & où il arriva heureusement. Mais en étant reparti le samedi d'après pâque, sixième d'avril, il fut joint dans un bois par deux scélérats soudoyés, qui le firent mourir sous la serpe & le couteau, sans qu'il fit aucun mouvement pour éviter les coups. Il se recommandoit paisiblement à Dieu, & professoit de bouche ainsi que de cœur la foi pour laquelle il donnoit sa vie. Son corps fut rapporté à Milan, & enterré avec de grands honneurs dans l'église de son ordre. Dès l'année suivante, après les informations convenables sur les miracles qu'il avoit

faits de son vivant & après sa mort, le Pape étant à Pérouse, en présence d'une multitude innombrable d'ecclésiastiques & de laïcs, le mit solennellement au nombre des saints. Entre ses miracles, un des plus heureux, fut la conversion de l'un de ses meurtriers, nommé Marin, qui entra dans l'ordre de son saint bienfaiteur en qualité de frère convers, & y finit saintement ses jours.

Sur. ad
12. aug.

L'an 1253, l'Eglise Militante fournit encore deux illustres citoyens à la céleste Slon. Sainte Claire, après une maladie de langueur qui duroit depuis vingt-huit ans, reçut enfin la récompense de sa pureté angélique, de sa fidélité à observer & à faire observer la règle de son saint père François, particulièrement en ce qui touchoit la pauvreté parfaite, enfin des tourmens volontaires que son austérité ne cessa d'ajouter à ceux de ses infirmités. Sous son habit grossier, elle portoit un cilice de crin de cheval ou de soie de porc, couchoit sur la terre nue ou sur des farnens, & n'avoit qu'un billet pour chevet. Ses jeûnes égaloient ses autres macérations. Son oraison étoit continue, & si puissante auprès de Dieu, qu'elle produisit quelquefois sur les esprits, des effets beaucoup plus merveil-

leux que le changement des loix extérieures de la nature. Les troupes de l'Empereur Frédéric, composées en partie de Sarafins, étant venues attaquer la ville d'Assise, & les Mahométans escaladant déjà les murs des religieuses, la sainte abbesse, toute moribonde qu'elle étoit, se fit porter avec la sainte Eucharistie à la porte du monastère. Là, elle se prosterna, & dit avec larmes: Souffrirez-vous, Seigneur, que ces vierges qui ne respirent que votre saint amour, soient abandonnées à d'impurs Infidèles? A ces mots, les Sarafins, comme s'ils eussent été frappés de la foudre, se précipiterent des murs où déjà ils étoient montés, & prirent tous la fuite. Elle expira le lendemain de S. Laurent, onzième jour d'août, après avoir reçu la visite & la bénédiction pontificale du Pape Innocent.

S. Richard, évêque de Chichestre, *Boll. t. ix. mourut à Douvres, dans l'exercice de toutes les fonctions apostoliques. Sans se borner à la prédication de la croisade, dont il avoit reçu la commission du Pape, il exhortoit les pécheurs à la pénitence, confessoit, confirmoit, administroit les saints ordres, jusqu'à ce que le travail & la maladie l'eussent entièrement* *p. 280.*

épuisé. Il avoit été vivement persécuté par le Roi, qui l'empêcha long-temps de prendre possession de son siège, à cause de son ancien attachement pour S. Edme archevêque de Cantorbéri. Il se vit réduit à ne subsister que par la charité de ceux qui vouloient bien le loger & le nourrir. Cependant il ne laissoit pas de faire ses visites, de remplir toutes les fonctions épiscopales & sacerdotales, non seulement avec constance, mais avec gaité. Voyant un jour ses chanoines extraordinairement affligés de son sort; Oubliez-vous, leur dit-il d'un visage riant, que les apôtres se réjouissoient de souffrir des outrages pour le nom de J. C. ? Il pratiquoit de si grandes austérités, que ses amis furent souvent obligés de lui faire une sorte de violence pour les modérer. Quel que fût le délabrement de son Eglise & de sa fortune, il faisoit des aumônes prodigieuses. Et comme son frère, qu'il avoit chargé du soin de son temporel, lui faisoit des remontrances à ce sujet; est-il juste, répondit-il, que nous mangions dans l'or ou l'argent, pendant que J. C. souffre la faim dans ses pauvres ? Puis ajoutant à la charité le mérite bien plus rare de la modestie, & rappelant la médiocrité de sa naissance; qu'on me fasse

l
f
E
L
v
&
q
er
fa
fa
dit
do
fan
né
fen
vo
du
co
avo
pu
va
Sei
do
ma
fai
vo
cré
M

manger dans la terre, poursuivit-il, à l'exemple de mon père; & s'il en est besoin, qu'on vende jusqu'à mon cheval.

La nouvelle de la mort de la Reine Blanche étoit enfin arrivée en Palestine. Le légat à qui elle fut adressée, alla trouver le Roi, avec son garde des sceaux & son confesseur, & dit qu'il avoit quelque chose de secret à lui communiquer en présence de ces deux hommes de confiance. Le Roi les ayant fait passer de Duchefne sa chambre dans la chapelle; Prince, p. 457. dit le légat, remerciez Dieu des graces dont il vous a comblé depuis votre enfance, en particulier de vous avoir donné une mère qui vous a élevé si religieusement, & qui a si sagement gouverné votre royaume. Les pleurs & les sanglots du prélat, mieux que ses paroles entrecoupées, annoncerent le reste de ce qu'il avoit à dire. Le Roi poussa un grand cri; puis fondant en larmes, il s'agenouilla devant l'autel, & dit les mains jointes: Seigneur; je vous rends grace de m'avoir donné pour un temps une si bonne mère; mais ce n'est qu'un prêt que vous m'avez fait, & vous me l'avez retirée quand il vous a plu. Je l'aimois plus qu'aucune créature mortelle; elle le méritoit bien. Mais puisque c'est votre bon plaisir, que

votre nom soit béni à jamais ! Il retint
 son Confesseur , & récita avec lui tout
 l'office des morts , sans que la douleur
 lui fit faire la moindre faute de pronon-
 ciation. Ensuite il garda la chambre pen-
 dant deux jours sans parler à personne ,
 fit célébrer des services & une infinité de
 messes , en entendit une particulière à
 l'intention de la défunte tout le temps
 qu'il resta en Palestine , & envoya aux
 églises de France autant de pierreries ,
 disent les auteurs du temps , qu'un che-
 val pouvoit en porter , afin qu'on y priât
 pour elle & pour lui-même.

Il demeura encore dans la Terre-Sainte
 environ un an , pour finir tout le bien
 qu'il avoit commencé dans le pays : après
 quoi les dangers que couroit son royaume,
 menacé tant du côté de l'Angleterre que
 de l'Allemagne , lui firent prendre le parti
 d'y retourner incessamment. Entre les bon-
 nes œuvres qu'il fit en Palestine , une
 des plus admirables fut la conversion d'une
 infinité de Sarasins qu'il persuada lui-
 même , & qu'il ramena avec lui , pour
 s'assurer de leur persévérance. Telle est ,
 dit-on , l'origine de cette multitude de
 familles qui portent en France le nom de
 Sarasins. Le S. Roi fut en mer deux mois
 & demi , pendant lesquels il se montra

autant apôtre que monarque. Il faisoit Gauffr. c.
 prêcher dans le vaisseau, trois fois la semaine;
 & quand la mer n'étoit pas trop agitée, il y avoit une instruction particulière pour les matelots. Il voulut qu'ils se confessassent tous pour ce voyage, & leur fit à ce sujet une exhortation de sa propre bouche, où il leur dit entr'autres choses: Que celui qui s'approche des sacremens, ne craigne pas de manquer au service de mer; je le remplacerai plutôt moi-même, soit pour tirer un cable, soit pour toute autre manœuvre. Ce ton d'intérêt & de popularité fut si efficace, que des mariniers qui ne s'étoient pas confessés depuis plusieurs années, retournèrent à Dieu avec toutes les marques d'une sincère conversion. On aborda en Provence parce que le Roi avoit dessein d'aller à la Sainte Beaume, où l'on croyoit, dit Joinville qui l'accompagnoit, avoir le corps de Sainte Magdeleine. C'est le premier vestige d'une opinion si extraordinaire, combattue par tant d'autres monumens. Arrivé à Paris; il alla, le dimanche treizième de septembre, rendre à Dieu ses actions de grâces dans l'église de Saint Denis: mais il demeura croisé, pour faire voir qu'il ne prétendoit pas avoir accompli toute l'étendue de son vœu.

Le S. Roi ne pouvoit arriver plus à propos, qu'au milieu des orages qui grondoient opiniâtement autour du royaume, sans que les révolutions ni les revers les pussent étouffer. Le Roi Conrad qui ne survécut pas quatre ans à l'Empereur Frédéric son père, étoit mort à la fleur de son âge, le 21 mai de cette année 1254 : mais son frère Mainfroi, aussi entreprenant que lui & beaucoup plus adroit, se trouvoit à la tête des affaires, en qualité de tuteur du jeune Conradin son neveu, fils & héritier de Conrad. Le Pape Innocent trompé par plusieurs propositions insidieuses, & ne rabattant rien de ses prétentions, erroit au hasard, tantôt dans un camp, tantôt dans une ville de refuge, & ne savoit en qui prendre confiance, ni à quoi se résoudre. Enfin la mort vint terminer ses embarras & ses incertitudes, dans sa retraite de Naples, le septième jour de décembre, après onze ans & demi d'un pontificat agité sans interruption. Dès le douzième du même mois, on élut pour lui succéder, Rainald, cardinal évêque d'Ostie, qui prit le nom d'Alexandre IV. Il étoit pieux, de mœurs irréprochables & même austères ; mais trop facile à recevoir les impressions qu'on entreprenoit de lui donner.

Dès l'année suivante 1255, malgré les embarras que lui laissoit son prédécesseur il porta les attentions de son zèle jusques sur les Barbares du Nord qui tenoient le plus obstinément au Paganisme. Il y avoit déjà quelques années que Mindof, prince de Lithuanie, avoit embrassé la religion chrétienne, avec une bonne partie de ses sujets, en mettant sous la protection de S. Pierre sa principauté, que le Pape Innocent érigea aussi-tôt en royaume, & pourvut d'un évêque. Toutefois ce nouveau vassal de S. Pierre, dès le commencement du pontificat d'Alexandre, tourna ses armes contre les Chrétiens de Pologne, brûla la ville de Lublin, & emmena quantité d'esclaves. Ses successeurs, à son exemple demeurèrent Païens, encore plus d'un siècle. Le Christianisme fit au contraire des progrès solides en Livonie. C'est pourquoi le siège de Riga étant venu à vaquer, l'archevêque de cette province, qui jusques là n'avoit point eu de siège fixe, choisit cette église pour sa métropole; & le Pape Alexandre confirma ce choix par sa bulle du vingtième de février 1255. Riga fut dès lors métropole, non seulement de la Livonie, mais de l'Estonie & de la Prusse.

• Cependant les Prussiens, peuples des

Rain. an.

1251.

1.ep.294.

ap.Rain.

Chron.
Pruf. I.
173. Du
brav. l. 17
p. 137.

plus attachés, entre ceux du Septentrion, à leurs superstitions ou à leur brigandage, avoient encore quelques chefs & quelques troupes idolâtres, qui tenoient perpétuellement les Fidèles en alarmes. Ottocare parvenu depuis peu au royaume de Bohême, Otton marquis de Brandebourg son neveu & son maréchal, le duc d'Autriche, le marquis de Moravie, l'archevêque de Cologne & l'évêque d'Olmuts marcherent à leur secours, avec une multitude formidable de Croisés, qui montoit à soixante mille combattans. Après avoir brûlé & saccagé les terres des Infidèles, ils leur livrerent bataille, les mirent en déroute, & firent une infinité de prisonniers. On accorda la vie à ceux qui voulurent se faire Chrétiens, & l'on passa tous les autres au fil de l'épée. Les deux chefs principaux des Idolâtres, réduits à l'extrémité dans une ville qui manquoit de provisions, confesserent qu'ils faisoient de vains efforts contre le Ciel, & se rendirent à discrétion. Ils furent aussi-tôt baptisés par l'évêque d'Olmuts, & eurent pour parrains, l'un le Roi de Bohême, & l'autre le marquis de Brandebourg, qui les comblèrent de témoignages de bienveillance, & les honorèrent du titre d'amis. Attirés par cet ex-

emple, les Patens de toute la Prusse s'empresserent à recevoir le baptême. Mais pour tenir leur inconstance en bride, le Roi Ottocare, après avoir poussé sa conquête jusqu'à la mer Baltique, fit bâtir sur une montagne la ville très-forte, qui prit de-là son nom de Conigsberg; c'est-à-dire Mont-royal.

D'un autre côté, le Pape Alexandre s'appliquoit à faire refleurir parmi les anciens Fidèles toute la perfection de l'évangile. Il écrivit à Saint Louis, pour l'engager par le moyen des éloges, genre de leçon le plus convenable au commun des grands, à s'avancer plus rapidement de jour en jour vers le royaume de Dieu. Il lui dit qu'encore que le royaume de France soit au dessus de tous les autres, il est toutefois moins distingué par sa propre splendeur, que par la vertu d'un Roi qui, tout appliqué qu'il est au gouvernement de ses Etats, regarde comme sa principale affaire celle du regne de J. C: Il lui accorde en même temps, que ni lui, ni les Rois, ses successeurs ne puissent être frappés d'excommunication ou d'interdit, sans un ordre particulier du S. Siège.

Louis en effet, depuis son retour de la Terre-Sainte, marquoit bien qu'il y

Ap. Rain.
n. 42, 45.

avoit porté des dispositions, peu communes parmi les autres Croisés. On aperçut en lui une augmentation sensible de zèle, de charité, de bonté, de modestie, d'équité même; tout fidèle qu'il s'étoit montré jusques-là aux devoirs de cette vertu, la première des Rois. Ayant appris dans ses voyages, qu'un souverain Musulman avoit recherché avec soin, & rassemblée à grands frais tous les écrits qui pouvoient servir à sa religion; il rougit que des Infidèles se montrassent plus zélés pour l'erreur, que les Chrétiens pour les vérités éternelles. C'est pourquoi il forma, près de sa chapelle de Paris, une bibliothèque de tous les bons livres qu'il put découvrir dans les différens monastères, où ces trésors précieux se trouvoient recelés. Il ne voulut pas néanmoins qu'on les enlevât, même en payant; mais qu'on les transcrivit, & qu'on en multipliât les fruits, avec les exemplaires. Il fit part de ces copies aux Frères Mineurs & aux Frères Prêcheurs qu'il chérissoit particulièrement, & à l'abbaye de Royaumont qu'il avoit fondée pour cent quatorze moines de l'ordre de Cîteaux.

L'école de religion, la plus célèbre du Monde Chrétien, lui dut aussi son
in-

h
b
il
co
po
&
av
du
bai
l'A
mar
tier
Rob
la B
noir
Flan
la gr
bert
puis
perfo
à sa
L'
celle
gion,
suivar
née
qu'on
dans
néann
logne.
Ton

institution parfaite. Dès l'an 1250, Robert de Sorbon, ainsi nommé du lieu où il étoit né dans le diocèse de Sens, avoit commencé la fondation de son collège pour de pauvres étudiants en théologie; & la Reine Blanche alors régente lui avoit donné une maison à Paris, près du château des Thermes; c'est-à-dire des bains, reste de l'ancien palais de Julien l'Apostat. Le Roi y ajouta toutes les maisons qu'il avoit dans le même quartier, en échange de quelques-unes que Robert céda de son côté dans la rue de la Bretonnerie, pour y établir des Chanoines réguliers d'une congrégation de Flandres, nommés de Sainte Croix. Sur la grande renommée des vertus de Robert, d'abord chanoine de Cambrai, puis de Paris, le Roi l'appela près de sa personne, & souvent il le faisoit manger à sa table.

L'université de Salamanque, émule de celle de Paris pour les matières de religion, fut fondée quelques années après, suivant la bulle de confirmation de l'année 1255, portant permission pour ceux qu'on y passeroit docteurs, de professer dans toutes les universités, à l'exception néanmoins de celles de Paris & de Bologne. Ce fut l'ouvrage du Roi de Ca-

stille Alfonse X, surnommé le Sage ; c'est-à-dire savant selon le style du temps.

Boll. t. 18. Il avoit succédé le trentième de mai 1252
P. 362. à son père Ferdinand III, renommé par la conquête de l'Andalousie, & bien plus encore par toutes les vertus chrétiennes, qui l'ont fait mettre solennellement au nombre des saints dans le siècle dernier par Clément X.

Un établissement plus remarquable encore, ou plus étonnant, de la part de S. Louis, fut celui de l'inquisition, fait à sa demande dans toute l'étendue de
Rain. an. 1255. n. 95. les Etats par le Pape Alexandre IV. Ce Pontife, à la prière du S. Roi, donna au provincial des Frères Prêcheurs de France, & au gardien des Frères Mineurs de Paris, l'office de l'inquisition dans tout le royaume. Malgré tout le respect de la nation pour la mémoire de ce S. Roi, cette institution n'a pu subsister, comme étant peu conforme au génie d'un peuple, toujours religieux, mais jamais extrême.

Louis fut plus applaudi, pour sa modération à l'égard du Roi d'Angleterre, quelque cher qu'elle eût coûté aux François. Après une guerre heureuse pour la France, on fit entre les deux couronnes un traité de paix, par lequel Henri

III renonçoit à ses prétentions sur la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou; & Louis lui laissoit tout le duché d'Aquitaine, à condition de lui en faire hommage. Les conseillers du S. Roi lui marquerent beaucoup de surprise, de ce qu'il souscrivoit à un démembrement si considérable, que lui & ses prédécesseurs avoient repris sur l'Anglois, uniquement par sa faute. Je Joinv. p. fais, répondit-il, que les Rois Jean & 14. 119. Henri ont justement perdu les terres que Duch. t. je tiens, & que je ne suis point obligé 5. p. 369, à cette restitution. Je la fais uniquement 370. pour le bien de la paix, pour établir une union durable entre deux maisons augustes, & d'ailleurs si étroitement unies par les liens du sang. Observez, ajouta-t-il, que le Roi d'Angleterre me rendra hommage; ce qu'il n'a pas encore fait. Telle est la version du sire de Joinville, qui connoissoit mieux ces affaires & la trempe solide de la tête de Louis IX, que le moine de S. Denis, qui lui attribue toutes les petitessees du scrupule, touchant la confiscation faite légalement de la Normandie par Philippe-Auguste. Vers le même temps, Alexandre IV réunit cinq congrégations d'Ermites en un seul corps, qui forma l'ordre des

Augustins mendiens. Outre les disciples de S. Guillaume de Malaval mort cent ans auparavant, & soumis comme ces ermites à la règle de S. Benoît, on en voyoit depuis long-temps plusieurs autres qui faisoient profession de suivre la règle de S. Augustin. La plus remarquable de ces congrégations étoit celle de Briétine dans la Marche d'Ancône, établie sous le pontificat de Grégoire IX par le B. Jean le Bon, qui se convertit d'une manière inespérée, après avoir fait long-temps le métier de jongleur. Ce Pape assigna d'abord une forme d'habit fixe aux ermites, qui se confondoient quelquefois avec les Frères Mineurs par la variation de leur vêtement, & qui faisoient diminuer envers ceux-ci la charité des Fidèles. Pour établir encore plus d'uniformité, le Pape Alexandre rangea tous ces solitaires indistinctement sous la règle de S. Augustin. Mais les Guillemites se virent avec peine tirés de la règle de S. Benoît: ils sollicitèrent si bien Alexandre, qu'il les remit, tels qu'ils étoient auparavant, sous leur général particulier.

Les religieux de S. François, quoique déjà bien différens de leurs pères, & ceux de S. Dominique se distinguoient encore parmi les ordres divers par leur

v
P
la
le
re
re
Pa
tat
év
tio
just
tan
qu'
deu
ner
tre
d'en
auro
ouv
son
judic
porta
dont
treté
sens
pas la
Ce
sonne
gieux
repro

vertu & leur capacité. Les Rois & les Pontifes se disputoient en quelque sorte la gloire de les protéger. Alexandre IV leur accorda des privilèges, qui excitèrent la jalousie des docteurs séculiers, remplirent en particulier l'université de Paris pour plusieurs années de fermentation & de zizanie, & causerent aux évêques, sur l'intégrité de leur juridiction, des alarmes qui ont presque duré jusqu'à nos jours. Le Roi S. Louis avoit tant d'affection pour ces deux ordres, qu'il disoit souvent que, s'il pouvoit faire deux parties de sa personne, il en donneroit une aux Frères Prêcheurs, & l'autre aux Mineurs. Il forma la résolution d'entrer dans l'un des deux, quand il auroit un fils en âge de regner; & il s'en ouvrit à la Reine, pour ménager de loin son consentement. Mais cette Princesse judicieuse, pour l'en détourner, lui apporta des raisons si solides, que le Roi dont la piété n'eût jamais rien de l'opiniâtreté ni de la confiance en son propre sens, se laissa persuader que ce n'étoit pas la volonté de Dieu.

Cette estime & cette faveur des personnes les plus illustres à l'égard des religieux mendians, leur attirèrent bien des reproches & des injures, fondés ou non.

Gull. S. en raison. On disoit qu'ils aimoient la table des princes & des prélats, soit pour la bonne chère, soit plutôt pour réparer leur orgueil des fumées de la vaine gloire, & satisfaire leur penchant à intriguer & à gouverner; qu'ils se mêloient des choses qui leur étoient les plus étrangères, qu'ils s'insinuoient dans tous les conseils & toutes les entreprises; que depuis le souverain jusqu'au particulier tant soit peu apparrant, ils vouloient dominer sur tous les esprits, sur tous les ordres de puissance; & pour cela, qu'ils se rendoient complaisans, flatteurs, directeurs faciles & ingénieux à plier les loix de la conscience à leurs vues politiques. En un mot, on les chargea de toutes les imputations qu'on a renouvelées si souvent depuis, & qu'on ne se lassera jamais de répéter contre les nouveaux venus, dont le zèle & les talens feront ouvrir les yeux sur la dégradation & l'inutilité de leurs prédécesseurs dans la jouissance de la considération publique.

Entre tous les plaignans, Guillaume de S. Amour, docteur de Paris, se signala le plus par ses déclamations & ses invectives. Les docteurs d'état religieux, ou du moins leur grand nombre n'étoient pas vus d'un bon œil dans cette université florissante; & il y avoit à ce sujet

de
les
alo
pi
gn
gie
lèg
&
de
tint
té p
puls
lettr
avoi
men
tout
sa dé
temp
nelle
apôtr
s'élev
mend
l'Egl
doit
erreu
Le
inique
ler en
d'exco
roient

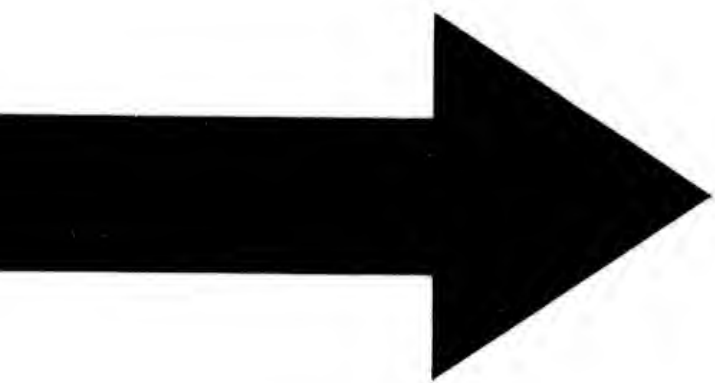
des différens, que les Papes, avec tous les genres d'autorité qu'ils exerçoient alors, avoient bien de la peine à assoupir. D'ailleurs bien des évêques se plaignoient avec raison, de ce que les religieux mendians, sous prétexte de privilèges, troubloient l'ordre de la hiérarchie, & violoient sa juridiction dans l'exercice de leur ministère. Mais S. Amour ne s'en tint pas à ces plaintes légitimes. Emporté par la chaleur de sa bile, & par l'impulsion des ses confrères, qui, dans une lettre écrite en corps à tous les prélats, avoient donné leur école pour le fondement de l'Eglise, il vit dans sa querèle toute la religion en danger, & intitula sa déclamation, *Des périls des derniers temps*. Peu content d'y donner personnellement ses adversaires pour de faux apôtres & des séducteurs hypocrites, il s'éleva directement contre leur état de mendicité, tout approuvé qu'il étoit de l'Eglise, laquelle, dit-il avec témérité, doit révoquer ce qu'elle a institué par erreur & contre la défense de Saint Paul.

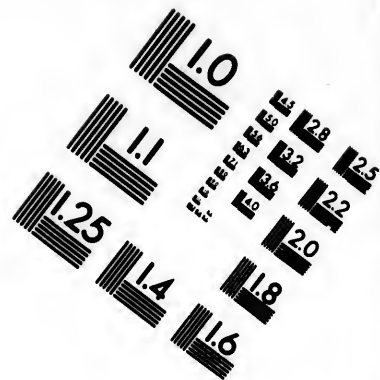
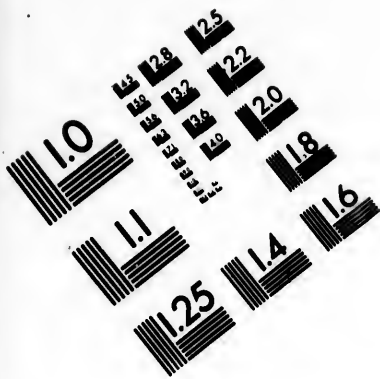
Le Pape condamna cet écrit, comme inique, criminel & scandaleux; le fit brûler en sa présence, ordonna sous peine d'excommunication à tous ceux qui l'auroient, de l'abandonner aux flammes sous

Duboul,
P. 56.

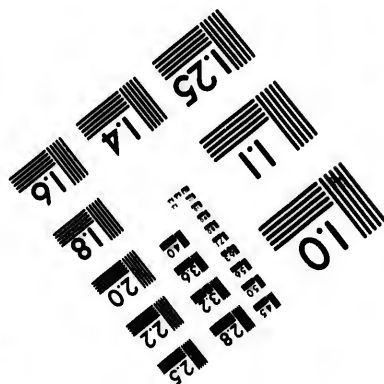
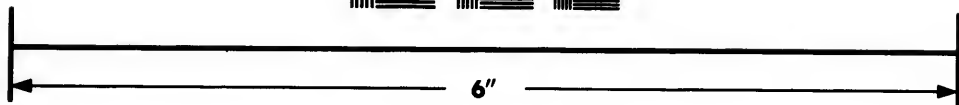
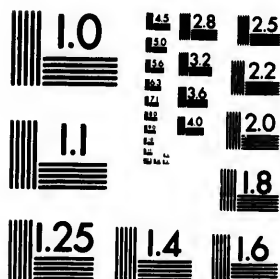
Id. p. 312.
G. Nang.
chron.







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8 2.0 2.2 2.5
L8 L9 L10 L11 L12 L13 L14 L15 L16 L17 L18 L19 L20 L21 L22 L23 L24 L25

10
01

huit jours, & défendit de l'approuver ou de le soutenir en aucune façon. Il redoubla de bienveillance envers les religieux mendiants, en faveur desquels il enchérit sur tout ce qu'avoient fait ses prédécesseurs. Les princes entrant dans ses vues, leur continuèrent leur confiance, & il les vit avec plaisir près de ces personnes augustes. Il n'ignoroit pas que l'air de la cour est contagieux pour les ministres de l'évangile, tant réguliers que séculiers: mais l'Eglise accordant ses secours aux princes comme aux sujets, les ministres qui s'y emploient avec le moins de péril, sont ceux qui dans leur régularité & leur détachement trouvent le plus de préservatifs contre la contagion.

S. Thomas d'Aquin n'avoit pas servi médiocrement à diriger la censure pontificale contre la témérité du Docteur de Paris. A Anagnie, en présence du Souverain Pontife, il avoit prononcé en faveur des Frères Mendiants, une longue apologie, où, avec la force & la précision qui caractérisent tous ses écrits, il répondoit aux allégations diverses de leur injurieux agresseur. Sa seule personne, si l'on peut s'exprimer ainsi, étoit une apologie bien frappante de l'institut qu'il avoit embrassé, par les plus héroïques

sacrifices. La maison dont il étoit issu, Boll. t. 6: p. 657 &c. Ech. sum. viod. p. 212. &c. illustre & puissante dès le dixième siècle, possédoit la ville & le comté d'Aquin dans la Campanie. Pour lui donner une éducation conforme à sa naissance & aux vues de fortune qu'on avoit sur lui, on le mit dès sa première jeunesse dans les plus célèbres écoles d'Italie; d'abord au Mont-Cassin, puis dans l'université de Naples, fondée depuis peu par l'Empereur Frédéric. Mais le Ciel avoit des vues bien différentes sur cet enfant, également prévenu des dons de la grace & de ceux du génie. Docile aux premières inspirations d'en-haut, le jeune Thomas n'eut pas plutôt commencé à faire paroître ses talens pour les sciences, qu'à Naples même il entra chez les Frères Prêcheurs.

Afin d'échapper aux poursuites de ses parens, qui se tinrent très-offensés de cette humble résolution, ses supérieurs l'envoyèrent premièrement à Rome, ensuite à Paris. Ses frères le firent guéter, le surprirent en route, & le conduisirent dans un château qui appartenoit à leur père. Là, pendant un an qu'ils le tinrent comme emprisonné, il n'est rien qu'ils ne missent en œuvre pour lui faire quitter un ordre, dont ils regardoient la mendicité dans leur frère, comme un opprobre

pour eux tous. On lui déchira son habit, mais il en garda les morceaux, s'en enveloppa de son mieux, & rejeta tout autre vêtement. On introduisit dans sa chambre une jeune libertine, d'une figure & d'une humeur également propres à séduire: il ne l'eut pas apperçue, qu'il prit un tison enflammé & la mit en fuite. Sur le champ, avec l'instrument même qui a servi de défense à sa chasteté, il crayonna une croix sur la muraille, se prosterna & demanda avec larmes la grâce de conserver à jamais cette pure & délicate vertu dans toute son intégrité. Tout le cours de sa vie montra que le Seigneur avoit exaucé une prière, revêtue de circonstances si dignes de le toucher. Pendant sa prison, Thomas inspira le désir de l'imiter à l'une de ses sœurs, qui abandonna comme lui toutes les espérances du siècle, & se fit religieuse. Enfin sa mère le voyant inébranlable dans son propos, permit de le laisser échapper, comme à son insçu.

Il reprit la route de Paris, d'où il alla incontinent étudier la théologie, à Cologne sous Albert le Grand, maître digne de son disciple qui le laissa néanmoins bien loin derrière lui, pour ce qui est en particulier de la solidité & de la précision.

Mais Albert fut au moins discerner l'Ange de l'École, sous la taciturnité & les apparences de la pesanteur. Comme les condisciples de Thomas le plaisantoient sur ces dehors peu avantageux, & l'appeloient souvent le bœuf muet; Albert avoit coutume de leur dire, qu'un jour viendrait où les doctes mugissemens de ce bœuf seroient des oracles pour toute l'Eglise. Thomas vint ensuite étudier à Paris, encore sous Albert, puis sous un autre de ses confrères, nommé Brunet: alors, il commença, comme bachelier à expliquer le livre de sentences. Il devoit obtenir la licence en 1254, pour continuer ses leçons en qualité de docteur: mais les différens qui survinrent entre l'université & les religieux mendians, retarderent son doctorat jusqu'au vingt-troisième jour de l'année 1257. Ce fut alors, qu'agé d'environ trente-deux ans, il publia son apologie pour les frères mendians, Prêcheurs & Mineurs.

Il insista particulièrement sur la mendicité religieuse, & s'éleva contre l'obligation qu'on faisoit du travail des mains à tout religieux sans exception & sans réserve. Il fit observer, que ce qu'en dit S. Paul regarde autant les séculiers que les religieux; puisque du temps des Apô-

tres, il n'y avoit point encore de religieux distingués des séculiers. Quant à l'autorité de S. Augustin dont se prévaloit Guillaume de S. Amour, comme de celle de S. Paul, il montra que le but de ce Saint Docteur, dans son traité du travail des mains, étoit de combattre l'oisiveté déguisée sous un air d'abandon entre les mains de la Providence; mais que ces sortes de travaux doivent céder à des occupations plus utiles, telles que sont évidemment les fonctions apostoliques; que ceux qui les remplissent aujourd'hui n'étant plus inspirés comme les Apôtres, sont obligés de s'instruire par une étude assidue; & par conséquent ceux qu'ils dirigent dans les voies du salut, & pour l'avantage desquels ils étudient, doivent leur fournir la subsistance; puisque le Seigneur a ordonné que ceux qui annoncent l'Évangile, vivent de l'Évangile. Ainsi les religieux mendiants peuvent demander cette subsistance, ou ce qui est la même chose, exercer la mendicité suivant les règles de leur état, qui les bornant au simple nécessaire, les tiennent en garde contre la flatterie servile & les complaisances criminelles, fruits pernicieux de la seule cupidité.

S. Bonaventure tenoit parmi les frères

Mineurs, le même rang que S. Thomas d'Aquin chez les frères Prêcheurs. Sa vocation, quoique dans un autre goût que celle de Thomas, n'est pas moins remarquable. Etant tombé dangereusement malade dès l'âge de quatre ans, sa mère qui habitoit Bagnareal en Toscane, le recommanda aux prières de S. François qui vivoit encore; & elle promit, s'il guérissoit, de le mettre sous sa conduite. Le Saint pria pour l'enfant, & le voyant aussi-tôt guéri, il s'écria: O bonne aventure! nom qui lui demeura, au lieu de celui de Jean, qu'il avoit reçu au baptême. En 1243, Bonaventure, âgé de vingt-deux ans, accomplit le vœu de sa mère, en prenant l'habit de son bienfaiteur. On l'envoya étudier à Paris, ainsi que S. Thomas; & comme lui, il eut encore un maître célèbre, dans la personne d'Alexandre de Hales, qui, touché de la beauté du naturel de son disciple, & de l'innocence de ses mœurs, disoit de lui, qu'il sembloit n'avoir point participé au péché de notre premier père. Bonaventure étoit docteur, & enseignoit la théologie à Paris, quand on l'élut général de son ordre, à l'âge de trente-cinq ans. Il fut encore député par les frères Mineurs, comme Thomas

Vading.
an. 1221.
Sur. ad 14.
jul.

par les frères Prêcheurs, pour aller poursuivre devant le Pape la condamnation du docteur de Saint Amour. Il écrit de même, d'abord différens traités, puis une grande apologie des religieux mendiens, contre le Docteur Girard d'Abbeville, qui avoit pris le parti de leur premier détracteur.

Des invectives si téméraires contre les ordres mendiens, & si bien réfutées, ne leur firent rien perdre de la vénération des peuples, ni des grands. Les vertus de la bienheureuse Isabelle de France, sœur de S. Louis, donnerent encore un nouveau lustre à l'institut de S. François, & la plus grande édification à tout le

Vie par Agnès, p. 170. royaume. Ayant résolu dès sa première jeunesse de se consacrer à Dieu, le mariage qui lui fut proposé avec le Roi Conrad, fils de l'Empereur Frédéric, ne servit qu'à lui inspirer plus d'éloignement des grandeurs du siècle, & plus d'attrait pour la vie angélique, dont elle s'étoit tracé le plan. Applaudie dans son refus héroïque par le Roi son frère, elle vécut dès-lors à la cour comme dans une communauté religieuse. Elle gardoit un silence exact, donnoit la plus grande partie de son temps à la prière, jeûnoit souvent, & en tout temps prenoit si

peu de nourriture, qu'on ne concevoit pas comment elle pouvoit vivre. Elle ajoutoit la pénitence & les macérations à l'innocence, s'étudioit à épurer de plus en plus sa conscience par la confession quotidienne, donnoit tout en aumônes & servoit les pauvres de ses propres mains. Ayant dévotion de fonder une maison religieuse, elle choisit l'ordre de S. François, & établit des religieuses de sainte Claire à Longchamp près de Paris. Les constitutions qu'on leur prescrivit, furent proposées auparavant aux docteurs de l'ordre, spécialement à S. Bonaventure. La Princesse se renferma elle-même dans cette abbaye, où elle demeura jusqu'à la mort, mais sans faire profession, ni prendre l'habit. Le Pape Léon X a permis dans le seizième siècle de l'honorer à Longchamp comme Bienheureuse.

Alexandre IV, presque toujours hors de Rome, où il ne trouva pas plus de sûreté que son prédécesseur Innocent, mourut enfin à Viterbe le 25 de mai 1261. Entre les réglemens qu'on lui attribue, on remarque celui qui ordonne aux inquisiteurs de la foi de vendre les biens confisqués sur les hérétiques, & d'en réserver le prix pour les besoins de

Rain,

1262. n.

31.

l'Eglise Romaine. On rapporte au même pontificat le commencement de ce qu'on

T. xi. appelle cas privilégiés. Dans un concile
Conc. p. tenu à Montpellier en 1258, il fut per-
778. mis au Sénéchal de Beaucaire d'arrêter

les ecclésiastiques pris en flagrant délit, pour cause de rapt, d'homicide, d'incendie & de crimes semblables, à charge de remettre ces coupables à la cour de

Thomass. l'évêque. On vit dix ans après, dans
Disc. part. un concile de Londres, une sorte d'au-
4. l. 4. c. torisation pour le déport & l'annate: il y
32. est défendu aux prélats de s'attribuer les

revenus des églises vacantes, à moins qu'ils ne soient fondés en privilège ou en coutume.

Rain. an. Quoique le nombre des cardinaux fût
1261. réduit à neuf, & qu'il y en eût même

un d'absent à la mort du Pape Alexandre, ils eurent tant de peine à s'accorder sur le choix de son successeur, que le S. Siège fut trois mois vacant. Enfin le 29 d'août, ils élurent, mais hors de leur corps, Jacques Pantaléon, patriarche de Jérusalem, qui se trouvoit à Viterbe, & qui prit le nom d'Urbain IV. Il étoit né à Troies en Champagne, d'un simple artisan; mais ses qualités personnelles compensoient avec avantage l'obscurité de sa naissance. Il parvint d'abord à l'archidia-

coné de Liège, puis à l'évêché de Verdun, & remplit avec une intégrité remarquable plusieurs légations dans le Nord. Immédiatement après sa promotion, il écrivit aux évêques pour leur en faire part, ainsi qu'au Roi S. Louis, dont il étoit né sujet. Comme les cardinaux se trouvoient réduits à un trop petit nombre, le Pape Alexandre n'en ayant fait aucun; Urbain en créa sept dès la première année de son pontificat, & sept encore au mois de mai suivant.

Ce Pontife entra dans les vues de ses prédécesseurs Alexandre & Innocent, par rapport à Mainfroi, qui à la faveur de la tutèle de son neveu Conradin s'étoit rendu le maître absolu des royaumes de Naples & de Sicile, & qui s'en fit enfin déclarer Roi, à la place du jeune Prince. Comme le Pape Urbain commençoit à procéder contre lui; des affaires encore plus préponderantes pour le temps tournerent son attention du côté de la Grèce. L'Empire de C. P. aussi misérable dans la réalité qu'important pour l'imagination des Latins, fut repris sur eux avec une facilité bien capable de faire cesser leur illusion. Cette conquête fut l'ouvrage, ou plutôt la bonne fortune de Michel Paléologue,

premier Empereur de la dernière Dynastie des Grecs dans la nouvelle Rome. Ce fut ainsi la même maison qui reprit C. P. aux Latins, & qui en fut dépouillée par les Turcs.

Michel Paléologue, pour faire recouvrer aux Grecs la capitale de leur empire, eut d'abord à usurper le trône de Nicée, préparé à cet effet comme une pierre d'attente, si l'on peut s'exprimer de la sorte. Ayant trouvé moyen d'obtenir, pendant l'enfance de Jean Lascaris, la régence de ce simulacre d'Empire, qui eut néanmoins assez d'éclat à ses yeux pour être acheté au prix de l'inhumanité & de la perfidie; il dépouilla son pupille, après l'avoir fait aveugler. La multiplicité des Etats qui s'étoient formés des débris de celui de C. P. à l'invasion des Latins, contrariant son ambition, il envoya contre le despote d'Epire des troupes commandées par le César Alexis, avec ordre de donner en passant quelque alarme à C. P. sans toutefois rien entreprendre de sérieux. Dans le délabrement où étoit la Grèce, il s'étoit formé des troupes de brigands assez nombreuses pour tenir la campagne, & qui pilloient indifféremment les Latins & les Grecs; quoique leur inclination fût tou-

jour
co
Fr
pa
gn
s'y
mi
res
éto
qu
les
s'e
126
des
Jus
tres
les
bar
de l
gra
en
pala
emp
puil
L
sans
obte
Otto
jour
carte

jours pour les derniers, dont ils étoient compatriotes. Le peu de troupes que les François avoient dans le pays, étoient parties de C. P. pour une expédition éloignée; & les Latins renfermés dans la ville, s'y voyoient réduits à la dernière extrémité, Alexis prit conseil des conjonctures; & bornant son projet à ce qui n'en étoit que l'accessoire, il attaqua si brusquement C. P. & fut si bien secondé par les brigands, attachés à sa fortune, qu'il s'en rendit maître la nuit, du 25 juillet 1261, cinquante-sept ans après l'invasion des Occidentaux. L'Empereur Baudouin, Justinien patriarche Latin & plusieurs autres Seigneurs, qui ne tomberent pas sous les armes, furent réduits à se sauver sur des barques dans quelques illes écartées, & de là dans la terre de leurs pères. A cette grande nouvelle, Michel Paléologue vint en diligence, prit son logement au grand palais, & y fixa, jusqu'à la ruine de son empire & de sa maison, le siège de cette puissance expirante.

L'état critique où il la sentoit, le fit sans cesse recourir aux Papes, soit pour obtenir des secours contre la puissance Ottomane qui devenoit plus formidable de jour en jour, soit plutôt encore afin d'écartier l'orage que les sollicitations de

Baudouin & le dépit de tout l'Occident ne pouvoient manquer de former contre sa propre grandeur. L'Italie en effet & la plus grande partie de l'Europe furent bientôt dans la plus ardente fermentation. On prêcha la croisade contre les Grecs ; les légats du Pape se répandirent dans toutes les cours ; on imposa des tributs sur tous les biens ecclésiastiques. Mais la continuité fatigante de ces impositions, & les revers accablans, qu'elles n'avoient pu détourner, commençoient à ouvrir les yeux des nations sur les vrais principes que l'enthousiasme avoit tenus si longtemps voilés. Les prélats d'Angleterre dirent nettement qu'ils ne donneroient rien pour un prince étranger, tandis qu'ils pouvoient à peine subvenir aux besoins de la patrie, au milieu des troubles & des divisions qui la désoloient. Les François firent une juste distinction entre les secours de la terre-sainte contre les Infidèles, & les subsides sollicités pour faire la guerre à un Empereur Chrétien. Michel Paléologue, de son côté, ne cessoit d'insister sur cette différence, affectoit un grand zèle pour les progrès de la foi chrétienne, la confessoit dans toute sa pureté, & marquoit tant d'ardeur pour la réunion de l'Eglise Grecque avec la Latine, qu'il est encore

Math.
Westm. p.
382.

Rain. n.
19, 20,
21.

difficile de prononcer sur les vrais motifs qui le guiderent. Nous lui verrons faire des démarches qui ne permettroient point de douter qu'il n'agit sincèrement, si l'on avoit été trompé moins souvent par ses prédécesseurs.

Au milieu des soucis & des embarras que ces révolutions causoient au Pape Urbain, il ne négligeoit pas les fonctions directes & les plus sacrées du pontificat. La fête du S. Sacrement avoit été instituée dans le diocèse de Liège, tandis que ce Pape en étoit archidiacre; & il s'étoit employé des premiers à lever les obstacles que la sainteté de cette institution, reconnue si généralement depuis, ne l'avoit pas empêché d'éprouver. Elle avoit été proposée par une simple religieuse de Mont-Cornillon près de Liège, nommée Julienne, à qui, toutes les fois qu'elle s'appliquoit à l'oraison, il sembloit voir la lune dans son plein, mais avec une petite breche. Elle eut ensuite révélation, que cette lune figuroit l'Eglise; & la breche, une fête à instituer en l'honneur du sacrement adorable de nos autels. Mais Julienne, toute sainte & toute humble qu'elle étoit, fut traitée de visionnaire par une foule de sages mondains, & même d'ecclésiastiques. Ils crie-

Boll. t. ix.
P. 459.

rent à la nouveauté, à la superstition, ou du moins à l'inutilité d'une solemnité nouvelle, pour honorer l'Eucharistie dont on faisoit tous les jours mémoire à la messe. Cependant Robert de Torote, évêque de Liège, & le Cardinal Hugues de S. Cher, légat en Allemagne, méprisèrent ces clameurs; & la fête fut instituée. Six ans après, Julienne mourut le 5 avril 1258, dans une réputation de sainteté, qui la fait encore honorer dans le pays comme Bienheureuse.

L'an 1264, le Pape Urbain donna une bulle expresse, pour faire célébrer cette fête généralement dans toute l'Eglise, & la fixa au premier jeudi d'après l'octave de la pentecôte. Il chargea S. Thomas d'Aquin de composer à ce sujet l'office du saint sacrement, dont la noblesse & l'onction céleste répondirent à la réputation du docteur angélique, & que nous récitons encore. Mais Urbain IV étant mort cette même année, le deuxième jour d'octobre, la célébration de la nouvelle fête fut interrompue pendant plus de quarante ans.

Le S. Siège vauqua près de cinq mois, après la mort de ce Pontife; &, selon la meilleure critique, ce ne fut que le 5 février 1256 qu'on lui donna pour suc-

es
qu
Sa
d'u
éq
po
po
qu
N'
tern
Pie
not
vor
mes
plus
que
notr
parti
nou
chez
tage
nou
d'un
poso
nois
écus
au
pas
mém
cun

ceur, Gui de Foulque, cardinal-évêque de Sabine, né de famille noble à Saint Gilles sur le Rhône. Il étoit d'une modestie exemplaire & si peu équivoque, qu'il fit tous ses efforts pour se soustraire au brillant fardeau du pontificat, qu'on lui avoit décerné tandis qu'il étoit absent pour cause de légation. N'y ayant pu réussir, il écrivit en ces termes à un de ses neveux, nommé Pierre le Gros: Plusieurs se réjouissent de notre promotion; mais nous n'y trouvons matière qu'à la crainte & aux larmes. Vous en devez être vous-même plus humble. Nous ne voulons point que vous, ni votre frère, ni aucun des autres viennent vers nous, sans un ordre particulier de notre part; autrement, nous les renverrons confus. Ne cherchez pas à marier votre sœur plus avantageusement, en conséquence de ce qui nous est arrivé. Si vous la mariez au fils d'un simple chevalier, nous nous proposons de lui donner trois cens tournois d'argent. C'étoit environ cinquante écus de notre monnoie. Si vous l'élevez au dessus de sa condition, n'attendez pas de nous un seul dénier. Il en sera de même pour tous nos proches, dont aucun ne doit se prévaloir de notre élé-

vation. Que Mabile & Cécile prennent les maris qu'elles prendroient, si nous étions dans la simple cléricature. Pour Gilli, voyez-la spécialement de ma part, & dites-lui de continuer à garder toute la modestie possible dans ses vêtements; & cependant de ne se charger de recommandations pour personne. C'est ainsi que s'annonça Clément IV, dès son entrée au pontificat.

Il donna aussi-tôt ses soins à l'affaire du royaume de Sicile, regardée comme une des plus graves pour l'Eglise Romaine. Cette couronne avoit été accordée par ses prédécesseurs Innocent & Alexandre à Edmond, second fils du Roi d'Angleterre: mais ce Prince paroissant abandonner ses prétentions, Clément la donna au plus jeune des frères de S. Louis, Charle comte d'Anjou & de Provence, & le pressa d'en venir prendre possession. Charle ne tarda point à s'embarquer à Marseille; & malgré toutes les précautions qu'avoit prises Mainfroi pour lui fermer le passage par terre & par mer, il aborda heureusement à Ostie. Le Pape qui étoit à Pérouse, envoya quatre cardinaux qui lui donnerent à Rome, dans l'église de Latran, l'investiture du royaume de Sicile, avec l'étendard, le vingtième.

ti
lo
no
pa
ren
co
le
van
tern
pro
fon
Cha
sulta
paix
ou j
ra au
aussi
néve
meur
cida
çois
Main
Char
cette
deffus
animé
les Pa
reurs.
trois
émula
T

tième de mai. Il lui fallut attendre assez long-temps l'arrivée de son armée qui venoit par terre, & le reste de la campagne se passa sans faire aucun exploit remarquable. Mais ayant été sacré & couronné Roi, dans l'église de S. Pierre, le jour de l'épiphanie de l'année suivante 1266, il entra sans retard sur les terres de Naples. Mainfroi lui envoya proposer un accommodement. Parce que son armée étoit remplie de Sarasins, Charle fit cette réponse: Allez dire au sultan de la Pouille, que je ne veux ni paix ni trêve avec lui, & que dans peu, ou je l'enverrai en enfer, ou il m'enverra au Ciel. Les deux armées s'avancèrent aussi-tôt, & se rencontrèrent près de Bénévent. Une seule bataille, des plus meurtrières dont il soit fait mention, décida du sort de leurs chefs. Les François remportèrent une victoire complète; Mainfroi demeura parmi les morts, & Charle seul maître du royaume. Par cette défaite, les Guelfes reprirent le dessus sur les Gibelins: deux factions animées, dont la première tenoit pour les Papes, & la seconde pour les Empereurs. L'une & l'autre, pendant deux à trois siècles, désolèrent l'Italie par leur émulation détestable en tout genre de

crimes & d'excès. Elles éclaterent principalement, sous le Pape Grégoire IX & l'Empereur Frédéric II: mais on n'a rien de précis sur leur origine, ni sur l'étymologie de leurs noms, qui très-vraisemblablement néanmoins proviennent des noms propres de leurs premiers auteurs.

En Allemagne, on éprouoit tous les désordres & tous les fléaux de l'anarchie. Toutefois, après la mort de Guillaume de Hollande, qui périt l'an 1256 en voulant réduire les Frisons révoltés, on avoit élu en sa place jusqu'à deux Empereurs. Richard, fils du Roi Jean d'Angleterre & comte de Cornouaille, élu le premier & couronné à Aix-la-Chapelle le jour de l'ascension 1257, ne put fournir à la dépense nécessaire pour soutenir sa dignité, & fut obligé de retourner en Angleterre, où il mourut quatre ans après. Alfonse X, Roi de Castille, élu Empereur deux mois après Richard, & retenu par ses guerres contre les Maures, ne put pas même venir prendre possession de l'empire. Ce fut dans cette affreuse confusion que les princes d'Allemagne augmentèrent principalement leur puissance au préjudice de celle des Empereurs, & que plusieurs villes d'Italie s'érigerent en républiques, ou furent

usurpées par des seigneurs qui s'en firent de petits Etats.

Jamais on ne multiplia si abusivement les croisades, que dans ces temps de fureur & d'horreur. Les évêques de Germanie traioient réciproquement en ennemis de la religion, & confondoient avec les Infidèles, les partis différens de celui qu'ils avoient épousé. En Italie, le Cardinal de Sainte Cécile faisoit prêcher avec tant de chaleur contre les partisans de Mainfroi, & en particulier contre les Sarasins de Nocera toujours attachés à ce parti, qu'il dispensoit ceux qui prenoient la croix pour leur faire la guerre, des engagemens contractés pour le recouvrement de la Terre-Sainte. On prêchoit en France, avec une ardeur égale, ces deux croisades à la fois; c'est-à-dire contre Mainfroi en faveur de Charle d'Anjou, & contre Bondocdar sultan d'Égypte, qui venoit de ruiner Césarée, & se préparoit au siège d'Acre, seule place forte qui restât aux Chrétiens de Palestine. La croisade se prêchoit en Angleterre contre Simon de Montfort, comte de Lincestre, fils du fameux Simon surnommé le fléau des Albigeois, & qui ne s'acquittait à lui-même que l'odieux surnom du Catilina des Anglois. Il étoit à la tête

des ſujets rebelles du Roi Henri III, prince naturellement bon, mais inconſtant & capricieux, ſans vigueur, ſans politique, également incapable de ſe faire craindre & de ſe faire aimer. La haute réputation de ſageſſe & de probité dont jouiſſoit par-tout le Roi S. Louis, avoit bien pu le faire choiſir, tant par Henri que par ſes barons, pour arbitre de leurs différens: mais l'inquiétude & la fougue intraitable du génie Britannique avoient preſque auſſi-tôt violé la ſentence arbitrale, quoique rendue au gré des deux parties. La rébellion ne finit que par la mort de Simon, qui fut défait & tué à la bataille d'Eveſham, le quatrième d'août 1264. On le priva de la ſépulture eccléſiaſtique, comme étant mort excommunié. Les Rois Maures de Grenade & de Murcie remuant en Eſpagne, il fallut encore y prêcher tout de nouveau la croiſade. On prêchoit enfin la croiſade en Hongrie, contre les Tartares, que leur genre de Chriſtianiſme, frein trop foible pour leur férocité ambitieufe, n'empêchoit pas de menacer d'une effroyable invasion les pays Chrétiens limitrophes de ce royaume & de celui de Pologne.

Vading. Cependant le Chef de l'Egliſe n'en per-
1265, n. doit pas de vue les intérêts divers. L'E-

glise d'Yorck, vacante depuis plus d'un an, n'ayant pas fait une élection plus canonique après un si long retard, Urbain la cassa, & donna cet archevêché, à S. Bonaventure. Les besoins de l'Angleterre, où la discorde & la guerre civile avoient porté de rudes atteintes à la discipline, ne demandoient pas moins qu'un prélat de ce mérite. Bonaventure n'étoit pas seulement révérend pour la pureté de ses mœurs, l'austérité de sa vie, la tendre piété & la modestie sincère qu'il savoit allier avec l'éminence de la doctrine: mais sa gravité, sa prudence, le long usage du gouvernement de son ordre, où il s'étoit rendu aimable à tout le monde en maintenant parfaitement l'observance régulière, le faisoient juger propre à tout. Le Pape ayant pris une résolution arrêtée, & connoissant l'humilité de Bonaventure, lui enjoignit, en vertu de la sainte obéissance d'acquiescer à la volonté divine en acceptant l'archevêché d'Yorck. Tels sont les termes de la bulle qui fut donnée à ce sujet le 24 novembre 1265, mais qui n'eut point d'exécution. L'humilité de Bonaventure fut si ingénieuse, & il prit si bien le Saint Père, tout inébranlable que paroïsoit la résolution de Sa Sainteté, qu'il ne fut pas contraint d'accepter l'épiscopat.

T. Luc. S. Thomas d'Aquin refusa de même
 ap. E- l'archevêché de Nâpels, que le Pape
 chard. P. Clément lui avoit aussi conféré par une
 263. bulle en y joignant les revenus de S.
 Pierre *ad aram*. Le S. Docteur supplia
 pour toujours le Souverain Pontife de ne
 lui donner aucune dignité ecclésiastique,
 & de lui laisser finir ses jours dans la pau-
 vreté & l'humilité de sa profession : illustre
 obscurité, dans laquelle il servit plus es-
 sentiellement l'Eglise, que ne firent la
 plupart des prélats élevés sur les premiers
 sièges ! Alors il composoit ce corps admi-
 rable de doctrine, qu'il intitula Somme
 de théologie, & divisa en trois parties,
 la première naturelle, la seconde morale,
 & la troisième sacrée. Il traite dans la
 première, de la nature de Dieu & des
 créatures ; & dans la troisième, de l'in-
 carnation & des sacremens. Dans la se-
 conde partie, subdivisée en deux autres,
 il y traite en premier lieu, ou, comme
 il s'exprime, dans la première seconde il
 examine en particulier, les vices & les
 vertus. Qu'il nous suffise d'indiquer ce
 que tout l'art de l'analyse ne pourroit
 qu'affolblir, en le tirant de cette mine si
 riche & si pure, des notions spéculatives
 de la scholastique, & de la science pra-
 tique du salut. C'est là que tous les grands

même
Pape
r une
de S.
upplia
de ne
stique,
la pau-
illustre
plus es-
rent la
remiers
s admi-
Somme
parties,
morale,
dans la
& des
de l'in-
ns la se-
autres,
comme
conde il
es & les
iquer ce
pouroit
e mine si
culatives
nce pra-
es grands

maitres, depuis plus de cinq siècles n'ont pas cessé de puiser; sans qu'aucun d'eux, à l'aide même d'un fonds si avantageux, & avec la facilité d'ajouter à la première invention, ait jamais donné un corps de théologie aussi parfait, soit pour la solidité de la doctrine, soit pour l'ordre & la méthode. Ce grand ouvrage fut composé pendant le pontificat de Clément IV, qui fut d'environ trois ans & neuf mois, & pendant la longue vacance qui le suivit.

Ce Pape étant mort à Viterbe le vingt-neuvième jour de novembre 1268, les cardinaux eurent tant de peine à s'accorder pour un successeur, que le podestat de la ville les renferma dans le lieu où ils étoient assemblés au nombre de quinze, & les tint ainsi pendant près de trois ans. Ce fut dans cet intervalle, marqué V.Spond. avec précision par Guillaume de Pui-Lan. an. 1269. rent, & par la chronologie de Montfort n. 6. qu'ont suivis les critiques modernes les plus estimables, & par conséquent après la mort de Clément IV, que Charles d'Anjou fit mourir le jeune Conrad ou Conradin, petit-fils de l'Empereur Frédéric. Il est donc inutile d'alléguer, avec quelques apologistes simulés, pour paroître défendre Clément d'avoir contribué à cette exécution barbare, il est, dis-

je, plus qu'inutile d'alléguer que Charle en fut repris par ce Pape & par ses cardinaux.

Ce ne fut que l'an 1269, que Conradin réfugié en Allemagne tandis que son oncle Mainfroi le dépouilloit du royaume de Sicile, revint en Italie pour faire valoir ses prétentions contre le vainqueur de Mainfroi. Il fut défait dans la Pouille; il tomba peu après entre les mains de son rival, qui le fit condamner à mort & exécuter publiquement, avec plusieurs autres têtes augustes attachées à son parti. C'étoit le dernier prince de la maison impériale de Suabe, devenue très-odieuse par l'esprit de schisme, & par des vexations si souvent réitérées contre l'Eglise Romaine. Mais si ces considérations ont pu diminuer la faute du nouveau Roi de Sicile, elles ne l'ont pas garanti de la tache ineffaçable qu'elle imprime à sa mémoire.

La vertu de Clément IV, loin de se démentir sur le S. Siège, alla toujours en augmentant. Non seulement sa vie étoit très-pure, mais il fit admirer l'austérité & la plus sévère modestie dans la première place de l'univers. Il ne portoit point de linge, il couchoit sur un lit très-dur, & pendant long-temps il ne mar-

ge
la
co
ce
la
en
ob
de
soi
bar
la
tion
bre
T
aux
ticu
tise
tred
entr
de
s'agi
dans
dans
avoi
le d
Rom
& d'
faire
d'abo
velle

gea point de viande. Il fut très-zélé pour la fréquentation des Sacremens, que l'on commençoit à négliger. Afin d'exciter cette dévotion, il autorisa par une bulle la confrérie du Gonfanon, établie à Rome en l'honneur de la Sainte Vierge, avec obligation pour ceux qui l'embrassoient, de se confesser & de communier trois fois l'an. Elle prenoit son nom, de la bannière qu'on y portoit, & passe pour la plus ancienne de ces sortes d'institutions, établies depuis en si grand nombre sur ce premier modèle.

Tout attaché qu'étoit le Roi saint Louis aux intérêts de l'Eglise Romaine, & particulièrement à la personne du pieux Pontife Clément IV, il se vit obligé de contredire ce Pontife, au sujet de quelques entreprises faites par Clément sur les droits de la couronne de France. Quoiqu'il ne s'agit que de deux archidiaconés, l'un dans la cathédrale de Rheims, & l'autre dans celle de Sens, auxquels le Pape avoit nommé d'une manière qui attaquoit le droit de régale; Louis s'en plaignit à Rome avec amertume. On se prêta de part

Duboul.
p. 372.
Preuv.
Lib. Gall.
p. 368.

clara en termes exprès qu'il ne prétendait point par-là préjudicier au droit de régale. Quant à l'affaire de Sens, de peur que des exemples itératifs ne tiraissent à conséquence, le saint Roi voulut absolument que l'archidiacre nommé par le Pape fût dépossédé, & il mit en sa place Girard de Rampillon archidiacre de Melun, qui fut maintenu dans sa nouvelle possession. On observe que S. Louis, aussi attentif aux loix de l'Eglise qu'à ses propres droits, exigea, selon la coutume, que Girard quittât son premier bénéfice en passant au second. En Allemagne au contraire, c'étoit un abus très-commun dès-lors, que le même sujet fût chanoine en plusieurs cathédrales, afin de parvenir plus aisément à l'épiscopat.

Ce fut principalement pour arrêter les entreprises des Papes sur la collation des bénéfices & sur la juridiction contentieuse, que S. Louis rendit, l'an 1269 la fameuse ordonnance connue sous le nom de Pragmatique sanction, & qui roule presque toute entière sur ces deux objets. Il avoit déjà donné la constitution plus célèbre encore, où l'on trouve pour la première fois le terme de libertés Gallicanes, substitué à celui de libertés canoniques; quoique cette dernière expression

Duboulai
p. 390.

Lib. Gall.
p. 1701.

T. xj.
Conc.
Gall. Ma-
rac. de
Concord.
l. 3. c. 1.

rende son objet avec assez de justesse. On voulut sans doute faire entendre que l'autorité des canons étant affoiblie chez les autres nations, on refusoit en France de s'affujettir aux nouvelles maximes qu'on pensoit avoir donné lieu à ces relâchemens. Cette constitution cependant ne concerne guère que la vigilance & la sévérité, que le saint Roi jugeoit nécessaires dans la poursuite des hérétiques.

La conservation & l'accroissement de la foi étoient les deux grands mobiles de ses démarches, & le but invariable où se dirigeoient toutes ses vues. Depuis sa première croisade, il ne s'étoit jamais regardé comme déchargé entièrement du vœu qu'il avoit fait de combattre les ennemis du nom chrétien. Les nouvelles de leurs avantages & de leurs excès récents dans la Terre-Sainte, le décidèrent à y reporter ses armes; avec d'autant plus d'empressement, qu'ayant quelque pressentiment de la fin de ses jours, il vouloit auparavant faire quelque chose de grand pour la gloire de Dieu, & laisser un exemple mémorable aux générations suivantes. Le Sultan Bondocdar ayant fait irruption avec une puissante armée sur les terres des fidèles de Palestine, s'étoit rendu maître de tout le

Bibl.
Orient. p.
204.

Sanut.
p. 222.

pays jusqu'aux portes d'Acre. Par un mépris affecté de nos saints mystères, il avoit démoli l'église du mont Thabor, & rasé jusqu'aux fondemens celle de Nazareth. Bondocdar prit ensuite & ruina Césarée, força le château d'Arsouf, d'où il emmena environ mille captifs, & réduisit à composition le fort de Sapheth. Il commanda aux habitans de ce dernier endroit, sous peine de passer par les armes, de se faire tous Musulmans. Il n'y en eut que huit qui apostasierent : les autres, au nombre de plus de six cens, furent égorgés contre la foi du traité. Leur sang couloit comme un ruisseau, sur la pente de la montagne, au sommet de laquelle étoit située la forteresse. Le

Stiffid.
m. 1266.

prieur des Templiers, & deux frères Mineurs qui exhortoient les martyrs à la constance, furent écorchés vifs, fouettés barbarement en cet état, & enfin décollés.

Le récit qu'on fit de toutes ces horreurs au pieux monarque, lui rendit toute l'ardeur de ses premières années, & parut faire la même impression sur ses proches & ses sujets. Tous ses fils, à l'exception du quatrième encore enfant, son frère Alphonse comte de Poitiers & de Toulouse, son gendre Thibault Roi de

N
ne
de
ta
pr
jou
dr
ne
ce
seu
bé
il r
ord
de
tre
par
qui
dre
IX
ne
sez
pie
Il
nial
& d
val
enco
leço
mess
C'ét

Navarre & comte de Champagne, son neveu Robert comte d'Artois, Gui comte de Flandres, Jean fils du comte de Bretagne, & une infinité d'autres Seigneurs prirent la croix avec lui. Charles d'Anjou, Roi de Sicile, devoit encore le joindre avec une puissante armée. Mais en ne négligeant rien des moyens naturels, ce sage & saint Roi mettoit en Dieu seul toute sa confiance. Afin d'attirer les bénédictions du Ciel sur son entreprise, il redoubla sa ferveur dans ses exercices ordinaires de piété, dont les historiens de sa vie ont cru devoir nous transmettre le détail édifiant: en voici quelque partie, que le témoignage des personnes qui l'approchoient de plus près peut rendre croyable, mais que le nom de Louis IX, aussi grand homme que grand saint, ne prémunira peut-être point encore assez contre les dérisions de la sagesse impie de notre siècle.

Il assistoit tous les jours à l'office cano- Duchêne,
 nial, même aux heures de la Vierge; t. 5. p.
 & dans ses voyages, il le récitoit à che- 456, &c.
 val, avec son confesseur. Tous les jours
 encore, il disoit l'office des Morts à neuf
 leçons. Il entendoit habituellement deux
 messes par jour, & souvent trois ou quatre.
 C'étoit la même assiduité pour la parole

de Dieu ; & il l'écoutoit avec tant d'attention , qu'il en répétoit ensuite tous les traits frappans aux personnes qui l'entouroient. De son temps même , on censuroit ces dévotions ; il répondoit , sans y rien changer : Si je donnois le double de ce temps au jeu ou à la chasse , on n'en parleroit pas. Il fut bien des années dans l'usage d'aller à minuit aux matines de sa chapelle , & de prier encore au retour , autant qu'avoient duré les matines : mais sur les remontrances qu'on lui fit au sujet de sa complexion délicate , il remit ces dévotions au matin. Le soir après les complies de sa chapelle , il faisoit faire par un prêtre l'aspersion de l'eau bénite par toute sa chambre , en particulier sur son lit. Il introduisit dans sa chapelle la coutume de fléchir le genou pendant la messe , à ces paroles du Credo *& homo factus est* , & de se prosterner à la lecture qui se fait dans la passion de la semaine sainte , au moment où l'on dit que J. C. expira. C'est de là que nous viennent ces pieux usages.

Avec la piété , il porta aussi l'austérité sur le trône. Tous les vendredis , il jeûnoit , & il s'abstenoit de viande , les mercredis. Les vendredis du carême & de l'avent , il ne mangeoit ni poisson , ni

frus
ver
cip
aut
tou
du
la c
maj
ber
sou
père
avo
il se
que
conf
sonn
ce c
roier
jours
tion
porta
le ca
mais
que
docil
piété
pas l
L
conc
Il est

fruit. Il jeûnoit au pain & à l'eau, le vendredi saint, les veilles des quatre principales fêtes de la Vierge, & quelques autres jours de l'année. Il se confessoit tous les vendredis; & selon la dévotion du temps, après sa confession il prenoit la discipline. Toujours il craignoit que la majesté de sa personne n'ôtât quelque liberté au ministre de ce sacrement; & souvent il lui répétoit: Vous êtes ici le père, & je ne suis que l'enfant. S'il y avoit une porte ou une fenêtre à fermer, il se levoit promptement, sans souffrir que le confesseur le prévint. Outre ses confesseurs, il avoit prié quelques personnes fermes & sages, de l'avertir de tout ce qu'elles entendraient ou remarqueraient en lui de répréhensible, & toujours il reçut leurs avis dans la disposition qui les lui avoit fait demander. Il porta long-temps le cilice, durant l'avent, le carême & les vigiles de plusieurs fêtes: mais son confesseur l'ayant fait convenir que sa santé en souffroit, il le quitta avec docilité, en dédommageant néanmoins sa piété par une ceinture de crin qui n'avoit pas les mêmes inconvéniens.

L'abondance de ses aumônes étoit inconcevable, tout puissant Roi qu'il étoit. Il est impossible d'en faire le dénombre-

ment; on n'en peut rapporter que les particularités les plus propres à nous retracer les vues supérieures & la foi vive qui les dirigeoient. Tous les jours, quelque part qu'il fût, il nourrissoit chez lui six-vingts pauvres; ce nombre augmentoit considérablement, aux jours de dévotion. Le Roi les servoit souvent de sa main, avant de manger lui-même: à certains jours, il en servoit ainsi jusqu'à deux cens. Chaque jour à diner & à souper, il faisoit manger près de lui trois pauvres vieillards, à qui l'on passoit des mets de sa table. Tous les samedis, il lavoit encore les pieds à trois pauvres vieillards; puis il leur faisoit une aumône en argent, & leur servoit lui-même à manger. Il donnoit abondamment aux hôpitaux, & à toutes les pauvres communautés de religieux & de religieuses. Il fonda une multitude innombrable de monastères, des maisons de piété & de charité de tout genre. Il ne fut pas moins libéral envers les églises. Né pour les grandeurs, & ayant l'ame naturellement grande, il aimoit mieux, comme il s'en exprimoit quelquefois, signaler sa magnificence pour la religion, que pour le monde & la vanité. Il ne laissoit pas de faire paroître la majesté royale, avec tout

l'éc
dan
dan
con
qu'a
piét
& l
extr
l'orc
T
le R
voya
mort
navig
la flo
consc
ceroi
quest
Alex
le de
foi l'
inclin
lui-m
amba
cette
zèle,
au R
passer
pour
Chrét

l'éclat propre à imposer, non seulement dans les jours de représentation, mais dans l'état habituel de sa cour, où il fut constamment servi avec plus de dignité qu'aucun de ses prédécesseurs. La vraie piété a toujours la sagesse pour guide; & la vertu, éloignée constamment des extrémités vicieuses, ne troubla jamais l'ordre des conditions.

Tout étant préparé pour la croisade, le Roi se rendit, comme à son premier voyage d'outre-mer, au port d'Aigues-mortes: & de là, après huit jours de navigation, à Caillari en Sardaigne, où la flotte des Croisés se rassembla. On tint conseil touchant le lieu où ils commenceroient à porter leurs armes, & il fut question de trois termes différens, Acre, Alexandrie & Tunis. Le S. Roi fut pour Duchêne, le dernier. Plusieurs personnes dignes de foi l'avoient assuré que le Roi de Tunis inclinoit à se faire Chrétien. Ce Prince lui-même lui avoit envoyé depuis peu des ambassadeurs, qui le confirmerent dans cette persuasion. Dans l'ardeur de son zèle, il leur parla en ces termes: Dites au Roi votre maître, que je voudrois passer dans les fers le reste de mes jours, pourvu que lui & son peuple se fissent Chrétiens de bonne foi. Parmi les sei-

gheurs qui partageoient sa confiance, souvent il s'écrioit avec transport : O si je pouvois un jour me voir parrain d'un tel filleul ! Ce ne fut pas là néanmoins le seul motif qui fit marcher ce Prince habile à Tunis. On lui faisoit encore entendre, que si cette ville résistoit, elle seroit facile à réduire; d'ailleurs, qu'elle regorgeoit de toutes sortes de richesses, comme n'ayant jamais été prise, & qu'elle offroit des ressources inestimables aux Croisés; que c'étoit de ce pays que le Sultan d'Égypte tiroit l'excellente cavalerie qui faisoit la force principale de ses armées. Mais, quoi qu'il en soit de la justesse de ces mesures, le Seigneur avoit des vues bien différentes de celles des hommes : jamais il ne montra plus sensiblement, quels mouvemens il imprime quelquefois aux peuples & aux empires, pour consommer la sanctification d'un élu de certain ordre.

Ce n'étoit pas sur la terre que le zèle de S. Louis pour la propagation de la foi, & tant d'autres vertus royales & chrétiennes devoient triompher. Dans sa première expédition contre les Infidèles, il avoit rassemblé, pour ainsi dire, tous les précieux matériaux qui devoient entrer dans la couronne de son immortalité :

té :
à le
serv
suite
tion
foi.
cent
tude
fuire
le P
gran
versif
légén
faire
terre
s'ils
crer
roien
de pr
qui s
de c
Mais
cé pa
querm
fatigu
chale
rant l
Neve
troitiè
de CI

té : cette seconde entreprise devoit ser-
 à les épurer de ce qu'ils pouvoient con-
 server de terrestre ; sans avoir plus de
 suites que la première, pour la réduction
 ou la conversion des ennemis de la
 foi. L'armée Chrétienne ayant fait la des- Spicil. p.
 cente en Afrique, à la vue d'une multi- 550, &c.
 tude innombrable de Satafins qui s'en-
 fuirent à l'instant vers leurs montagnes,
 le Roi de Tunis se crut dans le plus
 grand péril, & toutes ses idées de con-
 version, soit bien fondées, soit présumées
 légèrement, se dissipèrent, pour ne plus
 faire place qu'aux propos insensés de la
 terreur. Il fit dire aux vainqueurs, que
 s'ils attaquoient la ville, il seroit massa-
 crer tous les Chrétiens qui se trouve-
 roient dans ses Etats. On ne laissa pas
 de prendre Carthage, voisine de Tunis
 qui s'étoit arrogé le lustre & la dignité
 de cette ancienne capitale de l'Afrique.
 Mais les maladies qui avoient commen-
 cé parmi les François avant leur débar-
 quement, augmentèrent à l'excès, par la
 fatigue, la mauvaise nourriture & les
 chaleurs excessives de ces contrées du-
 rant la canicule. Jean Tristan, comte de
 Nevers & fils de Louis, mourut le
 troisiéme jour d'août. Le Légat Raoul
 de Chevrieres mourut, le septième. Le

comte de la Marche , les seigneurs de Nemours , de Vendôme , de Montmorenci , de Brissac furent emportés en quatre jours.

Le Roi fut attaqué lui-même , d'une dysfenterie & d'une fièvre brûlante , qui en peu de jours le réduisirent à l'extrémité. Avant son départ , il avoit fait son testament , où l'on trouve en substance toute la charité & la piété qui l'avoient animé depuis qu'il se connoissoit. Quand il sentit que le Seigneur l'appeloit à lui , il donna par écrit à Philippe son fils aîné une instruction qui n'est qu'un abrégé des admirables principes qui l'avoient dirigé toute sa vie , tant pour la sanctification de son ame , que pour le bonheur de ses peuples : deux objets que ce prince , rempli , s'il en fut jamais , du don d'intelligence & de conseil , n'avoit jamais séparés , & dont il vouloit marquer l'étroite connexion , en des conjonctures si propres à faire des impressions durables. Il reçut ensuite les sacremens de l'Eglise , & particulièrement le saint viatique , avec une vivacité de foi qu'il communiquoit à tous les assistans. Le ministre sacré lui ayant demandé , s'il ne croyoit pas fermement que ce fût le corps de J. C. Je ne le croirois pas mieux , s'écria-t-il ,

Vid.
Joinv. p.
126.

quand
il est
toujours
de l'
rer
jour
ces n
ple
quoi
Seigneur
je vo
& je
crois
au ci
quant
douce
mettr
racter
cessa
tous l
Il a
frère
tra ép
sa do
vénéra
pieds
& plus
toit dé
ame je
semain

quand je le verrois dans la splendeur où il est monté au ciel. Ses forces déclinant toujours, il ne s'occupa plus que du soin de son éternité; mais sans jamais le séparer de l'amour de ses peuples. Encore le jour de sa mort; on lui entendit proférer ces mots: Seigneur, ayez pitié de ce peuple que je laisse entre vos mains. Après quoi, il prononça ce verset du Psalmiste: Seigneur, j'entrerai dans votre maison, je vous adorerai dans votre saint temple, & je glorifierai votre nom; puis, les bras croisés sur la poitrine, & les yeux levés au ciel, le 25 août de l'année 1270, cinquante-cinquième de son âge, il expira doucement sur la cendre où il s'étoit fait mettre. C'est ainsi que soutenant son caractère jusqu'au dernier moment, il ne cessa d'imprimer à la majesté du diadème, tous les traits de la vertu.

Il avoit à peine rendu l'esprit, que son frère le Roi de Sicile arriva. Charle entra éploré dans la tente du saint Roi: mais sa douleur se convertit aussi-tôt en une vénération religieuse. Il se prosterna aux pieds du Saint, dont le visage, aussi frais & plus agréable qu'en pleine santé, portoit déjà l'empreinte de la gloire dont son ame jouissoit dans le ciel. Pendant six semaines, le Roi Charle continua la guerre

avec les troupes fraîches & nombreuses qu'il avoit amenées, & battit les Sarafins toutes les fois qu'ils oserent l'attendre. Il eût pu de même s'emparer de Tunis; mais n'envisageant pas cette conquête du même œil que son saint frère, & la peste commençant à faire un ravage égal dans les deux armées, on fit une trêve de dix ans, toute à l'avantage des Chrétiens. Entr'autres conditions onéreuses, les Infidèles, pour les frais de la guerre, se soumirent à une somme plus forte d'un tiers que la rançon payée autrefois par les François en Egypte.

Comme on venoit de conclure ce traité, Edouard, fils aîné du Roi d'Angleterre, arriva avec une nouvelle armée & quantité de seigneurs Anglois. Il témoigna un mécontentement fort vif de la trêve, & passa plein de chaleur en Palestine, où il ne fit cependant rien de mémorable. Toutes les affaires des Chrétiens y étoient presque entièrement ruinées. Bondocdar poursuivant ses avantages & ses cruautés, avoit pris, outre une infinité de châteaux, les villes de Jaffa & d'Antioche. Il fit mourir dans celle-ci dix-sept mille personnes, & en traîna plus de cent mille en esclavage. Telle est l'époque de la ruine irréparable de cette il-

lustre
mond
même
Syrie,
rac &
garder
des cro
revint
le Roi
rir, &
du trôn

Les
veau R
aussi pa
à repre
contre l
eux les
à-dire le
ré les c
une part
rer dans
devinren
nombre
le Roi
épaules
reliques
n'illustre
cile. Plu
portées
qui décer

lustre cité, si long-temps la troisième du monde & la première de l'Orient. L'année même de l'arrivée du Prince Edouard en Syrie, le Sultan prit les forteresses de Carac & de Montfort. Ainsi l'on peut regarder la fin de S. Louis, comme le terme des croisades. Edouard, au bout d'un an, revint en Europe, apprit en Sicile, que le Roi Henri III son père venoit de mourir, & se pressa d'aller prendre possession du trône.

Les François, à la suite de leur nouveau Roi Philippe le Hardi, revinrent aussi par la Sicile, après s'être engagés à reprendre dans trois ans les armes contre les Infidèles. Ils emportoient avec eux les reliques de leur saint Roi; c'est-à-dire les ossemens, dont on avoit séparé les chairs. Le Roi de Sicile avoit pris une partie des intestins, & les fit enter- rer dans une église de Palerme, où ils devinrent aussi-tôt célèbres par un grand nombre de miracles. Arrivé en France, le Roi Philippe porta lui-même sur ses épaules, de Paris à Saint Denis, les reliques de son père, que les miracles n'illustrerent pas moins que celles de Sicile. Plusieurs de ces merveilles sont rapportées dans la bulle de Boniface VIII, qui décerna un culte public à ce Prince

vingt-sept ans après sa mort. Peu de jours après l'inhumation du Saint, on vit encore arriver à S. Denis le corps de son frère Alfonse comte de Toulouse & de Poitiers, mort au retour de Tunis à Corneto en Toscane, où il avoit été obligé de s'arrêter. La Comtesse Jeanne son épouse étant morte de chagrin quelques jours après, sans laisser d'enfans, le comté de Toulouse fut réuni à la couronne de France, pour n'en plus être détaché.

L'Eglise Romaine avoit été jusques là sans pasteur. Les cardinaux toujours renfermés à Viterbe, donnerent enfin par compromis à six d'entr'eux le pouvoir d'élire un Pape. Le premier septembre de cette année 1271, ils nommerent d'une voix unanime Thibaud, né à Plaisance de l'illustre maison de Visconti, mais jusques-là simple archidiacre de Liège, & qui étoit allé par dévotion aux saints lieux. La connoissance qu'il avoit des besoins de la Terre-Sainte, & son zèle pour y remédier, sont marqués entre les motifs que les cardinaux alleguent en sa faveur pour son élection, dans la lettre d'avis qu'ils lui en envoyèrent avec leur décret. Il y donna son consentement le 27 octobre, jour d'où l'on commence à compter le temps de son pontificat,

Rain. an.
1271.

tifi
tit
le
les
tier
Sain
droi
né
A
le 2
une
la c
niqu
les v
naire
péris
leur
infinu
der,
Papes
conno
pour
en pro
entre
toit-il-
d'obsta
rentrés
Charle
de l'En
noit se
Tom

tificat, prit le nom de Grégoire X, partit sans retardement, & arriva en Italie le premier jour de l'an 1272. Il employa les deux mois suivans presque tout entiers aux seules affaires de la Terre-Sainte: il ne voulut pas même aller en droiture à Rome, de peur d'être détourné par d'autres soins.

Après y avoir été sacré & ordonné le 24 de mars, il fit expédier sans délai une lettre circulaire aux évêques, pour la convocation d'un concile œcuménique, dont les causes principales, outre les vices & les erreurs allégués à l'ordinaire, étoient le schisme des Grecs & le péril des Fidèles de Palestine. L'Empereur Michel Paléologue, politique très-insinuant tandis qu'il savoit se commander, avoit déjà gagné la bienveillance des Papes Urbain & Clément, en les reconnoissant par ses lettres & ses envoyés pour chefs de l'Eglise Universelle; & en promettant de rétablir l'ancienne union entre toutes les Eglises; à quoi, ajoutoit-il adroitement, il ne voyoit plus d'obstacle, depuis que les Grecs étoient rentrés dans C. P. Instruit que le Roi Charles de Sicile avoit acquis les droits de l'Empereur Baudouin, & qu'il prenoit ses mesures pour les faire valoir, il

fit des instances nouvelles & plus pressantes que jamais auprès du Pape Grégoire, afin d'arrêter ces entreprises, en se mettant au même rang que les souverains soumis de tout temps à l'autorité spirituelle du S. Siège. En conséquence, le Pontife l'invita, comme les autres princes Catholiques, à venir avec ses évêques au concile général qui devoit se tenir à Lyon.

Afin de le célébrer plus tranquillement & avec plus de fruit, il s'appliqua soigneusement à rétablir la concorde parmi les Italiens, & à inspirer de la modération aux Guelfes qui abusoient de l'ascendant qu'ils avoient repris sur les Gibelins. A cet effet, il se servit utilement Boll. ad 20. mart. du B. Ambroise, de l'ordre des Frères Prêcheurs, homme puissant en œuvres & en paroles, & qui réconcilia entr'elles toutes les familles de Sienne sa patrie. Ambroise travailla de même à rétablir la paix entre les princes & les peuples d'Allemagne, & s'acquitta par-tout la plus haute vénération. Les Papes lui offrirent plusieurs évêchés, qu'il refusa constamment, aussi bien que celui de Sienne sa patrie, auquel il avoit été élu dans toutes les formes canoniques. Il ne voulut pas même accepter dans son ordre la

me
int
le
effi
plu
de
Fré
per
dès
clar
tent
pas
semb
sept
com
d'Al
son
d'Au
dolfe
duch
Le P
année
sonne
En
soit se
& tra
stacles
alors
Jean

moindre supériorité. Ses vertus l'ont fait inscrire au martyrologe Romain, avec le titre de Bienheureux.

Grégoire X jugea que le moyen le plus efficace de pacifier l'Allemagne, encore plus agitée que l'Italie, c'étoit de la tirer de l'anarchie où elle gémissoit depuis Frédéric II, malgré l'élection de tant d'Empereurs. Richard d'Angleterre étoit mort, dès le mois d'avril 1271. Grégoire déclara au Roi de Castille, que ses prétentions sur l'Empire ne lui paroissent pas recevables, & fit aussitôt après assembler les électeurs à Francfort. Le 30 septembre 1275, ils choisirent Rodolfe comte de Habsbourg, issu d'Etichon d'Alsace, souche commune de la maison de Lorraine, & de la seconde d'Autriche qui prit ce nom, quand Rodolfe eut investi son fils Albert, de ce duché enlevé à Ottocare Roi de Bohême. Le Pape Grégoire se rendit cette même année à Lyon, pour y présider en personne au concile.

En Orient, Michel Paléologue dispo-
 soit ses évêques à s'y rendre de leur côté,
 & travailloit avec ardeur à lever les ob-
 stacles qu'il prévoyoit à la réunion. Joseph,
 alors patriarche de C. P. & plus encore
 Jean Veccus cartophilax; c'est-à-dire in-

specteur des chartes & grand chancelier de l'Eglise patriarchale, s'opposèrent à son dessein. Le patriarche, foible vieillard, homme simple & sans lettres, jouet aveugle de quiconque s'emparoit de son

Niceph. esprit, pouvoit peu par lui-même: mais
Greg. 15. Veccus étoit un génie transcendant &

capable de tout, élevé, pénétrant, profond dans toutes les sciences qu'il ne cessoit de cultiver, naturellement éloquent & persuasif, d'un aspect imposant, & l'un des hommes les mieux faits de tout l'Empire, aussi habile d'ailleurs dans le maniement des affaires que dans les discussions de doctrine, & déjà illustré par des négociations importantes, où il avoit répondu à toute l'attente de son prince.

Il possédoit au même point toutes les bonnes qualités de l'ame, une vertu exercée à l'héroïsme, un grand fond de bonté & de droiture naturelle, une franchise, une ingénuité presque inconnue

Gerorg. dans sa nation, & à laquelle les plus
Pachimer. obstinés d'entre ses compatriotes schismatiques n'ont pu s'empêcher de rendre témoignage. Il aimoit si passionnément la vérité, qu'aussi-tôt qu'il l'avoit reconnue, la moindre dissimulation lui devenoit comme impossible.

De concert avec le patriarche, il se

da
qu
eu
tôt
M
de
jan
le
écr
dor
cre
Ge
mém
ran
de
hon
s'éc
sans
de
men
que
meil
& e
il av
cette
vant
sur l
du g
Grec
Atha

déclara si ouvertement contre la réunion, que l'Empereur, poussé d'un zèle qu'on eut enfin tout lieu de croire outré plutôt que simulé, le fit mettre en prison. Mais réfléchissant bientôt sur le caractère de Veccus, à qui la violence ne feroit jamais abandonner ce qu'il prenoit pour le bon parti, Paléologue lui envoya un écrit composé par de savans théologiens, dont les principaux étoient l'Archidiaacre Méliteniote, George Métochite & George de Chypre. Il lui fit dire en même temps, qu'il ne prétendoit pas tyranniser sa conscience, mais que l'amour de la vérité dont on lui faisoit justement honneur, devoit au moins l'engager à s'éclaircir par lui-même, & à la chercher sans préoccupation. Veccus n'étoit pas de ces gens de secte qui veulent absolument & sans nulle autre considération, que le parti où ils sont engagés soit le meilleur. Il lut cet écrit avec attention, & en suspendant ses préjugés, comme il avoit promis. Il cherchoit sincèrement cette divine clarté qui va toujours au devant de ceux qui la désirent : elle lui fit sur le champ à ses yeux. Il fut surpris du grand nombre d'autorités des Pères, Grecs ainsi que Latins, sur-tout de S. Athanase, de S. Cyrille & de S. Maxime,

qui font procéder le Saint-Esprit du Père & du Fils, ou du Père par le Fils; ce qui prouve également l'union & l'identité de substance entre les trois personnes divines. Incapable de retenir captive la vérité connue, il dit sans détour & sans délai, que si les copies & les extraits qu'on lui avoit présentés se trouvoient conformes aux originaux, il feroit volontiers ce qu'on demandoit de lui. L'Empereur, satisfait d'une réponse si digne de la réputation de celui qui la donnoit, le mit sur le champ en liberté, & lui fournit les livres des Pères, qui dissipèrent bientôt le reste de ses doutes.

Cette ame intègre & forte, une fois persuadée, ne chancela plus dans le bon parti, auquel son éloquence, & plus encore son exemple, ramenerent presque tous les Grecs, & les prélats même de l'Orient qui vivoient sous la domination des Infidèles. Le Patriarche Joseph marqua cependant toute l'opiniâtreté des génies de sa sphère: mais l'Empereur convint avec lui, qu'il se retireroit incontinent dans un monastère, avec la jouissance de ses revenus; que si l'affaire de l'union ne se concluoit pas avec les Latins, il reprendroit son siège; mais que

fi
pa
Jo
la
pl
op
rig
ce
le
po
ver
cor
tier
Pri
&
des
for
gue
Mu
les
M
poi
pris
préc
il n
entr
prél
Lyo
Mic
nou

si elle réussissoit, & qu'il persistât à n'y pas consentir, il renonceroit pour toujours au patriarcat : ce qui eut lieu par la suite; & Jean-Veccus fut mis en sa place. Quant aux autres schismatiques opiniâtres, Michel Paléologue usa d'une rigueur plus grande encore & vraiment excessive, du moins à ne considérer que le bien de l'union. Car, sous d'autres points de vue, on ne sauroit disconvenir que par leurs cabales, par leurs conventicules & leurs murmures séditieux, par leur union rebelle avec la Princesse Eulogie, sœur de l'Empereur, & avec Marie sa fille, femme du prince des Bulgares, & schismatique encore plus forcénée que sa mère, enfin par leurs ligués avec les ennemis de l'Etat & les Musulmans même, ils n'aient mérité les plus sévères traitemens.

Mais tous ces obstacles n'arrêterent point le zèle de Paléologue. Après avoir pris parmi ses sujets les mesures & les précautions que lui suggéra sa prudence, il ne pensa plus qu'à consommer son entreprise, par les ambassadeurs & les prélats qu'il fit partir pour le concile de Lyon. Ces représentans de l'Empereur Michel & de son fils Andronic associé nouvellement à l'Empire, étoient George

Pachym:
l. 6. c. 1.

Acropolite grand chancelier, Pamarète grand-maitre de la garderobe, & le grand interprète Berrhéote, avec quelques-uns des premiers sénateurs. L'ordre ecclésiastique étoit représenté par Germain, patriarche de C. P. avant Joseph, & de tout temps opposé au schisme; par Théophane métropolitain de Nicée, & par quelques-uns des ecclésiastiques les plus distingués du second ordre, entre lesquels Jean-Veccus tenoit sans contredit le premier rang. Ils s'embarquerent au commencement du mois de mars 1274; & le Pape qui en avoit reçu l'avis, fit le 7 mai, dans l'église de S. Jean de Lyon, l'ouverture du concile, compté ordinairement pour le quatorzième œcuménique.

Ce fut une des plus nombreuses & des plus brillantes assemblées qu'on ait vues dans l'Eglise. On y compta cinq cens évêques, soixante-dix abbés, plus de mille autres prélats, & un nombre proportionné de docteurs, parmi lesquels on admira sur-tout S. Bonaventure, créé depuis quelque temps cardinal-évêque d'Albane, & amené par honneur dans la même voiture que le Souverain Pontife. Mais tel que le soleil près de son couchant, ce grand flambeau de l'Eglise étinceloit du

fe
da
mu
vit
Fr
de
des
Ro
S
cile
par
pos
fon
mê
thé
Sici
de
ble
gem
de
prin
d'or
trois
trait
fait.
Nap
pani
S'éta
ordre
deva

feu le plus vif au moment de descendre dans les ombres du tombeau. Outre cette multitude de docteurs & de prélats, on vit encore, avec les ambassadeurs de France, d'Allemagne, d'Angleterre & de bien d'autres Etats Catholiques, ceux des Grecs, des Tartares même, & le Roi d'Aragon en personne.

S. Thomas d'Aquin fut invité au concile, aussi bien que S. Bonaventure, & partit, avec quelques ouvrages de sa composition, propres à convaincre ou à confondre les Grecs: mais il ne devoit pas même y arriver. Il enseignoit alors la théologie à Naples, après que le Roi de Sicile qui avoit disputé avec l'université de Paris qui posséderoit cet incomparable docteur, l'eut obtenu en dédommagement du refus que Thomas avoit fait de l'archevêché de cette ville. Là, ce prince lui assigna une pension d'une once d'or par mois; & le Saint y continua la troisième partie de sa Somme jusqu'au traité de la pénitence qu'il laissa imparfait. Il n'étoit pas sorti du royaume de Naples, qu'il tomba malade dans la Campanie, & connut qu'il n'en releveroit pas. S'étant retiré à l'abbaye de Fosse-neuve, ordre de Cîteaux, il dit en y entrant, devant plusieurs moines, & en s'appli-

Echard.
sum. p.
217, 265.

quant les paroles du Psalmiste: C'est ici le lieu de mon repos, c'est l'habitation que j'ai choisie. Il mourut en effet, le septième de mars de cette année 1274, après avoir reçu les sacremens de l'Eglise, avec une dévotion qui attendrit tous les assistans. En faisant, avant d'expirer, sa profession de foi, il déclara qu'il soumettoit sa doctrine & tous ses écrits au jugement de l'Eglise Romaine. Il étoit âgé d'environ quarante-neuf ans: vie bien courte, en comparaison de la multitude & de l'excellence de ses écrits. Il avoit une si grande facilité, qu'il dictoit, sur différentes matières, à trois écrivains, & quelquefois à quatre en même temps. Toutefois dans les dix-sept volumes *in-folio* imprimés sous son nom, il se trouve plusieurs ouvrages que les meilleurs critiques attribuent à d'autres auteurs. Il eut un émule fameux dans la personne d'un Frère Mineur, nommé Jean Scot, & surnommé le Docteur Subtil, qui paroit s'être piqué d'avoir des opinions contraires à celles du Docteur angélique, en matière néanmoins indifférente à la foi. De là, les deux écoles rivales des Thomistes & des Scotistes.

S. Thomas étudioit avec tant d'application, qu'il perdoit souvent de vue tout

ce qui l'entouroit. Se trouvant un jour à la table de S. Louis, qui se faisoit gloire d'admettre parmi ses convives les savans & les gens de bien, il frappa tout à coup sur la table, & dit: Voilà qui est péremptoire contre l'hérésie de Manès. Son prieur qui étoit du repas, le tira fortement, & l'avertit de penser qu'il étoit à la table du Roi. Thomas demanda pardon au prince: mais le S. Roi ne fut qu'édifié de le voir si peu attentif à ce qui auroit enorgueilli tant d'autres; & faisant la plus haute estime de toutes les pensées de cet homme rare, il appela sur le champ un secrétaire, & fit écrire la réponse à Manès.

Le concile de Lyon dura depuis le septième jour de mai, jusqu'au dix-septième de juillet, où se tint la sixième & dernière session. Aussi-tôt après la première, où l'on ne fit guère autre chose que les cérémonies accoutumées pour l'ouverture de ces augustes assemblées, le Pape Grégoire qui avoit singulièrement à cœur les intérêts de la Terre-Sainte, convint séparément avec chaque archevêque & plusieurs autres prélats, des impositions ecclésiastiques & d'autres moyens les plus propres à secourir efficacement les restes malheureux des Fidèles de Palestine.

T. xj.
conc. p.
955, &c.

Ce premier objet du concile étant réglé, Grégoire s'occupa principalement de la réunion des Grecs, qui en faisoit un accessoire si considérable. Il reçut alors des lettres de quelques Frères Mineurs qu'il avoit envoyés à C. P. & qui arrivés à Rome avec les ambassadeurs de l'Empereur d'Orient, lui annonçoient leur départ pour le concile. Aussi-tôt il fit assembler tous les prélats au lieu ordinaire des sessions; on y lut publiquement ces lettres, qui causerent une joie incroyable; & S. Bonaventure fit un sermon éloquent sur ces paroles du Prophète: Lève-toi, Jérusalem, porte les yeux vers l'Orient, & du sommet des montagnes, contemple tes enfans qui se rassemblent depuis l'Orient jusqu'à l'Occident. Les Grecs mirent le comble à la joie publique, en arrivant enfin à Lyon, le jour de S. Jean-Baptiste, vingt-quatrième de juin.

Tous les prélats du concile avec leur suite, le vice-chancelier du Saint Siège & le camerlingue, avec les officiers du Pape, & les gens des cardinaux, allèrent au devant des Grecs hors de la ville, & les conduisirent avec grand honneur au palais du Pape. Il les reçut debout, accompagné des cardinaux, leur donna le baiser de paix, avec toutes les

m
lui
pe
pr
de
no
R
ell
S.
Pa
fer
Ap
La
tre
&
pro
I
bie
à l'
des
qu'
l'E
ave
sult
ses
tan
dep
jusq
&
fidé

marques d'une affection paternelle. Ils lui rendirent de leur côté tous les respects qui sont dûs au Vicaire de J. C. présentèrent les lettres de l'Empereur & des évêques d'Orient, & dirent qu'ils venoient rendre toute obéissance à l'Eglise Romaine, & professer une même foi avec elle. Dès le 29 du même mois, fête de S. Pierre, ils assistèrent à la messe que le Pape célébra dans la cathédrale en présence de tous les membres du concile. Après que le symbole eût été chanté en Latin, le Patriarche Germain & les autres Grecs le répéterent dans leur langue, & chanterent trois fois ces paroles, *Qui procède du Père & du Fils.*

Le 4 juillet, une nouvelle ambassade, bien plus étonnante encore, mit le comble à l'alégresse commune. Abaca, grand can des Tartares Occidentaux, envoyoit jusqu'à seize ambassadeurs à l'assemblée de l'Eglise Chrétienne, afin de contracter avec elle une étroite alliance contre les Musulmans. Après la mort de Mangoucan, ses deux frères Kublai & Houlagou s'étant partagé l'immense étendue de l'Asie depuis les mers Orientales de la Chine jusqu'à la Méditerranée, le sultan d'Egypte & de Syrie avoit eu des avantages considérables sur Houlagou maître de l'Asie

Occidentale, & sur son fils Abaca. C'étoit pour réprimer l'ennemi commun des Chrétiens & des Tartares, que ceux-ci venoient au sein de l'Europe rechercher l'amitié de ses princes. On alla au devant d'eux avec le même appareil, & on les reçut avec les mêmes honneurs que les ambassadeurs de Grèce; puis le Pape indiqua la quatrième session du concile, pour le surlendemain, 6 de juillet.

Les ambassadeurs Grecs y furent placés au côté droit du Pape, après les cardinaux; & les Tartares vis-à-vis, près des patriarches. On lut à voix haute les lettres de l'Empereur Michel Paléologue, & des prélats ses sujets. Elles contenoient une profession de foi, qui avoit été proposée aux Grecs par le S. Siège dès le pontificat de Clément IV, & qu'ils avoient adoptée sans aucune restriction. Ils reconnoissoient avec la même docilité la primauté de l'Eglise Romaine, promettoient de ne jamais se départir de ces principes, & demandoient seulement de conserver les usages qu'ils suivoient avant le schisme, & qui ne préjudicioient ni à la foi ni à l'unité catholique. Ces déclarations se firent non seulement de la part de l'Empereur, mais au nom de vingt-cinq métropolitains & de neuf archevêques,

avec leurs conciles, ou les évêques de leur dépendance ; c'est-à-dire de presque tous les prélats qui reconnoissoient le patriarche de C. P. On promettoit encore de déposer le Patriarche Joseph s'il persistoit à refuser au Pontife Romain l'honneur qui lui avoit été rendu par le passé, & d'établir un nouveau patriarche qui reconnût la primauté du S. Siège. Après la lecture de ces lettres, le grand chancelier George Acropolite, au nom de l'Empereur, abjura le schisme avec serment, accepta la profession de foi de l'Eglise Romaine, en confessa la primauté, & promit de persévérer à jamais dans ces sentimens. On reconnut Michel Paléologue pour légitime Empereur de C. P. le Pape entonna le *Te Deum*, & tous les assistans unissant leurs voix, exprimèrent comme à l'envi leur contentement & leurs actions de grâces.

Cette joie fut bientôt interrompue par la mort de S. Bonaventure, qui emporta les regrets de tout le monde, non seulement pour sa doctrine, sa tendre éloquence, sa haute vertu, mais pour la douceur de son caractère & de ses manières, qui lui tenoient, pour ainsi dire, enchaînés les cœurs de tous ceux qui l'avoient connu. La cour pontificale &

tout le concile assisterent à ses funérailles, les plus brillantes tout ensemble & les plus attendrissantes qu'on ait jamais faites, même à aucun souverain. Pierre de Tarantaise qui d'archevêque de Lyon venoit d'être fait cardinal-évêque d'Ostie, & qui succéda au Pape Grégoire sous le nom d'Innocent V, fit l'oraison funèbre. Comme il étoit de l'ordre de S. Dominique, uni de confraternité avec celui de S. François, il choisit pour texte ces paroles de David. *Je suis inconsolable de vous avoir perdu, mon frère Jonathas;* & il exprima sa douleur d'une manière si touchante, qu'il tira des torrents de larmes de l'assemblée, toute pénétrée de la perte que l'Eglise venoit de faire. S. Bonaventure est regardé en particulier, parmi tous les docteurs de son temps, comme le plus grand maître de la vie spirituelle, & l'ascète le plus rempli d'onction. De là principalement le surnom qu'on lui a donné de Docteur Séraphique. On lui attribue l'usage de chanter, à la fin de l'office canonial, l'antienne de la Vierge.

La cinquième session du concile se tint le lendemain de la mort du Saint, seizième de juillet. On y eut la sainte consolation de voir administrer le baptême à

l'un
de
dix
tes
si l
sou
l'im
mo
rela
siè
avo
goi
sui
stitu
sui
atte
dix
prés
men
& c
cept
leur
cess
ne
lero
rece
de
les
qu'
quo

l'un des ambassadeurs Tartares, & à deux de ses compagnons. Ces étrangers conduits vraisemblablement par des vues toutes temporelles, ne purent s'approcher, si l'on peut s'exprimer ainsi, jusqu'aux sources de la grace; sans en éprouver l'impression victorieuse. Après cette cérémonie, on lut différentes constitutions, relatives à la réforme qui faisoit le troisième objet du concile. La méthode qu'on avoit employée à l'élection du Pape Grégoire, fut érigée en règlement pour la suite; c'est-à-dire que le conclave fut institué à perpétuité, & astreint aux règles suivantes: Après la mort du Pape, on attendra les cardinaux absens pendant dix jours, au bout desquels les cardinaux présens se rassembleront dans l'appartement commun qu'on nomme conclave, & qui sera parfaitement fermé, à l'exception d'une fenêtre par où l'on puisse leur passer précisément la nourriture nécessaire. Ils ne pourront sortir, personne ne pourra les venir trouver, ils ne parleront à personne en particulier, & ne recevront aucune lettre. S'ils tardent plus de trois jours à élire le Pape, pendant les cinq jours suivans on ne leur servira qu'un plat à dîner & un à souper; après quoi on ne leur donnera plus que du

pain, du vin & de l'eau jusqu'à ce que l'élection soit faite. Un autre règlement remarquable de ce concile, est celui qui annule les collations de cures faites à des personnes qui n'ont pas atteint l'âge de vingt-cinq ans, & qui oblige les curés à se faire ordonner prêtres dans l'année de leur institution. Les autres statuts concernent principalement les élections, les ordinations & les censures. La plupart de ces décrets, publiés seulement à la cinquième session, avoient été portés dès la troisième.

Dans la sixième & dernière, on défendit la multiplication des ordres religieux, & l'on ordonna la suppression de ceux qui avoient été institués depuis le concile général de Latran tenu en 1215: mais outre les Dominicains & les Franciscains, dont il est manifeste, dit le Pape Grégoire, que l'Eglise Universelle tire de grands avantages, on excepte encore les Célestins & les Servites, en considération de leurs saints instituteurs. S. Pierre Célestin qui prit le surnom de Mourron, montagne voisine de Sulmone où il avoit choisi sa première retraite, étoit venu trouver à Lyon le Pape Grégoire, sur le bruit qu'on devoit supprimer les nouveaux ordres religieux. Malgré son extérieur mé-

prifa
son
ange
où
nou
Ben
bien
part
S.
cinq
servi
de S
non
com
trou
Il o
ses p
cette
nald
tren
mor
teté.
il m
une
qu'il
par
A
res,
steu
peu

prisable, il en obtint, pour ses austérités, son détachement admirable & sa vie toute angélique, une bulle de confirmation, où le Pape prend sous sa protection le nouvel ordre établi selon la règle de S. Benoît, lui assure la possession de ses biens, & lui accorde même des privilèges particuliers.

S. Philippe Benizi, qui n'étoit que le cinquième général de l'ordre dévoué au service de la Mère de Dieu sous le nom de Servites, mais qui en est regardé, si non comme le fondateur, du moins comme le principal appui, vint aussi trouver Grégoire X au concile de Lyon. Il obtint la confirmation de tout ce que ses prédécesseurs avoient fait pour établir cette congrégation, depuis Bonfilio Monaldi qui l'avoit instituée à Florence trente-cinq ans auparavant, & qui étoit mort depuis douze ans en odeur de sainteté. Philippe vécut jusqu'à l'an 1285, où il mourut le vingt-huitième d'août, en une réputation si constante de vertu, qu'il a été canonisé dans le siècle dernier par Clément X.

Après l'expédition de toutes ces affaires, le Pape Grégoire représenta aux pasteurs, que les mœurs & la religion des peuples étoient entre leurs mains, & que

plusieurs d'entr'eux étoient la cause principale des désordres & du relâchement. Il les exhorta fortement à se corriger eux-mêmes ; sans quoi il ne manqueroit pas de le faire avec sévérité. Il promit aussi de remédier à divers abus particuliers , que la multitude des affaires capitales avoit empêché de prendre en considération dans le concile. On dit ensuite les prières accoutumées , & le Pape donna la bénédiction. Ainsi finit le second concile de Lyon , l'un des plus distingués par l'appareil , la singularité du spectacle , le nombre & la qualité des assistans. Il donna les plus grandes espérances , par rapport aux Orientaux en particulier ; & ce fut à cet égard-là même , qu'il produisit le moins d'effet.



LIVRE

Depu

Ly

me

II

clusio

à Ly

faire

pour

des p

étoit

Comt

pire.

Comt

la cro

lui fa



HISTOIRE

DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUARANTE-UNIÈME.

*Depuis le second concile général de
Lyon en 1274, jusqu'à l'établisse-
ment des Papes à Avignon en 1309.*

LE Pape Grégoire X, après la conclusion du concile qu'on venoit de tenir à Lyon, s'appliqua avant toute chose à faire exécuter ce qu'on y avoit résolu pour le secours de la Terre-Sainte. Un des plus grands obstacles à ce dessein étoit la rivalité du Roi de Castille & du Comte de Habsbourg, au sujet de l'Empire. Le Pape épousant les intérêts du Comte qui devoit se mettre à la tête de la croisade, écrivit d'abord au Roi, pour lui faire sentir la foiblesse de ses préten-

tions. Il eut ensuite une conférence avec lui, dans la ville de Beaucaire, où Alfonso le vint trouver, comme le Pape retournoit en Italie: il ne put encore le faire acquiescer à ses remontrances. Mais **Rain. n** le Roi de Castille étant rentré dans ses **14, &c.** Etats, & ayant repris les ornemens impériaux qu'il avoit quittés, le Pontife lui fit porter des menaces si terribles par l'archevêque de Séville, qu'il se rendit enfin, & renonça à l'Empire. La guerre que les Mores renouvelloient avec violence, & la nécessité où le Castillan se trouvoit, pour la soutenir, de recourir à une décime qu'on ne levoit alors qu'avec l'agrément des Papes, servit encore mieux que la crainte des censures à le rendre traitable.

Le Pape eut ensuite une entrevue à Lausanne, avec Rodolphe de Habsbourg, qu'il reconnut pour Roi des Romains, & qui promit de conserver les biens & tous les droits de l'Eglise Romaine. Il se croisa aussi, à la demande du Pape, & avec lui la Reine sa femme & presque toute la noblesse, que les deux Cours attiroient à leur suite. Grégoire lui-même prétendoit aller en personne à cette croisade, & finir ses jours à la Terre-Sainte. Mais ce Pontife ne devoit pas même

revo
le V
che
mag
la g
l'évé
men
Illes
il to
zo,
1276
qui é
rebâ
catio
saint
rés à
enco
ceper
le pe
pas é
On
cret
& au
cent
seule
lui d
jours
long-
lorqu
pas é

revoit Rome. De Laufane, il passa dans le Valais, où il donna commission à l'archevêque d'Embrun, de faire en Allemagne le recouvrement des décimes pour la guerre sainte. De Milan, il écrivit à l'évêque de Verdun, pour le recouvrement des mêmes impositions dans les Illes Britanniques. Arrivé en Toscane, il tomba dangereusement malade à Arezzo, & mourut le dixième jour de janvier 1276. Il fut enterré dans la cathédrale qui étoit dédiée à S. Donat, & qui fut rebâtie dans le siècle suivant sous l'invocation de Grégoire même, honoré comme saint. On racontoit plusieurs miracles opérés à son tombeau, où l'on entretient encore jour & nuit une lampe ardente : cependant sa fête n'est célébrée que par le peuple de cette ville, parce qu'il n'a pas été canonisé dans les formes.

On se conforma ponctuellement au décret qu'il avoit donné pour le conclave ; & au bout de dix jours, on élit Innocent V, qui mourut après cinq mois seulement de pontificat. Adrien V qu'on lui donna pour successeur après dix-sept jours de vacance, fut encore moins long-temps en place. Il étoit déjà malade lorsqu'il fut élu, & ses parens ne laissant pas d'applaudir à son élection ; hélas ! leur

dit-il, un cardinal en santé vaudroit beaucoup mieux qu'un Pape moribond. Il mourut en effet, le dix-huitième d'août, sans avoir été consacré, ni même ordonné Papebr. né prêtre. Jean XXI qui ne lui succéda Conat. p. que le 13 de septembre, parce que l'on commençoit à se soulever contre la loi du 59. conclave, se promettoit une vie beaucoup plus longue, & ne craignoit point de le dire publiquement. Mais comme il étoit à Viterbe dans un fort bel appartement qu'il venoit de se faire construire, l'édifice entier s'écroula de nuit; & le Pape accablé sous les ruines, mourut après six jours de langueur, le 16 ou le 17 mai 1277. Depuis sa mort, malgré toutes les mesures prises contre les lenteurs & les intrigues du conclave, le S. Siège demeura vacant plus de huit mois.

L'Eglise reçut alors une grande édification, de la personne dont on avoit le Vading. moins de lieu de l'attendre. Marguerite an. 1277. de Cortone, née en Toscane avec ces attraits & cette sensibilité qui couvrent tant Boll. ad de pièges, eut le malheur de porter le 22. febr. goût de la frivolité jusqu'au dérèglement des mœurs, & s'abandonna particulièrement à un homme de condition qui l'entretint neuf ans. Un jour qu'il sortoit de chez elle, il fut suivi d'une petite chienne, qui

qui
en c
robe
la m
la pr
vent
& la
où il
lugub
feuilla
sans
tomb
couvr
vainc
de l'ill
tels,
de pr
de sa
conver
la con
torrens
mens
de ses
râtre
condes
probre
si peu
donnée
cher,
elle pa
Tom

qui revint seule, après plusieurs jours, en criant & en tirant Marguerite par sa robe, comme pour l'engager à sortir de la maison. Elle obéit au petit animal, il la précède en courant, en retournant souvent la tête & en revenant sur ses pas, & la conduit enfin à un tas de broussailles, où il s'arrête en poussant des hurlemens lugubres. Marguerite détourne quelques feuillages, & voit l'objet de sa passion sans vie, & déjà rongé des vers. Elle tombe presque sans vie elle-même, ne recouvre le sentiment que pour se convaincre, par la vue de ce hideux spectacle, de l'illusion de tous les attachemens mortels, & prend sur le champ la résolution de prévenir au moins la perte éternelle de sa propre personne par une sincère conversion. Elle retourna chez son père, la confusion sur le front, versant des torrens de larmes, la tête & les vêtemens en désordre, & le visage déchiré de ses ongles: mais une impitoyable marâtre que son père avoit épousée en secondes noces, la fit chasser avec opprobre, sans nul égard à des témoignages si peu équivoques de repentir. Abandonnée de tout ce qu'elle avoit de plus cher, rejetée de la maison paternelle, elle passe dans le jardin, & s'abat sous

un figuier, où l'esprit tentateur ne manqua pas de lui représenter les ressources qui lui restoit dans sa beauté rare, & lui suggéra que la situation où elle se trouvoit portoit avec elle son excuse. Fidèle à la première impression de la grace, elle eut recours à Dieu, qu'elle pria d'être son époux, son père & son guide.

Le Seigneur lui inspira d'aller à Cortone, dont elle a retenu le nom, & de se mettre sous la conduite des Frères Mineurs; ce qu'elle exécuta sur le champ, demandant avec larmes l'habit du tiers-ordre consacré à la pénitence. Mais les supérieurs la voyant encore fort jeune, & douée de toutes les graces de son âge, ils l'éprouverent long-temps, dans la crainte que sa conversion ne fût pas solide. Elle retourna dans cet intervalle à Laviane, qui étoit le lieu de sa naissance; & là, un dimanche pendant la messe, en présence de tout le peuple, elle mit sa ceinture autour de son cou, & se jeta aux pieds d'une dame vertueuse, nommée Manentiffe; demandant miséricorde, & versant un fleuve de larmes, auxquelles tous les assistans mêlerent les leurs. Elle en usa souvent de la sorte, non seulement avec les personnes pieuses, mais avec les plus grands pécheurs, à qui

elle
s'il
Lo
eut
Fra
vou
cian
scar
écla
nite
mér
toit
ner
dou
& r
crut
zèle
sa b
le ne
ans
tenc
l'a
Bien
çois.
par f
Pe
pereu
amba
enco
de le

elle demandoit, en frissonnant d'effroi, s'ils pensoient que Dieu lui feroit grace. Lors même qu'au bout de trois ans elle eut été admise dans le tiers-ordre de S. François par le gardien d'Arezzo, elle voulut se faire conduire à Monte-Pulciano, où elle avoit donné le plus de scandale, afin d'y faire une réparation éclatante, & d'y essuyer en esprit de pénitence les mépris qu'elle publioit avoir mérités. Son confesseur jugea qu'il n'étoit point de motifs valables pour donner en spectacle une pénitente, encore douée de toutes les graces de la jeunesse, & retint les élans d'une humilité qu'il crut indiscrete. Il empêcha de même son zèle excessif de faire le sacrifice cruel de sa beauté, en se coupant avec un rasoir le nez & les lèvres. Elle persévéra vingt ans dans toutes les rigueurs de sa pénitence, qui, depuis la bulle d'Urbain VIII, l'a fait honorer publiquement comme Bienheureuse par tout l'ordre de S. François. Sa vie fut écrite peu après sa mort, par son propre confesseur.

Pendant la vacance du S. Siège, l'Empereur Michel Paléologue envoya des ambassadeurs au Pape Jean, qu'il croyoit encore plein de vie. Ils étoient chargés de lettres, par lesquelles ce Prince annon-

Allat.
Conf. p.
738.
Rain. n.
27.

çoit au S. Siège, que les évêques de l'Eglise Orientale avoient confirmé avec lui tout ce qu'on avoit arrêté de leur part au concile de Lyon, soit pour la profession de foi de l'Eglise Romaine, soit pour la soumission à sa primauté. Ce qui s'étoit passé à C. P. depuis le retour des Grecs qui avoient assisté au concile de Lyon, sur quoi les ambassadeurs devoient s'expliquer de vive voix, confirmoit d'une manière bien satisfaisante ce que portoient les lettres impériales.

Le Patriarche Joseph, aussi obstiné dans le schisme après le concile qu' auparavant, avoit été déposé dans l'assemblée des évêques de sa dépendance. On avoit élu en sa place le célèbre Jean Veccus, tant pour sa doctrine, que pour sa longue expérience & son habileté dans les affaires. Il écrivoit de son côté au Souverain Pontife une lettre dont les expressions affectueuses, & bien éloignées du ton compassé des Grecs, nous peint toute la droiture de ses vues & toute son ardeur pour le rétablissement d'une harmonie parfaite entre les deux Eglises. Nous reconnoissons, dit-il, la primauté du Siège Apostolique, nous nous rangeons sous son obéissance, & nous promettons de lui conserver, avec les prérogatives que

nos prédécesseurs lui attribuoient avant le schisme, les privilèges qui lui ont été accordés par les Empereurs. En conséquence de cette primauté, nous confessons que le Pape a la plénitude de puissance, & qu'étant plus obligé que personne à défendre la foi, les questions dogmatiques se doivent décider par son jugement. Tous ceux qui se trouvent lésés dans les affaires de juridiction ecclésiastique, peuvent appeler à l'Eglise Romaine; toutes les autres lui sont soumises, & tous les prélats lui doivent respect & obéissance. C'est elle qui a confirmé les privilèges des autres Eglises, & particulièrement des patriarchales. Suit une profession de foi circonstanciée, où il est parlé, selon la croyance des Latins, non seulement de la procession du S. Esprit & de la consécration des azymes, mais de la transubstantiation, du purgatoire, des suffrages pour les morts, de la pénitence, de la confirmation que les prêtres peuvent donner chez les Grecs, de l'extrême onction pratiquée, dit-il expressément, suivant la doctrine de l'Apôtre S. Jacques, du mariage qui peut être réitéré jusqu'à trois fois ou plus, en un mot de tous les sacremens au nombre de sept.

Ainsi s'expliquoit avec Rome Jean Vec-

V. P.
chym l.
6. c. 17.

cus; & agissant conséquemment à C. P. il excommunia solennellement en concile tous ceux qui ne reconnoissoient pas, (ce sont les termes du décret) que la Sainte Eglise Romaine est la mère & le chef de toutes les autres Eglises, la maîtresse qui enseigne la foi orthodoxe, & son pontife le premier pasteur, & le père de tous les Chrétiens, en quelque rang qu'ils soient, évêques, prêtres ou diacres. Il prononça particulièrement l'excommunication contre les princes schismatiques soumis à l'Eglise de C. P. contre les sénateurs, contre tous les grands de quelque condition qu'ils fussent, & nommément contre les despotes d'Epire & d'Étolie, Nicéphore & Jean Ducas, qui s'étoient révoltés contre l'Empereur en haine de l'union.

Les ambassadeurs de Paléologue demeurèrent en Italie jusqu'à l'élection d'un nouveau Pape, qui se fit à Viterbe le 25 novembre 1277. Le choix tomba sur Jean Gaétan de la maison des Ursins, cardinal-diacre du titre de S. Nicolas, d'où il prit le nom de Nicolas III. Il avoit pour le gouvernement des qualités rares, que ternirent quelques défauts, sans les éclipser. Il étoit si prudent, si réfléchi dans ses réponses, d'un air si imposant, si bien

fait
 si m
 tifm
 dan
 serv
 com
 terb
 sacr
 S. H
 sixiè
 C
 con
 voy
 par
 cat
 cinq
 gran
 les
 affez
 voifi
 juge
 C'est
 L
 colas
 pere
 par
 de la
 leur
 gran
 non

fait de sa personne, & en même temps si modeste, que sans la tache du népotisme que l'on commençoit à censurer dans le pontificat, il eût mérité sans réserve le surnom qu'on lui donna d'Accompli. Il ne tarda point à quitter Viterbe pour se rendre à Rome, où il fut sacré, puis couronné solennellement à S. Pierre, le jour de S. Etienne, vingtième de décembre.

Ce fut de ce Pape que prirent leur ^{Rain an.} congé des ambassadeurs Géorgiens, en-^{1278. n.} voyés au S. Siège, à ce qu'ils assuroient ^{17. Nang.} par le can des Tartares, dès le pontifi-^{chron.} cat de Jean XXI. Il fit partir avec eux cinq Frères Mineurs, qu'il revêtit de grands pouvoirs pour les absolutions & les dispenses. Ces missionnaires firent assez de conversions parmi les Tartares voisins de la Hongrie, pour que le Pape jugeât à propos d'y établir un évêque. C'est tout ce qu'on fait de cette mission.

La même année 1273, le Pape Ni-^{Pachym.} colas renvoya les ambassadeurs de l'Em-^{l. 5. c. 26.} pereur Michel, & les fit suivre de même par quatre Frères Mineurs qu'il revêtit de la dignité de légats apostoliques. Il leur donna des instructions secrètes d'une grande sagesse, mais d'une exécution non moins difficile. Ils devoient éviter

avec le plus grand soin de donner aucune occasion de rupture, & cependant consommant l'affaire de la réunion d'une manière durable, pénétrer à fond l'intention des Grecs dont on avoit toujours quelque défiance, & les amener jusqu'à chanter le symbole, comme les Latins, avec l'addition *Filioque*. La docilité des Grecs sur cet article devoit être regardée à Rome comme la seule garantie suffisante de leur sincérité; parce que la soumission à la vraie foi, consignée tout nouvellement dans les décrets d'un concile œcuménique, porte encore l'instruction, loin d'être dissimulée, doit être professée avec le plus grand éclat.

Il s'en falloit bien que l'Empereur lui-même, s'il en avoit la volonté, eût le pouvoir d'amener ses sujets à cette pratique vraiment décisive. Ce qu'il avoit fait jusqu'alors, avoit déjà tout mis en combustion dans ses Etats. C'étoit un corps mourant, qui ne pouvoit plus supporter les remèdes, ou du moins à qui les traitemens tant soit peu rigoureux ne pouvoient qu'arracher le souffle de vie qui lui restoit. Il y avoit néanmoins un assez petit nombre de schismatiques instruits, & fondés en principes: mais une multitude d'ignorans & d'en-

thoufiastes, de gens d'intrigues ou d'esclaves de la cupidité, couroient toutes les contrées de la Grèce où l'Empereur n'étoit pas reconnu; savoir la Morée, l'Achaïe, la Thessalie, la Colchide. Couverts de cilices, débitant des visions & de fausses prophéties par les villes & les villages, ils s'abusoient les uns les autres, & grossissoient leur troupe de jour en jour. La séduction gagna tous les ordres de l'Empire, & les plus proches parens de l'Empereur, & les généraux même qu'il envoyoit contre les rebelles, & tous les souverains subalternes qui, à la prise de C. P. par les Latins, s'étoient formé de petits Etats des différentes contrées de la Grèce. Ce fut à cette occasion que le prince de Trébizonde prit le titre d'Empereur, avec la couronne impériale, & créa de grands officiers, sur le modèle de ceux de C. P.

Paléologue si vivement pressé, d'un côté par tant de factieux schismatiques, & de l'autre, par le Pape dont il avoit un besoin absolu pour se défendre du Roi de Sicile, usa de la manœuvre suivante, afin de ne briser à aucun des deux écueils, entre lesquels il étoit resserré. Avant que les légats pussent traiter avec personne, il assembla dans son palais les

Rain.
1277. n.
60. 1278.
n. 13.
Vading.
1279. n.
2 & 3.

Pachym.
l. 6, c. 15

évêques à la tête du clergé ; il leur dit que , malgré tout ce qu'il lui en coûtoit pour le rétablissement de la concorde entre les deux Eglises , des esprits brouillons & de faux zèles faisoient entendre que ce n'étoit-là qu'une paix fausse , & une véritable fourberie pour jouer le Pape & le concile ; que les légats en conséquence avoient un ordre précis de s'assurer de la foi des Grecs , en exigeant d'eux qu'ils reçussent le même symbole que les Latins ; qu'il trouvoit cette condition insupportable , mais qu'étant obligé , pour bien des raisons , de ne pas rompre avec Rome , il les prioit de la laisser proposer paisiblement aux légats , sans marquer ni opposition ni la moindre émotion , de leur donner au contraire tous les témoignages de déférence , de respect & de cordialité qu'ils pouvoient attendre de gens résolus à satisfaire entièrement le Pape ; du reste , qu'il leur promettoit sur sa tête & sa couronne , de soutenir plutôt la guerre contre le Pontife & tous les princes Latins , que de souffrir qu'on ajoutât un seul jota au symbole.

Cette confiance gagna si bien l'assemblée , que quand les légats firent leur proposition , aucun des Grecs ne marqua

la moindre répugnance. Pour mieux convaincre encore les Romains qu'on agissoit de bonne foi, l'Empereur leur fit voir dans les fers jusqu'à quatre princes de son sang, traités avec la dernière rigueur pour leur attachement au schisme. Leurs intelligences avec les rebelles étoient néanmoins la principale raison de ce traitement, qu'on poussa jusqu'à la cruauté. Michel Paléologue, comme tous les politiques qui veulent se ménager entre deux partis inconciliables, ne manqua point de s'attirer les justes reproches de l'un & de l'autre. Pour éblouir le Pape par une déférence des plus inattendues, il fit condamner deux évêques comme schismatiques, & les remit entre les mains des nonces, pour être conduits à Rome, & punis par le jugement du Souverain Pontife. Ils y allèrent en effet, ils témoignèrent du repentir; & Nicolas enchanté les renvoya absous. On lui écrivit aussi une lettre, flatteuse d'excuse, où on mit un grand nombre de souscriptions d'évêques qui n'existoient point & n'avoient jamais existé. Dans cette même lettre, par rapport à la doctrine ou à la procession du S. Esprit, on entassa de vagues & pompeuses expressions des Pères; comme d'écouler, d'être montré & don-

né, de briller, de rayonner; en un mot, tous les termes les plus propres à éblouir, & à faire oublier celui de *procéder*, qui ne s'y rencontroit nulle part.

Paléologue d'un autre côté irrité contre ceux qui l'accusoient de renverser la foi tandis qu'il faisoit les plus pénibles efforts pour la rétablir dans son ancienne pureté, se porta aux dernières extrémités contre les schismatiques, sans aucun égard au rang, ni à la naissance. Des quatre princes qui étoient dans les fers, Andronic y étant mort, il se fit amener les trois autres, qu'il accabla de reproches & d'injures. Après des interrogatoires réitérés pendant plusieurs jours, Jean Catacusène se rendit: mais Isaac & Manuel demeurant inflexibles, il leur fit perdre la vue. Il fit encore aveugler & mettre à la question plusieurs autres personnes du premier rang, sur le simple soupçon d'aspirer à l'Empire, au préjudice de ses enfans. Sa tendresse excessive pour eux, & sa bienfaisance politique à l'égard des délateurs, multiplièrent à l'infini les exécutions, les injustices & les mécontentemens. Il tenoit pour maxime, qu'en punissant sur une accusation fausse, il empêcheroit qu'on ne fournit matière à de véritables; par-là il ouvrit toutes les por-

tes
l'in
mil
un
bon
étoi
ress
à p
pre
tuel
ses
qui
& c
supp
des
Prin
pas
qui
S. S
le c
tent
ne r
tion
lianc
cile
le pl
reux
sa p
Un
selon

tes à la calomnie, & à l'oppression de l'innocence. Il se soutint néanmoins au milieu des périls de tout genre, pendant un regne de vingt-trois ans, par son bonheur, par une sorte d'habileté qui lui étoit propre, par un esprit fécond en ressources, par son activité & sa célérité à porter d'abord le remède du côté qui pressoit davantage; mais il vécut perpétuellement dans les alarmes & les détresses, dans toutes les situations pénibles qui préludent à la dernière catastrophe, & qui en sont peut-être la partie la moins supportable. Rome ne fut pas la dupe des artifices ou des variations de ce Prince: mais comme il ne contrevenoit pas dans le fond à la confession de foi qui lui avoit d'abord été proposée par le S. Siège, ni à ce qui avoit été statué par le concile de Lyon, on parut se contenter de l'essence des choses, & l'on ne revint plus pour le moment à l'addition du symbole. Nicolas III fit même alliance avec Michel contre le Roi de Sicile; parce que ce Prince, le plus adroit, le plus vaillant, & jusques là le plus heureux guerrier de son temps, avoit rendu sa puissance formidable à toute l'Italie. Un autre motif de cette fausse démarche, selon différens historiens, ce fut la hau-

Ricordan.
Blond.
Naucler.
Villan.

teur ironique avec laquelle le Roi avoit refusé de marier un prince de son sang à une nièce du Pape, qui étant de l'illustre maison des Ursins, croyoit pouvoir aspirer à une alliance auguste. A la proposition qu'on lui en fit de la part de **C. 214.** Nicolas, Charles, suivant le Florentin Malespini, fit cette réponse: Quoiqu'il ait la chaussure rouge, son sang n'est pas digne de se mêler au notre. Tant d'intérêts publics & privés n'empêcherent point le Pape Nicolas, de prendre en une considération toute particulière les affaires de l'ordre des Frères Mineurs, pour lesquels il avoit une affection née, pour ainsi dire, avec lui. Etant encore dans la première enfance, il fut présenté à S. François par son père, qui étoit du tiers ordre; & le Saint prédit, que sans prendre l'habit de François, il seroit le défenseur de son ordre, puis le maître du monde. Il étoit en effet cardinal protecteur de l'ordre de S. François, quand il fut élu Pape. Les soins du gouvernement général de l'Eglise ne lui permettant plus de donner à son premier office toute l'attention convenable, il le commit à son neveu le Cardinal Matthieu Rosso des Ursins, en lui disant: Mon cher fils, je vous ai fait

bien
& l
du
priè
ni c
tion
ce, c
cieu
doig
il le
une
& u
affé
C
gieu
cens
de d
vrai
sous
grand
excès
qui a
une c
mais
règle
le S.
glise.
cise &
si dif
cardin

bien des graces; mais voici la plus grande & la plus propre à vous ouvrir la porte du Ciel, puisque vous aurez part aux prières & aux œuvres d'un nombre infini de saints. En vous confiant la protection des Frères Mineurs; je vous donne ce que j'ai de plus cher & de plus précieux. Tirant ensuite l'anneau de son doigt, & l'arrosant de larmes de tendresse, il le donna au nouveau protecteur, comme une marque honorable de cette dignité, & un puissant motif de la remplir avec affection.

Cependant la règle & la vie des religieux de S. François trouvoient bien des censeurs, qui la traitoient d'impraticable, de dangereuse même, & d'illicite. Il est vrai que de faux zélés d'entre les frères, sous ombre de réforme & d'une plus grande perfection, s'étoient portés à des excès déraisonnables, avec des subtilités qui alloient jusqu'à la chimère, & avec une obstination qui dégénéroit en schisme; mais le corps de l'ordre s'en tenoit à la règle, telle qu'elle avoit été conçue par le S. Fondateur, & approuvée par l'Église. Afin d'établir une distinction précise & authentique entre des conceptions si différentes, Nicolas III, avec deux cardinaux de l'ordre, le général & quel-

ques provinciaux, travailla pendant deux mois à donner une juste notion de cet institut. Parut enfin la bulle fameuse *Exiit qui seminat*, où l'on résout fort au long les objections faites contre la règle de Saint François. Une bonne partie de cette constitution ne contient que les réponses données autrefois par S. Bonaventure dans son Apologie des pauvres. Ce qu'elle a de plus particulier, est la renonciation à toute espèce de propriété, de la part des Frères Mineurs. Le Pape déclara que la propriété des ustensiles, des livres, de tous les meubles dont ils peuvent avoir l'usufruit, appartient à l'Eglise Romaine; qu'à elle appartient aussi le domaine des lieux achetés avec les aumônes, ou qui leur sont laissés en nature, sans aucune réserve de la part des donateurs. Quant aux emplacements & aux maisons qui leur sont donnés pour leur résidence, on ajoute qu'ils n'y demeureront qu'autant que le donateur persistera dans la même volonté, & que s'il en change, ils les quitteront, sans que l'Eglise Romaine y retienne aucun droit; que pour les choses qui se consomment par l'usage, le renoncement à toute propriété ne les oblige point à se départir de ce simple usage, qui est de nécessité absolue pour subsister;

C. 3 de
vers. sign.
la sext.

qu'
que
fan
dan
règ
reli
sain
obs
soit
C
les
Ma
ainf
qui
prél
quat
appe
les t
que
des
arch
aux
ainf
& je
de p
cet il
de t
nous
avoi
des f

qu'au reste ils n'auront, même en usage, que le simple nécessaire, non seulement sans superfluité, mais encore sans abondance. On confirma aussi le point de la règle de S. François, qui défendoit à ses religieux de prêcher malgré l'évêque diocésain: ce que nous voulons, dit le Pape, qu'ils observent à la lettre; à moins qu'il n'en soit autrement ordonné par le S. Siège.

C'étoit-là la pierre d'achoppement, entre les prélats & les frères tant Mineurs que Majeurs ou Dominicains, qu'on trouve ainsi nommés dans l'assemblée d'évêques qui se tint quatre ans après à Paris. Les prélats, assemblés au nombre de vingt-quatre dans le palais épiscopal, y firent appeler, des écoles diverses, les docteurs, les bacheliers, tous les étudiants de chaque faculté, & les principaux religieux des différens ordres. Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges, adressant la parole aux membres de l'université, s'exprima ainsi: Vous serez ce que nous sommes, & je ne crois pas qu'il y ait aujourd'hui de prélat parmi nous qui ne soit tiré de cet illustre corps. C'est pourquoi, au nom de tous les évêques du royaume dont nous avons le pouvoir par écrit, après avoir employé sans succès la médiation des seigneurs & du Roi lui-même, nous

vous portons nos plaintes contre les Frères Majeurs & Mineurs, qui usurpent la conduite du troupeau confié à nos soins, prêchant & confessant malgré nous dans tous les diocèses, & disant qu'ils ont à cet effet des privilèges de plusieurs Papes. Afin donc que vous voyez ce qu'ils contiennent, on va vous les lire. On les lut en effet, puis le décret du quatrième concile de Latran touchant la confession annuelle, auquel on les croyoit contraires. Ensuite Guillaume de Maçon, évêque d'Amiens, soutint que ces concessions n'avoient pas dérogé au décret du concile, & que les frères ne pouvoient administrer la pénitence sans la permission des évêques & des curés.

Les frères présens ne dirent pas un mot, pour contredire les prélats : mais dès les premiers jours de fête, des prédicateurs Franciscains & Dominicains monterent en chaire, & s'éleverent hautement contre les prétentions des prélats. Dans le cours du même mois, le samedi vingtième de décembre, il y eut une nouvelle assemblée des évêques, & une convocation nouvelle de l'université. Guillaume d'Amiens reprit la parole, réfuta ce qu'avoient avancé les prédicateurs, & cita des lettres de Rome,

écrit
cette
possi
priv
dian
man
la h
cup
aprè
de
Nie
çois
de
Tou
celu
tème
Céci
Pap
tin l
conf
tins.
don
au
qu'il
Nou
sent
dant
fois
cile
exh
effic

écrites par les premiers personnages de cette Cour. Elles répondoient de la disposition du Pape à révoquer enfin les privilèges excessifs des religieux mendiants, ou du moins à les expliquer d'une manière qui ne troublât plus l'ordre de la hiérarchie. C'étoit Martin IV qui occupoit alors la chaire de S. Pierre, où, après six mois de vacance & beaucoup de tumulte, il avoit succédé au Pape Nicolas le 22 février 1281. Il étoit François, né en Touraine de l'illustre maison de Brion, trésorier de S. Martin de Tours, dont il prit le nom au lieu de celui de Simon qu'il avoit reçu au baptême, & cardinal-prêtre du titre de Sainte Cécile. Quoiqu'il ne soit que le second Pape de ce nom, on le nomme Martin IV; apparemment, parce qu'on a confondu les deux Marins avec les Martins. Deux ans après son élection, il donna une bulle qui apposa cette clause au pouvoir de prêcher & de confesser qu'il confirmoit aux Frères Mineurs: Nous voulons que ceux qui se confessent à ces frères, soient tenus cependant de se confesser à leurs curés une fois l'an, suivant l'ordonnance du concile: les frères eux-mêmes doivent les y exhorter avec soin, & d'une manière efficace.

Duchêne,
hist. Card.
Franc. t.
2. p. 283.

Tom. XI.
Conc. p.
1144.

Ce ne fut pas dans cette seule matière que Martin IV ne s'astreignit point à suivre ponctuellement les traces de son prédécesseur Nicolas. Celui-ci, au moins depuis quelque temps, s'étoit montré contraire en toute chose au Roi de Sicile, Charle d'Anjou; il avoit poussé les procédés injurieux jusqu'à lui ôter le titre de sénateur; c'est-à-dire de chef du sénat de Rome, que lui avoit donné Clément IV. Martin se fit d'abord conférer à lui-même cette dignité, par les sénateurs & le peuple Romain; & quelque temps après, il la rendit au Roi Charle. Jusqu'ici on ne peut qu'applaudir à ce Pontife, d'avoir ainsi blâmé par les œuvres les petitesse de la vanité ou du ressentiment de son prédécesseur. Il est plus difficile de justifier son changement de conduite à l'égard de l'Empereur d'Orient. La justice rendue à Charle d'Anjou est-elle allée jusqu'à la partialité, jusqu'à une injuste & coupable dureté envers Michel Paléologue son rival? C'est ce qu'on doit laisser au jugement de celui qui pénètre seul dans les intentions & les replis les plus secrets des cœurs: c'est ce qu'on ne sauroit même présumer raisonnablement d'un homme assez vertueux pour avoir refusé d'être Pape; comme le fit Martin IV, qui ré-

fista
son
enle
preu
tout
d'un
être
end
pou
mén
& p
suspe
mer
con
Pape
gem
logu
Q
pont
tach
se lai
n'éto
de c
nier
stanc
prem
Mar
voyé
clée
conn

sista à son élection jusqu'à faire déchirer son manteau, quand on voulut le lui enlever pour le revêtir de la chappe : preuve non suspecte & démonstrative toute seule d'une ame parfaitement saine, d'une vertu à toute épreuve. Mais peut-être que cette ame forte excéda par cet endroit-là même, & que sa fermeté fut poussée jusqu'à la roideur & à l'oubli du ménagement. Nouvelle matière au doute, & par conséquent raison nouvelle de suspendre notre jugement. Il est à présumer d'ailleurs qu'il nous manque bien des connoissances qu'eut de son temps le Pape Martin, & qui purent motiver sagement sa rigueur à l'égard de Paléologue.

Quoi qu'il en soit, dès son entrée au pontificat, il témoigna hautement son attachement pour le Roi de Sicile, & se laissa persuader que la réunion des Grecs n'étoit qu'une illusion. A la sollicitation Rain.an. de ce prince, il se résolut à excommu- 1281. n. nier l'Empereur de C. P. dans les circon- 26. stances même les plus mal choisies. A la Pachym. première nouvelle de la promotion de l. i. c. 30, Martin, Michel Paléologue lui avoit en- 31. voyé deux métropolitains, Léon d'Héraclée & Théophane de Nicée, pour le reconnoître en qualité de Souverain Pon-

Nang.
Conti-
nuat. an.
1281.

tife, & lui rendre la même obéissance qu'aux Papes ses prédécesseurs. Ils allèrent trouver Martin à Orviète, où l'on venoit de conclure un traité bien différent de celui du Pape Nicolas, qui s'étoit ligué peu auparavant avec l'Empereur Paléologue & le Roi Pierre d'Aragon contre Charle Roi de Sicile. On avoit au contraire fait une ligue contre Paléologue, avec Charle son gendre Philippe Empereur titulaire de C. P. & les Vénitiens. Les ambassadeurs de Paléologue furent très-mal reçus. On leur répondit que

Bullar.
Mart. IV.
Const. l'union qu'ils faisoient tant valoir n'étoit suivie d'aucun effet pour la religion; que l'Eglise ne pouvoit qu'abhorrer les supplices employés par leur maître, soit à satisfaire sa vengeance, soit à soutenir les intérêts de son ambition, soit plutôt encore à couvrir sa mauvaise foi, & à se faire croire ennemi du schisme, tandis qu'il en étoit le fauteur. Sans leur rien articuler de plus particulier, le jour de la dédicace de S. Pierre de Rome, on prononça une sentence d'excommunication contre Michel Paléologue, soi-disant Empereur des Grecs, avec défense à tous Rois, princes, seigneurs, villes & communautés, de faire avec lui, tant qu'il seroit sous l'anathème, aucune société ou

confédération. Incontinent après, on renvoya les ambassadeurs, sans leur avoir rendu aucun des honneurs accoutumés.

Léon d'Héraclée mourut en route : Théophane de Nicée étant arrivé à C. P. & rendant à l'Empereur un compte fidèle de ce qui s'étoit passé ; ce prince pouvoit à peine se persuader ce qu'il entendoit. Outré de dépit & d'indignation, il voulut d'abord rompre à jamais avec les Latins, & remettre les choses dans l'état où elles étoient avant lui : mais usant bientôt de réflexion, il craignit de se montrer contraire à lui-même, & de donner lieu à ses propres sujets, déjà si aigris contre lui, de l'accuser d'avoir fait un jeu de la religion. Ainsi les choses demeurèrent sur le pied où elles avoient été mises au dernier concile général. Il se contenta d'empêcher qu'on ne nommât le Pape Martin dans les prières. Il prétendoit par là donner à entendre, que ce n'étoit qu'avec ce Pape personnellement qu'il rompoit pour des causes temporelles, & non pas avec le S. Siège, dans la communion duquel il demeura jusqu'à la fin de ses jours. On croit même avec raison, qu'après quelques écarts d'emportement, sa persévérance fut irréprochable de tout point. Sans trop s'inquiéter d'une ex-

béissance
Ils alle-
où l'on
différent
qui s'étoit
Empereur
d'Aragon
On avoit
ré Paléo-
Philippe
les Vénit-
logue fu-
pondit que
oir n'étoit
religion ;
horrorer les
aître, soit
à soutenir
soit plutôt
e foi, & à
ne, tandis
r rien arti-
our de la
, on pro-
nunication
disant Em-
se à tous
es & com-
tant qu'il
société ou

Greg. I communication qui confondoit les effets
 vPachym temporels avec les spirituels, il se mit
 lib vi. c. néanmoins en garde contre les premiers,
 31, 32. & se hâta de consummer le traité d'al-
 liance qu'il avoit entamé avec le Roi
 d'Aragon, du vivant du Pape Nicolas.

Vilan. I. C'étoit Jean, seigneur de l'isle de Pro-
 vil. c. 57. cide près de Naples & grand ennemi de
 Charle d'Anjou, qui avoit ourdi cette
 trame, dès l'année 1279. Cet intrigant
 Italien étoit allé déguisé en Cordelier à
 C. P. à la cour d'Aragon & à celle de
 Rome. Il avoit persuadé aux deux prin-
 ces, d'armer; & au Pontife défunt, d'ab-
 abandonner à Pierre III Roi d'Aragon la
 conquête du royaume de Sicile, sur le-
 quel ce monarque avoit des prétentions,
 du chef de sa femme Constance, fille
 de Mainfroi. Paléologue menacé par le
 nouveau Pape, renvoya promptement
 en Aragon Jean de Procide, qui porta
 par avance trente mille onces d'or, pour
 aider le Roi à faire un puissant armement
 par mer. Afin de lever les ombrages que
 cette flotte ne manqua point de donner
 au Pape Martin, Pierre publia qu'il mar-
 choit contre les Infidèles.

Mais avant son départ, Jean de Pro-
 cide retourna dans la Sicile, qu'il par-
 tourrut encore sous son habit de Corde-
 lier;

lier
 les
 déj
 Ch
 aya
 tra
 on
 bass
 des
 de
 seig
 se r
 célé
 née
 Le
 hom
 éloig
 aux
 acco
 Fran
 petit
 déjà
 acco
 citoy
 Un
 une S
 peupl
 des se
 accou
 comb
 To

lier; soufflant l'esprit de rebellion parmi les peuples, & animant les seigneurs, déjà fort aliénés par la dureté du Roi Charle & la fierté des François. Tout ayant été conduit avec un secret impénétrable, & la partie se trouvant bien liée, on convint de faire tout à coup main-basse sur les François. Le premier coup des vêpres, dit-on, fut donné pour signal de cette exécution effroyable. Tous les seigneurs & les chefs de la conjuration se rendirent à Palerme, comme pour y célébrer la fête de pâque, qui cette année 1282 étoit le vingt-neuvième de mars. Le lundi trentième, tous les habitans, hommes & femmes, allèrent à Montréal éloigné d'une lieue, pour prendre part aux réjouissances qui en Italie sur-tout accompagnoient ces cérémonies. Les François pleins de sécurité, & en assez petit nombre parce que la plûpart étoient déjà partis pour l'expédition de la Grèce, accompagnèrent à Montréal le reste des citoyens.

Un François prit quelque licence avec une Sicilienne. Elle se mit à crier. Le peuple étoit déjà échauffé par les gens des seigneurs du pays. Tout le monde accourut en foule. Il y eut d'abord un combat tumultueux, & sans qu'il y parût

de deſſein. Mais les Siciliens ſ'armant de toute part, & criant avec fureur *périſſent les François*; on ſe jeta ſur le juſticier du Roi Charle, qui fut maſſacré ſur le champ. Après quoi, tous les François, non ſeulement à Montréal, mais dans Palerme, dans toutes les maiſons, dans toutes les églifes, furent égorgés ſans exception & ſans miſéricorde, ſans diſtinction d'âge, de ſexe, ni de condition. On immola juſqu'aux enfans qui n'avoient pas encore vu le jour, & qu'on arrachoit du ſein de leurs mères, pour leur donner la mort avant qu'ils fuſſent nés. Après l'exécution de Palerme, les ſeigneurs coururent à leurs terres, pour faire par tout la même boucherie. L'acharnement & la rage étoient tels, que toutes ſortes de perſonnes eccléſiaſtiques & laïques, prêtres & moines de tous les ordres ſe diſputerent la gloire de cet affreux patriotiſme, en immolant leurs propres confrères. Enfin, dans toute l'étendue de l'ille il ne reſta qu'un ſeul François en vie, nommé Guillaumé de Porcelets. Touchés de la probité ſingulière que ce noble Provençal avoit montrée conſtamment dans le gouvernement d'une place, les Siciliens le renvoyerent ſain & ſauf dans ſa patrie. On a donné à ce maſſacre le nom de *Vêpres Siciliennes*.

ger
ave
tran
cin
rou
ces
tôt
une
Tra
lern
de
du
ce
mai
Céſ
L
récl
tife
com
mer
fief.
Palé
cité
les
cou
affig
mer
nem
avan

La nouvelle en fut portée avec diligence au Roi d'Aragon. Il avoit suivi avec sa flotte l'artisan de cette horrible trame, Jean de Procide, en feignant de cingler vers la côte d'Afrique. Quand la route de la Sicile lui eut été applanie par ces torrens de sang François, il leva aussitôt le siège simulé qu'il avoit mis devant une place Barbaresque, alla débarquer à Trapani, d'où il passa rapidement à Palerme. Il y fut couronné, le deuxième de septembre 1282, non par l'archevêque du lieu, selon la coutume, parce que ce prélat s'étoit retiré auprès du Pape, mais par l'évêque de la petite ville de Céfalou.

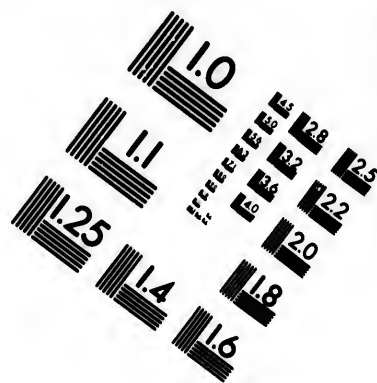
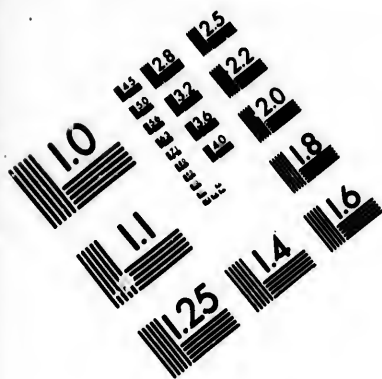
Le Roi Charle étoit venu cependant réclamer la protection du Souverain Pontife, qui regarda la cause de ce Prince, comme celle de l'Eglise, & particulièrement du S. Siège dont la Sicile étoit un fief. Il excommunia de nouveau Michel Paléologue, comme complice d'une atrocité si perfide, puis le Roi d'Aragon, & les déclara privés l'un & l'autre de leurs couronnes, si dans un terme qu'il leur assigna, ils ne venoient implorer la clémence du Saint Siège, & satisfaire pleinement le Roi Charle. Ou l'Empereur avant son trépas n'eut point connoissance

de ce nouvel anathême, ou il n'en fit pas plus d'état que de celui qui avoit été lancé en premier lieu contre lui seul, & renouvelé plusieurs fois depuis. Car il ne changea rien dans sa conduite personnelle par rapport à la réunion des deux Eglises: jusqu'à sa mort, qui arriva le 11 décembre de cette année 1282, il parut toujours également ferme dans l'union qu'il avoit rétablie. Les schismatiques eux-mêmes, par les œuvres aussi bien que par les paroles, ont rendu à sa persévérance un témoignage sans réplique. Andronic II son fils & son successeur, qui lui avoit marqué un amour & un respect constant, & qui lui cacha toujours son attachement au schisme, ne voulut pas qu'il fût honoré de la sépulture des Empereurs; & Greg. 1. 5. cela uniquement, dit un écrivain de son parti, parce qu'il avoit abandonné la véritable doctrine de l'Eglise, pour embrasser celle des Latins; c'est-à-dire que les Grecs, quoique grands admirateurs de son mérite, l'ont traité après sa mort, comme un déserteur de la religion de ses pères.

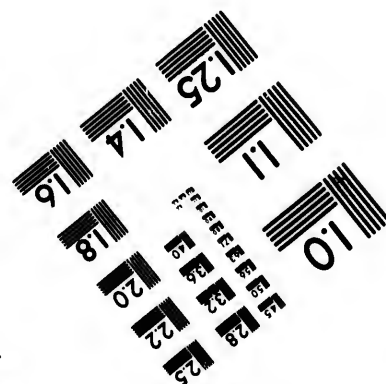
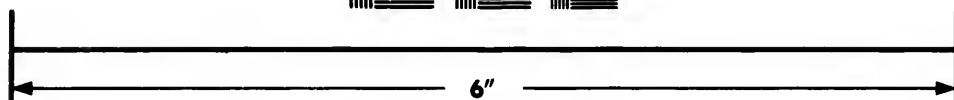
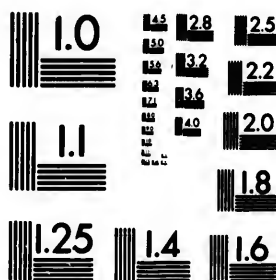
Rain. an. 1283. n. 2. Au terme assigné par le Pape, le Roi d'Aragon, comme on s'y attendoit bien, n'ayant pas satisfait, & la sentence d'anathême étant dès-là réputée définitive;

Martin IV déclara le premier avril 1283 que la guerre de Charle d'Anjou contre ce Monarque étoit la cause de Dieu. En conséquence, il ordonna la croisade contre le Roi Pierre, & fit publier de toute part que tous les Fidèles qui prendroient les armes à ce sujet, & mourroient dans le combat, jouiroient de la même indulgence que ceux qui étoient au secours de la Terre-Sainte. Le Roi de France, Philippe le Hardi, envoya des forces considérables en Pouille, au secours du Roi Charle son oncle. Il étoit d'autant plus animé, qu'il se voyoit joué personnellement par l'Aragonois perfide, qui, après avoir tiré de France un gros argent sous prétexte de secourir les saints lieux, s'en étoit servi pour détrôner le Roi de Sicile. Un jeu nouveau tira le fourbe expert, du nouvel embarras où il se trouvoit. Comme il connoissoit la franchise & le courage de Charle d'Anjou, il lui fit proposer d'épargner le sang des peuples, & de vüider leur différent personnel par un combat singulier. Il alla jusqu'à marquer le jour du combat, premier de juin; & pour champ de bataille, la plaine de Bourdeaux, terre neutre à leur égard, comme appartenant au Roi d'Angleterre. Le Pape, informé de





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.0
1.2
1.5
2.0
2.5
3.2
4.0
5.0
6.3
8.0
10
12.5
16
20
25

1.0
1.2
1.5
2.0
2.5
3.2
4.0
5.0
6.3
8.0
10
12.5
16
20
25

Duchêne
t. v. p. 541

ce défi, ne manqua point de s'y opposer, comme à un duel défendu par les loix de l'Eglise: mais la précaution n'étoit pas nécessaire contre la rodomontade Aragonoise. En vain le Roi Charles, qui croyoit son honneur engagé, se trouva au rendez-vous, malgré toutes les remontrances & les défenses du Souverain Pontife. Pierre ne parut point, & n'eut rien de mieux à donner pour excuse, que le risque particulier qu'il auroit couru, à cause du nombreux cortège du Roi Philippe, venu à Bourdeaux, en qualité de témoin du combat.

Rain.
n. 15.

Le Pape Martin fulmina de nouveau, & plus terriblement que jamais, contre le Roi Pierre. La bulle étoit conçue en ces termes: Pierre Roi d'Aragon & les Siciliens rebelles n'ayant en égard, ni à nos monitions, ni à nos menaces; afin qu'elles ne soient pas un objet de mépris en demeurant sans exécution, de l'avis de nos frères les cardinaux, nous privons ce prince du royaume d'Aragon, de ses autres terres & de la dignité royale, & nous exposons ses Etats à être occupés par des Catholiques, selon que le Saint Siège en disposera. Nous déclarons ses sujets entièrement absous de leur serment de fidélité; nous lui défendons de

se m
ces
de c
clési
fer
pour
aucu
aprè
let
pou
lipp
perp
que
Pap
fitio
le R
jour
di,
fils,
enco
Le l
Phil
cord
des
fieu
l'em
pres
il n
jour
les

se mêler en rien du gouvernement de ces domaines ; & à toutes personnes , de quelque condition qu'elles soient , ecclésiastiques ou séculières , de le favoriser dans ce dessein , de le reconnoître pour Roi , de lui obéir , & de lui rendre aucun devoir. Le Pontife envoya peu après en France le Cardinal Jean Cholet qui en étoit natif , & lui commit le pouvoir de donner à un fils du Roi Philippe , pour lui & pour ses descendans à perpétuité , tant le royaume d'Aragon que le comté de Barcelone , dont les Papes prétendoient avoir la pleine disposition en conséquence du tribut auquel le Roi Pierre II s'étoit engagé pour toujours envers le S. Siège. Philippe le Hardi , au nom de Charle le second de ses fils , accepta la donation , à laquelle fut encore ajouté le royaume de Valence. Le légat prêcha la croisade contre Pierre ; Philippe prit la croix , & le Pape lui accorda pour cette expédition la décime des revenus ecclésiastiques , même sur plusieurs diocèses hors de ses Etats. Tel étoit l'empire du préjugé , & l'inconsidération presque générale , dans une matière où il ne nous reste plus qu'un doute aujourd'hui ; savoir si ce sont ces entreprises des Papes sur les empires , ou la con-

nivence des souverains même à les autoriser tour à tour, qui doit le plus nous étonner.

Malgré toutes les foudres de Rome, le Roi Pierre conserva, & ses Etats d'Aragon, & le royaume de Sicile. Il fit encore insulter Naples, qui restoit à Charle d'Anjou sous le commandement du prince de Salerne son fils, tandis que lui-même se trouvoit en France. Ce jeune prince, malgré les ordres exprès du Roi son père, ne put contenir son ardeur : il monta sur les galères, & marcha contre l'amiral d'Aragon, qui le prit, & l'emmena prisonnier en Sicile : ce qui porta le chagrin du Roi Charle à son comble, & lui causa la mort le 7 janvier de l'année 1285. Le Roi d'Aragon ne tint pas plus de compte des censures, que des menaces du Pape Martin. Il rejeta le jugement de ce Pontife, & en appela à un Pape non suspect : à quoi parut consentir tout le clergé de ses Etats ; puisque les évêques & les religieux même de tous les ordres, aussi bien que les laïcs, n'observerent en rien l'interdit. Quant aux ordres du Pontife en matière temporelle, il en fit si peu de cas, qu'en dérision de la défense qu'il en avoit reçue de prendre le titre de Roi d'Aragon, il se qualifia

chevalle
& souv
fet à se
d'Arago
Jacques
Le Pap
que Ch
jour de
ses gran
même l

Dès
d'Hono
velli, c
fance,
wil sui
& le ca
rent à l
Les Fra
avancés
contrain
dans la
ligu
tes, ils
fame, i
Les liv
les cro
deveno
trafic d
toient l
les bris

chevalier Aragonois, père de deux Rois & souverain des mers. Il transmit en effet à ses fils ses deux royaumes, celui d'Aragon à Alphonse son fils aîné, & à Jacques son second fils celui de Sicile. Le Pape Martin mourut la même année que Charle d'Anjou, le vingt-cinquième jour de mars, sans avoir rien exécuté de ses grands projets, ni sur l'Aragon, ni même sur la Sicile.

Dès le commencement du pontificat d'Honorius IV, auparavant Jacques Savelli, cardinal-diacre & Romain de naissance, qui fut élu Pape le deuxième d'avril suivant; le Roi Philippe le Hardi, & le cardinal-légit Jean Cholet marchèrent à la conquête du royaume d'Aragon. Les François croisés comme s'ils se fussent avancés contre les Mores, parurent au contraire tout semblables à ces Infidèles, dans la Catalogne où ils pénétrèrent. Ils liguoient le sang jusques dans les églises, ils les profanoient d'une manière infame, ils violeient jusqu'aux religieuses. Les livres & les ornemens ecclésiastiques, les croix, les images, les vases sacrés devenoient la matière du pillage, d'un trafic & d'un jeu sacrilège. Ils emportoient les cloches, ou se divertissoient à les briser. Cependant ils marquoient pour

la croisade une telle dévotion que les valets de l'armée & tous ceux qui n'avoient ni fleches ni autres armes, prenoient des pierres, & disoient en les jetant: Je combats contre Pierre d'Aragon, pour gagner l'indulgence. Des maladies affreuses qui emporterent une grande partie des troupes & de leurs chefs, furent regardées comme une punition divine de ces forfaits. Il fallut abandonner la partie, après la prise de la seule ville de Gironne. Le Roi Philippe, attaqué lui-même de la contagion, & porté à bras sur un lit, put à peine gagner Perpignan, où il mourut à l'âge de quarante ans, un dimanche 23 de septembre. Son fils aîné, qui n'en avoit que dix-sept, lui succéda sous le nom de Philippe IV ou Philippe le Bel. Quelques semaines après le Monarque François, le Roi Pierre d'Aragon mourut à quarante-six ans, le 11 de novembre, jour de Saint Martin.

Pendant ces troubles & ces désordres des deux Hespéries, une révolution plus triste encore aux yeux de la religion s'opéroit dans l'Eglise Orientale. L'Empereur Andronic II qui en fut l'auteur ou l'instrument, étoit alors un jeune prince d'environ vingt-quatre ans, à l'affabilité près & à la dignité de la figure, différant

en tou
nic av
génie
ame d
foibles
cille d
au rid
monta
donne
Eulog
vraie
bouta
ment
frère.
son n
manière
pereu
soit-el
avoit
tion
Théo
grand
schism
tholique
tout
té, &
ainsi
deux
demia
pour

en tout de l'Empereur son père. Andronic avoit sur-tout les défauts opposés au génie de Michel, un esprit léger, une ame dépourvue de toute élévation, une foiblesse pitoyable, une dévotion imbécille qui alloit jusqu'à la superstition & au ridicule. La première chose qu'il fit en montant sur le trône, ce fut de s'abandonner à la conduite de la Princesse Eulogie sa tante, autre tête mal-saine, vraie dévote de secte, & toujours l'arc-boutant du schisme, malgré le bannissement où l'avoit réduite l'Empereur son frère. Elle leurra sur-tout l'imbécillité de son neveu, en affectant de pleurer d'une manière inconsolable sur le sort de l'Empereur défunt; parce qu'étant mort, disoit-elle, dans l'hérésie des Latins, il avoit indubitablement encouru la damnation éternelle. Elle fut secondée par Théodore Musalon, grand chancelier & grand fourbe, qui ayant toujours été schismatique opiniâtre dans l'ame, & Catholique simulé sous le dernier regne, fit tout ce qu'on peut attendre de la lâcheté, & du fantôme de religion qui flote ainsi à tout vent de fortune. Livré à ces deux guides, Andronic commença par demander & subir la pénitence publique, pour avoir souscrit à la réunion avec

Pachym.
inAndron.
l. 1. c. 3.

les Latins. Ce coup de théâtre fut un signal donné à tout schismatique contenu par l'effroi, pour se déclarer avec insolence; & à ceux qui avoient abjuré le schisme, pour y rentrer, comme leur nouvel Empereur, par la voie de l'absolution.

En même temps, on obligea le Patriarche Veccus à se retirer dans un monastère, & l'on remit sur la chaire patriarcale le foible Joseph, dont la décrépitude avoit éteint la dernière étincelle de vigueur. Il se laissa conduire aveuglément par d'inquiets zélateurs, & sur-tout par des moines, dont les extravagances autant que les violences ont été condamnées par les écrivains même attachés au schisme. Ces solitaires fordidés se signaloient principalement dans le trafic des grâces de réconciliation, qu'ils détailleroient en marchands habiles, afin d'en tirer davantage. Ils faisoient payer, comme à la taxe, tant pour l'entrée de l'église, tant pour assister au chant des psaumes, tant pour participer au pain bénit; & beaucoup plus, pour être admis à la communion. Enfin par contrainte, ou par induction, presque tous les Grecs se retrouvèrent en peu de temps, tels qu'ils avoient été avant le dernier regne.

Pachym.
bid.
Gregor.
li. 6.

Il n'y
Veccus
Constan
tochyte
meurere
sion de
archidia
& mou
l'Empe
pour les
Veccus
les plus
le conv
fondus.
Veccus
voulant
qui dép
stance &
posa plu
les plus
signa de
tout pa
catholic
nuel Ca
cette pe
blier co
tre livre
tise, c
latin.

Il. s'e

Il n'y eut guère que le célèbre Jean Veccus & ses deux savans archidiacres Constantin Meletiniotes & George Metrochyte, avec Manuel Calacas, qui demeurèrent inébranlables dans la profession de la vraie foi. Le patriarche & les archidiacres furent trainés d'exil en exil, & moururent enfin de misère; après que l'Empereur eut fait bien de vains efforts pour les gagner. Il osa faire comparoitre Veccus, dans plusieurs conciles: mais les plus doctes schismatiques, au lieu de le convaincre, furent honteusement confondus. Cependant le pieux & savant Veccus, ainsi que ses deux disciples, voulant laisser après lui des monumens qui déposassent à jamais contre l'inconstance & l'irréligion de son peuple, composa plusieurs écrits rayonnans des traits les plus lumineux de la vérité, & signa dans son testament un témoignage tout particulier en faveur de la doctrine catholique sur l'article du S. Esprit. Manuel Calacas, dès le commencement de cette persécution, eut le courage de publier contre les erreurs des Grecs, quatre livres si prisés par le Souverain Pontife, qu'il les fit aussi-tôt traduire en Latin.

Pachym:
l. vij. c.
7, &c.

Allat. de
perpet.
Consens.
l. 2. c. 15.
& 18.

Il s'en fallut bien que Grégoire de

Chypre, si vif pour l'union du temps de l'Empereur Michel, fit un usage pareil, tant de ses talens que de l'avantage particulier qu'il avoit eu de naître sous la domination des Latins, & d'avoir appris leur doctrine dès l'enfance, dans l'isle dont il porte le nom. Il se prêta si à propos au temps, & accommoda si bien sa religion à celle de son nouveau maître, que le Patriarche Joseph étant mort, & Veccus demeurant toujours banni, Andronic fit conférer cette dignité à l'apostat, qui parut avoir honte de lui-même, & changea son nom de George en celui de Grégoire. Toutefois, comme il étoit vanté pour son esprit, pour son éloquence, & spécialement pour la pureté de la langue Grecque qu'il avoit rétablie après un long oubli des anciens modèles, il eut la présomption d'écrire non seulement contre les Catholiques disgraciés, mais contre plusieurs autres savans qui Gregor. étoient en faveur. Ils lui montrèrent que L 6. l'élégance de la diction n'est qu'un talent bien mince, par rapport aux connoissances requises pour traiter les saintes profondeurs de nos mystères: Ils releverent dans ses écrits, des erreurs, des hérésies formelles & de vrais blasphêmes. On le poussa si vivement & avec tant

de per
il fut
au prix
neur,
stère p
L'in
mis d
une a
schisme
boulev
& dan
il s'en
clusive
ches q
posés,
version
tins. C
tantôt
ti oppo
sans av
cessaire
de cha
secouff
lemme
cet éta
tendre
diable.
côtés,
par les
çois,

de persévérance, qu'accablé de chagrin, il fut réduit à descendre du siège acquis au prix de sa conscience & de son honneur, & à se renfermer dans un monastère pour le reste de ses jours.

L'imprudent Andronic, qui s'étoit promis d'illustrer son regne, en donnant une activité nouvelle à l'esprit inquiet du schisme & des factions, en vit résulter un bouleversement général dans son Eglise & dans son Empire. Au lieu d'un schisme, Pachym. il s'en forma quatre entre les Grecs, in An- exclusivement attachés à autant de patriar- dron. ches qu'ils prétendoient avoir été mal déposés, & qui n'avoient pas moins d'aversion les uns des autres, que des Latins. Ce foible prince se laissoit entraîner, tantôt dans un parti, tantôt dans le parti opposé; & voulant tout accommoder, sans avoir ni l'habileté, ni l'autorité nécessaire, il devenoit tour à tour le jouet de chaque faction. Son Empire essuya des secousses & des revers, dont il fut si violemment ébranlé, qu'il ne sortit plus de cet état chancelant, & ne parut qu'attendre le moment de sa chute irrémédiable. Battu constamment & de tous les côtés, en Occident par ses sujets rebelles, par les Tartares, les Schytes, les François, les Génois, les Pisans, les Véni-

tiens; en Orient, par les sultans des Arabes & des Turcs qui y firent des ravages effroyables; sur mer, par des escadrons de pirates, outre les flottes de tout pavillon légitime; chaque jour on lui annonçoit la perte de quelque ville, de quelque isle, de quelque province. Enfin sa politique aussi bornée que son savoir militaire, rendit tous ses maux extrêmes.

Ce fut sous ce regne méprisable, que la monarchie des sultans d'Icône ayant fini par les dissensions & les guerres civiles, loin de profiter d'une occasion si favorable, il souffrit qu'après la mort du dernier sultan Seljoucide, Galateddin-Masoud, tué en bataille rangée par ses propres sujets, Othman fils d'Ortogrul, petit-fils de Soliman & père d'Orcan, noms si funestes à C. P. posât les fondemens redoutables de la puissance Ottomane. L'audacieux Othman, venu des bords de l'Euphrate tenter fortune auprès du dernier sultan d'Icône, qui le fit émir d'une petite province vers les montagnes d'Arménie, se rendit indépendant après la mort de son maître, à l'exemple des autres émirs au nombre de dix. Par la persuasion, ou par la force des armes, il les soumit tous à ses loix. Dès

Id. 1. 3.
c. 8. Ann.
Turc. Ca-
llond.

lors, il
villes d
Prusse
& où il
colosse
velle R
née du
mier de
nouvelle
facilité
rupture
que le
tificat
se soit

Depu
le S. S
causé
plusieur
autres
1288.
& du
d'Asco
déjà ca
lustré
renone
confen
lui don
le pre
qui ait
Dès

lors, il enleva aux Grecs les meilleures villes de l'Asie mineure, en particulier Prusse en Bithynie dont il fit sa capitale, & où il commença d'élever cet énorme colosse, qui dans la suite écrasa la nouvelle Rome. Ce fut vers la première année du treizième siècle qu'il prit, le premier de sa race, le titre de sultan. Cette nouvelle dynastie des Turcs eut toute facilité contre les Grecs, durant leur rupture avec les Latins. On ne voit pas que le Pape Honorius, pendant son pontificat qui fut de deux ans & un jour, se soit occupé du soin de ces affaires.

Depuis sa mort, arrivée le 3 avril 1287, le S. Siège vaqua plus de dix mois, à cause d'une épidémie cruelle qui enleva plusieurs cardinaux, & qui obligea les autres à se séparer. Enfin le 15 février 1288, ils élurent d'une voix unanime, & du premier scrutin, le savant Jérôme d'Ascoli, de l'ordre des Frères Mineurs, déjà cardinal-évêque de Palestrine, & illustré par des légations importantes. Il renonça deux fois à son élection, & n'y consentit qu'au bout de sept jours. On lui donna le nom d'Honorius IV. C'est le premier religieux de Saint François, qui ait été fait Pape.

Dès la première année de son ponti-

ficat, il commit aux religieux de son ordre l'office d'inquisiteur en plusieurs provinces, particulièrement dans le comté Venaisin, possédé enfin par l'Eglise Romaine, qui avoit prétendu à ce domaine dès le temps d'Urbain II. Quelque temps après, l'inquisition fut mise en vigueur à Venise par le même Pontife, avec l'agrément de la république, qui alla jusqu'à établir un trésorier chargé de fournir l'argent nécessaire pour la poursuite des hérétiques : mais cet officier percevoit le produit de tous les actes de ce tribunal, érigé dans cette ville avant le pontificat de Nicolas IV ; puisque la constitution donnée à ce sujet par ce Pontife, quoique la plus ancienne que l'on connoisse, suppose néanmoins l'inquisition déjà établie à Venise. Dans la même année 1269, le Pape Honorius érigea en université l'école de Montpellier, déjà célèbre pour la médecine & la jurisprudence. Cependant, quoiqu'il autorise à y enseigner & étudier en toute faculté licite, il ne permet de donner la licence & le titre de docteur, que pour les arts, la médecine, & le droit tant canonique que civil.

Vading.
an. 1289.
n. 14, & c
Rain. n.
54.

Duboul.
t. 3. p. 488
Rain. n. 51.

Leblanc.
mon. p.
403 Dubr.

A Paris, l'année suivante, il s'opéra par l'Eucharistie un miracle, dont cinq

siècles
effacé
avoit m
pour l'e
valoienn
jours
d'avril
robe p
plit av
cal. V
laissera
térêt,
que vo
autres
voudr
positio
cevoir
roisse
& la
table
vit co
avec
l'emp
Il n'
fonç
rech
fortit
il la
en u
stie
form

siècles écoulés depuis n'ont pas encore effacé le souvenir. Une femme pauvre avoit mis sa robe en gage chez un Juif, pour l'emprunt de trente sols, qui alors valoient un demi-marc d'argent. Quelques jours avant celui de pâque, deuxième d'avril, elle pria le Juif de lui rendre sa robe pour cette fête, afin qu'elle remplît avec plus de décence le devoir pascal. Volontiers, dit le Juif: je vous la laisserai même pour toujours & sans intérêt, si vous voulez m'apporter le pain que vous recevez à l'église, & que vous autres Chrétiens appelez votre Dieu: je voudrois voir, s'il l'est en effet. Sa proposition fut acceptée, la femme alla recevoir la communion à S. Méri sa paroisse, réserva secrètement la sainte hostie, & la rapporta au Juif. Il la mit sur une table, la perça à coups de canif, & en vit couler du sang. Sa femme accourut avec effroi, & fit tous ses efforts pour l'empêcher de porter l'impiété plus loin. Il n'en devint que plus endurci, il enfonça un clou dans l'hostie qui saigna de-rechef; il la jeta dans le feu, d'où elle sortit entière, & voltigea par la chambre; il la mit enfin dans l'eau bouillante, qui en un moment parut ensanglantée. L'hostie s'élevant encore, parut alors sous la forme d'un crucifix.

Ant. Par.
977. Du-
boishist.p.
513. Lab.
Bibl. t. 1.
pag. 663.

La maison où ce prodige s'opéroit étoit dans la rue des Jardins, qui a pris, dit-on, le nom des Billètes, espèce de barillets qui servoient d'enseigne pour le commerce du Juif. Un de ses fils, encore très-jeune, étoit à la porte, comme on sonnoit la messe à Sainte-Croix de la Bretonnerie. Il dit à plusieurs personnes qu'il y voyoit aller: Vous ne trouverez plus votre Dieu; mon père vient de le tuer. La plupart ne firent point d'attention à ce propos d'enfant: mais une femme plus curieuse que les autres entra dans la maison, sous prétexte d'y prendre du feu. Elle vit la sainte hostie qui voltigeoit encore, & qui vint d'elle-même se reposer dans le vase préparé pour mettre son feu. Elle la porta au curé de la paroisse, qui est S. Jean en Grève, & lui raconta le fait en présence d'une foule de peuple que le bruit d'une chose aussi extraordinaire grossissoit à chaque instant. L'évêque de Paris, Simon de Buffi, fit arrêter le Juif, avec toute sa famille. Sa femme & ses enfans se convertirent: mais le malheureux profanateur, en confessant son crime, persévéra dans l'endurcissement. On l'abandonna au prévôt de Paris, qui le fit brûler.

L'hostie miraculeuse fut gardée précieu-

sement,
voit enc
& le va
les main
chez le
établis
crilège.
de Pari
bâti un
pelle d
Bel y é
hospital
qu'ont-
miracle
Paris,
les étra
conten
à la d
devoir
de Flo
mon. I
ler, o
lieu de
fit le
Paris
Vierg
noul
cela t
Da
Juifs

sement, à S. Jean en Grève, où elle se
 voit encore. Le canif dont elle fut percée,
 & le vase où elle vint se reposer entre
 les mains de la femme Chrétienne, sont
 chez les Carmes de la rue des Billètes,
 établis au lieu où étoit la maison du sa-
 crilège. Dès l'année 1295, un bourgeois
 de Paris, nommé Regnier Flaming, y fit
 bâtir un oratoire, qu'on nomma la Cha-
 pelle des miracles. Le Roi Philippe le
 Bel y établit, quatre ans après, les frères
 hospitaliers de la Charité de Notre-Dame,
 qu'ont enfin remplacés les Carmes. Ce
 miracle attesté par tous les citoyens de
 Paris, passa pour si incontestable parmi
 les étrangers, que Jean Villani, auteur
 contemporain fort sincère, & plus enclin
 à la détraction qu'à l'admiration, a cru
 devoir lui donner place dans son histoire
 de Florence. On croit que l'Evêque Si-
 mon Matifas dont nous venons de par-
 ler, ou Simon de Buffi, ainsi nommé du
 lieu de sa naissance dans le Soissonnois,
 fit le premier célébrer dans son Eglise de
 Paris l'office de la conception de la Sainte
 Vierge, fondé par son prédécesseur Re-
 noult d'Homblonière, qui avoit laissé pour
 cela trois cens livres Parisis.

Dans le même temps, on accusa les
 Juifs d'avoir commis beaucoup d'autres

L. VII.

c. 136.

attentats contre les Chrétiens, & sur-tout d'avoir crucifié en différens pays grand nombre d'enfans. La plupart de ces imputations portent sur des monumens trop suspects, pour ne pas craindre de diffamer injustement une nation, qu'on doit beaucoup plus s'étudier à convertir. Toutefois l'histoire du jeune Verner, consignée dans le dépôt d'érudition le moins suspect en ce genre, mérite d'être rapportée. Ce jeune Chrétien, né à la campagne & accoutumé dès l'enfance à vivre de son travail, vint à la ville, âgé de quatorze ans, & se mit à la journée chez des Juifs de Vésel au diocèse de Trèves, pour fouir dans une cave. Sur quoi, la femme charitable qui l'avoit logé, lui-dit: À quoi penses-tu, Verner? Voici le vendredi saint, les Juifs te mangeront. Le jeune payfan, innocent & pieux, répondit: Je ne puis vivre qu'en travaillant; ma vie est entre les mains de Dieu. Le Jeudi saint, il se confessa, communia, & alla peu après à son travail. Les Juifs descendirent après lui dans la cave, lui mirent aussi-tôt une balle de plomb dans la bouche pour l'empêcher de crier; puis l'attachèrent à un poteau, la tête en bas, pour lui faire rendre l'hostie qu'il avoit

Boll. t.
10. p. 700
ad 19. apr.

reçue
se mi
puis
les ve
serent
mer
ils le
tantô
de sa
Ce
conf
vante
n'en
struif
Juifs
rent
cada
creu
& de
vage
teau
nes
en a
cess
de
pen
étim
céle
ph
tire

reçue. Comme ils n'y purent réussir, ils se mirent à le déchirer à coups de fouets; puis avec un couteau, ils lui ouvrirent les veines par tout le corps, & les pressèrent avec des tenailles pour en exprimer tout le sang. Durant trois jours, ils le tinrent pendu, tantôt par les pieds, tantôt par la tête, jusqu'à ce qu'il cessât de saigner.

Cette longue atrocité n'avoit pu se consommer si secrètement, qu'une servante Chrétienne qu'avoient ces Juifs, n'en eût apperçu quelque chose. Elle instruisit le juge du lieu; mais l'argent des Juifs le rendit muet. Cependant ils jugèrent nécessaire, d'emporter de nuit le cadavre, & allèrent le cacher dans un creux de rocher, tout couvert d'épines & de broussailles. Non loin de ce lieu sauvage, il y avoit plusieurs de ces châteaux qui servoient aux hostilités intestines que les seigneurs Allemands, érigés en autant de souverains, exerçoient sans cesse les uns contre les autres. Du haut de ces forteresses, les sentinelles virent pendant plusieurs nuits une vive lumière étinceller au dessus de la caverne qui recéloit le cadavre. La continuité de ce phénomène les y conduisit enfin. Ils en tirèrent le mort; ils le transporterent à

l'auditoire de la justice la plus proche, qui étoit celle de Bacharac, & le bruit s'en répandit dans tout le canton; la servante qui avoit déjà parlé, vint confirmer son témoignage. Verner fut enterré dans une chapelle voisine, où il se fit un grand concours de peuple, & plusieurs miracles, suivant cette foule de témoins. On arrêta ensuite le Rabbïn de Vésel.

Il est vrai que l'Empereur Rodolfe le fit mettre en liberté, condamna les habitans de Vésel à une grosse amende, & obligea l'archevêque de Mayence à publier en chaire que les Chrétiens accusés *Boll. fbid.* soient fausement les Juifs: mais d'un autre côté, ceux-ci avoient promis au Prince vingt mille marcs d'argent; & tandis que l'archevêque prêchoit, plus de cinq cens d'entr'eux assistoient en armes, pour intimider les Fidèles.

Le goût des croisades s'affoiblissoit de jour en jour, dans toutes les nations. Le Pape Nicolas ayant proposé au Roi de France de prendre la Terre-Sainte sous sa protection, Philippe, de l'avis de son conseil, refusa cette commission, toute honorable qu'elle paroïssoit. Ce Pape néanmoins, dès le commencement de son pontificat, avoit reçu de grandes espéran-
ces

ces pour le recouvrement des saints lieux, sur les offres de service que lui étoient venus faire à ce sujet des ambassadeurs d'Argou, can des Tartares Mogols.

Ce Prince avoit été substitué à son oncle Ahmed, qui s'étoit attiré la haine de sa nation en se faisant Musulman. Argou au contraire ne témoigna que de l'aversion pour l'Illamisme, & fut très-favorable aux Chrétiens : disposition qui persévéra parmi les Mogols, long temps même après qu'ils eurent cédé à la contagion du Mahométisme, presque universelle en Asie. Pour Argou-can, ses ambassadeurs assurerent le Pape Nicolas, qu'il promettoit de changer le temple de la Mecque en église, & de se faire baptiser à Jérusalem, après avoir délivré cette ville de la domination des Infidèles. On ne vit encore aucun fruit de ces projets.

Tout tendoit à la ruine irréparable de la puissance Chrétienne en Palestine. Henri II, Roi de Chypre, issu en ligne masculine des comtes de Poitou, s'étoit prévalu de la révolte des Siciliens contre le Duc d'Anjou, pour se faire couronner Roi de Jérusalem. Dès la seconde année de ce nouveau regne, le sultan d'Egypte Kélaoun-Malec, autrement Saïfeddin, après avoir dissipé près d'Emesse l'armée

des Tartares, vint avec audace mettre le siège devant la forte place de Tripoli, que le grand Saladin lui-même n'avoit osé attaquer. La ville fut prise d'assaut, rasée & brûlée. Alors périt sans ressource l'ancienne Tripoli, près de laquelle le sultan fit bâtir, quelque temps après, la ville qui porte le même nom. Il conclut néanmoins une trêve avec le Roi Henri, qui demeura maître d'Acre & de quelques autres places dans le continent d'Asie.

Mf. Vie. Depuis ce traité, arriverent à Acre environ seize cens croisés, qui se disoient envoyés par le Pape. Mais il n'y avoit plus ni subordination ni concorde dans une ville qui regorgeoit d'habitans étrangers les uns aux autres, & réfugiés sans ordre & sans discipline dans cette place d'armes, presque la seule qui restât aux Chrétiens dans ces contrées. Le Roi de Chypre & de Jérusalem, le prince d'Antioche, les comtes de Tyr & de Tripoli, les Templiers & les Hospitaliers, les Croisés entretenus par les souverains divers de l'Europe, tous y faisoient leur séjour, & avoient leurs tribunaux, au nombre de dix-sept, dont chacun prétendoit à l'indépendance. Dans cette confusion, les Croisés arrivés en dernier lieu ne voulurent point observer la trêve;

Rain. an.
1289.

Mf. Vie.
n. 974.
Villan. l. 8
c. 138. S.
Anton.
hist. t. 3.
p. 231.

a
p
n
so
q
ra
le
vi
va
ha
ap
fat
mi
rel
rou
à
ter
I
vrij
mal
qua
che
aprè
emp
Chr
avoi
des
le se
& tr
las,

alléguant qu'ils n'y avoient point eu de part, & que suivant une coutume immémoriale on n'étoit pas obligé à garder ces sortes de conventions avec les Infidèles, quand quelqu'un des principaux souverains de l'Occident jugeoit à propos de les rompre. Ils sortirent fièrement de la ville, enseignes déployées, firent le ravage aux environs, & massacrèrent les habitans de plusieurs villages. Le sultan, après quelques plaintes auxquelles on ne satisfit point, partit avec une armée formidable, résolu à exterminer tout ce qui restoit de Latins en Syrie. Il mourut en route: mais avant d'expirer, il commanda à son fils Kajib-Asraf, de ne point enterrer son corps, qu'il n'eût réduit Acre.

Dans le commencement du mois d'avril 1291, le nouveau sultan investit la malheureuse Prolématde, avec cent cinquante mille hommes & soixante mille chevaux. Le dix-huitième de mai suivant, après environ cinq semaines de siège, il emporta la ville d'assaut. La plupart des Chrétiens se retirèrent par la mer, qu'ils avoient libre. Le Roi Henri, à la faveur des ténèbres, s'enfuit honteusement, avec le secours qu'il avoit amené de Chypre, & trois mille autres combattans. Nicolas, dernier patriarche Latin de Jérusalem,

Nang.

chr. an.

1290.

Nico-Papebr. t.

14p. 111m.

n. 272.

lem, se noya, en recevant par charité tant de monde dans sa chaloupe, qu'elle coula à fond. Les Templiers & les chevaliers Teutoniques se cantonnerent dans la maison du Temple, d'où ils se défendirent encore quelque temps. S'étant enfin rendus à composition, ils furent tous égorgés, ou jetés dans les chaînes, sans égard au traité. Les Infidèles firent main-basse généralement sur les Chrétiens qui se présentèrent d'abord devant eux, & traquèrent tous les autres en captivité. Il y en eut soixante mille, ainsi massacrés ou faits esclaves, nonobstant le grand nombre de ceux qui s'étoient échappés par mer, & qui se réfugièrent la plupart dans l'isle de Chypre. La ville remplie de richesses immenses depuis qu'elle étoit devenue le centre de tout le commerce du Levant avec l'Occident, fut abandonnée au pillage; puis on en abattit les murs, les tours, les églises, toutes les maisons, & l'on y mit le feu en quatre endroits différens.

Il y avoit à Ptolémaïde un monastère de religieuses de Sainte Claire, dont la chasteté héroïque ne doit pas être passée sous silence. Aussi-tôt que l'abbesse eut appris que les Mahométans étoient dans la ville, elle assembla le chapitre, & dit

S. Antonin. t. 3.
p. 782.
Vading.
an. 1291.
n. 1.

aux sœurs: Faites, mes filles, ce que vous me verrez faire, & ne balançons point à défigurer cette chair corruptible, afin de nous conserver pures au divin époux. A ces mots, tirant un rasoir, elle se coupa le nez, & s'applaudit de voir tous ses traits effacés par le fer & le sang. Toutes les religieuses à son exemple, semblèrent se disputer à qui se rendroit plus hideuse & se déchiqueteroit le visage d'une manière plus horrible. Ce trait inoui d'héroïsme n'étoit pas consommé, que les Mahométans entrèrent l'épée à la main. D'abord ils reculèrent d'horreur; ils s'élancent ensuite sur ces victimes à demi immolées, & les mettent à mort, jusqu'à la dernière. Les Frères Mineurs du couvent d'Acre furent massacrés, avec une pareille fureur.

Le jour même de la réduction de Pto- Sant. p.
231, 232
lémalde, les habitans Chrétiens de Tyr abandonnerent leur ville sans combat, & se sauverent avec leurs navires. Ceux de Barut se rendirent, sans avoir fait plus de résistance. En peu de temps, Kalil acheva la conquête de tout ce qui restoit de places aux Francs dans la Syrie, & leur fit quitter sans retour toute l'étendue de ces provinces. Tel fut le fruit de tant d'or & de sang, prodigué depuis deux siècles.

Quand le Pape Nicolas eut reçu de si tristes nouvelles, il expédia dans tous les pays Chrétiens, des bulles, où il épuisa toute la rhétorique du temps, pour présenter ce malheur d'une manière pathétique, & porter toutes les puissances à le réparer. Il écrivit même, hors de son obédience, aux Empereurs de C. P. & de Trébizonde, aux Rois d'Arménie, d'Ibérie, & de Géorgie, au can des Tartares Mogols, & à un de ses fils qui avoit pris le nom de Nicolas en se faisant baptiser. Mais le prince Tartare n'avoit reçu le baptême, qu'à la persuasion de sa mère, Chrétienne zélée, & nommée Eroc-Caton: lorsqu'elle eut les yeux fermés, il se fit Musulman, & prit le nom de Gaiatèddin. Entre les princes d'Occident, l'Empereur Rodolphe donna au Pape quelques momens d'une espérance bien fondée, & parut enfin vouloir sincèrement accomplir son ancien vœu pour le secours de la Terre-Sainte: mais l'effet de cette dévotion tardive fut empêché par la mort de ce prince, qui arriva dans ces entrefaites. Il eut pour successeur, Adolfe, fils de Valeran comte de Nassau. Nicolas IV mourut lui-même, le quatrième d'avril 1292: avec lui s'évanouirent tous les projets de croisades.

Le S. Siège éprouva une vacance de deux ans & trois mois, pendant laquelle les cardinaux s'occupèrent d'intrigues & de négociations plus qu'infructueuses. La mort imprévue du frère de l'un d'entr'eux, qui à ce terme fut tué d'une chute de cheval, leur fit faire des réflexions plus apostoliques. *15 P.449* pensons-nous, dit Bouccanace, cardinal-évêque de Tusculum, de laisser si long-temps l'Eglise sans chef? Qu'attendons-nous pour mettre fin à nos divisions? Il a été révélé à un saint homme, ajouta le cardinal Latin, que si nous n'élisons un Pape dans peu, la colère du Ciel éclatera d'une manière terrible. Le Cardinal Caletan, qui fut dans la suite le Pape Boniface VIII, dit en souriant: N'est-ce pas Frère Pierre de Mouron, à qui le Ciel s'est déclaré? C'est lui-même, répondit gravement le cardinal Latin, & la sainteté de sa vie mérite qu'on l'écoute. Là-dessus, les cardinaux se répandirent à l'envi sur ce qui leur étoit revenu de ce saint solitaire, de ses austerités, de ses différentes vertus, & même de ses miracles. En peu de moments, les esprits se trouverent tellement disposés, que tous les suffrages se réunirent en sa faveur.

Le décret d'élection fut expédié sans

délai ; savoir le 5 juillet 1294, puis porté près de Sulmone à la cellule de Pierre, par un cardinal, trois évêques & deux notaires du S. Siège. Le saint homme ne pouvoit croire ce qu'on lui annonçoit ; & quoiqu'il vit les députés prosternés à ses pieds, il eût encore douté que leur démarche fût sérieuse, s'ils ne lui eussent remis le décret authentique de son élection. Il fit moins de résistance, qu'on ne l'apprehendoit : après s'être mis en oraison avec les députés, pour consulter le Seigneur, il dit avec simplicité, quoiqu'en gémissant : Je ne résisterai point à la volonté de Dieu, je me soumetts au choix de l'Eglise, à qui je crains de manquer dans son besoin. Il se rendit ensuite à Aquila, ville encore peu considérable, qui n'avoit été bâtie qu'environ quarante ans auparavant par l'Empereur Frédéric H. Tout le monde accouroit, pour voir le Souverain Pontife, monté sur un âne & pauvrement vêtu, atténué de jeûnes, la barbe hérissée, & les yeux enflés des larmes que son élévation ne cessoit de lui faire répandre. Il fut sacré dans cette ville, & prit le nom de Célestin V.

Bientôt il parut que le Ciel ne justifie pas toujours par les effets, les présomptions fondées sur le concours des circon-

stances qui annoncent le plus plausible-
ment son choix. Le Seigneur voulut sans
doute donner à son Eglise, dans l'abdi-
cation libre du pontificat, un exemple
de détachement qu'on n'avoit point vu
avant Célestin, & qu'on ne vit plus de-
puis. Ce nouveau Pontife, parvenu dans
la solitude à l'âge de soixante-douze ans,
sans usage, sans étude, sujet à la timi-
dité & aux irrésolutions ordinaires à un
sens droit qui se sent dépourvu de con-
noissances & d'expérience, abandonné
comme nécessairement aux impressions
de l'intrigue & de la flatterie déguisée,
& d'autant plus facilement trompé que
la crainte de l'être le faisoit plus souvent
agir au hasard; le nouveau Pape, ainsi
abandonné à lui-même, ou plutôt ne
jouissant plus de soi, & asservi sans le
savoir aux personnes & aux passions
étrangères, commit plusieurs fautes iné-
vitables dans un rang & des conjonctures
si critiques, & fit en particulier bien des
mauvais choix pour des prélatures im-
portantes. Ce qu'on trouve de plus mé-
morable dans son pontificat, fut le re-
nouvellement du décret porté par Gré-
goire X pour le conclave, avec la con-
firmation des religieux de son institut,
qu'on nomma Célestins. Il leur prodigua

les privilèges de tous les autres ordres, avec tant de facilité, que les Papes suivans ont cru devoir les festreindre par diverses constitutions.

Après environ cinq mois de pontificat, sa conscience timorée, jointe à son attrait pour la solitude, le fit trembler sur tous ces périls. Hélas! s'écrioit-il en pleurant, Dieu ne m'a-t-il élevé, que pour me précipiter de plus haut? Que je me trouve éloigné de la perfection, dont je pensois autrefois approcher! J'ai, dit-on, tout pouvoir sur les ames: ne puis-je donc pas assurer le salut de la mienne, & me décharger des embarras qui lui font perdre la vertu & tout repos? Après y avoir pensé quelque temps, & pris encore des conseils intéressés, auxquels son successeur immédiat fut soupçonné d'avoir eu beaucoup de part, il prononça, & qu'un Pape peut renoncer à sa dignité, & que les cardinaux peuvent accepter sa résignation, fit sur le champ la sienne, & reprit ses pauvres habits d'ermite: ce que les cardinaux ne purent voir, sans verser des larmes,

Rain an. plus ou moins sincères. Après dix jours
1294. n. d'intervalle, suivant la règle, on s'assemb
23. bla de nouveau en conclave; & le vingt-
quatrième décembre 1294, Benoit Caté-

tan, cardinal-prêtre du titre de S. Silvestre & S. Martin, fut élu à la pluralité des voix, & prit le nom de Boniface VIII. Dès le vingt-septième, Boniface, de l'avis du sacré collège, révoqua les graces extorquées à l'inexpérience de Célestin; &, de peur que par la suite on n'abusât plus dangereusement encore de sa simplicité ou de sa délicatesse de conscience, pour lui mettre en tête qu'il n'avoit pu abdi-quer légitimement, il prit, pour surveiller ses démarches, des précautions qui parurent tyranniques, & qui toutefois se trouverent encore insuffisantes. Célestin, gardé à vue, s'échappa de nuit, avec un seul religieux, dans le dessein de se retirer à sa solitude de Sulmone. Le nouveau Pape fit courir avec alarme après lui: les émissaires atteignirent le fugitif, qu'ils reconnurent, quoique déguisé, l'arrêterent, avec de grandes démonstrations de respect néanmoins, & le ramenerent à Boniface qui le reçut honorablement, & lui assigna pour demeure ou pour honnête prison, le château de Fumone en Campanie. Au bout de dix mois, Célestin y mourut, dans une réputation de sainteté, que l'Eglise a confirmée en lui décernant un culte public.

Boniface VIII ne fut pas long - temps

Boll. t.
15. P. 462
&c.

en place, sans faire connoître son génie entreprenant, impérieux, d'une intrépidité que n'arrétoient ni les difficultés ni les périls, circonspect toutefois dans les commencemens d'une affaire, & avant que les contradictions eussent ému à un certain point son impétuosité & sa hauteur, mais incapable après cela d'ouvrir les yeux sur les suites d'une fausse démarche; enfin d'un tel sang froid dans les plus étranges extrémités, qu'il paroît avoir eu quelque sorte de bonne foi dans les excès qui en sont le moins susceptibles.

Rain. an.
1295. n.
50. Pon-
tan. pag.
380, &c.

Il porta d'abord sa rigueur outrée sur le royaume de Danemarck. Le Roi Eric VIII, pour venger la mort de son père Eric VII, en avoit fait mourir l'assassin, neveu de l'archevêque de Lundem; & ce prélat fut emprisonné lui-même, en qualité de complice: le Pape excommunia le Roi, le condamna à quarante-neuf mille marcs d'argent envers l'archevêque qui s'étoit échappé de sa prison, & mit tout le royaume en interdit.

La même année, première de son pontificat, il érigea en évêché l'abbaye des chanoines réguliers de Pamiers, fondée environ quatre cens ans auparavant en l'honneur d'un S. Antonin martyr, qu'on présume être celui d'Apamée en Syrie, sur

ce
mé
me
dio
ni
bor
qui
Sai
On
qu
don
fur
un

de
ord
per
&
pri
au
leu
tan
sub
do
me
&
du
ob
co
tif

ce que Pamiers, en Latin se nomme Apamée. On ne fait dans la bulle aucune mention du consentement de l'évêque diocésain qui étoit celui de la Toulouse, ni du métropolitain l'archevêque de Narbonne, ni du Roi, à qui même l'abbé qui devenoit évêque; savoir Bernard du Saisset, n'étoit rien moins qu'agréable. On ne voit pas cependant que le monarque ait réclamé contre cette entreprise, dont les accessoires, plus que la chose, furent l'étincelle qui alluma par la suite un si furieux incendie.

L'année suivante, nouvelle entreprise de Boniface, qui par une bulle expresse ordonna d'autorité une trêve entre l'Empereur Adolfe, Philippe Roi de France, & Edouard Roi d'Angleterre. Ces trois princes ne croyant pas devoir abandonner au Pape l'administration temporelle de leurs Etats, & faisant des impositions tant sur le clergé que sur le peuple pour subvenir aux frais de la guerre; Boniface donna la constitution fameuse qui commence par ces mots, *Clericis laicos*, & qui fit entrevoir dès-lors toute l'étendue de ses prétentions. Elle défend, nonobstant tout privilège, sous peine d'excommunication réservée au Souverain Pontife lui seul, à tous prélats & ecclési-

tiques séculiers ou réguliers, de rien payer aux laïcs, des impositions faites à quelque titre que ce soit sans l'autorité du S. Siège; & à tous Rois, princes, magistrats & autres, de faire ces impositions de biens ecclésiastiques, de les exiger, & de donner aide au conseil pour ce sujet.

Philippe le Bel qui avoit besoin d'argent pour soutenir la guerre tout à la fois contre l'Empereur, le Roi d'Angleterre & le comte de Flandres, & qui ne doutoit pas de la prédilection du Pape pour ces princes, se tint particulièrement offensé de cette défense, quoique générale. De son côté, il défendit aussi généralement de transporter hors du royaume, sans sa permission par écrit, or & argent monnoyé ou en masse, joyaux, pierreries, armes, chevaux, vivres & autres choses nécessaires à la guerre. Le Pape sentit le coup, & s'en plaignit, comme d'une atteinte portée à la gloire & à la liberté de l'Eglise. Il écrivit plusieurs lettres, il envoya des légats, il expliqua sa bulle *Clericis laicos*, il reconnut que dans les besoins de l'Etat le clergé devoit contribuer de ses biens, & que le Roi pouvoit demander & recevoir, sans même consulter le S. Siège. Enfin il

Rain.
1297. n.
49 Preuv.
du differ.
p. 39.

décla
choq
cout
du
voit
n'ay
lippe
mais
testa
l'ord
se co
chef
men
teno
que
con
cet
dre
arrê
gnan
meté
ces
des
l'arg
cipal
L
daus
pou
& l
qui

déclara qu'il n'avoit eu intention de choquer en rien les libertés & les coutumes du royaume, ni les droits du Roi & des seigneurs; d'où il s'ensuivoit assez clairement, que cette bulle n'avoit point d'effet pour la France. Philippe s'expliqua aussi avec modération, mais avec non moins de dignité. Il protesta devant les légats du Pape, que dans l'ordre du salut, il étoit en disposition de se conformer aux décrets & aux avis du chef de l'Eglise; mais que le gouvernement temporel de son royaume n'appartenoit qu'à lui Roi, à l'exclusion de quiconque ce pût être; qu'il n'avoit & ne reconnoissoit sur la terre aucun supérieur à cet égard; & qu'il étoit résolu à défendre ce droit inaliénable, sans pouvoir être arrêté par aucun obstacle. Du reste, joignant les procédés honnêtes à cette fermeté, il suspendit l'effet des ordonnances qu'il avoit rendues contre le commerce des étrangers, & contre le transport de l'argent à Rome; ce qui avoit principalement offensé Boniface.

La canonisation de S. Louis qui se fit dans ces entrefaites, acheva de rétablir pour le moment l'harmonie entre le Pape & le Roi, ou plutôt d'assoupir le feu qui dormit quelque temps sous la cendre,

Bullar.
Bonif.
VIII. c. 6.

mais qui n'en produisit après ce calme trompeur qu'un incendie plus terrible. La bulle de canonisation du S. Roi est un éloge magnifique & très-étendu, fondé, comme elle s'exprime, sur une certitude entière de la pureté de ses mœurs, de la régularité & de l'austérité de sa vie, de son amour pour la justice, de son zèle généreux pour le progrès de la foi, de sa charité envers les pauvres, les infirmes, les gens sans appui, les malheureux de toute espèce & de toute nation, en un mot de toutes ses vertus chrétiennes, royales, héroïques. On avoit reçu, à ce sujet la déposition sous serment de plus de trois cens témoins, & l'on avoit vérifié jusqu'à soixante-trois miracles.

Vading.
an. 1275.
& seq.

Peu après cette canonisation, faite en 1297, mourut un autre S. Louis, petit-neveu du premier, & qui fut canonisé à son tour, au bout de vingt ans, par le Pape Jean XXII. Il étoit petit-fils de Charle d'Anjou, & fils de Charle II dit le Boiteux, Roi de Naples. Il commença, dès l'âge de quatorze ans, à se sanctifier en Catalogne, où, pour délivrer son père, il avoit été donné en otage au Roi d'Aragon. On ne remarquoit pas seulement en lui beaucoup d'attrait pour la prière, pour les saintes lectures & pour la fré-

quent
& un
tesse
soit fr
force
jusqu'
comm
ficatio
furent
Charle
de la
ne pa
Robe
roit se
céda
Il avo
& au
& il
voir
Pape
de To
si-tôt
ans.
guste
d'abo
dessu
il se
nique
milie
poin

quentation des sacremens, une douceur & une modestie angélique, une délicatesse de pureté qu'une parole libre faisoit frémir ; mais il montra dès-lors une force de courage & de vertu, qui alla jusqu'à se réjouir de son emprisonnement, comme d'un moyen précieux de sanctification. Les ennemis de sa famille en furent eux-mêmes édifiés. Son frère aîné, Rain.
an. 1296.
n. 16. Charle-Martel, ayant été reconnu Roi de la Hongrie, dont la possession réelle ne parvint cependant qu'à son fils Charle-Robert ou Charobert ; Louis qui ne portoit ses vœux que sur le royaume céleste, céda celui de Naples à Robert son cadet. Il avoit déjà fait vœu d'embrasser l'humble & austère profession des Frères Mineurs, & il voulut l'accomplir, avant de recevoir l'ordination épiscopale ; quand le Pape Boniface l'obligea d'accepter l'évêché de Toulouse, pour lequel il l'ordonna aussitôt par dispense, à l'âge de vingt-trois ans. Par condescendance pour ses augustes parens, & par le conseil du Pape, d'abord il porta les habits épiscopaux par-dessus ceux de son ordre : mais bientôt il se moutra nud-pieds, revêtu d'une tunique grossière & ceint d'une corde, au milieu même de Rome, d'où il ne tarda point à se rendre dans son diocèse.

Vading. 1297.n.1. On s'emprefsa de toute part à lui dé-
 férer sur la route les honneurs dûs à sa
 naissance, & à sa vertu: mais il refusa
 jusqu'aux logemens qu'on lui avoit prépa-
 rés. Témoinnant que la profession reli-
 gieuse n'avoit pas été en lui une cérémo-
 nie d'appareil, il descendoit au couvent
 des Frères Mineurs, rejetoit toute distinc-
 tion, vivoit & se confondoit absolument
 avec eux, jusqu'à laver, selon leur cou-
 tume, la vaisselle après le dîner. A Tou-
 louse dont l'Eglise étoit fort riche, l'amour
 de la simplicité & de la modestie lui fit
 transformer le palais épiscopal en un
 humble couvent: il ne réserva d'argen-
 terie, que pour les étrangers; encore or-
 donna-t-il en mourant, qu'on la vendit
 au profit des pauvres. Après avoir pris
 une connoissance exacte des revenus de
 l'évêché, il en assigna la quatrième partie
 seulement à l'entretien de sa maison, &
 appliqua tout le reste aux besoins de son
 peuple. Il nourrissoit réglément vingt-cinq
 pauvres par jour, leur lavoit les pieds &
 les servoit de ses propres mains. Toutes
 les austérités de la règle de S. François
 n'étoient qu'une médiocre partie de celles
 qu'il pratiqua constamment jusqu'à la
 mort, & qui vraisemblablement la lui ac-
 célérent. Tout jeune qu'il étoit dans l'é-

piscop
 ciles
 conso
 sonne
 capac
 & cu
 doit
 le ci
 mour
 Prove
 res pa
 chez
 nom
 Louis
 nisati
 Le
 les er
 leur
 Sicile
 ainfi
 Thér
 Main
 Princ
 crain
 révol
 l'on
 Aya
 viol
 près
 juge

piscopat, il en acquitta les charges diffi-
 ciles avec une maturité & une habileté
 consommée, ne s'en rapportant à per-
 sonne pour l'examen des mœurs & de la
 capacité des clercs, dont son esprit juste
 & cultivé par d'excellentes études le ren-
 doit en effet le meilleur juge. Mûr pour
 le ciel dès son entrée à l'épiscopat, il
 mourut presque aussi-tôt, à Brignoles en
 Provence, où il étoit allé pour des affai-
 res pressantes. Il fut enterré à Marseille,
 chez les Frères Mineurs, d'où lui vint le
 nom qu'on lui donne assez souvent de S.
 Louis de Marseille. La bulle de sa cano-
 nisation porte qu'il ressuscita six morts.

Le 25 mai de cette même année 1298, Constit. Bullar.
 les ermites de S. Augustin élurent pour 2. t. 1. Joan.
 leur supérieur général, le B. Augustin de xxii.
 Sicile, qui par amour de l'obscurité avoit Boll. 19.
 ainsi changé son nom de Matthieu de mal. t. 15.
 Thèrmes. Il étoit le principal ministre de p. 620,
 Mainfroi, qu'il accompagnoit lorsque &c.
 le Prince périt à la bataille de Bénévent. La
 crainte si bien fondée des suites de cette
 révolution fit disparoître Matthieu, que
 l'on crut aussi du nombre des morts.
 Ayant été attaqué ensuite d'une maladie
 violente, la mort, vue deux fois de si
 près, le pénétra d'une crainte si vive des
 jugemens de Dieu, qu'il promit d'entrer

en religion s'il recouvroit la santé. Il guérit, & voulut entrer dans l'ordre de S. Dominique. Il envoya des gens de confiance, pour lui en amener deux religieux: mais celui qui n'accorde ses faveurs, d'une manière exclusive, ni aux corps ni aux particuliers les plus renommés, permit que ces domestiques se méprissent jusqu'à trois fois, & amenassent toujours des Augustins. Matthieu s'abandonnant à cette divine conduite, découvrit son dessein à ces derniers, sans faire connoître sa personne, prit leur habit, & se confondit parmi les derniers des frères.

Pour se tenir, à ce qu'il espéroit, plus sûrement ignoré, il passa de Sicile en Toscane, avec la permission de ses supérieurs, & choisit un couvent qui étoit situé dans un lieu presque inhabité. C'étoit par une voie si obscure que le Ciel vouloit élever cette vive lumière sur le chandelier. La maison choisie par Matthieu de Thermes, avoit un procès dont la perte, assez vraisemblable, eût entraîné la ruine de la communauté. Frère Augustin (ainsi Matthieu se nommoit-il alors) voyant tous les Frères dans la plus triste perplexité, & connoissant la justice incontestable de leurs prétentions, alla trouver secrètement leur procureur, & lui deman-

da une
lui en
un ign
savoir
précis
comm
lut, &
est un
de Th
gne,
bataille
teur,
ondan
religie
secret.
Augu
cause
ché;
je. cor
de T
Ce
noiffa
génér
lustre
le c
prétr
lui le
ensu
cier
bou

da une plume & du papier. Le procureur lui en donna par plaisanterie, comme à un ignorant qu'il ne croyoit pas même savoir lire. Frère Augustin fit un mémoire précis & triomphant, que l'on courut communiquer au procureur adverse. Il le lut, & dit: Celui qui a fait cette pièce, est un ange, ou un diable, ou Matthieu de Thermes avec qui j'ai étudié à Bologne, & qui est resté parmi les morts à la bataille de Bénévent. Il voulut voir l'auteur, le reconnut & l'embrassa, en l'inondant de ses larmes. En vain l'humble religieux le pria de ne point révéler son secret, le procureur dit avec transport aux Augustins: Ce bon frère a gagné votre cause; vous avez dans lui un trésor caché; c'est le plus excellent homme que je connoisse, c'est le seigneur Matthieu de Thermes.

Cette découverte étant venue à la connoissance du B. Clément d'Ossimo, alors général de l'ordre, il voulut voir cet illustre confrère à Sienne où il se trouvoit, le conduisit à Rome, l'y fit ordonner prêtre malgré sa résistance, & dressa avec lui les constitutions de l'ordre. Le Pape ensuite lui donna la charge de pénitencier, qu'il exerça pendant vingt ans, au bout desquels il fut élu général d'une

voix unanime, tout absent qu'il étoit. Il fallut que le Pape Boniface le contraignit d'accepter cette dignité, qu'il exerça avec autant de capacité que d'édification : mais il s'en démit après deux ans; quelques instances que lui fissent les frères pour l'engager à continuer. Il se retira aussi-tôt à l'ermitage de S. Léonard, au pays de Sienna, où neuf ans après il couronna par une sainte mort un long tissu de toutes sortes de bonnes œuvres.

Dans le même temps, l'ordre des Hospitaliers de Saint Antoine prit une forme & une splendeur toute nouvelle. Il avoit été comme ébauché environ deux cens ans auparavant, quand les reliques du S. Patriarche de la vie monastique furent transportées en France, & déposées dans un prieuré de Bénédictins au diocèse de Vienne. De pieux gentilshommes y établirent alors un hôpital, & s'y consacrerent au service des malades atteints de la maladie qu'on nommoit le feu sacré, & pour laquelle on réclamoit avec un succès unique l'intercession de S. Antoine. Cependant ils n'étoient pas engagés par les vœux ordinaires de religion; quoiqu'ils eussent un supérieur, nommé Précepteur ou Maître, & qu'ils portassent un habit particulier, sur lequel

on vo
les es
survin
liers &
férents
face.

avoit
chez la
fonctio
l'affect
l'érigea
pour c
dictins
Mont-
mit, c
règle d
néamm
le Tau
l'origin
nous
Leur
Aimon
varre.

Bon
doué
sa fort
de déc
en co
qui c
dans l

on voyoit la figure des potences dont les estropiés s'aident pour marcher. Il survint dans la suite, entre ces hospitaliers & les moines du prieuré, des différens qui furent portés au Pape Boniface. Comme cette pieuse association Bullar. avoit déjà des établissemens nombreux Bonif. chez la plupart des nations, & que des VIII. c. 5. fonctions charitables lui avoient gagné l'affection publique, le Souverain Pontife l'érigea en ordre religieux, & lui donna pour chef-d'ordre, le prieuré des Bénédictins, qu'il renvoya à l'abbaye de Mont-majour dont il dépendoit. Il les mit, comme chanoines réguliers, sous la règle de S. Augustin, en leur conservant néanmoins leur habit accoutumé, avec le Tau ou la potence. Telle fut en 1297, l'origine des religieux Antonins, que nous avons vu séculariser en 1773. Leur premier abbé général fut Etienne Aimon, & le dernier Jean Marie Navarre.

Boniface VIII, attentif à tout, & doué de toute l'activité des génies de sa sorte, publia une collection nouvelle de décrétales, à la fin de l'année 1298, en comptant selon la méthode ancienne qui commençoit l'année à pâque; & dans les commencemens de l'année 1299,

en comptant selon l'usage établi par Boniface même, qui fit commencer l'année à Noël; en quoi il fut imité de presque tous ses successeurs dans le quatorzième siècle. Depuis la fameuse collection de Gratien, il y en avoit eu cinq, autres faites par ordre de différens Papes, & qui furent toutes réunies en un corps d'ouvrage, sous le pontificat de Grégoire IX, par les soins de S. Raimond de Pégnafort. Ainsi le recueil de Grégoire IX, le seul que l'usage ait paru autoriser, commence où finit celui de Gratien. La collection de Boniface VIII servant de suite aux cinq précédentes, fut nommée pour cela Sixte des décrétales; c'est-à-dire le sixième recueil des décrets pontificaux. Quoiqu'elle ait perdu beaucoup de son crédit en France par les procédés violens de son auteur, plusieurs de ses constitutions y furent acceptées nommément, dans un concile tenu à Melun le vingt-unième janvier de l'année 1301.

L'année précédente, dernière du treizième siècle, dès le premier jour de janvier, il se fit inopinément un concours si prodigieux de peuple à S. Pierre de Rome, qu'il sembloit, disent les auteurs contemporains, que la porte du ciel y fût ouverte à tout le monde. Ce mouvement

vement général de dévotion étoit fondé sur le bruit qui se répandit tout à coup à Rome, que tous ceux qui visitoient dans l'année séculaire l'église du Prince des Apôtres, gagnoient l'indulgence plénière de tous leurs péchés. Ce propos étant venu jusqu'aux oreilles du Pape Boniface, il fit rechercher dans les monumens divers de la tradition, sur quoi il pouvoit être fondé: mais on ne trouva rien de positif qui l'autorisât clairement. Cependant parmi la foule des pèlerins, il apperçut du palais de Latran d'où il l'observoit, un vieillard qui paroissoit extrêmement âgé, & qui avoit en effet cent sept ans. Il le fit approcher, & l'interrogea, en présence de plusieurs témoins appelés exprès. Je me souviens, dit cet homme plus que centenaire, qu'à la fin du siècle dernier, mon père qui habitoit la campagne vint à Rome pour gagner l'indulgence. Il m'avertit en même temps, que si je parvenois à la centième année suivante, je ne manquasse point à me procurer un avantage si merveilleux. Plusieurs autres Italiens confirmèrent cette tradition orale, qui s'étoit répandue jusqu'en France, où deux vieillards du diocèse de Beauvais, plus que centenaires aussi l'un & l'autre, rendirent le même

Jac. Str.
phanesc.
card. ap.
Rain. 27.
1300. n.
1, &c.

témoignage. On entendit encore un Savoyard âgé de plus de cent ans, qui se souvenoit d'avoir assisté à la cérémonie de la centième année précédente, & qui se fit porter à celle-ci par ses enfans. Le concours y fut si grand, qu'au rapport de l'historien Jean Villani qui s'y trouva, il y eut continuellement à Rome durant tout le cours de l'année plus de deux cent mille pèlerins, sans compter les Romains naturels, ni les étrangers qui étoient en route.

L. VIII.
c. 36.

Le Pape prit l'avis des cardinaux, & donna sa première bulle qui ait établi le jubilé; c'est-à-dire l'indulgence plénière pour tous les Fidèles qui s'étant repentis & confessés de leurs péchés, visiteroient pendant trente jours s'ils étoient de Rome, & pendant quinze s'ils étoient étrangers, les églises des Apôtres S. Pierre & S. Paul. Les Papes réglèrent dans la suite, qu'on pourroit gagner cette indulgence dans son propre pays, en y faisant les stations & les autres œuvres prescrites. Clément VI réduisit le terme de cent ans à cinquante sur le modèle du jubilé des Juifs, dont il n'est fait nulle mention dans la bulle du Pape Boniface. Enfin le Pape Urbain VI, ayant égard à la foiblesse humaine qui a besoin d'une in-

dul
grad
ce
A
cha
ann
lipp
tant
train
rut
ign
égar
la p
enco
don
ou
foib
de g
ce
env
Saiff
haut
com
Fran
Le
noit
fiert
de S
ses p
accr

dulgence plus fréquente, attacha cette grace à chaque vingt-cinquième année ; ce qui s'observe encore de nos jours.

Aussi-tôt après l'année jubilaire, la paix chancelante qui avoit été rétablie quelques années auparavant entre Boniface & Philippe le Bel, finit par une rupture d'autant plus éclatante, qu'on s'étoit contraint plus long-temps. Boniface qui parut, comme tous les hommes impérieux, ignorer l'art des ménagemens & des égards les plus raisonnables, malgré toute la pénétration de son esprit, se méprit encore sur le caractère du Roi Philippe, dont il attribua quelques traits de réserve ou de dissimulation à la crainte & à la foiblesse. Comme s'il eût voulu l'offenser de gaieté de cœur, ou faire l'essai de tout ce qu'il pourroit oser par la suite ; il lui envoya pour légat, ce même Bernard de Saisset qu'il avoit institué avec tant de hauteur évêque de Pamiers, & qui se comporta, de son côté à la cour de France, en insolent sûr d'être protégé. Le Pape ne fut pas long-temps à reconnoître toute l'élévation, la fermeté & la fierté même de l'ame du Roi. Bernard de Saisset avoit des torts plus graves que ses propos & ses procédés insolens. Il fut accusé de crimes de lèse-majesté, spécia-

lement d'avoir tenté de soustraire à l'obéissance du Roi le comté de Toulouse. Le Monarque fit informer de ces forfaitures, qui furent prouvées juridiquement; & sur l'avis des grands du royaume, assemblés avec plusieurs docteurs ecclésiastiques & laïcs, l'évêque de Pamiers fut arrêté, puis remis entre les mains de l'archevêque de Toulouse, pour qu'il lui fit son procès jusqu'à la dégradation, & que le Roi le punit ensuite comme il le méritoit.

Villan. lib. 8. c. 62. Afin de persuader au Pape de ne point mettre d'obstacles à cette résolution, qu'il n'en plut pour lui faire entendre qu'il n'en susciteroit que d'inutiles; Philippe lui envoya Pierre Flotte de Rével, magistrat & militaire tout ensemble, tels qu'étoient alors les membres des parlemens, qui, à quelques égards, avoient succédé aux anciennes assemblées de la nation. La vigueur toute militaire de cet envoyé ne parut guère propre qu'à tenir tête à la fierté de Boniface. Ce Pape lui ayant dit un jour d'un ton de hauteur: Sachez que j'ai la puissance temporelle aussi bien que la spirituelle sur votre Roi & sur son royaume; Flotte lui répondit: Saint Père, vos armes ne font que du bruit, au lieu que celles du Roi mon maître font des plaies sanglantes, & donnent la mort.

Mai
& à
valie
du
rapp
don
tant
prim
d'ap
card
vain
augu
pou
de c
refla
Plât
traire
subst
avec
Sans
partie
incom
Fidèl
Q
vit d
d'exl
l'évê
quie
il lui
diffé

Mais ce qui est bien opposé à la loyauté & à la noble franchise de nos juges chevaliers, l'art de semer la zizanie, le goût du mensonge, l'infidélité à porter & à rapporter les paroles sacrées des souverains dont ils sont les organes; ce sont là autant de taches que plusieurs critiques impriment à la mémoire de Pierre de Revel, d'après les déclarations authentiques des cardinaux en corps. Quelques autres écrivains ont mieux aimé soupçonner cette auguste compagnie, d'avoir altéré la vérité pour justifier le Pape Boniface. Le détail de ces particularités n'est pas assez intéressant, pour approfondir cette discussion. Plût à Dieu que nous pussions au contraire ensevelir dans un oubli éternel la substance même de ce démêlé scandaleux, avec toutes ses odieuses circonstances! Sans éclaircir tous les détails & toutes les particularités, il ne reste que trop de faits incontestables, pour faire gémir tout vrai Fidèle.

Quelque irrité que fût le Pape, il écrivit d'abord au Roi une lettre de prière & d'exhortation, pour obtenir la liberté de l'évêque de Pamiers. Le même jour, cin- Rain. m.
1301. n.
 quième décembre de cette année 1301, 30.
 il lui en écrivit une autre, d'un style tout différent, par laquelle il suspendoit l'usage

Rep. des
 Card. aux
 Seign.
 Franc.
 Diff. p. 63

Ibid. n. 31.

dés privilèges accordés à nos Rois. Le même jour encore, preuve bien triste & bien sensible de la pétulance de Boniface, il expédia la bulle fameuse qui commence par ces mots, *Ausculta fili*, & qui enchérit sur la rigueur amère de la précédente. Après avoir averti Philippe d'écouter avec docilité; Dieu nous a établi, lui dit-il, sur les Rois & les royaumes, pour arracher, détruire, perdre & dissiper, pour édifier & planter. Ne vous laissez donc pas persuader que vous n'avez point de supérieur, & que vous ne soyez pas soumis au chef de la hiérarchie. Qui a cette imagination, est un insensé; & qui la soutient, est un infidèle. L'arcent Pontife s'écartant ensuite de son objet capital, recueille tous les sujets de reproches qu'il croit avoir à faire au Roi, non seulement par rapport aux intérêts de l'Eglise, mais pour le gouvernement purement temporel du royaume. Il va jusqu'à lui reprocher quelque altération dans la monnoie; & il l'ose accuser de tyrannie, tant à l'égard du peuple & de la noblesse, que des ecclésiastiques. Il le cite après à un concile de Rome, où il lui annonce qu'il a convoqué tous les prélats & les docteurs François, à qui en effet il adressa des lettres de convocation, da-

tées
en
quid
J
Nar
voy
offe
qu'i
plus
lon
Mo
Pap
puir
ajou
cet
nier
La
quid
prit
drés
tôt
rag
seig
fidé
qui
ses
rem
il r
ext
l'év

tées encore du jour si fécond en bulles & en témoignages d'aigreur; savoir le cinquième de décembre 1301.

Jacques des Normands, archidiacre de Narbonne & nonce apostolique, fut envoyé de Rome, pour présenter cette bulle offensante au Roi Philippe. On prétend qu'il étoit chargé d'autres lettres encore plus outrageantes. Au moins est-il sûr, selon Villani, qu'il somma verbalement le Monarque, de reconnoître qu'il tenoit du Pape, comme les autres souverains, la puissance temporelle de son royaume; ajoutant que si le Roi refusoit de faire cet aveu, il avoit ordre de l'excommunier, & de jeter l'interdit sur la France. La première surprise causa une vive inquiétude à Philippe, qui sur le champ prit le parti de convoquer les trois ordres de la nation: mais revenant bientôt à la fermeté habituelle de son courage, le 11 février 1302, en présence des seigneurs & de toutes les personnes considérables qui se trouvoient à Paris, & qui contribuèrent sans doute à dissiper ses alarmes, il fit brûler la bulle, apparemment la moins mesurée. Après quoi, il renvoya sous bonne escorte jusqu'aux extrémités du royaume, & le nonce, & l'évêque de Pamiers, avec défense à tous

L.VIII.
C. 62.

les deux d'y rentrer sans sa permission, & ordre aux gouverneurs des frontières d'en garder soigneusement les avenues, afin qu'il n'y rentrât plus ni nonces ni bulles. Les historiens ajoutent que ces démarches furent suivies de lettres & de propos respectifs, si indignes de la dignité pontificale & royale, qu'ils sont à peine vraisemblables, mais que l'animosité réciproque ne fait que trop raisonnablement regarder comme vrais.

L'assemblée ou parlement, comme on s'exprimoit alors, se tint dès le dixième jour d'avril. Le Roi ayant proposé ses griefs dont la plupart étoient déjà devenus publics, demanda spécialement ce qu'on jugeoit de la prétention principale du Pape, & de qui l'on pensoit que relevât quant au temporel la couronne de France. Le cri fut unanime, en faveur de l'indépendance du Monarque. Les prélats, comme les autres ordres, après avoir tenté sans succès d'excuser en partie le Pape, ou plutôt de diminuer l'aigreur des esprits, répondirent avec zèle : Nous sommes obligés de défendre la personne & la famille du Roi, les droits & les libertés de la couronne, non seulement à raison des fiefs que plusieurs d'entre nous tiennent du Monarque, mais

Hist. du
differ. p.
12, &c

par la fidélité qui nous attache indispensablement à lui. Tous les assistans, sans exception, protestèrent qu'ils étoient prêts à sacrifier leurs biens & leurs vies pour une si belle cause. Le Roi, de son côté, assura qu'il étoit dans la disposition d'exposer à tous les périls sa vie & celle de ses enfans, pour soutenir l'honneur de sa couronne & de son peuple. Et se tournant vers ces jeunes princes; je vous défavouerois, leur dit-il, pour mon sang, si vous conveniez que le sceptre François dépendit d'aucun autre que de Dieu seul. En conséquence de ces maximes, il fut arrêté que les prélats n'iroient point à un concile, où le Pape prétendoit ordonner de l'administration temporelle du royaume.

A cette nouvelle, la cour de Rome frémit d'effroi; & celle de France ne fut pas sans inquiétude. On en vint aux négociations, que conseillèrent toutes les personnes d'une conscience délicate, vivement alarmées du péril qui menaçoit l'unité catholique. Le Roi permit aux évêques d'Auxerre, de Noyon, de Coutance & de Conde Béliers, de se transporter à Rome. Le Pape entreprit de justifier en leur présence la bulle *Ausculta fili* par cette explication: Nous reconnoissons qu'il y a

Marca.

cord. l. 4.

16.

deux puissances établies de Dieu , & nous protestons que notre dessein ne fut jamais d'usurper la juridiction du Roi : mais le Roi , de son côté , ne sauroit disconvenir qu'il ne nous soit soumis à raison du péché. C'étoit reconnoître à la vérité , que la France ne dépendoit pas du S. Siège en qualité de fief , ou que le Souverain Pontife ne prétendoit pas s'y arroger le domaine direct sur le temporel ; mais par-là aussi il s'y réservoir ce qu'on a depuis nommé le domaine ou pouvoir indirect , & qui revient à peu près au même dans la pratique ; puisqu'il réservoir le droit de corriger généralement toutes les fautes des souverains , sans excepter aucunes de celles qu'ils commettoient dans l'administration de leurs Etats , de les punir pour ce sujet par l'excommunication , & même par la déposition. Ainsi Boniface VIII alloit plus loin qu'Innocent III lui-même , qui ne s'étoit prévalu de ce prétexte *A raison du péché* , que pour les différens de souverain à souverain , & non pas pour les fautes des souverains à l'égard de leurs sujets.

Il y avoit trop d'éloignement entre ces prétentions opposées , & sur-tout trop d'animosité entre ceux qui les formoient , pour pouvoir se rapprocher. Cependant

le
con
qu
att
cra
qu
tin
bre
tro
écl
ces
tio
n'y
jou
U
ce
la
de
fin
L'
fan
spi
co
ne
me
spi
do
gir
l'i
po

le temps assigné pour la célébration du concile de Rome arriva. Il n'y vint presque point de prélats François, que leur attachement pour le Roi, autant que la crainte, retint sans le royaume. Boniface qui ne fut jamais revenir sur ses pas, tint cette assemblée le trentième d'octobre de cette année 1302. On ne fait pas trop ce qui s'y passa, sinon que le Pape éclata fortement en paroles & en menaces, sans en venir cependant à l'exécution. Il est du moins constant que le Roi n'y fut pas excommunié. Mais quelques jours après, on vit paroître la décrétale *Unam sanctam*, qui éclaircissoit tout ce qu'il pouvoit y avoir d'ambiguïté dans la bulle *Ausculta fili*. Elle comprend deux parties, qu'on a judicieusement distinguées; savoir l'exposé, & la décision. L'exposé tend à prouver que la puissance temporelle est soumise en tout à la spirituelle; qui a droit d'instituer, de corriger & de déposer les souverains. On ne manque pas d'y faire usage de la fameuse comparaison des deux glaives; le spirituel & le temporel, dont le second doit être subordonné au premier, & n'agir dans la main du prince laté que par l'impression qu'il reçoit de l'Eglise. Et poussant ce germe fécond de paral-

Rain. an.
1302. Ber-
nard. Guild

gismes jusqu'à la vision & à la chimère, Boniface voit l'hérésie & la doctrine af-freuse de Manès, dans ceux qui recon-noissent deux puissances indépendantes & souveraines chacune dans son ordre. Dieu ne permit pas cependant que le scandale fût poussé jusqu'à tirer la consé-quence qui suivoit naturellement de ces principes. Quand il s'agit de prononcer avec précision, & de porter la décision dogmatique, ce Pontife, tout hardi qu'il étoit, décida simplement que tout homme, pour parvenir au salut, doit être soumis au Pape : principe dont convenoient les deux partis, mais qu'ils appliquoient tout différemment.

Le jour même de la publication de cette bulle, dix-huitième de novembre, la fécondité toujours inépuisable de Bo-niface lui en fit donner une seconde, où, nonobstant tout privilège, il excom-munie toutes les personnes, de quelque dignité qu'elles soient, Rois même & Empereurs, qui empêchent d'aller libre-ment au S. Siège, en arrêtant les voya-geurs, en les retenant ou en les dépouil-lant. Le but de cette censure, quoique générale & de l'ancien style, étoit trop bien déterminé par les circonstances, pour qu'on ne la rapportât point au Roi

Philippe. La vivacité de Boniface ne lui permit pas même de couvrir long-temps de ce foible voile sa véritable intention.

Cependant les malheurs qui arriverent à la France dans le cours de cette année 1302, rendirent le Roi moins sensible au nouvel affront qu'il recevoit de Rome. La perte de la bataille, où le comte d'Artois, prince du sang le plus animé de tous contre Boniface, & le fameux Pierre Flotte périrent avec un nombre infini de noblesse, fit diversion aux autres chagrins du Roi. On renoua les négociations avec le Pape, dont Philippe consentit à recevoir le Cardinal-Légit Jean le Moine, natif d'Amiens & agréable au Prince. Mais ces lueurs d'espérance furent bientôt dissipées. Le Pape faisoit proposer jusqu'à douze chefs de demande ou de reproche, sur lesquels il n'obtint pas à beaucoup près ce qu'il prétendoit. En conséquence, nouvel éclat de sa part, nouveau déluge de lettres & de déclarations foudroyantes. Le légat fut chargé d'annoncer au Roi, non seulement qu'il devoit s'appliquer les censures générales déjà publiées à Rome, mais qu'on l'excommunioit nommément & tout de nouveau, avec défense à tout ecclésiastique, sous la même peine d'a-

nathème, de lui administrer les sacre-
mens, ou de célébrer la messe en sa
présence. Ainsi, malgré la bienveillance
du Roi Philippe envers le Cardinal le
Moine, malgré la sagesse que tout le
monde attribue à ce légat, il n'y eut
d'autre fruit de sa légation que le collège
qui porte encore son nom à Paris, &
qu'il y fonda sans doute avant cette rup-
ture sans retour. Un nouveau trait de
sa prudence, ce fut d'abandonner une
commission plus qu'inutile, en se déro-
bant aux gardes qu'on lui avoit donnés,
& qui ne demandoient pas mieux appa-
remment que de le laisser disparaître.

Le Roi n'avoit pas attendu ces extré-
mités, pour faire éclater son indignation,
& pour se mettre en garde contre le ca-
ractère extrême de Boniface. Dès le ca-
rême de l'année 1303, il avoit tenu dans
son palais du Louvre, une assemblée
composée de quelques prélats & des pre-
miers seigneurs du royaume. Guillaume
de Nogaret, chevalier & magistrat, assez
resemblant à Pierre Flotte, présenta une
requête contre Boniface, qu'il accusoit
dans les formes juridiques, des plus grands
crimes qui puissent exclure du pontificat,
entr'autres, d'usurpation de cette sainte
dignité, d'hérésie manifeste, de simonie

criante & notoire. Il y concluoit à la convocation d'un concile général, afin de rejeter solennellement cet intrus endurci, & de donner à l'Eglise Universelle un pasteur légitime. Cependant, ajoutoit-il, en qualité de protecteur des Eglises nombreuses de votre royaume, & à l'exemple de vos ancêtres défenseurs constans de l'Eglise Romaine, vous ferez emprisonner cet impie; & de concert avec les cardinaux, vous établirez un vicaire apostolique, jusqu'à ce qu'il y ait un Pape. Ce ne sont là que les prémices des excès où Nogaret devoit se porter.

Le treizième juin de la même année, il y eut au Louvre une assemblée nouvelle & plus nombreuse, où Guillaume du Pleffis, revêtu des mêmes qualités que Nogaret, & adhérant à son appel, fit les mêmes réquisitions, en promettant un mémoire plus circonstancié des crimes de Boniface. Il tint parole dès le lendemain, en des termes & avec un détail que le bon sens de nos lecteurs, autant que leur religieuse délicatesse, nous dispensa assurément de rapporter. Mais l'émotion des esprits les tenoit alors disposés bien différemment. Tous les ordres de l'Etat adhérèrent à l'appel de du Pleffis. Cependant les évêques qui étoient présens

au nombre de trente-neuf, témoignèrent de leur mieux leur respect pour le S. Siège. Quoiqu'ils consentissent à la tenue d'un concile, ils déclarèrent qu'ils le faisoient pour détourner les maux de l'Eglise, & même pour aider à la justification du Pape Boniface, contre lequel ils ne voulurent être ni accusateurs ni parties. Pour procéder à la convocation du concile qu'on résolut de tenir à Lyon, le Roi nomma deux ambassadeurs, chargés d'aller inviter les cardinaux à coopérer à ce projet, & les villes principales d'Italie à le soutenir; puis il écrivit, dans les mêmes vues, en Espagne, en Navarre & en Portugal. L'audacieux Nogaret se chargea d'aller signifier l'appel au Pape même.

Preuv. du
Diff. p.
124.

Instruit de cette fermentation, Boniface, tout résolu qu'il étoit, se retira fort inquiet à Anagnie sa patrie: mais son courage ne l'abandonna point. On vit pour la seconde fois partir cinq bulles foudroyantes en un seul jour, quinziesme du mois d'août. La plus remarquable est la seconde: elle portoit que toutes les citations à Rome, adressées aux personnes même de qualité royale, auroient leur force & leur vigueur comme si elles leur étoient parvenues, dès qu'elles auroient

été
pale
toit
né
dep
Bo
stoin
dan
l'hé
de
bien
ses
prop
péri
velle
& l
Fran
le r
bert
forte
Ara
mis
afin
R
nim
fa r
d'A
pere
rlac
mép

été affichées aux portes de l'église principale du lieu où se trouvoit le Pape. C'étoit pour obvier à la difficulté de faire pénétrer en France les lettres pontificales, depuis les défenses du Roi à ce sujet. Boniface se justifia aussi en plein consistoire, des accusations formées contre lui dans ce royaume, sur-tout au regard de l'hérésie & de l'impiété, causes légitimes de déposition contre les Papes. Mais Ms. V. vic. torin. cod. 7. fol. 74. bien convaincu de l'insuffisance, tant de ses apologies que de ses menaces, & proportionnant les moyens de défense au péril où il se trouvoit; après avoir renouvelé l'excommunication contre le Roi, & l'interdit sur la France, il délia les François du serment de fidélité, donna le royaume au Roi des Romains, Albert fils de l'Empereur Rodolfe, anima fortement les Anglois, les Flamans, les Aragonois, les Siciliens, tous les ennemis de la France, & mit tout en œuvre afin de détrôner Philippe.

Rien ne marque mieux le degré de l'animosité ou de l'épouvante du Pape, que sa réconciliation soudaine avec Albert d'Autriche. Depuis cinq ans que cet Empereur avoit été mis, le 23 juin, à la place d'Adolfe de Nassau tombé dans le mépris parmi ses sujets, le Pontife s'é-

toit constamment & très-fortement opposé à son élection, quoiqu'Adolfe, dès le deuxième juillet suivant, eût été tué en bataille rangée par Albert. Boniface ne qualifioit pas autrement le vainqueur, que de trait rebelle & de parricide du Roi des Romains. Son intérêt lui fit prendre un ton, & des procédés tout différens. Il approuva l'élection d'Albert, son couronnement à Aix-la-Chapelle, & l'exercice de l'autorité royale qu'il faisoit depuis près de cinq ans; suppléant, disoit-il, par le pouvoir de son siège, à tout ce qui pourroit avoir été défectueux dans cette élection. Mais soutenant toujours la hauteur de son caractère, il exigea qu'Albert reconnût, que l'Empire Romain avoit été transféré par le Siège Apostolique des Grecs aux Allemands, dans la personne de Charlemagne; que le droit d'élire le Roi des Romains destiné à devenir Empereur, avoit été accordé par la même autorité à certains princes ecclésiastiques & laïcs; & que les princes, tant Rois qu'Empereurs, recevoient aussi des Papes la puissance du glaive matériel. Il exigea de plus le serment de fidélité envers le Souverain Pontife, la confirmation de toutes les concessions & de toutes les promesses

Rain.

1303. n. 9

Ibid. n.

10, &c.

fait
reu
près
con
à m
près
eux
nife
sou
la o
tim
dés
son
la
illu
dro
sur
les
sta
d'A
un
tife
tife
dig
ins
Al
co
cla
an

faites à l'Eglise Romaine par les Empereurs précédens, & un engagement exprès à défendre les droits du S. Siège contre ses ennemis, même souverains, à ne faire aucune alliance avec eux, à prendre au contraire les armes contre eux si le Pape l'ordonnoit: clause manifestement insérée contre Philippe le Bel.

Quoiqu'Albert eût eu la foiblesse de se soumettre à ces conditions humiliantes, la crainte des réclamations & du ressentiment de Boniface ne put l'engager à se déclarer formellement contre son ami, son défenseur & son allié. Il avoit épousé la sœur de Philippe, Blanche de France; illustration qu'il prit jusqu'à renoncer aux droits anciennement usurpés par l'Empire sur ce qu'on appeloit le royaume d'Arles. Le Roi, de son côté, l'avoit constamment soutenu contre les partisans d'Alfonse de Nassau; & ce n'étoit pas un des moindres griefs du violent Pontife contre Philippe le Bel. Par ces motifs d'honneur & de reconnaissance, si dignes de l'ame des princes & si souvent impuissans sur leur politique, le généreux Albert, au moment où l'on exigea l'accomplissement de sa vague promesse, déclara qu'il garderoit son alliance avec son ami & son beau-frère, & refusa nette-

ment de servir la vengeance du Pape.

Tandis que le feu de la discorde s'attisoit ainsi de part & d'autre, quelques gentilshommes François, plus propres aux coups de main qu'aux froides lenteurs du conseil, s'offrirent à terminer le différend à la militaire, en s'emparant de la personne de Boniface. Nogaret qui s'étoit chargé de lui signifier l'appel, voulut encore avoir l'honneur de l'amener prisonnier au concile. Sous prétexte de menager un accommodement entre le Pape & le Roi, il parcourut l'Italie, afin de s'y former des complices parmi les seigneurs, mécontents en grand nombre de l'impéieux Pontife, & sur-tout parmi les Gibelins persécutés sans ménagement. L'orage ayant été formé en fort peu de temps, Jacques Colonne, surnommé Sciarra; c'est-à-dire querèle ou boutte-feu, vint trouver Nogaret près de Sienne. Il étoit neveu du Cardinal Jacques Colonne, & cousin-germain de Pierre Colonne aussi cardinal, réduits l'un & l'autre par Boniface au comble de l'infortune, pour avoir dit que Célestin n'avoit pu renoncer au pontificat, & que son successeur apparent n'étoit pas véritablement Pape. Ils avoient été dépouillés du cardinalat, de toutes leurs dignités, de tous leurs

Rain.

1297. n.

35 Villan.

l. viii. c.

21, 23.

bien
des
Roi
tre
détr
proc
leur
ra,
faire
qu'i
faire
entr
heu
Phi
té,
un
l'int
plus
Bon
doit
au
s'in
Por
tou
I
par
che
ge
le
d'

biens ; les palais & toutes les maisons des Colonnes avoient été abattus dans Rome ; on avoit prêché la croisade contre eux ; leur ville de Palestrine avoit été détruite , & les deux prélats , avec leurs proches illustres , obligés d'errer hors de leur patrie en misérables fugitifs. Sciarra , dans sa fuite , fut pris par des corsaires , & réduit au plus dur esclavage , qu'il aimoit mieux supporter que de se faire connoître , au risque de retomber entre les mains du Pape. Mais son malheur parvint à la connoissance du Roi Philippe , qui le délivra : trait d'humanité , dont le Pape ne rougit pas de faire un crime au Roi. Quand la pureté de l'intention de Philippe eût encore été plus suspecte , la qualité de Vicaire du Bon Pasteur dans Boniface ne demandoit-elle pas , sinon des applaudissemens , au moins assez d'empire sur soi pour s'interdire les reproches ? L'infortuné Pontife eut bientôt lieu de faire ces retours sur lui-même.

Nogaret , excité par Sciarra Colonne , partit à la tête de trois à quatre cens chevaux , de plusieurs compagnies de gens de pied , & parut de grand matin , le septième de septembre , devant la ville d'Anagnie , où le Pape s'occupoit de

soucis bien différens. Il achevoit de dres-
 ser une bulle plus terrible que toutes les
 précédentes, & qui devoit se publier le
 lendemain jour de la nativité de la Vierge.
 Diffé. p. 184, &c. Après y avoir dit, qu'en qualité de Vi-
 caire du Fils de Dieu, il avoit le pou-
 voir de régir les Rois avec la verge de
 fer, & de les briser comme des vaisseaux
 d'argile, il déclaroit tous les sujets du
 Roi Philippe, absous de la fidélité qu'ils
 lui devoient même par serment, leur dé-
 fendoit sous peine d'anathème de lui
 obéir, ni de lui rendre aucun service,
 & annulloit toutes les confédérations
 qu'il pourroit avoir faites avec d'autres
 princes.

Nogaret & Colonne avoient dans la
 ville, des intelligences qui leur ouvri-
 rent les portes. Ils entrèrent sans obsta-
 cle, accompagnés de leurs troupes, qui,
 en déployant l'étendart de France, se
 mirent à crier: Vive le Roi Philippe!
 périsse Boniface! Le peuple gagné se joi-
 gnit aux soldats, & cria comme eux.
 Ils s'emparent si vite des différens pos-
 tes de la ville, que le Pape ne fut aver-
 ti que par le tumulte, du péril extrême
 où il se trouvoit. La réduction du pa-
 lais pontifical ne coûta guère plus d'es-
 forts. Presque tous les gens du Pape,

dom
 dina
 qu'o
 les I
 rent
 se d
 Jéfu
 mais
 fait à
 mée
 tiare
 clefs
 chain
 card
 & P

Q
 air c
 paru
 guer
 d'ho
 men
 mon
 faite
 répu
 pas
 que
 l'arr
 gén
 dess
 des

domestiques, officiers, prélats, les cardinaux même, dont quelques-uns, à ce qu'on prétend, étoient de concert avec les François, prirent la fuite, ou se tinrent cachés. Le courage du Pontife ne se démentit point. Je suis trahi comme Jésus-Christ, dit-il: mourons, s'il le faut; mais du moins mourons en Pape. Il se fit à l'instant revêtir de la chappe, nommée le manteau de S. Pierre, il met la tiare sur sa tête, il prend en main les clefs & la croix, & s'assoit ainsi sur la chaire pontificale, accompagné de deux cardinaux seulement, Nicolas Bocassini & Pierre d'Espagne.

Quand Nogaret fut entré, il prit un air de modération qu'on n'attendoit pas, parut avoir oublié son personnage de guerrier, & ne pensa qu'à remplir celui d'homme de robe. Il déclara tranquillement au Pape, en présence de tout le monde, l'accusation & les procédures faites en France contre lui; qu'il étoit réputé convaincu; puisqu'il ne s'étoit pas mis en devoir de se défendre; mais que devant être jugé par l'Eglise, on l'arrêtoit, pour être présenté au concile général qui se tiendroit à Lyon; qu'à ce dessein seulement on lui donnoit des gardes, sans qu'il eût rien à craindre pour sa

Differ.p.

247.

Thom.
Vaising
hist. p. 87.

vie. Je suis bien résolu , ajouta formellement Nogaret , à vous la conserver contre la fureur de vos ennemis. Colonne ne fut pas si maître de lui-même : il chargea le Pontife d'injures , le voulut contraindre à renoncer au pontificat ; & comme Boniface répondit qu'il mourroit plutôt , & offrit sa tête à couper , le violent Italien lui donna sur la joue un coup de gantelet , & l'eût mis à mort , si Nogaret ne l'en eût empêché. Mais ce chef mal obéi dans une si grande confusion , ne put empêcher qu'on ne pillât les meubles du Pape , & son trésor qui étoit immense , à ce qu'on publia.

Tant d'indignités ouvrirent les yeux aux citoyens d'Anagnie. Ils eurent horreur de voir ainsi traiter le Chef de l'Eglise , qui d'ailleurs étoit leur compatriote. S'étant aperçu du petit nombre des François , ils prirent les armes au bout de trois jours , & se mirent tout à coup à crier : Vive le Pape , & périssent les traîtres ! En quelques momens , le palais & la ville furent évacués , non pas cependant sans résistance , ni sans qu'il en coûtât la vie à plusieurs François : mais le sort de Boniface délivré n'en devint pas meilleur. Il partit pour Rome , outré de dépit , étouffant de

de
dé
tol
tisl
dée
por
blic
rec
rier
disp
tion
S
dén
nou
des
téré
Jam
cette
l'éva
scan
pern
entr
trep
sujet
préte
l'ind
Fran
intég
pouv
demi
T

de douleur, y fut attaqué d'une fièvre dévorante, & mourut le onzième d'octobre suivant; après néanmoins avoir satisfait aux devoirs du Christianisme, & déclaré, selon quelques auteurs, que pour imiter le Sauveur du monde, il oublioit entièrement les outrages qu'il avoit recus. Du reste, la multitude des historiens varie étonnamment sur les vraies dispositions de ce Pape, dans cette situation décisive.

Sa mort sembloit devoir faire tout le dénouement de ce fatal démêlé: mais nous verrons bientôt que le ressentiment des Rois, ou la défense de certains intérêts s'étend jusqu'au delà du tombeau. Jamais elle ne s'accomplit mieux qu'en cette occasion, la terrible prophétie de l'évangile par rapport à la nécessité du scandale: mais la sagesse éternelle, en permettant celui-ci, a daigné nous laisser entrevoir ses vues. Malgré toutes les entreprises précédentes des Papes pour s'assujettir les couronnes sur lesquelles ils prétendoient avoir des titres particuliers, l'indépendance temporelle de l'Empire François s'étoit maintenue dans une telle intégrité, que les Pontifes Romains ne pouvoient y déroger, sans se porter évidemment pour monarques universels. La

vigueur de Philippe le Bel opposa une barrière invincible au plus hardi d'entr'eux. Ce débat scandaleux produisit sans doute des effets éplorables : mais on peut dire aussi qu'il procura un avantage inestimable à l'Eglise tout à la fois & au trône. Depuis cette époque, on ne vit presque plus se renouveler les prétentions, ou du moins les voies de fait, de la part des Papes, sur le temporel des princes. Dès là, les maximes trop longtemps suivies de Grégoire VII & de plusieurs de ses successeurs furent reléguées dans la classe des spéculations scholastiques & oiseuses. Le remède fut violent sans doute, & néanmoins assorti tout au plus à la grandeur du mal. C'est à ce point qu'il importe de ne pas troubler, entre les deux puissances établies également de Dieu, l'harmonie & la concorde également avantageuse à l'une & à l'autre.

Vit. ap. La même année que mourut le Pape
 Boll. t. 15 Boniface, S. Ives, dans son état modeste
 P. 538. & paisible de curé de campagne & de défenseur des pauvres, eut une mort bien plus désirable aux yeux de la foi. Après avoir fait d'excellentes études à Paris, il étoit revenu dans la Bretagne sa patrie, & avoit été chargé de l'officialité de Rennes. L'évêque de Tréguier dont il étoit

dic
 rép
 mé
 ajo
 Il
 ce
 qu
 lui
 dur
 ma
 voy
 nit
 troi
 il ex
 soit
 s'ar
 dro
 sans
 les
 prit
 leur
 leur
 son
 son
 van
 opu
 gén
 t an
 qu'i
 pliff
 & l

diocésain, le rappela auprès de lui sur la réputation de ses talens, lui donna la même charge dans son diocèse, & y ajouta le gouvernement d'une paroisse. Il fut ainsi tout à la fois official & curé; ce qui dura l'espace de dix-huit ans, sans que l'une de ces fonctions importantes lui fit négliger l'autre. Il instruisoit assidument non seulement dans son église, mais dans plusieurs autres assez éloignées; voyageant toujours à pied par esprit de pénitence, & faisant quelquefois deux ou trois sermons par jour. Dans les affaires, il expédioit promptement les parties, faisoit tous ses efforts pour les accorder, s'armoit de courage en faveur du bon droit, & principalement des personnes sans défense, exerçoit gratuitement pour les pauvres les fonctions d'avocat, & prit avec l'emploi d'official la coutume de leur en distribuer tous les émolumens. Il leur donnoit de même tout le produit de son Bénéfice, & presque tout celui de son patrimoine qui étoit considérable. L'avantage d'être issu d'une famille noble & opulente, ne servit qu'à le rendre plus généreux & plus compatissant. Il avoit tant de tendresse pour les malheureux, qu'il leur bâtit une maison, où il remplissoit tous les devoirs de l'hospitalité, & les faisoit manger avec lui.

Au milieu de tant de travaux, il menoit la vie la plus austère. Dès sa jeunesse, il s'étoit abstenu de viande & de vin, & avoit pris l'habitude de jeûner le vendredi. Pendant quinze ans, il jeûna au pain & à l'eau, le carême & l'avent tout entiers, & plusieurs autres jours de l'année. Il ne prenoit de sommeil, que quand il étoit accablé de fatigue; & alors il se jetoit tout habillé sur une claie, ou sur un peu de paille, n'ayant qu'une pierre ou tout au plus un livre pour chevet. Il mourut à l'âge de cinquante ans, & fut canonisé quarante-quatre ans après par le Pape Clément VI. La bonne odeur de ses vertus, répandue non seulement en France, mais en Flandre & en Italie, a porté les jurisconsultes & les avocats, à choisir, dans un état si différent du leur, ce digne patron.

A l'élection du successeur de Boniface VIII, on observa ponctuellement le règlement de Grégoire X pour l'élection des Papes: au bout de dix jours, le premier du conclave, vingt-deuxième d'octobre, on élut tout d'une voix le Cardinal Boccafini, de l'ordre des Frères Prêcheurs, qui prit le nom de Benoît XI: Pontife d'un caractère diamétralement opposé à celui de Boniface, d'une extrême

de
liq
d'u
ma
sta
son
pre
cer
na
mê
va
tou
juri
sans
son
lon
prév
La
put
Ben
cour
à fo
on,
ou
S. S
mois
deux
voul
Bon
lippe

douceur, d'une prudence toute évangé-
 lique, d'un coup-d'œil sûr néanmoins &
 d'un esprit juste, qui ne se fit pas une
 maxime, si dangereuse dans les circon-
 stances, de révéler jusqu'aux écarts de
 son prédécesseur. Il n'eut rien de plus
 pressé au contraire, que d'éteindre l'in-
 cendie que Boniface avoit allumé : il don-
 na l'absolution au Roi Philippe, avant
 même que ce prince l'eût demandée, le-
 va l'interdit du royaume & en rétablit
 tous les privilèges, révoqua les bulles in-
 jurieuses du dernier Pape, & anéantit
 sans exception les plus violens effets de
 son ressentiment, même à l'égard des Co-
 lonnes. Mais il est bien plus facile de
 prévenir certains maux, que de les guérir.
 La plaie faite au cœur de Philippe ne
 put être fermée par toute la prudence de
 Benoît, dont le pontificat fut d'ailleurs trop
 court pour conduire ce traitement difficile
 à son terme. Il mourut empoisonné, dit-
 on, au bout de huit mois & demi, le 6
 ou le 7 juillet 1304. Après sa mort, le
 S. Siège fut encore vacant près de onze
 mois, par le partage des cardinaux en
 deux factions presque égales, dont l'une
 vouloit un Pape favorable au parti de
 Boniface VIII, & l'autre un ami de Phi-
 lippe le Bel.

Dans cet intervalle, Jean de Mont-Corvin, occupé depuis quinze ans aux missions dans les régions les plus orientales de l'Asie, en fit parvenir aux religieux de S. François ses confrères, une relation qu'il les prioit de communiquer au Pape & aux cardinaux. Selon cette lettre, il étoit d'abord entré dans l'Inde, & avoit passé plus d'un an près de l'église de l'Apôtre S. Thomas; c'est-à-dire à Méliapour sur la côte de Coromandel, où il baptisa une centaine de personnes. Son compagnon, Frère Nicolas de Pistoie mourut en ce lieu, & fut enterré dans l'église. Pour lui, son courage à l'épreuve de tous les travaux & de tous les périls, le fit pousser jusqu'au Catai; c'est-à-dire dans les provinces septentrionales de la Chine, qui ne prit ce nom qu'en 1516, quand les Portugais en firent la découverte. Il paroît que le projet de conquête formé sur ces vastes contrées par Mangou grand can des Tartares, lorsqu'il céda l'Asie Occidentale à son frère Houlagou, lui avoit réussi, ou du moins à un autre de ses frères nommé Kublai; puisqu'il fut tué lui-même, en donnant l'assaut à la place de Setcheun. Jean de Mont-Corvin pénétra jusqu'à la ville de Cambalu, aujourd'hui Pékin, où l'Empereur des

Tart
lettr
port
le C
atta
lui
accu
obtin
Chre
cher
balu
sonn
l'offi
plais
que
fés
chœ
n'y
de
avoi
M
que
nieu
fait
plus
ban
Ron
chez
des
en p

Tartares faisoit sa résidence. Suivant les lettres du Pape Nicolas IV dont il étoit porteur, il invita ce Prince à embrasser le Christianisme : mais il le trouva fort attaché à l'idolatrie, & ne put réussir à lui ouvrir les yeux. Il en fut néanmoins accueilli avec beaucoup de bonté, & en obtint de grands bienfaits en faveur des Chrétiens. Il avoit pleine liberté de prêcher la foi. Il bâtit une église dans Cambalu, même avec un clocher où l'on sonnoit sans gêne toutes les heures de l'office ; l'Empereur prenoit quelquefois plaisir à y entendre chanter des enfans que l'industriel Missionnaire avoit dressés lui-même, & qui tenoient si bien le chœur, que la présence de leur maître n'y étoit pas nécessaire. Depuis onze ans de culture dans cette terre sauvage, il avoit baptisé environ six mille personnes.

Mont-Corvin ajoute dans ses lettres, que sans l'envie & les inventions calomnieuses des Hérétiques Nestoriens, il eût fait des conversions incomparablement plus nombreuses. Ces opiniâtres sectaires, bannis depuis si long-temps des provinces Romaines, s'étoient réfugiés d'abord chez les Perses, ennemis irréconciliables des Romains. De là, gagnant de proche en proche, sur-tout à la faveur des cour-

ses & des conquêtes des Musulmans, ils s'avancèrent au Levant, par le cœur de l'Asie. On prétend qu'ils avoient pénétré dans la Chine ou Catai, dès le septième siècle de l'ere Chrétienne. Ils y étoient du moins fort puissans, au temps dont nous parlons : ils avoient abusé de l'affection assez générale des Tartares envers les Chrétiens, pour les attacher à leurs erreurs, ou plutôt à un fantôme de religion, qui n'avoit plus que le nom de Christianisme. Mais d'autant plus intolérans ou plus jaloux qu'ils étoient plus ignorans, ils ne souffroient pas qu'aucun autre Chrétien que ceux de leur rit eût dans le pays une petite chapelle, ni le moindre oratoire ; bien moins encore qu'il enseignât une autre doctrine que la leur. Ils susciterent de rudes persécutions au Missionnaire, le donnerent pour un aventurier qui se disoit faussement envoyé par le Pape, l'accuserent d'avoir tué dans l'Inde un ambassadeur chargé de présens magnifiques pour le grand can, & produisirent de faux témoins qui affirmèrent cette imposture. Enfin, par la confession de l'un de ces faussaires, le Prince reconnut l'innocence de Mont-Corvin, déjà trainé en jugement & près d'être condamné au supplice. Il bannit les calomnia-

teu
J
con
sejo
nié
Jea
Ne
tho
res
d'ap
piec
rece
ensu
nem
part
neu
égli
étar
se fi
mer
qu'i
Il
sur
espé
d'un
pou
lui
pas
& q
vre

teurs, avec leurs femmes & leurs enfans.

Jean de Mont-Corvin ne laissa pas de convertir, dès la première année de son séjour, au Catai, un Roi du voisinage, nommé George & issu de la race du Prêtre-Jean. Ce Prince abjura publiquement le Nestorianisme pour embrasser la foi catholique, méprisa les clameurs des sectaires qui ne manquèrent pas de l'accuser d'apostasie, & foula si généreusement aux pieds tout respect humain, qu'il voulut recevoir les ordres mineurs, & se fit gloire ensuite de servir la messe revêtu des ornemens royaux. Il convertit une grande partie de ses sujets, & fit bâtir à l'honneur de la Sainte Trinité une grande église qu'il nomma Eglise Romaine. Mais étant mort six ans après, sans que sa piété se fût jamais démentie, les Nestoriens ramenerent à leur schisme la plupart de ceux qu'il en avoit retirés.

Il avoit laissé un fils âgé de neuf ans, sur qui le Missionnaire fondeoit de grandes espérances, ainsi que sur la foi constante d'un grand nombre de Tartares. C'est pourquoi il demandoit avec instance, qu'on lui envoyât de zélés coopérateurs, non pas tant en grand nombre que bien choisis, & qui tendissent à l'avancement de l'œuvre de Dieu, plutôt qu'à se faire valoir

eux-mêmes. Cette affaire demeura en surſéance pendant la vacance du S. Siège, & quelques années encore après, juſqu'à ce que le nouveau Pape Clément V ſe fût tiré des embarras inévitables dans les circonſtances critiques où il étoit monté ſur la chaire de S. Pierre. Alors ce Pontife chargea le général des Frères Mineurs de choiſir ſept de ſes religieux, éminens en ſavoir & en vertu, pour les envoyer en Tartarie. On les fit évêques, avant leur départ ; & à leur arrivée, ils devoient ordonner Jean de Mont-Corvin archevêque de toute l'Asie Orientale, & demeurer ſes ſuffragans, du moins en partie. Car il y a toute apparence que, de ce grand nombre d'évêques miſſionnaires, quelques-uns devoient paſſer en Ethiopie. Jean de Mont-Corvin, ſuivant une ſeconde lettre qu'il fit parvenir en Europe quelque temps après la première, avoit reçu des envoyés de ces peuples qui le prioient de venir chez eux, ou de leur procurer d'autres bons miſſires de l'évangile. Depuis le temps de l'Apôtre S. Matthieu & de ſes diſciples, cette nation, diſoit-il, n'avoit eu perſonne pour l'inſtruire, & croyoit en J. C. ſans preſque plus connoître les principes de la foi ni de la morale chrétienne.

C
Go
le
cin
ſent
dra
à L
ann
de
ſin
ſon
mon
évê
tion
Pap
ſion
vag
Tib
à d
Vill
tuel
les
rieu
mag
cro
l'un
de
des
où
ſim

Clément V., auparavant Bertrand de Got, fait archevêque de Bourdeaux par le Pape Boniface, fut élu à Pérouse le cinquième de juin 1315., donna son consentement public dans son église cathédrale le 22 juillet suivant, & fut couronné à Lyon le 14 de septembre de la même année. Il étoit né dans le diocèse même de Bourdeaux, sortoit d'une maison distinguée parmi la noblesse du pays; & son nom étoit fort connu au delà des monts, où il avoit eu un frère cardinal-évêque d'Albané, célèbre par ses légations. Les Italiens, furieux contre ce Pape, le premier qui, selon les expressions de Pétrarque, préféra les rives sauvages du Rhône aux bords fortunés du Tibre, se sont acharnés comme à l'envi à déchirer sa mémoire. L'historien Jean Villani, assez modéré & très-sage habituellement, a donné ici dans la fable & les fictions les plus puériles. Il conte sérieusement que Clément, adonné à la magie, de concert avec un fameux nécromancien, voulut connoître le sort de l'un de ses neveux mort cardinal; qu'un de ses chapelains fit pour cela le voyage des enfers; qu'il y vit un lit embrasé, où étoit le cardinal-neveu pour crime de simonie; & qu'on y bâtissoit en même

temps un palais tout de feu , qu'on lui dit destiné au Pape.

Il est étonnant qu'après cet excès de haine poussé jusqu'au délire contre Clément , non seulement le torrent des auteurs Italiens , sans en excepter S. Antonin archevêque de Florence , mais des historiens François , tels que Sponde , Pagi , Dupin , Alexandre , Daniel & Fleuri , aient tous copié aveuglément les six articles simoniaques que Villani fait accorder à Philippe le Bel par l'archevêque de Bourdeaux , afin de parvenir à la papauté : car le suffrage de tous ces auteurs porte uniquement sur celui de l'ancien historien de Florence. La chose est si évidente , quant à S. Antonin même & à plusieurs modernes , qu'à l'exemple de Villani peu instruit , comme il paroît par-là , de ce qui conce noit la personne de Clément , ils l'appellent Raimond de Got , au lieu de Bertrand. Tant il est vrai que les écrivains les plus renommés ne doivent pas tellement nous imposer , qu'au moins dans les faits éloignés de l'ordre commun , nous ne devions observer avec discernement , & la source d'où ils les ont tirés , & les autres monumens qui peuvent avoir échappé à leur précipitation ou à leur préven-

V. Disc.
prelim.
tom. XIII
hist. de
l'Egl. Gal.

tion.
trou
men
teurs
négy
tir l'
au c
que
élect
simp
mée.
Il
men
dina
stres
qui
tate
tise
Phil
marc
narc
tagn
sonn
chev
sa t
don
cette
com
la m
rent

tion. Sur l'article dont il s'agit, on trouve jusqu'à cinq historiens de Clément V, & plusieurs autres anciens auteurs qui ne sont rien moins que ses panégyristes, & qui, loin de nous garantir l'historiette de Villani, nous donnent au contraire l'élection de Clément, ainsi que la présente la bulle des cardinaux électeurs, comme une opération toute simple & faite dans les formes accoutumées.

Il arriva néanmoins, au couronnement de ce Pape, un accident extraordinaire, qui en fit tirer des augures sinistres. En passant le long d'un vieux mur, qui s'éroula sous la multitude des spectateurs dont il étoit surchargé, le Pontife courut risque de la vie, avec le Roi Philippe qui l'accompagnoit dans la marche. Charle de Valois, frère du monarque, fut blessé; & le duc de Bretagne fut tué, avec douze autres personnes. Le Pape ayant été renversé de cheval, & la couronne étant tombée de sa tête, le peuple ne manqua pas de donner carrière à son imagination: mais cette interprétation méprisnable n'a de commun avec l'histoire de Villani, que la malignité ou l'inconfidération, qui furent le principe de l'une & de l'autre.

Comme le nouveau Pape, au lieu d'aller à Rome après avoir reçu sa bulle d'élection, manda les cardinaux en France pour la cérémonie de son couronnement, Rosso des Ursins, doyen du sacré collège, pénétra aussi-tôt la disposition où étoit Clément de fixer son séjour dans ce royaume. Vous en êtes venus à vos fins, dit-il au Cardinal de Prato, qui avoit beaucoup influé dans l'élection du Pontife. Bientôt sans doute nous verrons le Rhône: mais si je connois bien les Gafcons, de long-temps le Tibre ne reverra les Papes.

Soit pour préparer les esprits à un projet si extraordinaire, soit par la nécessité des affaires délicates qui demandoient en France la présence du nouveau Pape; durant les quatre années qui s'écoulerent depuis le commencement de son pontificat jusqu'à l'établissement de sa résidence à Avignon, il parcourut presque sans interruption les différentes provinces du royaume, en expédiant néanmoins une multitude d'affaires, avec l'activité & la dextérité qu'on admira particulièrement en lui. Un de ses premiers soins fut d'affranchir son ancienne Eglise de Bourdeaux, de la juridiction des archevêques de Bourges, qui préten-

Gall.
Christ. t.
p. 219.

doie
com
suite
men
di'ed
patri
à ia
Tho
Roi
Fran
A
Lyo
130
Il a
cinq
ligie
son
cent
une
tern
péc
à L
suc
d'an
dre
reu
me
stèr
de
fai

doient les droits de primatie sur ce siège, comme sur toute l'Aquitaine. Il fit ensuite une promotion qui justifia le jugement du cardinal des Ursins, sur la prédilection de ce Pontife à l'égard de sa patrie. De neuf cardinaux qu'il créa tout à la fois, il n'y eut qu'un étranger, Thomas de Jorz Anglois, confesseur du Roi Edouard: les neuf autres étoient François.

Après avoir passé le fort de l'hiver à Lyon, dès le commencement de février 1306, il voulut retourner à Bourdeaux. Il alla d'abord à Cluny, où il séjourna cinq jours, & fut très-à charge aux religieux. Outre la dépense inévitable, vu son penchant immodéré pour la magnificence, il avoit neuf cardinaux avec lui, une suite proportionnée d'officiers subalternes, & des domestiques de toute espèce. A Mâcon, à Nevers, à Bourges, à Limoges, à Périgueux, où il passa successivement & fit quelque séjour avant d'arriver à son terme, on eut à se plaindre, non seulement de son faste onéreux qui lui faisoit lever de grandes sommes d'argent sur les églises & les monastères, mais de l'avidité & des exactions de son cortège. Chemin faisant, il avoit fait citer l'archevêque de Cantorbéri, dé-

noncé au S. Siège par le Roi Edouard, comme perturbateur du royaume & fauteur des rebellions qui l'avoient agité. Le Prélat Anglois comparut à Bourdeaux, où le Pape l'interdit de ses fonctions, jusqu'à ce qu'il se fût lavé des accusations intentées contre lui.

Dans le même temps, Edouard demanda au Pape & obtint pour deux ans, sous prétexte du service de la Terre-Sainte, les décimes des revenus ecclésiastiques de son royaume, qui furent employées à tout autre usage. Les évêques d'Angleterre, de leur côté, demandèrent pour une année la jouissance du bien des églises qui vaqueroient les premières dans leurs diocèses: mais leur démarche peu réfléchie tourna contre la cupidité même qui les y avoit engagés; puisque le Pontife forma là-dessus le plan des annates. Dès-lors il s'appropriâ les revenus

de la première année, dans toutes les églises qui de là à deux ans vaqueroient en Angleterre, évêchés, abbayes, prieurés, prébendes & cures, jusqu'aux moindres bénéfices.

Toutefois, dès le commencement de l'année suivante, au sortir d'une maladie dangereuse qui lui avoit suggéré de sérieu-

ses r
abus
Bour
pour
bulle
tunes
perfo
qué
men
com
sous
tion
res,
nous
il, q
ces
s'ant
perfo
gran
temp
tager
révo
tes
ce s
en
P
à P
nir
les
ter

ses réflexions, il s'efforça de remédier aux abus des commendes. De Pressac près de Bourdeaux, où il étoit allé prendre l'air pour recouvrer ses forces, il donna une bulle portant que les sollicitations importunes des princes & de quelques autres personnes distinguées, tant ecclésiastiques que séculières, avoient engagé abusivement le Chef de l'Église à mettre en commende les évêchés & les monastères, sous prétexte de garde ou d'administration, soit pour la vie des commendataires, soit pour un temps plus limité. Mais nous nous sommes convaincus, poursuit-il, qu'on néglige capitalement le soin de ces églises, que leurs biens & leurs droits s'anéantissent journellement, & que les personnes qui en dépendent souffrent un grand préjudice, tant au spirituel qu'au temporel. Ce qui devoit leur être avantageux leur devenant si nuisible, nous révoquons & annullons absolument toutes ces sortes de commissions, à qui que ce soit qu'elles aient été conférées, sans en excepter les cardinaux.

Pendant que Clément V. étoit encore à Pressac, il invita le Roi Philippe à venir conférer avec lui à Poitiers, touchant les affaires délicates qu'ils avoient à traiter ensemble. La conférence se tint en

Rain. an.
1307. n.
28. Ex-
trav.com.
de præd.
C. 2.

effet dans cette ville, peu après la pentecôte, qui cette année 1307 fut le quatorzième de mai. La paix entre la France & l'Angleterre qui en étoit un des principaux objets, y fut conclue & si bien affermie, qu'elle subsista nonobstant la mort du Roi Edouard I, qui le 7 juillet de la même année termina son long & glorieux regne de trente-quatre ans. Il eut pour successeur le seul de ses fils qui lui restât, & qui fut nommé Edouard II; quoique l'on comptât déjà deux Edouards qui avoient regné en Angleterre, mais avant la conquête des Normands.

Un projet bien plus délicat encore, c'étoient les poursuites que Philippe le Bel étoit déterminé à faire contre la mémoire du Pape Boniface, & qu'il avoit déjà touchées à Clément lors de son couronnement à Lyon. Le Roi venoit de donner contre les Juifs des preuves toutes récentes de sa vigueur à former & à consumer les projets de cette nature. En un même jour, les Juifs avoient été arrêtés dans toute l'étendue de la France, avec tant de secret que ces malheureux n'en furent, pour ainsi dire, avertis que par le bruit du fer préparé contre eux. Tous leurs biens furent confisqués, à la réserve seulement de ce qu'il falloit à

chac
où il
peine
le be
autre
cour
& da
bre n
misè
Ph
Bonif
le fa
en c
impr
nelle
renc
Pape
crim
Clém
prop
pris
quoi
tife
Pap
digu
de
& e
très
des
rés

chacun pour se conduire hors de France, où il leur fut défendu de rentrer sous peine de la vie. Quelques-uns reçurent le baptême, & demeurèrent : tous les autres évacuèrent le royaume, dans le cours des mois d'août & de septembre ; & dans cette précipitation, grand nombre moururent en route, de fatigues, de misère, & sur-tout de chagrin.

Philippe, encore plus animé contre Boniface que contre les Juifs, prétendoit le faire exhumer honteusement, réduire en cendre les restes de son cadavre, & imprimer à sa mémoire une flétrissure éternelle. Il en parla sur ce ton à la conférence de Poitiers, & pressa fortement le Pape d'y consentir ; offrant la preuve des crimes qui méritoient ce traitement inoui. Clément & ses cardinaux frémissent, à cette proposition. Ceux-mêmes qui avoient pris le parti du Roi contre Boniface, quoique revêtus de la pourpre par ce Pontife, craignoient que s'il étoit déclaré Pape intrus, ils ne vinssent à perdre leur dignité. De ce nombre étoit le cardinal de Prato, homme fécond en ressources & en expédiens. Par son conseil, Clément, très-habile lui-même, sur-tout à tirer parti des hommes & des conjonctures, prit la résolution de traîner la chose en longueur,

& de donner à la chaleur du Roi le temps de s'amortir.

Il lui répondit que dans les circonstances présentes la précipitation pourroit non seulement altérer l'union & l'amitié établie depuis si long-temps entre l'Eglise Romaine & ses généreux protecteurs les Rois & la nation des François, mais que, pour mieux remplir les vues du Roi, & rendre justement odieuse la mémoire de Boniface, il falloit que la preuve de ses crimes se fit avec toute l'authenticité possible, dans un concile général, nécessaire d'ailleurs pour ces affaires de premier ordre. On tiendra ce concile, hors de votre domination, ajouta Clément, mais dans votre voisinage, à Vienne en Dauphiné; afin que les autres nations ne conçoivent point de soupçons défavantageux à votre équité & à votre piété.

L'impatience de Philippe ne s'accommodoit pas de ce parti: mais il étoit trop plausible, pour pouvoir le rejeter avec bienféance. Du reste, le Pape lui accorda tant d'autres graces, lui fit tant de promesses, & sur-tout les affaïsonna de marques si engageantes de considération & d'un attachement cordial, que le Roi surfit

Rain. an. à ses poursuites, & convint d'attendre le
1307. II. concile. Dès-lors & sans aucun délai, le
10.

Pontife révoqua & déclara de nul effet, par une bulle en forme, toutes les sentences d'excommunication, d'interdit & d'autres peines portées contre le Roi & son royaume, contre les dénonciateurs & les accusateurs de Boniface, contre les prélats, barons & tous autres François, contre leurs confédérés, fauteurs & adhérens, de quelque état ou dignité qu'ils fussent depuis le commencement du démêlé entre Boniface & Philippe. Le Pape Clément avoit déjà donné, en date du premier février de l'année précédente 1306, deux bulles en faveur du Roi. Il révoquoit dans l'une la constitution *Clericis laicos*, avec les déclarations faites en conséquence; & cela, disoit-il, à cause des inconvéniens & des scandales qu'elles avoient produits & pouvoient produire encore. Par l'autre il déclaroit la constitution *Unam sanctam*, incapable de porter aucun préjudice au Roi ni au royaume de France, & de les rendre plus dépendans de l'Eglise Romaine qu'ils ne l'étoient auparavant; ordonnant que toutes choses demeurassent sur l'ancien pied, tant à l'égard de l'Eglise, que du Roi, de son royaume & de ses peuples. Cette bulle de Clément V fut insérée par la suite, dans le corps du droit. Enfin,

Id. an.
1306. n. 4

Extrav.
com. de
Privil. c.
Meruit.

par la bulle donnée à la conférence de Poitiers, le Pape Clément absout Guillaume de Nogaret qui avoit arrêté Boniface; à condition néanmoins qu'il se soumettra à la pénitence que lui imposeront trois cardinaux, nommés dès-lors à cet effet.

Il restoit encore une affaire, la plus compliquée de toutes & la plus inexplicable. Les Templiers, décriés depuis long-temps pour les débauches de table, suivant le proverbe qui subsiste encore pour leur orgueil, & pour la licence de leur vie, n'avoient excité jusques-là que des plaintes vagues & des sourds murmures. La nue s'étant grossie insensiblement, & grondant au loin par intervalle, se rompit tout à coup avec le plus effrayant éclat. Le Roi Philippe, après avoir conféré très-secrètement de leurs crimes avec le Pape qui en fut comme atterré, fit arrêter les Templiers généralement dans toute l'étendue de son royaume. Le Pape envoya des ordres pareils, d'emprisonner ces chevaliers dans toutes les régions, & jusqu'en Orient. Après les informations déjà faites sous main, afin de constater avant la détention un corps de délit; il n'étoit plus question que d'en connoître les degrés & les circonstances. On travailla sans retard à l'instruction

con
dan
pas
est
jet
poi
juge
où
pre
flér
C
face
cell
meu
inte
acc
fenc
l'or
gran
Fran
d'A
fit
con
les
reco
tom
rital
nat
cep
fain

complète de ce grand procès, où cependant nous n'entrerons point encore ; non pas seulement pour éviter, autant qu'il est possible, de revenir sur le même objet, mais afin de rassembler sous un seul point de vue tout ce qui peut diriger le jugement des lecteurs, pour le moment où il sera question d'exercer le droit imprescriptible & comme divin qu'à la postérité de juger les jugemens même.

Ce fut moins pour l'affaire de Boniface VIII, à demi éludée, que pour celle des Templiers, qu'on tint le fameux concile de Vienne. Après différens interrogatoires subis par ces nombreux accusés, & notamment à Chinon en présence de trois cardinaux, par tout ce que l'ordre avoit de plus illustre ; savoir le grand-maitre du Temple, le visiteur de France, les commandeurs de Chypre, d'Aquitaine & de Normandie ; le Pape fit expédier la bulle de convocation du concile. On y dit en substance, qu'après les informations les plus exactes, on a reconnu que l'ordre des Templiers étoit tombé en diverses hérésies, dans une véritable apostasie & des impuretés abominables ; qu'ils sont dans l'usage, à la réception d'un nouveau chevalier, de le faire renoncer à J. C. cracher sur une

Tom. xj.
Conc. p.
1503.

croix qu'on lui présente, & commettre avec celui qui le reçoit des abominations que la pudeur ne permet pas de circonſtancer. Conſidérant, pourſuit le Pontife, qu'on ne peut laiſſer impunis des crimes ſi horribles ſans ſe rendre coupable envers Dieu & envers l'Egliſe; après en avoir ſouvent & mûrement délibéré avec les cardinaux, & avec d'autres perſonnages d'une dignité & d'une ſageſſe éminente, nous avons réſolu, ſelon la louable coutume de nos pères, d'aſſembler un concile univerſel, du premier jour d'octobre en deux ans; afin d'y pourvoir, tant à l'ordre des Templiers & à leurs biens qu'à la foi catholique, au recouvrement de la Terre-Sainte, à la réformation & aux libertés de l'Egliſe. La bulle eſt du mois d'août 1308, & fut donnée à Poitiers, où l'on voit que le Pape Clément fit un ſéjour très-long.

Il en partit ſur la fin de ce même mois d'août, repaſſa par Bourdeaux, de là ſe rendit à Agen, puis, pour la ſeconde fois, à Toulouse, où il arriva au mois de décembre. Alors les princes électeurs de l'Empire étoient aſſemblés pour donner un ſucceſſeur à Albert d'Autriche, qui avoit été tué, le premier jour de mai de cette année, par ſon propre neveu

Jean

Jean
mar
pas
nie
pré
élire
mais
preſ
veni
voir
temp
ſoit,
ils él
voix
du c
princ
à pro
de l
Chap
Le
juſqu
ges c
trans
toit l
ſiège
ment
tion
dinair
ville
To

Jean d'Autriche prince de Suabe, en marchant contre les Suiffes résolus à ne pas plier plus long-temps sous la tyrannie des gouverneurs Autrichiens. Villani L.vij. c. prétend que Philippe le Bel voulut faire C. 101. élire Empereur son frère Charle de Valois; mais que le Pape, averti de ce dessein, pressa sous main les électeurs de le prévenir, dans la crainte où il étoit de revoir la puissance Françoisse telle qu'au temps de Charlemagne. Quoi qu'il en soit, le vingt-septième jour de novembre, ils élurent solennellement & tout d'une voix, à Francfort Henri VII, fils aîné du comte de Luxembourg, comme un prince orné de toutes les vertus propres à procurer la gloire de l'Empire & le bien de l'Eglise. Il fut couronné à Aix-la-Chapelle, le jour de l'épiphanie 1309.

Le Pape Clément demeura à Toulouse jusqu'à cette fête, passa de là à Comminges dont il avoit été évêque, & y fit la translation de S. Bertrand, dont il portoit le nom, & qui avoit occupé le même siège deux siècles auparavant. Enfin Clément V ayant déclaré nettement l'intention où il étoit d'établir sa résidence ordinaire à Avignon, se rendit en cette ville, sur la fin de mars de la même an-

née : époque d'où l'on compte le séjour des Papes à Avignon.

Les Italiens, furieux de la préférence donnée à la France sur l'Italie, ne nomment pas autrement cette résidence, que la captivité de Babylone, l'opprobre du Siège Apostolique, & le scandale du Monde Chrétien. Toutes les personnes judicieuses sentent l'impropriété de ces expressions, & le ridicule de ces déclamations intéressées. Il faut néanmoins convenir que si Clément V ne mérite pas toute l'amertume de ces reproches, il a des torts plus considérables que ne lui en attribuent quelques apologistes, historiens très-estimables & juges excellens par-tout ailleurs ; mais ici peu d'accord avec leurs principes, ou avec les maximes de leur Eglise, organe invariable de la saine antiquité. Le savant Baluze, suivi par quelques autres, prétend que les Papes, en résidant à Avignon, occupoient toujours leur siège, parce qu'ils se trouvoient dans les bornes de leur juridiction, laquelle s'étend à tous lieux du monde. Qui n'inféreroit de ce raisonnement, la juridiction universelle & ordinaire des Papes ? & qui ne sentira par conséquent la frivolité de cette apologie, qui porte tout au plus sur des

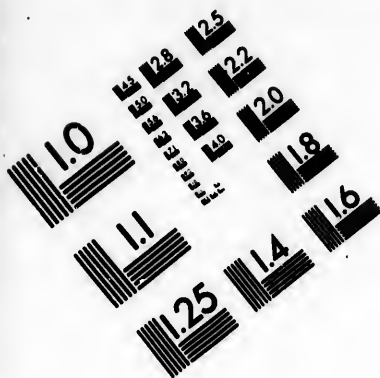
Præf. vit.
PapAven.

idée
rac
ver
ticu
qua
à m
d'en
M
foier
devo
qual
véqu
toit
trans
l'apo
tioch
le tit
eu sa
Par
de c
seurs
la Pr
en p
mis
mine
la sa
factio
bles
mèm
n'en

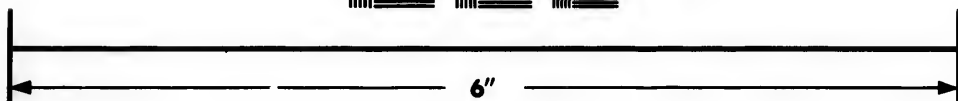
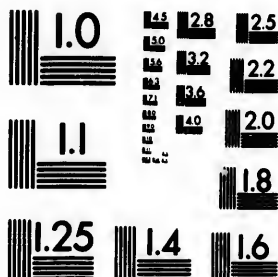
idées de système? Au moins faudroit-il reconnoître que le Chef de l'Eglise Universelle, comme évêque de l'Eglise particulière de Rome, devoit, en cette qualité, fixer sa résidence dans ce diocèse; à moins qu'il n'y eût des motifs capables d'en légitimer la dispense.

Mais toutes les raisons au contraire faisoient, du séjour habituel de Rome, un devoir indispensable pour le Pape, en qualité tant de chef de l'Eglise que d'évêque de cette capitale du monde. C'étoit là que le Prince des Apôtres avoit transféré, de l'Orient, la primauté de l'apostolat; & en quittant le séjour d'Antioche, il avoit quitté en même temps le titre de cette Eglise, à laquelle il avoit eu soin de préposer un nouvel évêque. Par un enchaînement de révolutions & de conjonctures, où les plus hardis penseurs n'ont pu méconnoître la conduite de la Providence, la souveraineté de Rome, en passant à ses Pontifes, les y avoit mis sur un pied aussi digne de la prééminence de leur rang, que favorable à la sainte liberté de leur ministère. Les factions passagères des Romains, les troubles & les dangers de l'Italie, de l'aveu même des apologistes de Clément V, n'en eussent point banni un S. Léon,





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

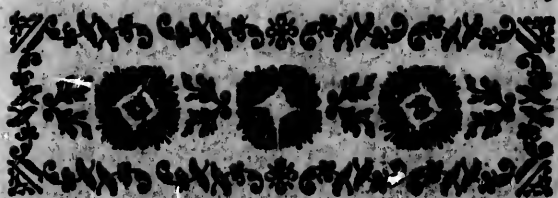
ES 12.8
ES 13.2
ES 13.6
ES 14.0
ES 14.4
ES 14.8

ES 15.2
ES 15.6
ES 16.0
ES 16.4
ES 16.8

un S. Grégoire, tant d'autres pontifes d'une héroïque vertu : & que doivent donc être tous les souverains pontifes, sinon des hommes supérieurs aux foibles ordinaires de l'humanité ! La seule considération des droits & des intérêts temporels de l'Eglise Romaine, n'y demandoit-elle pas évidemment leur présence ? Aussi quelles pertes, quel appauvrissement, quelles tristes déprédations n'essuya-t-elle point, pendant cette espèce de veuyage ? Et par contre-coup, les revenus de l'Etat Ecclesiastique se réduisant à rien par comparaison avec les besoins & les bienfécances de la plus auguste des dignités ; que d'impositions onéreuses sur les Eglises diverses, que d'exactions au moins apparentes, que d'obstacles aux charités d'usage, que de murmures & que de scandales ! le Ciel voulant enfin montrer qu'il n'avoit jamais béni cette émigration, & à la rigueur du remède faisant connoître la grandeur du mal, permit qu'il en résultât un schisme si lamentable, que tous ceux qui s'étoient élevés jusqu'alors, ne parurent presque plus en mériter le nom.



II
LI
De
d
II
apost
Pape
de l
terre
& le
sion.
d'Es
batar
avec



HISTOIRE

DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUARANTE-DEUXIÈME.

*Depuis l'établissement des Papes à
Avignon en 1309, jusqu'au schisme
de Pierre de Corbière en 1328.*

LE premier acte émané de la chaire apostolique, après la transmigration des Papes au Comtat Venaissin, fut un coup de sévérité qui n'imprima qu'une morne terreur. Les Vénitiens en furent l'objet, & le marquisat de Ferrare en étoit l'occasion. Après la mort du marquis Azon d'Este, François son frère & Frisque son bâtard se disputèrent cette seigneurie, avec une égalité de force & de fureur

Rain. 22.
1308.

qui fit présager leur ruine mutuelle, & fixa les regards intéressés des puissances voisines. Ferrare étoit sur-tout à la bienveillance de l'Etat Ecclésiastique, & de celui de Venise. Frisque & François en ayant été chassés tous les deux, comme auteurs d'une dissention qui ruinoit l'Etat, ce fut à qui du Pape ou de Venise pourroit y établir sa puissance. Clément V, qui prétendoit que Ferrare étoit du domaine de l'Eglise, gagna de vitesse, applaudit par lettres aux citoyens constitués en autorité, de s'être délivrés de leurs oppresseurs, & les exhorta, sous les promesses les plus engageantes, à se jeter, libres enfin de l'esclavage, entre les bras de l'Eglise leur mère. Peu après il envoya deux nonces qui prirent si bien les Ferrarois, que ceux-ci se reconnurent sujets du Pape, & remirent aux nonces les clefs de leur ville. Ces négociateurs habiles firent aussi-tôt prêter serment au Pontife par les magistrats, & y mirent garnison, ainsi que dans les forteresses du pays. Ces succès ne firent pas perdre espérance aux Vénitiens, qui opposant la force & le courage à l'adresse & à la célérité, entrèrent bien armés dans le Ferrarois, assiégèrent & prirent Ferrare, sous la conduite de Jean de Supérance.

Le Pape avoit d'abord essayé de les arrêter par des lettres pleines de douceur : mais quand il eut appris qu'ils s'étoient rendus maîtres de Ferrare & en avoient chassé les nonces avec tous leurs gens, il publia contre les conquérans une bulle foudroyante, datée d'Avignon le jeudi saint vingt-septième de mars 1309. Ils y sont traduits, comme des monstres d'ingratitude & d'un orgueil infernal, tels que Lucifer, Dathan, Abiron, & Absalon. Il leur est commandé de quitter dans un mois la ville de Ferrare & ses dépendances, sous peine d'excommunication, réservée au Pape seul contre le doge & les sujets de la république, avec interdit sur toutes les terres de son obéissance. Sous la même peine d'excommunication & d'interdit, il est défendu à tous les Fidèles de porter & de vendre aucun vivre, aucune étoffe, aucune autre marchandise aux Vénitiens, d'en rien recevoir ou acheter, en un mot d'avoir avec eux aucune espèce de commerce. De plus, le Pape prive le doge & la république, de tout privilège à eux accordé par le S. Siège, ainsi que de tous les fiefs & de tous les biens qu'ils tiennent, soit de l'Eglise Romaine, soit des autres Eglises. Il absout tous leurs

Bzov. an.
1309 n. 3.

sujets du serment de fidélité; il déclare tout Vénitien, infame, incapable de tester & de toute action en justice, d'exercer aucune juridiction ni aucune autre fonction publique, à peine de nullité; d'obtenir aucune dignité, bénéfice ou office ecclésiastique, ni aucune charge séculière. Enfin il ordonne à l'évêque de Venise & à tout le clergé tant séculier que régulier, spécialement aux religieux mendians, d'en sortir dans les dix premiers jours après le mois expiré depuis la sentence, & de n'y laisser que les prêtres nécessaires pour administrer le baptême aux enfans, & la pénitence aux moribonds.

L'obstination est punie beaucoup plus rigoureusement encore, que la première désobéissance. Si les Vénitiens y persistent un second mois, dès lors le Pape dépose le doge de sa dignité, tous les officiers de leurs charges, & les rend inhabiles à en posséder aucune autre; il confisque leurs biens tant meubles qu'immeubles, & les abandonne, avec toute la nation, à ceux des Fidèles qui voudront entreprendre sur leur liberté. Que si leur résistance se prolonge au delà de trois mois, tous les Etats qui seront avec eux quelque alliance ou confédéra-

tion
 con
 lors
 eux
 dèl
 org
 C
 les
 Clé
 d'A
 de
 per
 sur
 que
 ten
 che
 la
 de
 lég
 pré
 ce
 voi
 du
 sui
 C
 un
 de
 lun
 Fe
 d'A

tion, encourront les mêmes peines d'excommunication & d'interdit. Et dès lors, on les menace de susciter contre eux les souverains, les seigneurs, les Fidèles de tout rang, afin d'écraser leur orgueil & leur arrogance.

Comme cette menace ne soumit pas ^{Rain. n.} les Vénitiens, elle fut mise à exécution. ^{7 & 8.} Clément écrivit aux Rois de France, d'Angleterre, d'Espagne & de Sicile, de confisquer les biens & de saisir les personnes de ceux qui se trouveroient sur leurs terres; ce qui fut exécuté en quelques endroits. Ces fiers républicains tenant toujours ferme, le Pape fit prêcher la croisade contre eux; & opposant la force à la force, envoya le cardinal de Pélegrue son parent, avec titre de légat, pour commander l'armée. Le prélat capitaine fit, par le fer & le feu, ce que toutes les armes spirituelles n'avoient pu opérer. Il gagna sur les rives du Pô une bataille sanglante, qui fut suivie de la prise de Ferrare.

Cependant, on préparoit en Espagne une croisade moins abusive. Le flambeau de la discorde se trouvant vivement allumé parmi les Arabes, les deux Rois Ferdinand IV de Castille & Jacques II d'Aragon formerent des projets de con-

cert sur le royaume de Grenade, & envoyèrent à ce sujet des ambassadeurs au Pape. Le Souverain Pontife accorda, selon la coutume, l'indulgence comme pour la Terre-Sainte, & permit pour trois ans des impositions sur les revenus ecclésiastiques. Il donna de plus à tout clerc qui marcheroit à cette expédition, la faculté de vendre & d'aliéner le produit de ses bénéfices, même à charge d'ames; toutefois, ajouta-t-il, sans préjudice du service divin: clause de peu d'effet dans la pratique, & qui n'est bonne qu'à constater le droit contre lequel on ouvroit la porte aux abus. Il y eut grand nombre d'ecclésiastiques & plusieurs prélats des plus distingués des deux royaumes, qui suivirent leurs souverains contre les Infidèles; entr'autres l'archevêque de Tarragone & l'évêque de Valence pour l'Aragon, & pour la Castille les archevêques de Tolède & de Séville. Les deux Rois réunirent leurs forces qui étoient considérables, & n'eurent cependant que des avantages médiocres. Après bien des sièges, la seule place qu'ils prirent, ou du moins qui leur demeura, fut la ville de Ceuta sur la côte d'Afrique.

L'affaire des Templiers au contraire,

après de foibles commencemens, eut les plus terribles suites. Voici quelle en fut le plus vraisemblablement l'origine, qu'on raconte en deux manières. On ne peut sagement prendre confiance à la version de Jean Villan, qui l'attribue au mécontentement de deux chevaliers dissolus, condamnés par le grand-maître à une prison perpétuelle: la haine déclarée que cet historien affiche en toute rencontre contre Clément V & Philippe le Bel, rend son témoignage infiniment suspect en cette matière. On lui préfère avec raison le récit d'Auger de Béziers, qui influe peu lui-même dans le jugement qu'on peut sensément porter sur le fond des choses. Selon le rapport de ce second auteur, contemporain & compatriote de Squin de Florian, ce Squin étant détenu pour crime avec un Templier apostat dans un château royal du territoire de Toulouse, les deux criminels, qui n'attendoient que le moment d'être conduits au supplice, suivant une dévotion usitée alors, se confessèrent l'un à l'autre. Dès le lendemain, Squin fit appeler un officier supérieur qui commandoit dans le voisinage, & lui dit qu'il avoit à révéler au Roi un secret qui ne lui importoit pas moins que l'acquisition d'un nouveau royaume, mais que,

Villan. l.
8. c. 92.

Baluz.
Pap. A.
ven. p. 9.

quoï qu'on pût lui représenter & lui faire souffrir, il ne le déclareroit qu'au Roi en personne.

Sur le ton décidé du prisonnier, qui rejeta toutes les promesses & toutes les menaces qu'on mit en œuvre pour lui arracher son secret, l'officier l'envoya sous bonne garde à Paris, après avoir pris les ordres du Monarque. Si-tôt qu'il fut arrivé, le Roi le prit à part, & lui promit la vie, la liberté, & même des gratifications, s'il disoit la vérité. Squin lui rapporta la confession du Templier, dont les horreurs contre la pudeur & la foi ne pouvoient trouver créance dans l'esprit de Philippe. Ayant néanmoins fait arrêter quelques confrères de l'accusé, ils confirmèrent dans l'interrogatoire la dénonciation de Squin. Le Roi, comme on l'a vu, en conféra secrètement avec le Pape, qui avoit encore plus de peine à croire ces abominations. Le premier fil en ce genre d'affaires est toujours le plus difficile à saisir, & manque rarement de conduire à un développement quelconque. Malgré toutes les précautions employées pour le secret, une sourde rumeur se répandit dans le public; chacun se mit à raisonner sur divers indices, on examina plus attentivement, on rapprocha les

ind
aut
par
dét
bie
des
just
Le
ren
plic
Eta
inju
&
form
inn
voit
Pap
enc
aut
cess
I
la
très
tou
méc
que
pou
che
d'er
roy

indices, on donna carrière à sa langue aussi bien qu'à ses conjectures; ces bruits parvinrent jusqu'au Pape: enfin on lui dénonça clairement des griefs précis & si bien circonstanciés, qu'il conçut au moins des soupçons, & crut que l'ordre & la justice exigeoient de lui qu'il fit informer. Le grand-maitre, de son côté, & différens commandeurs de l'ordre des Templiers, tant en France que dans les autres Etats, se plaignirent au Pape des bruits injurieux qui couroient sur leur compte, & requirèrent qu'on fit des procédures en forme, soit pour les absoudre, s'ils étoient innocens, soit pour les punir s'ils se trouvoient coupables. En conséquence, le Pape écrivit au Roi Philippe, plus vif encore dans cette poursuite que dans ses autres desirs, qu'il seroit commencer incessamment les informations.

Le Roi craignit encore l'irrésolution ou la lenteur pontificale. Les Templiers, très-nombreux en France, tenoient à toutes les grandes maisons; & ce qu'on méditoit contre eux n'étant plus couvert que d'un voile rompu de toute part, pouvoit occasionner des mouvemens fâcheux. Il apprit d'ailleurs, que plusieurs d'entr'eux se dispoisoient à s'enfuir du royaume, avec tout ce qu'ils pourroient

Dupot.
100.

enlever de leurs biens. Ce fut alors, qu'après avoir consulté quelques théologiens, il envoya ordre à tous ses baillis & sénéchaux, de se tenir en force & tout prêts pour un jour marqué, & d'ouvrir la nuit suivante les lettres scellées qu'il leur adressoit, avec défense de les lire auparavant sous peine de la vie. Il leur étoit commandé de prendre, chacun dans leur district, les Templiers qui s'y trouvoient, & de les mettre sous bonne garde en différentes forteresses. Tout fut exécuté si ponctuellement, qu'au même jour, treizième d'octobre 1307, les Templiers furent emprisonnés dans toute l'étendue de la France. Le grand-maître Jacques de Molai, gentilhomme Franco-Comtois, fut arrêté dans la maison du Temple, à Paris où il étoit arrivé depuis peu d'Orient, tout couvert des lauriers moissonnés par sa rare valeur sur les terres des Infidèles. Il avoit amené avec lui soixante chevaliers des plus qualifiés de l'ordre, entr'autres Gui d'Auvergne, frère du Dauphin ou duc souverain de cette province. Le Roi s'empara du Temple, & fit saisir dans le royaume tous les biens des Templiers, qui furent commis à des gardes royaux.

Pour prévenir les murmures, dès le

tend
valien
d'un
charn
blée
Paris
Eglis
niver
arrête
quelq
qui n
pée,
l'auto
mes
& qu
confi
gagé
tes fa
s'abar
minat
tudes
Le tr
génér
quatre
frayan
ajout
été. in
depuis
captif
nu sa

lendemain de l'emprisonnement des chevaliers, le 14 d'octobre, suivant la relation d'un écrivain contemporain; savoir Jean chanoine de S. Victor, on fit une assemblée dans le chapitre de Notre-Dame de Paris, où, avec les chanoines de cette Eglise, se trouverent les docteurs de l'université, Guillaume de Nogaret qui avoit arrêté le grand-maitre, le prévôt de Paris & quelques autres officiers du Roi. Nogaret, qui manioit aussi bien la parole que l'épée, exposa le fait, avec les motifs qui l'autorisoient; c'est-à-dire les crimes énormes dont on chargeoit les Templiers, & qu'il réduisit à trois chefs. Le premier consistoit à renier J. C. quand ils s'engageoient à l'ordre, & à faire des insultes sacrilèges au crucifix. Le second, à s'abandonner entr'eux à des infamies abominables, avec défense d'avoir des habitudes ailleurs, dans la crainte de l'éclat. Le troisieme, à adorer dans les chapitres généraux une idole monstrueuse qui avoit quatre pieds, & la tête d'un fantôme effrayant, avec une grande barbe. On ajoutoit que ces pratiques impies avoient été introduites parmi eux, au moins, depuis quarante ans, par un grand-maitre captif des Sarasins, dont il n'avoit obtenu sa liberté qu'en leur promettant de

V. Baluz.
vit. prim.
p. 9

les faire observer dans tout son ordre. Le lendemain de cette dénonciation, le Roi ne se tenant encore assuré contre la considération acquise aux Templiers par leur noblesse, leurs alliances, leurs dignités & leurs richesses immenses, il assembla dans son propre jardin le clergé & le peuple de sa capitale, à qui l'on fit un discours, en forme de manifeste, sur la décadence honteuse & la soudaine catastrophe d'un ordre jusques-là révérend. On ne manqua point de présenter une seconde fois l'affreux tableau des scélératesses, qui obligeoient à user d'une rigueur si étonnante.

Aussi-tôt après, on commença l'interrogatoire du grand-maître & des chevaliers arrêtés avec lui à Paris. A l'exception de trois qui nierent tout, les cent quarante accusés confessèrent, avec le grand-maître, les impiétés & les infamies qu'on leur imputoit. Quelques-uns ajoutèrent qu'ils avoient tâché d'expié ces forfaits par la confession & la pénitence, qu'ils avoient même songé à quitter l'ordre; mais qu'ils avoient été retenus, par la crainte du grand pouvoir dont il jouissoit. Ils prétendirent par la suite, & non pas sans vraisemblance, qu'ils n'avoient été induits à cet aveu,

qu'
C
qu'
che
Pré
non
du
vert
atte
l'Es
noir
quo
fiter
pris
d'un
Ter
pou
pris
faisa
tem
env
Bér
avec
met
que
l'inc
dev
té o
lai
clair

qu'à force de menaces & de promesses.

Cependant le Pape trouva mauvais qu'on eût procédé si vite à la prise des chevaliers, & spécialement que le Frère Prêcheur Ymbert, plus connu sous le nom de Guillaume de Paris, confesseur du Roi, eût présidé à l'interrogatoire en vertu de son seul titre d'inquisiteur, sans attendre un ordre particulier du Chef de l'Eglise, dans une affaire qui en concernoit le gouvernement général. C'est pourquoi il suspendit les pouvoirs de l'inquisiteur, ainsi que des évêques qui avoient pris part à ces procédures, & se réserva d'une manière formelle toute l'affaire des Templiers. Il écrivit encore au Roi, pour se plaindre de ce qu'il avoit entrepris sur la juridiction ecclésiastique, en faisant arrêter des gens soumis immédiatement au S. Siège : en même temps, il envoya les cardinaux Etienne de Sufi & Bérenger de Frédole, afin de conférer avec le Monarque, & de l'engager à remettre entre leurs mains, tant les biens que les personnes des Templiers. Le Roi, l'inquisiteur & les évêques se justifierent devant le légat, en alléguant la nécessité où ils s'étoient crus d'obvier sans délai au péril de la religion, manifesté si clairement par les découvertes que leur

Spicil. r.
x. P. 357.

Baluz. t. 2. p. 114. diligence avoit procurées. Dans sa réponse au Pape, le Roi qui craignoit tout retard & tout obstacle, oublia sa roideur ordinaire, & dit que les droits de l'Eglise ne lui étoient pas moins chers que les siens propres; qu'il n'avoit pas cru les enfreindre en arrêtant les Templiers sur les réquisitions des inquisiteurs, qui sont en France les délégués des Papes; qu'au reste, à la réception des lettres pontificales, il avoit incontinent remis les prisonniers entre les mains des deux cardinaux légats. Quant à leurs biens pendant, ajouta-t-il, nous les ferons garder fidèlement nous-mêmes, pour être uniquement employés au secours de la Terre-Sainte, suivant leur destination primitive. Le Pape satisfait leva la suspensé

Spicil. t. 2. p. 360. prononcée contre les évêques & les inquisiteurs: mais à condition que chacun d'eux, dans son diocèse & son territoire, se borneroit à l'examen des particuliers accusés, lesquels ne seroient jugés que par les métropolitains dans leurs conciles provinciaux; sans que ceux-ci pussent encore prendre connoissance de l'état général de l'ordre: ce que le Pape réservoir aux commissaires, qu'il avoit députés à cet effet. Il réserva même à sa personne & au S. Siège, tant l'examen que le ju-

gen
con
C
alor
fait
Phi
de
prit
men
leur
nor
ave
qui
par
Pap
étoi
men
de
en
prin
Esp
All
&
tole
afir
exa
Le
fen
de
fi

gement du grand-maitre & des principaux
commandeurs.

Ce n'est pas que le Pontife ne parût
alors persuadé de la justice des poursuites
faites contre ces illustres accusés. Le Roi
Philippe lui en avoit envoyé quelques-uns
de la première distinction, afin qu'il ap-
prit la vérité de leur propre bouche. Clé-
ment les avoit interrogés lui-même, &
leur en avoit encore joint d'autres, au
nombre de soixante-douze. Tous ces
aveux s'étoient trouvés conformes à ceux
qui avoient résulté des informations faites
par Philippe. Un des propres officiers du
Pape, Templier avancé dans son ordre,
étoit encore venu de son propre mouve-
ment, lui confirmer ces dépositions, avec
de grands signes de repentir. Le Pape,
en conséquence, avoit écrit à tous les
princes de la Chrétienté, en Italie, en
Espagne, en Angleterre, en Ecosse, en
Allemagne, en Bohême, en Pologne,
& jusqu'en Chypre où les Templiers n'é-
toient guère moins puissans que le Roi,
afin de procéder à des informations aussi
exactes qu'en France. Par-tout il fut obéi.
Les chevaliers voulurent d'abord se dé-
fendre en Chypre : mais Amauri, seigneur
de Tyr & régent du royaume, s'y prit
si bien, qu'ils rendirent les armes, sa

soumirent aux volontés du Pape, & se laisserent tous arrêter, & répartir en des prisons séparées.

Toutefois Clément V ne laissoit pas de craindre la précipitation & la moindre démarche irrégulière, dans un coup d'éclat dont il prévoyoit avec raison que le bruit retentiroit jusques dans les générations les plus reculées. C'est pourquoi il s'appliquoit en toute rencontre à tempérer la chaleur du Roi Philippe. Ce Prince n'épargna rien lui-même, pour se mettre à l'abri des reproches. Quoiqu'il eût déjà consulté plusieurs fois les docteurs de son royaume, l'heure de porter le coup décisif approchant, il voulut encore s'aboucher avec le Souverain Pontife. En allant le joindre à Poitiers, il assembla un parlement nombreux; c'est-à-dire les états généraux du royaume, dans la ville de Tours, au mois de mai 1308. Il vouloit, selon Jean de S. Victor, montrer la droiture de ses intentions & la sagesse de ses procédés, en se conformant à l'avis des gens de toute condition. C'est pourquoi, non content d'admettre aux délibérations les nobles & les lettrés, il prit les suffrages de la bourgeoisie même. C'est la première assemblée des états-généraux, où nos Rois aient admis le tiers-état.

V. Baloz.
vit. prim.
Clem. V.

Tous
des p
accu

L'
Poiti
sence
éclair
mûre
offici
roien
nou
ces
faire.

que
l'aver
les r
seroie
proch
nus
Princ

Le
mém
maitr
qu'on
fet:
blis
chag
& ne
en se
laisse

Tous, après avoir pris communication des procédures & des aveux divers des accusés, les jugerent dignes de mort.

L'affaire n'en fut pas moins discutée à Poitiers entre le Pape & le Roi, en présence des cardinaux & d'autres personnes éclairées, ecclésiastiques & laïques. Tout mûrement considéré, il fut résolu que les officiers royaux garderoient & administreroient les biens des Templiers, jusqu'à nouvel ordre de la part des deux puissances sur l'usage qu'il conviendrait d'en faire. Quant à leurs personnes, on arrêta que le Roi ne les feroit pas punir sans l'aveu du Pape; mais qu'il continueroit à les retenir sous bonne garde, & qu'ils seroient entretenus sur leurs biens jusqu'au prochain concile. Les chevaliers détenus furent mis alors entre les mains du Prince.

Le Pape avoit dessein de faire par lui-même l'information concernant le grand-maître & les principaux officiers de l'ordre, qu'on avoit déjà fait partir pour cet effet: mais quelques-uns d'entr'eux, affoiblis par la prison & plus encore par le chagrin, étoient tombés malades en route, & ne pouvoient se soutenir à cheval; en sorte qu'on avoit été contraint de les laisser à Chinon en Touraine. Le Pape

commit en sa place les cardinaux de Frédole & de Sufi pour informer en son nom, tant sur ces chevaliers distingués que sur tous ceux qui avoient un rapport direct au corps entier, avec charge de lui en faire le rapport par écrit en forme authentique.

Les deux cardinaux se transporterent à Chinon, où ils examinerent le grand-maitre, le visiteur de France, les commandeurs de Chypre, de Guyenne & de Normandie. Tous les cinq confirmèrent les dépositions faites contre l'ordre, parurent sincèrement repentans de ces crimes, & demanderent avec tant d'instance l'absolution des censures qu'ils avoient encourues par-là, que les légats ne crurent pas devoir la leur refuser. Le grand-maitre enchérissant sur les autres dans la détestation de ces forfaits, & dans l'empressement à les faire cesser, voulut encore ajouter à leur preuve le témoignage d'un frère servant qui étoit personnellement attaché à sa maison, & qui confessa d'une manière claire & précise le renoncement à J. C. C'étoit pour la seconde fois que le grand-maitre donnoit son aveu. Les cardinaux retournerent à Poitiers, pour faire un rapport exact & circonstancié au Souverain Pontife. ils lui re-

mire
thent
inféra
conv
pour
Ces
assez
l'on p
ultérie
au S.
Temp
missan
que d
eux,
vôt d'
de M
dirent
que c
se rép
pour
suivan
tife.
plus g
nage d
la dépr
de vigi
On se
les pro
Tours
deaux

mirent en même temps & en forme authentique, les pièces justificatives, qu'il inféra pour la plupart dans la bulle de convocation, qui fut donnée peu après pour le concile général.

Cependant on crut n'être pas encore assez préparé pour ce fatal jugement, & l'on procéda sans délai à des informations ultérieures. Le Pape réservant toujours au S. Siège ce qui regardoit le corps des Templiers, établit en sa place huit commissaires apostoliques; savoir l'archevêque de Narbonne, les évêques de Bayeux, de Limoges & de Mende, le prévôt d'Aix, les archidiares de Rouen, de Maguelone & de Trente. Ils se rendirent à Paris, province de Sens, tandis que cette métropole étoit vacante; puis se répandirent dans tout ce district, pour faire les citations par eux-mêmes, suivant l'ordre exprès du Souverain Pontife. On présuinoit apparemment que le plus grand désordre étoit dans le voisinage de la capitale, centre ordinaire de la dépravation, & qu'il y demandoit plus de vigilance que dans le reste du royaume. On se contenta d'envoyer la citation dans les provinces de Rheims, de Rouen, de Tours, de Bourges, de Lyon, de Bourdeaux, d'Auch & de Narbonne. Après

les débaïs convenables, les commissaires tinrent leur tribunal dans le palais épiscopal de Paris, le 22 novembre 1309.

On y déclara aux prisonniers, qu'ils avoient toute liberté de se défendre. Un inconnu qui se dit du même nom & de la même province que le grand-maitre, vint en habit séculier, se donna pour un Templier fugitif, & affirma que pendant dix ans qu'il avoit porté l'habit de l'ordre, il n'en avoit ni aperçu ni appris le moindre mal. On le prit pour un aventurier, qui cherchoit quelque ressource à son indigence. En effet, il commença par demander le nécessaire dont il étoit dépourvu, & n'articula rien de sensé; il parut au contraire hors de son assiette naturelle, & si peu susceptible de raison, qu'on le soupçonna de contrefaire l'imbécille. Cependant le grand-maitre commença lui même à tergiverser. Les commissaires lui ayant demandé s'il vouloit défendre son ordre, il répondit que cet ordre avoit été approuvé solennellement par le S. Siège, & en avoit reçu les privilèges les plus honorables. Puis se répandant en plaintes, il représenta l'impossibilité où il étoit de se défendre, son incapacité dans les lettres, la privation de sa liberté, son dénuement

de

de t
qu'il
niem
vie l
fourr
mes.
dans
trop
pluſie
qu'il
témoi
& de
Les
tion,
aux p
cette
qu'eux
l'horre
sur lui
croix.
taires,
il paru
ment
Plût à
les imp
Tartar
le char
vacités
des jug
volonté

Tom

de toute commodité & de tout bien; qu'il n'avoit pas quatre deniers en maniere, & n'usoit pour le soutien de sa vie languissante que de ce qu'on lui fournissoit comme au plus vil des hommes. Tout ce qu'il reconnut de blâmable dans ses confrères, fut qu'ils avoient été trop vifs à poursuivre leurs droits contre plusieurs prélats. Il ajouta néanmoins, qu'il étoit disposé à s'en rapporter aux témoignages des princes, des seigneurs & des évêques.

Les juges fort surpris de cette variation, lui relurent ce qu'il avoit confessé aux premiers commissaires du Pape. A cette lecture, il se montra plus étonné qu'eux, ajouta les démonstrations de l'horreur à celles de l'étonnement, & fit sur lui à deux reprises le signe de la croix. Il lui échappa quelques défis militaires, d'une manière ambiguë néanmoins; il parut quelques momens extraordinairement sombre & rêveur, puis il s'écria: Plût à Dieu qu'on en usât par-tout avec les imposteurs, comme les Arabes & les Tartares, qui du cimenterre partagent sur le champ ces monstres en deux! Ces vivacités ne troublèrent point le flegme des juges. Ils lui offrirent un délai à sa volonté, avec les autres moyens qu'il

jugeroit nécessaires pour préparer ses défenses. Il répondit avec honnêteté à ces offres, il accepta le délai; l'espérance & la tranquillité parurent renaître dans son cœur: mais soit qu'il vit ensuite que c'étoit un parti pris de proscrire son ordre, soit qu'il ne lui eût point trouvé de défenseurs assez généreux pour s'exposer au ressentiment des puissances déclarées manifestement, soit enfin que les charges, au moins sur quelques articles, fussent telles, que la justification devint impossible; quand il fut question de produire les défenses attendues, on ne vit rien paroître de précis, ni de concluant. Le grand-maître en personne se contenta d'alléguer vaguement, qu'il n'y avoit point d'églises où le service divin se célébroit mieux que dans celles des Templiers; qu'on ne faisoit nulle part plus d'aumônes que chez eux; qu'il n'étoit ni état, ni religion, ni nation au monde, où l'on montrât autant d'ardeur pour la foi; quant à lui-même, qu'il croyoit en bon Chrétien tout ce qui est de la foi catholique; qu'au reste le Pape s'étant réservé le jugement de sa personne & des principaux chevaliers, il se tenoit prêt à comparoître devant le Pontife, & n'avoit plus rien à dire avant cela.

C
soix
avoit
leur
avoit
form
pou
des
droie
être
elle
écrit
que
de se
vectiv
soient
d'infir
par a
lâches
oublie
couve
prime
l'envie
posent
leur p
leur c
se dé
trembl
Cett
tainem

On fit comparoître après lui jusqu'à soixante & quatorze Templiers, qui avoient demandé à défendre l'ordre. A leur première réquisition, le Roi Philippe avoit expédié ses lettres-patentes, conformément à la commission pontificale, pour faire transporter à Paris tous ceux des chevaliers emprisonnés, qui voudroient s'employer à cette défense. Pour être concertés entre tant de personnes, elle n'en fut pas plus satisfaisante. Les écrits qu'ils produisirent, ne présentent que des éloges de l'ordre en général & de ses fonctions, avec de violentes invectives contre tous ceux qui le flétrissoient. Ils les traitent d'hérétiques & d'infidèles, de calomniateurs corrompus par argent, au moins d'amies viles & lâches, à qui la crainte de la mort a fait oublier celle de l'infamie dont ils se sont couverts à jamais eux-mêmes. Ils s'expriment sur-tout avec énergie, contre l'envie & la cupidité de ceux qu'ils supposent avoir suborné ces faux frères, en leur persuadant qu'un aveu contraire à leur conscience étoit l'unique moyen de se dérober aux supplices qui les faisoient trembler.

Cette manière de se défendre n'est certainement rien moins que satisfaisante :

mais on doit observer que, quoi qu'il en fût du fond des choses, il leur étoit bien difficile dans les conjonctures où ils se trouvoient, d'employer d'autres moyens que ces réclamations générales. Il est encore à remarquer, que les soixante-quatorze chevaliers commettant quatre d'entre eux pour défenseurs de tous les autres, souscrivirent d'avance à tout ce que ceux-ci diroient ou écriroient de favorable à la dignité de l'ordre, mais protestèrent en même temps contre tout ce qu'ils avanceroient de contraire : procédé qu'on donna pour illusoire, & qu'on prétendit ne tendre qu'à gagner du temps; sur-tout, quand ils déclarèrent ne vouloir fournir leurs moyens décisifs qu'en présence du concile général. Aussi la procédure ne laissa point de se poursuivre avec beaucoup d'activité à Paris, où, après toutes les informations & les confessions déjà faites, on entendit encore deux cent trente & un témoins, partie chevaliers, partie étrangers à l'ordre.

Les prisonniers ainsi pressés apprirent encore que l'archevêque de Sens, Philippe de Marigni, transféré depuis peu de ce siège, de celui de Cambrai, devoit incessamment tenir à Paris le concile de la province, pour faire les informations

per
stric
ceux
sens
app
Sen
de M
la c
pouv
dése
rega
ce n
leura
suffra
quant
comm
sur le
autori
affaires
En
les év
contre
porter
ciaux
damna
encore
inquie
provin
désiroi
jugeme

personnelles sur les Templiers de son district. Sous prétexte qu'il y avoit parmi ceux-ci plusieurs frères chargés de la défense générale de l'ordre, tous les autres appelerent par proviion, du concile de Sens au Souverain Pontife. L'archevêque de Narbonne, en qualité de président de la commission de Paris, répondit qu'ils pouvoient sur le champ présenter leurs défenses en toute liberté; que l'appel ne regardoit ni lui ni ses collègues, puisque ce n'étoit pas d'eux qu'on appelloit; d'ailleurs, que l'archevêque de Sens & ses suffragans leur étoient si peu subordonnés quant à leur concile, que le Pape avoit commis aux prélats de cette province, sur les Templiers de leur ressort, la même autorité qu'avoit la commission pour les affaires générales de l'ordre.

En effet, Clément V. avoit chargé tous les évêques de la Chrétienté d'informer contre les chevaliers du Temple, & de porter ensuite dans leurs conciles provinciaux la sentence d'absolution ou de condamnation sur les particuliers. Il avoit encore statué, qu'outre les évêques, les inquisiteurs délégués du S. Siège dans les provinces diverses seroient admis, s'ils le désiroient, à ces informations & à ces jugemens. La circonspection, du moins

extérieure & de bienfiance, fut poussée jusqu'à obliger les évêques à prendre pour adjoints dans ces informations, deux chanoines de leur cathédrale, deux Frères Prêcheurs & deux Frères Mineurs, religieux les plus renommés alors pour leur capacité & leur vertu.

Le concile de la province de Sens, quoique les actes en soient perdus, est le plus connu de ceux qui se tinrent à ce sujet.

Nang. On sait, par les auteurs du temps, qu'on y jugea les causes particulières de chaque Templier, dont quelques-uns furent déchargés simplement, d'autres après une pénitence canonique, plusieurs condamnés à une prison perpétuelle, & cinquante-neuf livrés comme relaps & contumaces au bras séculier, puis brûlés à Paris où se tenoit le concile. On déterra même les ossemens du Templier Jean de Thur, comme d'un sacrilège notoire, & on les jeta dans le bucher. Le concile provincial de Rheims qui se tint à Senlis, livra neuf relaps au juge séculier, qui les fit aussi-tôt brûler. Ce qu'il y a d'étonnant & qui fit d'étranges impressions sur l'esprit des peuples, c'est que tant ces neuf de Rheims que les cinquante-neuf de Sens, rétractèrent tous leur aveu à la mort, & protestèrent que c'étoit la crainte

cont. Spi-
cil. ed.
nov. t. 3.
p.63. Ba-
luz. vit.
Pap. t. 1.
p. 16.

des
fes
Pro
Ro
mé
arre
&
du
I
tes
freu
étra
enc
les
rest
tiqu
tent
Da
les
on
avo
cile
rela
roit
ceu
crai
bien
con
train
d'ac

des tourmens & les inductions artificieuses qui le leur avoient arraché. Dans la Provence, qui appartenoit à Charle II, Roi de Naples, les Templiers eurent le même sort qu'en France. Ils furent tous arrêtés le même jour, examinés ensuite & jugés; & plusieurs subirent la peine du feu.

Nous ne prétendons pas retracer toutes les scènes qu'offrit cette tragédie affreuse, soit à la France, soit aux pays étrangers; d'autant plus qu'en bien des endroits on a dédaigné d'en conserver les honteux monumens. Toutefois il n'en reste que trop, pour le tourment des critiques, qu'ils exercent depuis si longtemps sans jamais les avoir pu satisfaire.

Dans la province de Ravenne en Italie, les Templiers nierent tous les crimes dont on les chargeoit, & furent absous, sans avoir été appliqués à la question. Ce concile provincial fit même un sage décret, relatif sans doute aux accusés qu'on pourroit découvrir par la suite. Il porte que ceux-là seront encore absous, que la seule crainte des tourmens, pourvu qu'elle soit bien constatée, réduiroit à faire des aveux contre eux-mêmes. En Toscane au contraire, la plupart des chevaliers tomberent d'accord de la justice des accusations, &

Conc.
Hard. t. 7.
p. 1317,
&c.

Bzov. an.
1308. n.

le petit nombre de ceux qui nierent les faits, en fut convaincu.

Conc. Quant à l'Allemagne, on ne fait guère
 Hard. ubi que ce qui se passa au concile pro-
 supr. vincial de Mayence. Le plus qualifié des
 Templiers du pays, Hugues Comte du
 Rhin, y entra brusquement à la tête de
 vingt chevaliers bien armés, & se pré-
 valut avec hauteur du désaveu que ses
 confrères pros crits dans les autres Etats
 avoient soutenu dans les tourmens jus-
 qu'au dernier soupir. L'Archevêque Pierre
 témoigna de grands égards pour des sol-
 liciteurs si imposans, leur promit avec un
 air d'intérêt d'agir de son mieux pour
 eux auprès du S. Père, les congédia hon-
 nêtement & différa la sentence. Il ne la
 rendit qu'après avoir écrit au Pape selon
 sa promesse; & les Templiers de cette
 province y furent absous. En Angleterre,
 ils furent tous arrêtés le même jour, aussi
 bien qu'en France; & plusieurs aussi,
 dans le voisinage contagieux de la capitale,
 confessèrent des désordres semblables à
 ceux des chevaliers François.

Ibid. Leur sort fut tout différent en Espagne,
 Baluz. t. où ils furent déclarés innocens; quoiqu'ils
 l. Pap. p. eussent pris les armes pour se défendre,
 665. au moins en Aragon, dont le Roi Jacques
 II fut obligé de leur faire la guerre en

rég
 leu
 ils
 &
 & t
 ast
 avo
 mai
 le p
 avo
 sou
 eile
 que
 mer
 en n
 aille
 gén
 L
 proc
 jour
 du
 le P
 jusq
 Enfi
 trou
 ques
 du f
 comp
 atten
 tint

régle. Dans les fers où on les mit après leur défaite, & même dans les tortures, ils soutinrent constamment que leur vie & celle de leurs confrères étoient pures & sans tache. On voit cependant par les actes du concile de Tarragone, qu'il y avoit des coupables dans ces contrées; mais non pas au point où la renommée le publioit. Ceux de cette province, après avoir été absous des censures, furent soumis à la pénitence canonique. Au concile de Salamanque, composé de dix évêques de Castille, on prononça unanimement en faveur des particuliers accusés, en renvoyant au Pape, comme par-tout ailleurs, le soin de prononcer sur le sort général de l'ordre.

L'instruction d'une si vaste & si grave procédure n'avoit pu s'expédier pour le jour assigné en premier lieu à l'ouverture du concile de Vienne: ce qui engagea le Pape à la différer d'un an; c'est-à-dire jusqu'au premier octobre de l'année 1311. Enfin ce terme fatal étant arrivé, il se trouva au concile environ trois cens évêques, avec un grand nombre de prélats du second ordre, abbés & prieurs, sans compter les députés de tout ordre. En attendant l'arrivée du Roi Philippe, on tint plusieurs conférences, où on lut les

actes des procédures diverses faites jusques là. L'avis uniforme de tous les évêques, à l'exception de quatre seulement, un Italien & les trois archevêques de Sens, de Rheims & de Rouen, fut qu'on devoit encore écouter les accusés dans leurs défenses. On ne voit par aucun monument, que le Pape ait eu égard à cette remontrance, durant tout l'hiver qui se passa principalement à conférer sur cette grande affaire. Enfin le vingt-deuxième jour de mars 1312, cent quatre-vingt-quatre ans depuis l'approbation de l'ordre des Templiers, le Pape Clément dans un consistoire secret de cardinaux & d'autres prélats, le supprima par voie de provision & d'ordonnance apostolique, ainsi qu'il s'exprime lui-même, & non pas par manière de sentence définitive; parce qu'il ne pouvoit de droit ajoute-t-il, prononcer ainsi suivant les informations & les procédures: expressions énigmatiques & entortillées dont on s'efforceroit en vain de saisir le sens, & qui laisseront à jamais un souche bien fâcheux sur cette étrange décision. La provision est encore plus inintelligible, quant aux personnes & aux biens des chevaliers, qu'elle réserve à la disposition de l'Eglise & de son chef. Philippe le Bel, en arrivant à Vienne

ve
l'o
de
co
un
des
de
dév
con
son
de
glo
cell
enfi
tion
des
bien
ces
gion
mie
l'on
Ho
y e
laiff
les
autr
Ter
non
l'ex

vers le commencement d'avril, trouva l'ouvrage tout fait; & il ne s'agit plus que de publier le jugement en sa présence, comme on le fit le troisième jour de ce mois.

Le 2 mai suivant, Clément V, par une nouvelle bulle, appliqua les biens des Templiers aux Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem, qui étoient pareillement dévoués à la défense des Lieux Saints contre les Infidèles, & qui avoient consommé depuis quelques mois, le jour de l'assomption de la Vierge, une des plus glorieuses conquêtes sur les Turcs; savoir celle de l'isle de Rhodes, dont ils ont ensuite porté le nom jusqu'à leur translation à Malte. Cependant à la sollicitation des souverains d'Espagne, on donna ces biens aux ordres militaires, établis dans ces contrées pour la défense de la religion contre les Mores: application bien mieux entendue que celle de France, où l'on prétend que la libéralité envers les Hospitaliers ne fut qu'apparente; tant il y eut de distractions faites & de charges laissées sur les biens du Temple, soit pour les frais des procédures, soit sous mille autres prétextes. Quant aux personnes des Templiers qui restoit en très-grand nombre, la bulle ordonne encore, qu'à l'exception de quelques-uns des princi-

paux dont Clément se réserve nommément la destinée, les autres continueront à être jugés par les conciles de leurs provinces auxquels on prescrit la marche suivante : Ceux qui seront trouvés innocens ou dignes d'être absous, auront une subsistance honête sur les revenus de l'ordre ; on usera d'indulgence envers ceux qui auront confessé leurs erreurs ; les impénitens & les relaps seront traités à la rigueur ; ceux qui après la question même persisteront à nier qu'ils soient coupables, seront mis séparément, ou dans les maisons de l'ordre, ou, aux dépens de l'ordre, en différens monastères ; pour les fugitifs, on les sommera par acte public de se présenter aux conciles provinciaux, dans le terme d'une année, sous peine d'être traités aussi-tôt après en hérétiques notoires.

Philippe le Bel si bien satisfait sur l'article qu'il avoit le plus à cœur & si fatigué cependant par les lenteurs de la cour pontificale dans les poursuites contre la mémoire du Pape Boniface ; ce Prince, dis-je, parut enfin traitable sur ce dernier différent, qui déjà n'avoit que trop scandalisé le Monde Chrétien. Trois savans cardinaux en présence du Roi & de tout le concile, justifierent par des preuves

de
qu
ne
tes
fior
n'a
Ter
exp
de
avo
selo
giti
pou
pro
cher
sur
cont
U
ou,
de t
vais
de la
elle
qui
l'ens
main
té,
prim
qui a
ter d

de droit la mémoire du dernier Pontife, quant au crime d'hérésie : après quoi on ne daigna pas seulement traiter des autres chefs d'accusation, dont cette omission seule fait sentir la frivolité; si l'on n'aime mieux croire que les malheureux Templiers furent encore les victimes qui expierent, auprès de Philippe, les crimes de Boniface. On déclara que ce Pape avoit été constamment Catholique, &, selon ce qu'ajoute S. Antonin, vrai & légitime pontife de l'Eglise Romaine. Mais pour la satisfaction du Roi, Clément V prononça qu'on ne pourroit jamais rechercher ce Prince ni ses successeurs, sur ce qu'il avoit fait contre Boniface ou contre l'Eglise.

Un autre objet du concile de Vienne, ou, pour mieux dire, l'objet commun de tous les conciles dans ces temps mauvais, c'étoit l'article si souvent remanié de la réformation. A proprement parler, elle ne sauroit tomber sur le dogme, qui est invariable & toujours pur dans l'enseignement public : mais l'Eglise ne maintient le sacré dépôt dans cette pureté, que par son attention constante à réprimer les esprits téméraires ou singuliers, qui aiment dans tous les temps à s'écarter des chemins battus. Dans celui que

nous décrivons ; c'est-à-dire dans le renouvellement encore très-informe des sciences & des études, le goût des systèmes & de la subtilité s'étendoit à tout. De la vaine métaphysique puisée dans les œuvres mal entendues d'Aristote & de Platon, on voulut pénétrer jusques dans les profondeurs de l'être divin, dans les principes du bonheur surnaturel, & dans les secrets inintelligibles d'une spiritualité ou mysticité qu'on imaginoit y conduire.

Pierre Jean d'Olive, Franciscain mort quinze ans auparavant, avoit soutenu ou donné lieu de soutenir que l'essence divine engendre & est engendrée : erreur déjà condamnée par le quatrième concile général de Latran dans les écrits de l'Abbé Joachim, autre visionnaire dont Pierre Jean d'Olive étoit grand admirateur. On accusoit encore celui-ci d'avoir avancé plusieurs autres nouveautés scandaleuses, particulièrement que l'ame raisonnable n'est pas la forme substancielle du corps humain : ce qui paroît signifier, que le corps & l'ame dans l'homme ne constituent pas essentiellement une seule & même personne ; d'où il s'ensuivroit que ce n'est pas tout l'homme, mais l'ame seule qui mérite & démérite. Contre la

pre
Vic
de
qui
tou
les
ble
raïse
du
gné
lut
exp
ose
esse
Il d
l'op
& l
tém
& r
péc
C
fion
sect
com
sous
suiv
ceu
vec
une
fess

première de ces erreurs, le concile de Vienne s'en tint à la décision de celui de Latran; ajoutant que le Fils de Dieu, qui subsiste éternellement avec le Père en tout ce par quoi le Père existe, a pris les parties de notre nature unies ensemble; savoir le corps passible, & l'ame raisonnable qui est essentiellement la forme du corps, & qu'en cette nature il a daigné souffrir & mourir pour opérer le salut de tous les hommes. Puis il prononce expressément que celui-là est hérétique, qui ose soutenir que l'ame raisonnable n'est pas essentiellement la forme du corps humain. Il déclare aussi, mais seulement comme l'opinion la plus probable, que la grace & les vertus sont conférées par le baptême tant aux enfans qu'aux adultes, & non pas uniquement la rémission du péché originel.

Ces décisions furent portées à l'occasion du Frère Mineur Ubertin de Casal, sectateur zélé de Pierre-Jean d'Olive, & comme lui, chef des Franciscains qui, sous le nom de spirituels, se flattoient de suivre leur règle beaucoup mieux que ceux de la commune observance, d'avec lesquels ils se distinguoient déjà par une espèce de schisme. Parce qu'ils professoient publiquement la croyance de

l'Eglise dans toute son étendue, le Pape Clément se contenta de les obliger à rentrer sous l'obéissance des supérieurs ordinaires; & afin de lever leurs scrupules, il rendit, en explication de la règle de S. François, une constitution qui fut approuvée dans un consistoire secret du concile. On y déclare d'abord que l'évangile n'impose point d'autre obligation aux Frères Mineurs qu'au reste des Chrétiens, à moins que leur règle ne les y assujettisse formellement en des termes qui aient force de précepte, & qu'on a soin de spécifier. On explique ensuite la manière dont ils doivent pratiquer la pauvreté religieuse; ce qui faisoit le plus grand sujet de différent entre les deux parties de l'ordre. Ils ne doivent avoir ni revenus annuels, ni argent en maniere, pas même des jardins trop vastes, ni à plus forte raison des vignes ou des champs labourables, point d'églises magnifiques, point d'ornemens précieux & recherchés: en un mot, on les borne à l'usage modeste des choses nécessaires. Une constitution apostolique devoit suffire sans doute, pour étouffer à jamais des dissensions & des rivalités monacales: mais l'esprit zéléateur plie rarement sous la raison, & moins encore sous l'autorité

té.
des
rigor
tigés
à l'a
sédui
autre
H
dang
nom
metta
le Fr
Ces
l'acs.
dissoie
ordre
gards
la m
ou pr
par B
tivité fa
ils sou
vie pa
le ren
confè
soit i
qu'il y
nale,
ternite
étant

té. La bulle réconcilia si peu les frères des deux observances, que plusieurs des rigoristes se séparèrent hautement des mitigés, sur-tout dans la Narbonnoise, où, à l'aide du peuple abusé par leur nom séduisant de Spirituels, ils chasserent les autres, de plusieurs villes.

Il y avoit encore des sectateurs plus dangereux de Pierre-Jean d'Olive, qu'ils nommoient S. Pierre non canonisé; ne mettant de différence entre l'Apôtre & le Franciscain, que celle du culte public. Ces nouveaux enthousiastes étoient des laïcs de l'un & de l'autre sexe, qui se disoient Frères de la pénitence du tiers-ordre, & que le peuple nommoit Bégards, Bégains ou Fratricelles. C'étoit la même secte que celle des Bizoques ou premiers Fratricelles, déjà condamnés par Boniface VIII. Suivant le décret motivé fait, contre eux au concile de Vienne, ils soutenoient que l'homme peut en cette vie parvenir à un point de perfection qui le rende entièrement impeccable, & lui confère un tel degré de grace, qu'il lui soit impossible d'en acquérir davantage: qu'il y peut aussi obtenir la béatitude finale, de la même manière que dans l'éternité; que toute nature intellectuelle étant heureuse en soi, l'ame n'a pas be-

soin des splendeurs de la gloire céleste, pour voir Dieu & jouir de lui. On eût peut-être méprisé ces spéculations chimériques comme les fruits d'un vrai délire, si les conclusions pratiques qu'ils en tiroient, n'eussent été affreuses pour les mœurs. Mais ils prétendoient qu'arrivés à cette perfection où la chair se trouvoit parfaitement soumise à l'esprit, ils ne devoient plus ni jeûner ni prier; qu'ils pouvoient accorder généralement à leur corps tout ce qu'il convoitoit; qu'ils n'étoient plus soumis à l'obéissance des hommes, ni même aux commandemens de l'Eglise. C'étoit une imperfection, suivant eux, que de s'exercer à la pratique des vertus, auxquelles, disoient-ils, l'ame parfaite donne congé. Ils regardoient même comme indigne de la sublimité de leur contemplation, de s'abaisser à méditer la passion & les autres mystères de l'humanité du Sauveur, de recevoir l'Eucharistie, de fléchir le genou devant elle, & de lui donner aucun signe de respect. Le Pape, avec l'approbation du concile, condamna sévèrement cette secte pernicieuse, qui s'étendoit principalement dans les confins de l'Allemagne.

On a vu qu'il y avoit depuis longtemps des associations de femmes dévo-

tes,
par L
où el
tion j
pas e
de V
ment.
s'étoi
dont
somp
tés d
tous l
du se
On
ques
de ce
par é
ges,
tre la
l'amo
sans
ce qu
tréme
du se
La
passac
un c
qu'à
subit
lie,

tes ; nommées Béguines , & instituées par Lambert le Bègue dans les Pays-Bas , où elles se sont perpétuées avec édification jusqu'à nos jours. Celles-ci ne sont pas comprises dans la sentence du concile de Vienne , qui les excepte formellement. Il ne retranche que les abus qui s'étoient introduits à leur occasion , & dont le moindre étoit une curiosité présomptueuse , qui faisoit discuter les vérités de la religion , avec les dangers & tous les travers inévitables aux personnes du sexe travaillées de cette manie.

On en vit les plus funestes effets , jusques dans la capitale de France. Une de ces corruptrices , qui déjà dogmatisoit par écrit , avança dans un de ses ouvrages , avec beaucoup d'autres erreurs contre la foi , qu'une ame anéantie dans l'amour de son Créateur , peut & doit sans remords accorder à la nature tout ce qu'elle demande. Elle tenoit si opiniâtrément à cette doctrine , que le supplice du feu ne put jamais la lui faire abjurer. La séduction , sur-tout en ce genre , passant si aisément de ce sexe à l'autre , un certain Guiard porta le fanatisme jusqu'à se dire l'ange de Philadelphie , & subit de même la peine du feu. En Italie , au pays de Spolète , des ecclésiasti-

ques même & des religieux soutinrent ces affreuses maximes, & sous ce prétexte de l'esprit de liberté, s'abandonnerent sans scrupule à toutes sortes de dissolutions. C'étoient les restes de la secte de Doucin, qui n'avoit pas fini avec ce turbulent novateur, pris & puni de mort quelques années auparavant pour ses principes & ses attroupemens séditieux. Car, sous le spécieux prétexte de la simplicité & de la liberté évangélique, qui avoit entraîné à sa fuite une nombreuse populace, il s'étoit élevé contre toute autorité ecclésiastique, contre le culte public, contre toute obéissance rendue à des hommes. Il instruisoit ses sectateurs à voler quand on ne leur faisoit pas l'aumône, prêchoit que tous les biens étoient communs, débauchoit les femmes à leurs maris, & prétendoit que tous les hommes & les femmes indistinctement pouvoient vivre maritalement ensemble, parce que la charité vouloit que toutes choses fussent communes. Il fut coupé en pièces, ainsi que Marguerite de Trente sa concubine; après qu'on eut long-temps poursuivi sa troupe rebelle, avec une armée de croisés. On punit de même quelques uns de leurs principaux complices, & l'on épargna la multitude abusée.

• Po
prem
Souv
les é
moir
que
tre c
Men
relac
trouv
qu'il
d'abo
comm
stres
gile
jamai
vais.
cale
faisoit
cléric
rer le
les m
charg
clerc
roier
de l'
la lan
tand
donn
qui s

Pour ce qui est de la réformation proprement dite, ou de la discipline, le Souverain Pontife avoit mandé à tous les évêques d'apporter à Vienne des mémoires sur ce sujet. Il ne nous en reste que deux, l'un sans nom d'auteur, l'autre de Guillaume Durand, évêque de Mende : mais dans ces esquisses sur les relâchemens du troisieme âge, nous ne trouvons que trop de preuves du besoin qu'il avoit de réforme. On y attribue d'abord avec raison les dérèglemens du commun des Fidèles, à ceux des ministres de la religion nommés dans l'évangile le sel de la terre, & qui ne sont jamais pour eux seuls ni bons ni mauvais. La source de la dépravation cléricalle étoit le peu de discernement qu'on faisoit des sujets, pour les admettre à la cléricature, & sur-tout pour leur conférer les bénéfices. Par les expectatives & les nominations en cour de Rome, la charge d'âmes passoit journellement à des clercs vagabonds & dissipés, qui ignoroient tout, excepté l'art du manège & de l'intrigue, qui ne savoient pas même la langue du peuple qu'on leur confioit; tandis que les évêques n'avoient rien à donner aux gens lettrés & vertueux, qui se dégoûtoient enfin, portoient leurs

talens à la Cour ou dans les tribunaux séculiers, & souvent devenoient les plus grands ennemis du clergé qui sembloit avoir dédaigné leurs services. L'auteur du mémoire inconnu dit qu'il connoit une cathédrale, où depuis vingt ans l'évêque n'avoit pu conférer que deux prébendes, sur plus de trente-cinq qui avoient vaqué; sans compter les expectatives données sur le reste du diocèse, où le Pape avoit disposé de tous les autres bénéfices dans la même proportion. L'abus alloit jusqu'à entasser sur la tête d'un incapable, & quelquefois d'un enfant, quatre, cinq, six, & jusqu'à douze bénéfices, en un mot plus de revenu, selon les termes du mémoire, qu'il n'en falloit pour l'honnête entretien de soixante bons sujets.

L'épiscopat lui-même, avili par les réserves, n'avoit guère moins à souffrir des élections; soit par les vices des électeurs qui vouloient des évêques aussi vicieux qu'eux, soit par l'importunité & la violence des grands en faveur de leurs proches, soit par les évocations fréquentes des causes d'élection au tribunal apostolique; d'où il arrivoit au moins, que les Eglises demeuroient long-temps vacantes, au préjudice tant du spirituel que du tem-

poré
ses é
part
soien
en p
cour
comm
mun
moire
ment
ciens
& co
doit,
der. C
maine
monie
en cet
pour
des gr
le Pap
parmi
fistoit
liers,
l'hosp
nes,
biens.
tre ce
les co
vœu d
L'a

poriel. Une autre cause du mal des Eglises étoit le défaut de résidence, de la part des curés & des évêques, qui se faisoient illusion sur un devoir si rigoureux, en passant des temps considérables en cour de Rome. La dispense en ce genre, comme en tout ce qui est du droit commun, ne doit avoir lieu, suivant le mémoire, que pour le bien public: autrement elle renverferoit l'autorité des anciens canons qu'il est impie de contredire, & contre lesquels le Pape même n'en doit, & peut-être n'en peut point accorder. On reproche encore à la Cour Romaine, de commettre une espèce de simonie, en exigeant des prélats pourvus en cette cour, les sommes qu'on exigeoit pour l'expédition des titres & le salaire des greffiers, & qui se partageoient entre le Pape & les cardinaux. Il s'introduisoit parmi ceux-ci un nouvel abus, qui consistoit à se procurer des bénéfices réguliers, au grand dommage de la règle, de l'hospitalité qui s'exerçoit chez les moines, de leurs bâtimens & de tous leurs biens. La manière dont on réclame contre ces nouveautés, fait sentir combien les commendes étoient peu conformes au vœu de l'Eglise.

L'abus du pouvoir des clefs n'est pas

rendu moins sensible. Le droit de lancer des censures ne se trouvoit pas seulement entre les mains des premiers prélats : mais ceux-ci le commettoient aux archidiaques & aux doyens ruraux, qui avoient eux-mêmes des substituts beaucoup moins qualifiés, & quelquefois très-ignorans; d'où il arrivoit qu'il y avoit des excommunications sans nombre, & souvent sans cause. On cite des paroisses, où l'on voyoit jusqu'à quatre cens, & même jusqu'à sept cens excommuniés. La vie d'une quantité de clercs & sur-tout de bénéficiers, n'étoit ni réglée, ni réservée, pas même décente dans le lieu saint. Ils y conversoient & s'y promenoient pendant l'office, jusqu'à la fin de chaque heure; & à ce moment, ils couroient au chœur, en vils mercenaires, pour recevoir la distribution. Leurs mœurs étoient si équivoques, qu'on propose de mettre en délibération dans le concile, s'il n'est point à propos de leur permettre le mariage, comme aux clercs de l'Eglise Grecque.

On accuse les moines de fuir la gêne du cloître, de se répandre dans le monde le plus dissipé, & jusques dans les marchés & les foires pour y faire le négoce, & scandaliser souvent les peuples par des vices plus crians que les leurs.

leurs
serv
ou
pour
blabl
justic
cle
pour
prop
curés
des r
dre
pour
posé à
d'héro
la pre
dans
les va
à reve
généra
les re
cienne
dressés
En
sur be
Pères
crets,
deux p
des ré
convén
To

leurs. On reproche à d'autres qui s'observoient davantage, de se retirer deux ou trois dans les prieurés champêtres, pour y vivre dans une liberté fort semblable à la licence. On rend néanmoins justice aux religieux mendiants, sur l'article des mœurs, de la science, du zèle pour le salut des ames. On les trouve propres à suppléer au peu de mérite des curés : mais on propose de leur donner des revenus assurés ; ce qui fait comprendre qu'un degré de vertu assez éminent pour que le dépouillement parfait n'y expose à aucun péril, ne demande pas moins d'héroïsme pour la persévérance que pour la première institution. On reprend aussi dans leurs prédications, les subtilités & les vaines recherches ; & on les exhorte à revenir aux méthodes anciennes. En général, on attribue les abus régnans & les relâchemens divers à l'oubli des anciennes règles, & sur-tout des canons dressés par les quatre premiers conciles.

En conséquence de ces mémoires, & sur beaucoup d'autres observations, les Pères de Vienne rendirent plusieurs décrets, qu'ils nomment constitutions. Les deux premiers concernent les exceptions des réguliers. Les avantages & les inconvéniens en avoient été discutés avec

chaleur, par Jacques de Thermes, abbé de Chailli ordre de Cîteaux, & par Gilles de Rome, surnommé le Docteur bien fondé, devenu d'Augustin archevêque de Bourges. Le prélat s'élevoit principalement contre les religieux rentés, enorgueillis de leurs richesses, à ce qu'il prétendoit, & peu soumis aux évêques dont ils avilissoient l'autorité. L'abbé traduisoit grand nombre d'évêques, non seulement comme des hommes entrés dans leurs sièges sans vocation, & souvent par des voies mauvaises, dépourvus de l'esprit de leur état, incapables à plus forte raison de conduire les ames dans les sentiers difficiles de la perfection religieuse; mais comme les vrais tyrans des moines, qu'ils opprimoient par esprit de domination, & ne cherchoient qu'à dépouiller par une odieuse avarice. Le concile prit le milieu entre ces deux extrémités: il défendit aux prélats d'entreprendre sur les biens des moines, d'user contre eux de violence, & de les empêcher d'aller à leurs chapitres généraux ou provinciaux: mais il fut aussi défendu aux religieux, d'administrer, sans la permission du curé, les sacremens d'extrême-onction, d'Eucharistie & de mariage, d'absoudre des cas réservés à l'évêque, d'absoudre aussi

& c
riers
ler à
legs
de p
Q
dians
vella
tale
avoit
permi
cains
leurs
comm
pas a
roient
en leu
non p
roiffes
sans l'i
fession
de l'é
quelqu
quité
la refu
leurs
alors le
tence
leur en
l'Eglise

& d'enterrer les excommuniés ou les usuriers notoires, de détourner les laïcs d'aller à leurs paroisses, de se procurer des legs au préjudice de ces églises, enfin de parler mal des pasteurs ordinaires.

Quant aux démêlés des religieux mendiants avec le clergé, Clément V renouvela dans le concile de Vienne la décrétale de Boniface VIII, que Benoît XI avoit révoquée. En conséquence, il fut permis aux Dominicains & aux Franciscains, de prêcher dans leurs églises, dans leurs écoles & dans les places publiques, comme il se pratiquoit alors; mais non pas aux heures où les prélats prêcheroient eux-mêmes, ou feroient prêcher en leur présence. Ils ne prêcheront pas non plus, ajoute le Pape, dans les paroisses, sans mission de l'évêque, ou sans l'invitation des curés. Pour la confession, ils demanderont l'approbation de l'évêque, qui pourra la refuser à quelques-uns, suivant les règles de l'équité & de la prudence: mais s'il la refuse généralement à tous ceux que leurs supérieurs pourroient présenter, alors les religieux administreront la pénitence en vertu du pouvoir que le Pape leur en donne. Ce privilège excita dans l'Eglise, des débats qui furent très-long,

& souvent très-vifs ; & les prélats n'ont pas cessé de réclamer, jusqu'à ce qu'il ait été enfin abrogé dans ces derniers siècles, pour la tranquillité de la hiérarchie.

Le concile défend aux moines rentés la superfluité dans la nourriture, la vanité dans les vêtements, la chasse, les voyages en cour, & les cabales contre leurs supérieurs : il leur recommande la retraite & l'étude ; sans plus faire mention du travail des mains, trop éloigné des mœurs nouvelles. On défend aux religieuses d'user d'étoffes de soie & de fourrures précieuses, de se coiffer en cheveux, ou de toute autre manière recherchée, de sortir de leurs maisons, sur-tout pour se promener de nuit par les rues, pour aller au bal & aux fêtes mondaines. Sur cette défense étonnante, on peut juger du relâchement qui l'occasionnoit. Le concile veut que toutes les religieuses aient des visiteurs, sans excepter celles qui se disoient chanoinesses séculières, & s'affimiloient aux chanoines.

Aux clercs séculiers, même mariés, comme il n'étoit pas rare d'en trouver alors dans les ordres inférieurs, il est défendu, sous peine de perdre le privilège clérical, de porter des armes, ou d'exercer la profession de boucher, de cabare-

tier,
gue
de p
frapp
hardi
leurs
L'âge
est fix
nat,
cinq
moire
formit
trente
pour
l'imme
la bul
fort an
face V
Il fit
glemen
aux ad
tutions
qu'ils s
néfices
ne soit
tion. F
aux soi
probité
gence,
vres; t

tier, & tout commerce aussi peu analogue aux mœurs ecclésiastiques. Défense de paroître en public, vêtus d'habits qui frappent la vue du peuple, soit par la hardiesse ou l'assortiment bizarre des couleurs, soit par la singularité de la forme. L'âge nécessaire pour recevoir les ordres est fixé à dix huit ans pour le soudiaconat, à vingt pour le diaconat, à vingt-cinq pour la prêtrise. Cependant le mémoire de l'évêque de Mende, en conformité avec les anciens canons, requéroit trente ans pour la prêtrise, & vingt-cinq pour le diaconat. Enfin, par rapport à l'immunité des clercs, le concile révoqua la bulle *Clericis laicos*, qui avoit si fort animé Philippe le Bel contre Boniface VIII.

Il fit aussi, pour les hôpitaux, un règlement fameux, qui a donné l'origine aux administrations laïques de ces institutions. Il défend, sous peine de nullité, qu'ils soient donnés désormais comme bénéfices à des séculiers, à moins que cela ne soit ordonné par le titre de la fondation. Hors de ce cas, ils seront commis aux soins de personnes dignes par leur probité, leur sensibilité & leur intelligence, de devenir les tuteurs des pauvres; toutefois sous l'inspection des ordi-

naires auxquels ils rendront compte annuellement. Cette disposition nous oblige à reconnoître en gémissant, qu'elle fut extrêmement honteuse à plusieurs ecclésiastiques du treizième siècle, comme provenant de leur dureté envers les malheureux dont ils détournoient les biens à leur profit personnel; ce qui força le concile à prendre une méthode toute contraire à celle des siècles précédens: jusques-là on n'avoit pas cru pouvoir mettre ces hospices de charité, en meilleures mains que celles des prêtres & des diacres. D'un autre côté, on condamna l'usage où étoient les juges laïcs, de refuser les sacremens de pénitence & d'Eucharistie aux malfaiteurs qui devoient subir la peine de mort. Les ordinaires sont autorisés à contraindre les juges, par la voie des censures, à corriger cet abus inhumain.

Le concile renouvela aussi la fête du S. Sacrement, instituée plus de quarante ans auparavant par Urbain IV, mais qui sans doute n'avoit pas encore été reçue dans toutes les Eglises, ou qui y avoit été négligée. L'autorisation d'un concile œcuménique la fit célébrer par-tout, & de jour en jour, avec une plus grande solennité. C'est depuis ce temps là que

les
fant
parle
d'ex
par
ratio
hom
ciel
au m
Po
que
langu
conv
dans
dans
ris,
les lie
on é
deux
dén
stituti
natif
indéf
même
du t
de la
cès,
portu
plans
tivité

les Fidèles d'un concert unanime, saisissant l'esprit du concile, quoiqu'il ne parle expressément ni de procession ni d'exposition, ont cru devoir honorer, par ces témoignages éclatans de leur adoration & de leur amour, un Dieu fait homme à qui son état glorieux dans le ciel ne fait pas dédaigner d'habiter encore au milieu des hommes.

Pour la gloire des sciences aussi bien que de la religion, on établit l'étude des langues savantes propres à faciliter la conversion des Infidèles. Il fut réglé que dans les principales écoles, nommément dans les universités de Bologne, de Paris, de Salamanque, d'Oxford, & dans les lieux où résideroit la Cour de Rome, on établiroit deux maîtres pour l'Hébreu, deux pour l'Arabe, & deux pour le Chaldéen. Le promoteur principal de ces institutions fut le célèbre Raimond Lulle, natif de Majorque, personnage presque indéfinissable, de vie d'abord dissipée & même libertine, ensuite frère très-servent du tiers-ordre de S. François, amateur de la solitude & solliciteur assidu des princes, qu'il vit tous & pressa jusqu'à l'importunité, pour les faire entrer dans les plans de son zèle, négociateur d'une activité unique, auteur de plus de volu-

Vading.
ab an.
1312 ad
an. 1315

mes qu'un homme n'en pourroit transcrire & presque lire durant la mesure ordinaire de la vie, accusé d'hérésie & martyrisé chez les Mahométans d'Afrique, homme en un mot si différent de lui-même & chargé de tant de contrariétés inconciliables, que si la moindre partie de ce qu'on en raconte est vraie, les faits les plus romanesques ne sont plus chimériques. On lui a attribué jusqu'à la découverte du grand œuvre.

Les Pères de Vienne prirent encore la croisade en considération. Le Roi Philippe, Louis son fils aîné, Roi de Navarre, & le Roi d'Angleterre promirent de faire le voyage : mais tout aboutit à imposer une décime sur le clergé. Les sommes se recouvrèrent, & la Terre-Sainte resta sans nulle contradiction au pouvoir des Infidèles. Il en sera de même de bien des projets semblables, que nous verrons se renouveler par la suite.

Malgré la multitude & la diversité de tous ces grands objets qui firent la matière du concile de Vienne, il n'y eut que trois sessions, mais qui furent préparées par un bien plus grand nombre de consistoires ou de congrégations particulières. Il fut enfin terminé, avec la troisième session, le sixième jour de mai 1312.

Il ref
des 7
faite
autres
roient
Le
le con
siftés
ques
teurs
damne
nomb
tre Jac
les con
mandi
jà infir
sion qu
& qu'i
extorq
des to
ture de
lustres
maitre
gue, qu
de Fra
Norma
au gran
testeren
innocen
barrassé

Il restoit néanmoins à consommer l'affaire des Templiers, regardée comme imparfaite tandis que le grand-maitre & les autres chefs principaux de l'ordre ne seroient pas jugés personnellement.

Le Pape qui s'en étoit réservé le soin, le commit ensuite à trois cardinaux, assistés de l'archevêque de Sens, de quelques autres prélats & de plusieurs docteurs en droit canonique. Ils les condamnerent à une prison perpétuelle, au nombre de quatre; savoir le grand-maitre Jacques de Molai, le visiteur de France, les commandeurs d'Aquitaine & de Normandie. Ces fameux accusés avoient déjà infirmé, comme on l'a vu, la confession qu'ils avoient faite en premier lieu, & qu'ils prétendirent depuis leur avoir été extorquée par la séduction & par la crainte des tourmens. Quand on leur fit la lecture de leur sentence, les deux plus illustres des quatre; c'est-à-dire le grand-maitre & le frère du dauphin d'Auvergne, que quelques auteurs disent visiteur de France & d'autres commandeur de Normandie, rétractèrent leurs aveux, au grand étonnement du peuple; & protestèrent avec intrépidité qu'ils étoient innocens. Les cardinaux-légats, fort embarrassés, prirent le parti de délibérer se

lendemain sur ce sujet, & les remirent entre les mains du prévôt de Paris, seulement pour les garder jusqu'à ce moment : mais le Roi qui étoit au palais, tint sur le champ conseil, avec les officiers qui se trouvoient auprès de lui, sans y appeler aucun ecclésiastique ; & le même jour sur le soir, il fit brûler ces deux chefs de l'ordre, dans une petite îlle de la Seine, qui étoit entre le jardin du Roi & les Augustins, à l'endroit où est aujourd'hui la place Dauphine. Le supplice ne servit qu'à redoubler leur constance, qui leur inspira une éloquence pleine d'enthousiasme, & fit une impression étonnante sur les assistans. Les deux autres, après avoir été quelque temps en prison, furent mis en liberté, suivant la promesse qu'on leur en avoit faite. Et plût à Dieu qu'on n'eût point mis de différence entre le traitement des quatre. Que de censures amères, & en quelque sorte plausibles, n'eût-on point épargnées par-là aux chefs des deux puissances ?

Nul évènement peut être n'a jamais si bien fait sentir que celui-ci, les tristes inconvéniens auxquels on s'expose en traçant la marche des tribunaux humains sur celle du divin tribunal de la pénitence, où le coupable, seul accusateur

& se
être
con
laps
pliqu
rend
peut
la po
& av
s'éto
la bo
Se
Bel,
avide
finan
où il
tre E
folu
s'être
ce P
une
le R
au de
tre o
comm
trône
heure
qu'ils
perfo
d'enc

& seul témoin contre lui-même, ne peut être absous qu'au moyen de sa propre confession. Par les noms odieux de relaps & de contumaces, bien ou mal appliqués à ceux qui ne veulent pas se rendre leurs propres diffamateurs, on peut faire illusion pour un temps: mais la postérité tôt ou tard use de ses droits, & avec d'autant plus de rigueur, qu'on s'étoit mieux concerté pour lui fermer la bouche.

Selon bien des censeurs, Philippe le Bel, naturellement avide & devenu plus avide encore par le dérangement de ses finances, impérieux, vindicatif au point où il le montra dans ses poursuites contre Boniface VIII, avoit absolument résolu la perte des Templiers; tant pour s'être déclarés hautement en faveur de ce Pape, que pour avoir contribué à une sédition à cause des monnoies que le Roi avoit haussées jusqu'à deux tiers au dessus de leur valeur réelle. D'un autre côté, ils représentent Clément V, comme le vil esclave de Philippe sur le trône pontifical, où il s'estimoit trop heureux de se maintenir par les voies qu'ils prétendent l'y avoir élevé. A des personnes augustes qui craignent le plus d'encourir le blâme & l'exécration des

siècles à venir, nous nous garderons bien d'imputer une atrocité telle que la proscription injuste & réfléchie de la plus belle noblesse du monde Chrétien, ou telle seulement que la servile & cruelle connivence d'un Souverain Pontife. On ne peut donc guère douter qu'il n'y eût bien des vices à reprendre parmi les chevaliers du Temple.

Mais tant d'illustres coupables l'étoient-ils à un tel point, que l'ordre entier méritât le sort funeste qu'on lui fit subir ? grande question qui dure depuis plus de cinq siècles, & qui durera vraisemblablement à jamais. Qu'en importe au fond la décision à l'Eglise ? Ce ne fut pas véritablement son ouvrage ; que la proscription des Templiers, condamnés, il est vrai, dans le concile de Vienne, mais non par ce concile, mais seulement dans un consistoire secret, mais par la voie seule de provision & d'ordonnance apostolique, comme s'exprima Clément ; ce qui signifie tout au plus un mandat particulier du Pape. On doit aussi se souvenir, qu'alors les Pères de Vienne ne trouvoient pas la procédure suffisamment instruite, au moins quant à la condamnation des personnes ; puisque tous unanimement requièrent qu'on en-

tend
défe
seule
de l
cens
au b
vinc
de c
luze
du d
origi
exam
gacit
gé q
suppr
M
prava
dre,
si la
ans y
insult
ture
à la
dème
d'All
d'une
presq
ait eu
bord
qu'ils

tendit encore les chevaliers dans leurs défenses, à l'exception de quatre prélats seulement, dont deux, les archevêques de Rheims & de Sens, pouvoient être censés parties, comme ayant déjà livré au bras séculier les accusés de leurs provinces. Il paroîtroit toutefois bien hardi, de contredire les savans Dupuits & Baluze, deux critiques des plus judicieux du dernier siècle, qui, d'après les pièces originales & les auteurs contemporains examinés avec toute l'attention & la sagacité dont ils étoient capables, ont jugé que l'ordre des Templiers méritoit sa suppression.

Mais il reste encore à savoir si la dépravation étoit aussi générale dans l'ordre, & aussi affreuse qu'on la supposoit, si la pratique invariable depuis quarante ans y étoit de n'admettre personne, sans insulter au crucifix, sans outrager la nature par des impuretés exécrables. Quant à la généralité de l'imputation, elle est démentie par le jugement des Templiers d'Allemagne, d'Aragon, de Castille & d'une grande partie de l'Italie, tous ou presque tous renvoyés innocens. Qu'il y ait eu quelques monstres, corrompus d'abord par les Musulmans d'Outremer, & qu'ils en aient formé à leur tour un bien

plus grand nombre, en France sur tout où l'on avoit le plus de communication avec la Syrie peuplée de François; c'est ce qui ne passe pas la mesure ordinaire de la dépravation humaine. Mais encore, étoit-il expédient en ce cas, de répandre un sang illustre avec cette profusion, de multiplier au su & au vu du peuple ces tortures scandaleuses, d'attiser tant d'horribles bûchers dont le spectacle ne pouvoit laisser que des impressions sinistres? N'eût-il pas mieux valu se conformer à la maxime de S. Augustin, qu'en matière de religion, sur-tout quand le nombre & la qualité des prévaricateurs sont si considérables, il est d'une sage économie d'user d'indulgence? Quelle flétrissure en particulier ne se fut pas épargnée Philippe le Bel, si, content de la prison du grand-maitre & du commandeur Gui d'Auvergne, il ne les eût pas dévoués au bûcher, avec sa précipitation accoutumée, sans nul égard à l'ordre hiérarchique, sous le seul titre de relaps & de contumaces, si peu proportionné, dans le jugement des races suivantes, avec cette effroyable rigueur? C'est tout ce que nous pouvons dire de cette exécution à jamais fameuse. L'historien doit présenter tout ce qui peut di-

ri-ge
par
mo
H
au
leur
née
avo
de
xiè
succ
non
à c
Roi
uni
Les
révo
qui
Pap
le g
prè
igno
Frac
plut
mo
juge
de
eipi
don
C

riger le jugement du lecteur : mais il n'appartient qu'à celui-ci de prononcer, au moins en pareille matière.

Philippe & Clément suivirent de près au tombeau les malheureuses victimes de leur sévérité ; le Pape, le 20 avril de l'année 1314, la même où le grand-maitre avoit été brûlé ; le Roi, le 29 novembre de cette même année, la quarante-sixième seulement de son âge. Il eut pour successeur, son fils aîné Louis X, surnommé Hutin, dans le langage du temps, à cause de son humeur pétulante, & déjà Roi de Navarre du chef de sa mère qui unit ainsi sa couronne à celle de France. Les peuples indignés de tant d'exécutions révoltantes, saisirent avec avidité le bruit qui se répandit sans fondement, que le Pape & le Roi avoient été ajournés par le grand-maitre au tribunal du Juge suprême : méprise affectée d'une maligne Marian l. ignorance, qui attribua au Monarque 15. c. 11. François ce qu'on avoit raconté deux ans plutôt du Roi Ferdinand IV de Castille, mort subitement, après avoir été cité au jugement de Dieu par deux frères du nom de Carvajal, qu'il avoit condamnés précipitamment à la mort pour un assassinat dont ils se prétendoient innocens.

Ce qu'on raconte des mœurs de Clé-

ment V, ne donne pas un grand poids à ses œuvres. Selon Villani, S. Antonin & bien d'autres auteurs, on disoit publiquement qu'il avoit pour maîtresse, la comtesse de Périgord, fille du comte de F... & l'une des beautés célèbres de son temps. On ajoute qu'il aimoit l'argent, avec tant de passion, que tout étoit vénal à sa Cour. Il laissa des trésors immenses à ses neveux & à ses autres parens, race insatiable, & d'une insolence effrénée. Ils se firent encore accuser d'avoir détourné plus de trois cent mille florins d'or, destinés au secours de Baluz. p. la Terre-Sainte. Les cardinaux s'étant
287. assemblés en conclave à Carpentras, pour donner un successeur à Clément, ses neveux Bertrand & Raimond-Guillaume, soit qu'ils craignissent que le Pape futur ne recherchât leur conduite, soit qu'ils voulussent perpétuer leur domination tyrannique dans la cour pontificale, vinrent tout à coup suivis de troupes nombreuses de Gascons à pied & à cheval, tuèrent plusieurs Italiens, pillèrent comme dans une ville prise d'assaut, & mirent le feu en divers quartiers. Les cardinaux s'échappèrent secrètement, par une ouverture qu'ils firent à un mur de derrière du palais épiscopal où ils s'étoient

enferm
il put
ceci a
mort
Philipp
cours
protéc
bler à
souver
puissan
monar
d'Arles
rent à
sensibl
spiritue
chevéc
peu d
Les ci
dont il
vrirent
qui ob
verain
que te
voir d
& aux
ils se f
Le d
mais c
longs
cardina

enfermés, & chacun d'eux s'enfuit où il put, non sans de grands périls. Tout ceci arriva au mois de juillet, entre la mort de Clément V & celle du Roi Philippe. Ils implorèrent aussi-tôt le secours de ce Prince, qui les prit sous sa protection, & leur conseilla de se rassembler à Lyon, réuni depuis peu en toute souveraineté à sa couronne. Cette ville puissante de l'ancienne domination des monarques François, avoit passé aux Rois d'Arles & de Provence qui la transportèrent à l'Empire, puis la réduisirent insensiblement sous les loix absolues, tant spirituelles que temporelles, de son archevêque & de son chapitre, son peu d'accord sur leurs droits respectifs. Les citoyens ennuyés de ces altercations dont ils avoient beaucoup à souffrir, ouvrirent leurs portes aux troupes du Roi, qui obligea le clergé à lui céder sa souveraineté. On conserva, au moins quelque temps, à l'archevêque, le droit d'avoir des troupes & de battre monnoie, & aux chanoines, le titre de comtes où ils se sont maintenus.

Le conclave se tint en effet à Lyon : mais ce ne fut pas sans peine & sans de longs retardemens qu'on y rassembla les cardinaux alarmés ; ce qui fit vaquer le

S. Siège plus de deux ans depuis la mort de Clément V. Ainsi toutes les diligences de Philippe le Bel qui mourut avant ce terme, ne purent procurer un chef à l'Eglise. Louis X, son fils & son successeur, envoya Philippe son propre frère & comte de Poitiers, pour l'exécution de ce dessein. Ce premier prince du sang fut encore six mois à rassurer les cardinaux, qu'il fit enfin revenir à Lyon au nombre de vingt-trois. Mais il y avoit à peine réussi, qu'il apprit la mort du Roi son frère, arrivée au bout de dix-huit mois de regne. Il se trouva fort embarrassé entre ces deux affaires capitales, qui demandoient sa présence en des lieux différens. Il partit pour celui où le rappeloient les soins propres du trône, après avoir mis les cardinaux dans la maison des FF. Prêcheurs, avec des gardes pour les empêcher d'en sortir avant qu'ils eussent rempli le Siège Apostolique. Comme Louis Hutin avoit laissé sa femme Clémence enceinte, le comte de Poitiers fut nommé régent du royaume en attendant la naissance de l'enfant. Ce fut un prince, qui le 15 novembre de cette année 1316 acquit le titre de Roi sous le nom de Jean I, & le perdit en mourant quelques jours après. Le régent son oncle fut aussi

tôt re
Philip
de sa

Le
quar
avoier
d'Euff
prit le
comm
Avign
& nor
Fleuri
peut s
savant
pas m
nomm
par la
aux é
avoit l
farde
tion p
motio
l'année
cat. I
Franç
après,
Franç
La
il érige
véché

tôt reconnu Roi, cinquième du nom de Philippe, & surnommé le Long, à cause de sa taille.

Le septième du mois précédent, après quarante jours de conclave, les cardinaux avoient élu d'une voix unanime Jacques d'Eusse, cardinal-évêque de Porto, qui prit le nom de Jean XXII, & fixa, comme son prédécesseur, son séjour à Avignon. Il étoit François né à Cahors, & non pas de bas lieu, comme l'affure Fleuri, d'après Villani & S. Antonin: on peut se convaincre du contraire, par les savantes discussions de Baluze. On n'est pas mieux fondé à croire qu'il s'étoit nommé Pape lui-même: la lettre circulaire par laquelle il fait part de sa promotion aux évêques, porte expressément qu'il avoit beaucoup hésité à se charger de ce fardeau terrible. On reconnut sa prédilection pour sa patrie, dès la première promotion de cardinaux qu'il fit dans l'année de son avènement au pontificat. Entre huit, il y a sept François, François, & un seul Italien. Quelques années après, il fit encore sept cardinaux, tous François sans aucune exception.

La seconde année de son pontificat, il érigea le siège de Toulouse en archevêché; & pour lui former des suffragans,

il établit en même temps des évêques à Montauban, à S. Papoul, à Rieux, à Lombez, & leur joignit celui de Pamiers. Comme ces retranchemens se faisoient sur la métropole de Narbonne; pour la dédommager, on y créa les évêchés d'Aléth & de S. Pons. Celui d'Albi fut partagé en deux, par l'érection de l'abbaye de Castres en un nouveau siège épiscopal. Dans les provinces de Bourges & de Bourdeaux, Jean XXII créa la même année six nouveaux évêchés, Vabres dans le diocèse de Rhodéz, Condom dans celui d'Agen, Sarlat dans celui de Limoges, S. Flour dans celui de Clermont, & dans celui de Poitiers; Luçon & Maillezais dont le siège fut transféré à la Rochelle vers le milieu du dernier siècle. L'année suivante, il fit encore trois évêchés nouveaux, Tulle dans le diocèse de Limoges, Lavour & Mirepoix dans celui de Toulouse.

Il choisissoit pour ces sièges épiscopaux, des monastères dont les abbés étoient ordinairement faits évêques, afin d'empêcher les oppositions. Bertrand, abbé de S. Benoît de Castres, vit cependant installer un autre évêque à sa place. C'est pourquoi, après avoir donné son consentement, parce qu'en le refusant, à ce

qu'il e
pétuel
présid
de Pa
les lo
Pape
sans le
gneurs
Pape
ques,
les er
dre pa
porelle
entrep
Papes
que a
yeux
les sou
pas fa
abbé a
stres,
qui lu
avec t
biens
core f
fier se
les du
il prêt
du ro
sieurs

qu'il dit, il s'exposoit à une prison perpétuelle, il adressa ses réclamations aux présidens des parlemens de Toulouse & de Paris assemblés. Il soutint que, selon les loix & les usages du royaume, le Pape ne pouvoit pas faire ces érections, sans le consentement du Roi & des seigneurs territoriaux. Il accusa même le Pape Jean de ne multiplier ainsi les évêques, qu'afin de mieux réussir, suivant les errements de ses prédécesseurs, à joindre par toute la terre la puissance temporelle à la spirituelle. Par la suite des entreprises de Jean XXII, le dernier des Papes qui ait alarmé la puissance politique au point de deffiler enfin tous les yeux sur ces longs abus, on verra que les soupçons de l'abbé de Castres n'étoient pas sans fondement. Le différent de cet abbé avec Déodat premier évêque de Castres, fut terminé par une transaction qui lui conserva le titre de son abbaye, avec treize cens livres de revenu sur les biens de ce monastère. Le Pape eut encore soin d'écrire au Roi, afin de justifier ses vues dans ces érections. Pour celles du diocèse de Toulouse en particulier, il prétend avoir travaillé à la tranquillité du royaume, en partageant entre plusieurs la puissance & les richesses d'un

seul évêque, qui étoit, dit-il, presque semblable à un Roi.

Peu après, il publia le recueil des constitutions de Clément V, tant celles qui furent portées dans le concile de Vienne, que celles qui le furent hors de ce concile. Nous en avons déjà rapporté plusieurs dispositions, en assez grand nombre pour en donner une idée suffisante. On les nomma Clémentines, du nom de leur auteur, qui ordonna qu'elles servissent de règles dans les écoles & les tribunaux. Le recueil en est divisé en cinq livres, comme le Sixte des Décrétales, dont il fut quelque temps nommé le septième.

Jean XXII eut bientôt des soucis plus inquiétans. L'ignorance où l'on étoit alors des secrets de la nature & de la physique, faisoit attribuer à la magie une vertu bien propre à nourrir cette pusillanimité. Pour se venger de quelques traits de sévérité, on avoit tenté d'empoisonner le Pape. Les conjurés n'ayant pu réussir à lui faire prendre le breuvage où ils avoient mêlé le poison, firent sa figure en cire, & comptoient le faire périr d'une mort lente, en piquant ce portrait, suivant leurs observances superstitieuses, après des invocations infernales. C'est là ce que nous apprend la commission qu'il

Rain. an.
1317. n.
13.

donna,
tre ces
tées en
bien fa
ment,
des., qu
qu'ils fa
ristie da
Entre
voir atte
raud, év
le plus
contre l
ques, n
prison p
de mép
d'exacti
mais Be
rain, aj
par le H
dinal-év
cour séc
qu'il av
du Souv
qui ord
même to
Pape.

A Ta
teur de
vicaire

donna, pour informer & procéder contre ces maléficiers, selon les formes usitées en matière d'hérésie. Ils méritoient bien sans doute cette égalité de traitement, tant pour leurs tentatives homicides, que pour les énormes profanations qu'ils faisoient du baptême & de l'Eucharistie dans leurs maléfices.

Entre ceux qui se rendirent suspects d'avoir attenté à la vie du Pape, Hugues Géraud, évêque de Cahors, fut le personnage le plus considérable. La sentence rendue contre lui par les commissaires ecclésiastiques, ne le condamne cependant qu'à la prison perpétuelle, pour cause de simonie, de mépris du droit d'appel au S. Siège, d'exactions & de violences tyranniques: mais Bernard Guion, auteur contempo-

Baluz.

rain, ajoute que le coupable fut déposé vit. t. 1. par le Pape, ensuite dégradé par le cardinal-évêque de Tusculum, & livré à la cour séculière qui le fit brûler; parce qu'il avoit, disoit-on, machiné la mort du Souverain Pontife. Le juge séculier qui ordonna cette exécution, étoit en même temps le maréchal & le neveu du Pape.

A Tarragone en Espagne, l'inquisiteur de l'ordre de S. Dominique & le vicaire général du diocèse pendant la va-

Emeric.
Direct. p.
265. Vi-
lan ix.c.3

cance du siège, condamnerent les erreurs & les livres d'Arnaud de Ville-neuve, qui vanté pour sa capacité en médecine, s'étoit érigé en théologien avec toute l'arrogance & le ridicule d'un ignorant applaudi. Il étoit cleric de l'Eglise de Valence en Espagne : mais il voulut dogmatifer à Paris, où il s'échappa devant quelques docteurs qui lui firent craindre d'être poursuivi comme hérétique. Il s'enfuit en Italie, comme dans une terre plus sûre alors que la France pour les ennemis de la religion. Quelque temps après, il périt en mer. Les erreurs d'Arnaud, sous un air de réforme, attaquoient principalement le culte extérieur, le régime de la hiérarchie, la conduite des religieux qu'il prétendoit falsifier la doctrine de J. C. & les secours que les théologiens tiroient de la philosophie, dont il vouloit que l'étude fût absolument interdite. Jean XXII divisa vers le même temps la province de Tarragone, afin d'ériger en métropole l'évêché de Saragoffe, auquel il donna cinq suffragans, des onze qu'avoit en tout la Tarragonoise. Il vouloit aussi multiplier les sièges épiscopaux au delà des Pyrénées, comme il avoit fait en deçà : mais il y trouva plus d'obstacles, que
 parmi

parmi
 France
 dre d
 que
 assez
 épisco
 Le
 rint à
 suffrag
 Coma
 femme
 & de
 mens
 tion
 glise d
 rés inf
 siastiqu
 rituel q
 de l'év
 que la
 cent d
 ment n
 défend
 bauche
 nes sus
 on leu
 être la
 bits. L
 toute e
 travent
 Tom

parmi les peuples doux & dociles de la France. Les Espagnols, pour se défendre d'une manière plausible, alléguèrent que ces sièges partagés n'auroient plus assez de revenu pour soutenir la dignité épiscopale.

Le concile que Rainald de Ravenne Tom. xj.
tint à Bologne l'an 1317 avec ses huit Conc. p.
suffragans les évêques de Bologne, de 1655.
Comachio, de Forlimpopoli, de Césenne, de Regio, de Parme, d'Imola & de Cervia, contient plusieurs réglemens qui ne sont pas moins dignes d'attention que ce qui se passoit dans l'Eglise d'Espagne. Il y est dit que les curés institués par des patrons même ecclésiastiques, ne doivent administrer le spirituel qu'après en avoir reçu la commission de l'évêque diocésain. Pour empêcher que la vie licencieuse & l'extérieur indécent des clercs ne les rendent entièrement méprisables aux peuples, il leur est défendu d'approcher des lieux de débauche, de loger chez eux des personnes suspectes, de porter les armes; puis on leur prescrit en détail, quelle doit être la forme & la qualité de leurs habits. La chasse est absolument interdite à toute espèce de religieux. Pour les contraventions à ces réglemens divers, on

impose des amendes pécuniaires aux clercs séculiers ; & aux réguliers , des œuvres de pénitence. Les chanoines se multipliant à l'excès , & l'état même de moine commençant en Italie à être regardé comme une fortune , on statue que le nombre des uns & des autres sera fixé dans chaque église à proportion du revenu , sans qu'il soit permis à l'évêque de l'augmenter.

Quant aux frais immenses des procédures ecclésiastiques , si sagement abrégées depuis , on donne un tarif exact des salaires qu'on ne pourra passer sans exaction. On défend aux archiprêtres & à tout autre juge au dessous de l'évêque , de faire le procès aux curés & aux autres ecclésiastiques de leur dépendance. On excommunie les juges laïcs , qui , après avoir pris des clercs coupables du port d'armes , ou de toute autre faute , refuseront de les rendre à l'évêque dès qu'ils en feront requis. Jean XXII venoit d'accorder aux officiers de Philippe le Long , de peur que les crimes ne demeurassent impunis , pouvoir d'arrêter les clercs notoirement coupables ou publiquement diffamés , pour cause d'homicide , de mutilation ou d'autres crimes énormes , quand il y avoit danger d'évasion ; à

Rain. III.
1317. n.
13.

charge
que : c
en fav
des pro
tre les
giés. U
nu troi
églises
qui n'a
à faire
tions po
premier
évêque
Il s'é
nouvel
lomei ,
& docte
taqué d'
ment de
quelle un
teurs de
manda fa
avec pro
roit, il
mondain
jours à
l'instant ;
tendoit d
cle un c
ment qu'

charge de les rendre au juge ecclésiastique : concession déjà faite par Nicolas IV, *Ibid. n. 21* en faveur de Philippe le Hardi, & l'un des premiers vestiges de la distinction entre les délits communs & les cas privilégiés. Un autre concile de Ravenne, tenu trois ans plutôt, en défendant aux églises exemptes d'admettre tout évêque qui n'a point de peuple en deçà de la mer à faire des ordinations ou d'autres fonctions pontificales, nous présente un des premiers exemples de ce qu'on appelle évêque *in partibus*.

Il s'établit dans le même temps un nouvel ordre religieux en Italie. Jean Tolomei, d'une famille noble de Sienne, & docteur fameux en droit civil, fut attaqué d'un grand mal aux yeux, au moment de faire une leçon publique à laquelle un concours extraordinaire d'auditeurs de tout état devoit assister. Il demanda sa guérison à la Sainte Vierge, avec promesse que, si elle la lui procuroit, il renonceroit à toutes les vanités mondaines, & se consacreroit pour toujours à son service. Ayant été guéri à l'instant; au lieu de la leçon qu'on attendoit de lui, il fit sur le mépris du siècle un discours animé de tout le sentiment qu'il éprouvoit lui-même. Deux au-

tres nobles Siannois, nommés Patrici & Picolomini, s'attachèrent à lui sur le champ; & ils allèrent tous trois ensemble au diocèse d'Arezzo, en un lieu qu'on nommoit le Mont-Olivet. Ils s'y bâtirent des cellules, avec un oratoire; & Jean Tolomei qui prit le nom de Bernard, y donna son bien. Il leur vint bientôt un grand nombre de disciples, qui les obligèrent à bâtir un monastère spacieux, &

Ughell. t. à prendre une règle. L'évêque diocésain,
I. P. 473. par commission du Pape, l'approuva, ainsi que leur congrégation qui fut annexée à l'ordre de S. Benoit. Il exempta leur monastère de dîmes & de toute autre redevance; se conservant seulement la visite & la confirmation de l'abbé. On pourvut encore à ce qu'il ne fût jamais gouverné par des laïcs, ni par des clercs séculiers. Patrici fut élu premier abbé, au refus de Tolomei, qui toutefois ne put se refuser à l'être par la suite.

Baluz. t. Denis, Roi de Portugal, obtint aussi
I. P. 741. dans ses Etats, l'institution d'un nouvel ordre, pour la défense de la foi chrétienne contre les Infidèles. Ce fut des religieux militaires, semblables à ceux de Calatrava, dont ils prirent les constitutions, ainsi que la partie de la règle de Cîteaux qui étoit compatible avec leurs fonctions

pro
tion
au c
dre
lice
L
devo
hors
pas n
la cro
& d'
fous
vé au
dant
Un e
verfel
peuple
gne, d
de la
Les p
leurs
s'affem
1320,
fions,
titre q
çoient
deux p
suite c
lence,
deman

propres. On les soumit tant à la correction qu'à la visite de l'abbé d'Alcobaça au diocèse de Lisbonne. Ce nouvel ordre prit le nom de Christ, ou de la milice de J. C.

Les idées de guerre de religion qui ne devoient plus avoir de réalité, du moins hors de l'Occident, n'en fermentoient pas moins dans les têtes. A l'occasion de la croisade projetée par les Rois de France & d'Angleterre, on vit se renouveler, sous Philippe le Long, ce qui étoit arrivé autrefois avec tant de désordre, pendant la prison de S. Louis en Egypte. Un enthousiasme soudain & presque universel s'empara, comme alors, du petit peuple, & sur-tout des gens de campagne, qui se persuaderent que la délivrance de la Terre-Sainte leur étoit réservée. Les pâtres & les bergers abandonnant leurs troupeaux, furent les premiers à s'assembler au commencement de l'an 1320, d'abord sans armes, sans provisions, sans chefs militaires & sans autre titre que celui de Pastoureux. Ils avancoient en procession, marchant deux à deux par les villes & les villages, à la suite d'une croix, dans un profond silence, visitant les principales églises, & demandant l'assistance des Fidèles, qui

Cont.
Nang. p.
687.

leur fournissoient des vivres en abondance. La troupe grossissoit à chaque endroit, par la jonction des mendians, des gens désœuvrés, des vagabonds & des voleurs: ils entraînoient jusqu'aux femmes & aux enfans.

Bientôt ils se rendirent odieux, par leurs violences, par le pillage, par des affassinats. Si l'on arrêtoit quelque coupable, les autres venoient en troupe forcer les prisons, insulteur les magistrats avec impudence, & quelquefois avec effusion de sang. Ils précipitèrent d'un escalier du châtelet, le prévôt de Paris, qui manqua de périr. Cependant ils s'éloignèrent du centre du royaume où ils risquoient d'être accablés, & allèrent dans les provinces méridionales décharger leur fureur & exercer leur zèle sanguinaire contre les Juifs, qui n'eurent à choisir qu'entre le baptême & la mort. Ils massacrèrent tous les Juifs de Toulouse, sans que les officiers du Roi, ni ceux de la ville pussent les en empêcher. Dans le Bas-Languedoc, ils étendirent la violence & le pillage sur tout le monde, sans épargner les églises. De là, ils marchèrent vers Avignon, où la cour pontificale même eut beaucoup à craindre. On prit néanmoins de justes mesures,

pour,
garnis
les c
on le
de le
rent
& per
L'An
meus
heure
Des
& bea
rer à
de l'e
souver
avoien
mée,
que. C
ter de
Patrim
tifans
jour p
ou sur
que ét
canati
haütem
A l'o
torité,
fage n
la pro

pour arrêter ce fléau public. On mit des garnisons dans toutes les fortéresses, dans les châteaux, jusques dans les églises; on leur ferma les passages, on empêcha de leur vendre des vivres. Plusieurs périrent par les armes, d'autres furent pris & pendus: le reste s'enfuit, & se dissipa. L'Angleterre fut agitée par des attroupeemens pareils, qui se débänderent aussi heureusement.

Des mouvemens non moins funestes, Ughel. t. & beaucoup plus durables, firent en- 2. p. 808. rer à l'Italie les suites comme nécessaires de l'espèce d'abandon où la laissoient les souverains Pontifes. Déjà les Gibellins avoient enlevé de Lucques, à main armée, les trésors de l'Église Romaine, que Clément V y avoit fait transporter de Rome, de la Campanie & du Patrimoine de S. Pierre. Ces factieux partisans des Empereurs prenant de jour en jour plus d'ascendant sur les Guelfes, ou sur le parti des Papes, venus presque étrangers à l'Italie, la ville de Raganati dans la Marche d'Ancone leva hautement l'étendard de la révolte. A l'occasion de quelques coups d'autorité, ordonnés toutefois avec une sage modération par le gouverneur de la province, les habitans de la ville se

jeterent sur l'officier chargé de cette commission, & le massacrèrent avec trois cens hommes de sa suite. Ils emprisonnerent ceux qui avoient échappé au carnage, leur joignirent plusieurs de leurs concitoyens déclarés pour la soumission, & ne sursirent à leur premier emportement que pour commettre des atrocités d'autant plus odieuses qu'elles étoient plus réfléchies. Dans cet affreux sang froid, ils en traînerent quelques-uns par la ville, jusqu'à ce que tout leur corps ne fût plus qu'une plaie, abattirent leurs maisons sous leurs yeux presque éteints, puis les enterrèrent sous les ruines. Ils pendirent ou décapitèrent les autres, après en avoir extorqué des ventes & des donations de leurs biens. Ils égorgèrent jusqu'à de petits enfans : ils firent les derniers outrages à des femmes, à des filles, à des religieuses. Cet excès de scélératesse, comme il arrive souvent, s'étant converti en haine formelle de la religion & de la vertu; l'année suivante 1321, plusieurs de ces forcenés s'abandonnerent à toutes sortes de dissolutions & d'infamies, à des observances magiques & idolatriques, à des blasphèmes horribles contre Jésus-Christ.

L'
com
leur
exco
sécul
profir
qui
écrits
més
multi
par le
lète,
Le F
eux
cace.
ou p
lacion
siège
celle
Rom
de ré
été p
Urba
Le
entre
conti
toute
reren
mier
deux

L'inquisiteur les cita ; mais en vain , comme on devoit , s'y attendre. Il fit leur procès par contumace , les déclara excommuniés , les abandonna aux juges séculiers , & confisqua leurs biens au profit de l'Eglise Romaine. Cette rigueur qui ne consistoit qu'en paroles ou en écrits , fut inutile contre des scélérats armés , & soutenus non seulement par la multitude de leurs concitoyens , mais par les habitans séduits d'Offimo , de Spolète , & par les comtes de Montefelto. Le Pape fut réduit à faire prêcher contre eux la croisade , qui ne fut pas plus efficace. Tout ce qu'ils éprouverent de peine ou plutôt d'humiliation , ce fut la translation qu'on fit pour la seconde fois du siège épiscopal de cette ville rebelle , à celle de Macerata plus fidèle à l'Eglise Romaine. Déjà Recanati , pour cause de révolte contre le Saint Siège , avoit été privée de la dignité épiscopale par Urbain IV.

Les Gibellins firent beaucoup d'autres entreprises en Lombardie. Matthieu Visconti à Milan , Rainald Passarino à Mantoue , Can de l'Escale à Vérone s'emparèrent de la puissance publique ; le premier sous le titre formel de Prince ; les deux autres , sous les noms équivalens

Vading.
an. 1321.
n. 5. &c.

de Vicaires de l'Empire. On essaya aussi contre eux, des procédures & des censures ecclésiastiques; tout foible que devoit paroître ce frein, contre l'appât de la souveraineté. Ce fut encore une nouvelle croisade qu'il fallut prêcher, au moins contre les Visconti. On déclara Matthieu leur père, convaincu d'hérésie par ses œuvres & ses mauvais discours; on confisqua ses biens, on le priva lui & ses descendans de leurs dignités, & on les nota d'infamie. Ce mélange du spirituel & du temporel ne produisit que l'effet qui en avoit tant de fois résulté; c'est-à-dire un redoublement de crimes, de fureurs, de troubles & de violences de toute espèce; sur-tout quand après la mort de Matthieu, l'Empereur Louis de Bavière se déclara hautement pour les fils de cet usurpateur.

D'autres désordres, non moins nuisibles à la religion, regnoient en Espagne. Le concubinage du clergé subalterne, & même des prêtres, y étoit si commun, que la grandeur du scandale faisoit défi-

Alvar. Pe- rer à un auteur du temps & du pays, lag. l. 11. qu'ils n'eussent jamais voué la continence. cap. 27. Tous les jours, dit-il, on les voit passer avec impiété, d'auprès leurs concubines pour aller à l'autel redoutable où ils doivent

confa
tout
tout
cérém
crime
selon
ques
pasteu
fin à
l'an
tout
jeurs,
concu
partie
mois
deux
mois
les P
de leu
ont p
tenir,
font p
drés s
ne so
tion a
vèrem
De
ecclési
peu se
ner

consacrer l'hostie sans tache, le cœur encore tout embrasé de flammes impures, ou tout au plus après une confession de cérémonie qui n'exclut pas l'attache au crime. Ils n'en étoient pas venus là, selon le même auteur, que depuis quelques années. C'est pourquoi les premiers pasteurs se flatterent de mettre bientôt fin à ce désordre. Dans un concile tenu l'an 1322 à Valladolid, ils statuerent que tout ecclésiastique revêtu des ordres majeurs, s'il ne quittoit sous deux mois sa concubine, seroit privé de la troisième partie du fruit de tous ses bénéfices; deux mois après, du second tiers; & après deux mois encore, du total. Enfin quatre mois après les six premiers, poursuivent les Pères, on leur ôtera le titre même de leur bénéfice. Quant à ceux qui n'en ont point, ils seront incapables d'en obtenir, s'ils sont prêtres; & s'ils ne le sont pas, ils ne pourront passer aux ordres supérieurs. Ceux dont les concubines ne sont pas Chrétiennes, par une distinction assez étonnante, sont punis plus sévèrement.

De peur que l'indigence n'expose les ecclésiastiques à faire des personnages peu sçavans à leur état, on défend d'ordonner pour chaque église plus de clercs

T. xj.
Conc. p.
1681. c.
7.

qu'elle n'en peut nourrir. On veut encore que tous ceux qu'on admettra aux ordres sacrés, sachent parler Latin. Enfin l'on abroge les épreuves du fer chaud & de l'eau bouillante, plus enracinées en Espagne que dans le reste de la Chrétienté, par le commerce des Infidèles.

Ibid. c.
86.

T. xj. con.
p. 1711.

Ce fut vers la même année que s'établirent les processions solennelles du S. Sacrement. Le concile tenu à Sens en 1324 en suppose déjà l'établissement, qu'il attribue à l'inspiration divine. Il s'en rapporte, pour l'observation, à la dévotion du peuple & du clergé qui les avoit introduites. Pour marquer néanmoins le vœu de l'Eglise, il accorde l'indulgence de quarante jours à tous ceux qui se prépareront à la célébrer dignement par le jeûne de la veille. Il n'est point parlé de procession dans la bulle d'institution de la fête: mais c'étoit une conséquence toute naturelle, que le peuple Chrétien s'étudiât dans cette auguste solemnité à rendre les hommages les plus éclatans au Saint des Saints qui en est l'objet. Aussi cette pieuse pratique s'est-elle étendue rapidement, dès églises particulières qui en ont donné l'exemple, dans toute la catholicité. Le jeûne qui s'observoit le jour précédent, ne s'est conservé que

dans
- Ce
XXII
dresser
déclin
l'Ang
mencé
avertiss
h clo
instruit
bulle
par un
corden
qui fer
Les
çois,
rituels
la rout
ce qu
querèl
Souver
teurs,
supérie
Pape J
qui de
& eura
bre de
gnon.
palais
nuit;

dans quelques communautés religieuses.

Ce fut encore sous le pontificat de Jean XXII que s'établit l'usage universel d'adresser à la Sainte Vierge, du moins au déclin du jour, la prière qu'on nomme l'*Angelus*. Cette coutume avoit commencé dans l'Eglise de Saintes, où l'on avertissoit pour cela les Fidèles au son de la cloche. Le Pape Jean en ayant été instruit & fort édifié, l'autorisa par une bulle du 13 octobre 1318, & la confirma par une autre du 7 mai 1327. Elles accordent dix jours d'indulgence à ceux qui feront cette prière à genoux.

Les rigoristes de l'ordre de Saint François, sous le nom spécieux de Frères Spirituels, alloient toujours en avant dans la route du schisme & de l'apostasie; & ce qui n'avoit paru d'abord qu'une querèle monastique, occupa bientôt le Souverain Pontife avec les premiers docteurs, & devint la cause de l'Eglise. Les supérieurs de l'ordre eurent recours au Pape Jean contre ces frères indociles, qui de leur côté appelerent à ce Pontife, & eurent l'assurance de venir, au nombre de soixante-quatre, le trouver à Avignon. Ils s'attrouperent aux portes du palais pontifical, ils y passèrent toute la nuit; résolus à ne point s'écarter qu'ils

Vading.
an. 13184

n'eussent obtenu audience, & sur-tout à ne pas mettre le pied dans le couvent des Frères de la communauté. Le Pape instruit par leurs clameurs, ordonna de les conduire dans cette maison, & de les y garder jusqu'à ce qu'il pût donner sa décision. L'ordre leur ayant été signifié de rentrer dans l'obéissance de leurs supérieurs ordinaires, ils en appelèrent du Pape surpris au Pape mieux informé. Ce ne fut pas là l'unique preuve qu'ils donnerent, que le crime de la défobéissance marche rarement seul.

Bull.
Glorio-
sam Eccl.

Par les informations juridiques auxquelles ils furent tous soumis, on les trouva infectés de principes contraires à plusieurs articles de foi, & qui renversoient toute la constitution de la hiérarchie. Ils soutenoient, entr'autres erreurs, qu'il n'est permis de jurer en aucune rencontre; que les prêtres en péchant perdent le pouvoir de consacrer; qu'il y a deux Eglises, l'une charnelle & opulente, gouvernée par le Pape & les évêques; l'autre spirituelle, pauvre & frugale, composée d'eux-mêmes & de leurs sectateurs; que celle-ci a seule la puissance ecclésiastique, & que l'autre n'a ni autorité ni juridiction. A force d'exhortations & de menaces, on soumit la plupart de

ces frères
abjurassent
Mais il
porterent
faux espi
blent seu
peler au
toucher
leur rep
docilité
férer m
damnatio
ble con
commisé
servirent
Il fallut
furent d
de la pr
nat; pu
Raimon
Marseille
metière
qui avoi
tre cond
de se co
pas sans
uns d'eu
dre & la
les. Jusq
supérieur

ces frères errans, & l'on exigea qu'ils abjurassent publiquement leurs erreurs. Mais il resta quatre contumaces, qui portèrent l'opiniâtreté à un excès dont le faux esprit de réforme & l'hypocrisie semblent seuls capables. On eut beau les rappeler aux principes de la foi, leur faire toucher au doigt l'illusion qui les égardoit, leur représenter le sort funeste auquel la docilité seule pouvoit les soustraire, différer même assez long-temps leur condamnation, afin de dompter leur coupable constance: tous les expédiens de la commisération & de la longanimité ne servirent qu'à augmenter leur arrogance. Il fallut enfin procéder à la punition. Ils furent dégradés des saints ordres, trois de la prêtrise, & le quatrième du diaconat; puis abandonnés au juge séculier, Raimond de Ville-neuve, viguier de Marseille, qui les fit brûler dans un cimetière de cette ville. Plusieurs de ceux qui avoient abjuré, ne laisserent pas d'être condamnés à la prison. On eut lieu de se convaincre, qu'on ne les tenoit pas sans raison pour suspects. Quelques-uns d'eux dans la suite désertèrent l'ordre & la foi, pour passer chez les Infidèles. Jusques-là le gouvernement, ou les supérieurs généraux de l'ordre, s'étoient

Baluz.

Missell. t.

1. p. 268

préservés de la contagion : bientôt elle en gagna les parties nobles, par la poursuite même que l'on continua de faire contre les premiers coupables.

Rain. an.
1322. Va.
ding. 1321
1322.

Un de ces illuminés étant tombé entre les mains des inquisiteurs, prétexta pour sa justification l'exemple de J. C. & des Apôtres, qui, disoit-il, n'avoient rien en propre, ni en particulier, ni en commun. Entre les consultants que s'associa l'inquisiteur Dominicain, un lecteur Franciscain, nommé Bérenger Talon, trouva cette proposition irrépréhensible, & produisit en sa faveur la bulle de Nicolas III, qui commence par ces mots, *Exiit qui seminat*. La difficulté, agitée avec beaucoup de chaleur, parvint aux oreilles du Pape Jean, qui ordonna de l'examiner à fond, & suspendit les censures portées par la bulle de Nicolas contre ceux qui disputeroient sur sa décrétale. Cette seule suspension offensa la fierté de Michel de Césène, général de l'ordre, & plusieurs de ses provinciaux. Sans attendre la décision pontificale, Michel assembla le chapitre à Pérouse, où l'on prononça que J. C. & les Apôtres, modèles assurés de perfection, n'avoient la propriété d'aucune chose, ni en commun, ni en particulier, & que l'Eglise qui ne peut se

tromper
tale *Ex*
corps
avec n
ou doct
cipaiem
provinc
ris, sur
lier, ta
démarch
Césène
de l'ord
il s'élev
fit d'aut
ment in
& de l'
Jean X
circonf
crétales
condito
Nicolas
clara qu
de la dé
bles qu'
renonco
domaine
sumoien
troit pa
de l'usa
conde d

tromper l'avoit ainsi décidé par la décrétale *Exiit qui seminat*, insérée dans le corps du droit. Le général souscrivit, avec neuf de ses assistans, provinciaux ou docteurs, entre lesquels signala principalement son audace Guillaume Ocam, provincial d'Angleterre & docteur de Paris, surnommé tantôt le Docteur singulier, tantôt le Docteur invincible. Cette démarche le conduisit, avec Michel de Césène, jusqu'à l'apostasie : mais le corps de l'ordre, par la vigueur avec laquelle il s'éleva contre ces guides trompeurs, fit d'autant mieux connoître son attachement inébranlable aux principes de la foi & de l'unité Catholique.

Jean XXII procédant avec la plus grande circonspection, donna trois bulles ou décrétales à ce sujet. Par la décrétale *Ad conditorem*, il révoqua d'abord celle de Nicolas III *Exiit qui seminat*, & déclara que l'Eglise Romaine, embarrassée de la défense de tous les biens tant meubles qu'immeubles des Frères Mineurs, renonçoit à tout droit de propriété ou domaine, au moins sur ceux qui se consommoient par l'usage. Cependant il n'entroit pas encore dans la subtile question de l'usage & de la propriété. Par la seconde décrétale *Cum inter nonnullos*, il

Extravag.
Com. tit.
14. c. 3.

Ibid. c. 4.

définit enfin cette question, & condamne comme hérétiques les deux propositions suivantes: Jésus-Christ & les Apôtres n'ont pas eu droit d'user des choses qu'ils possédoient, ni de les aliéner pour d'autres. Tous les prélats de la Cour Romaine, l'Université de Paris qui avoit été consultée préalablement, les théologiens de plusieurs ordres religieux adhérèrent au décret, sans qu'il y eût aucune autre réclamation que celle des parties intéressées.

Mais les préjugés de corps ont des effets terribles. Le général des Franciscains, avec ses capitulans, soutint opiniâtement que c'étoit une hérésie de dire que J. C. eût eu quelque chose en propre, traita le Pape d'hérétique, appela au futur concile, & se réfugia auprès de l'Empereur qui levoit l'étendard du schisme, & qui aux armes temporelles joignit les attaques littéraires de ces docteurs apostats. Ce fut à cette occasion que Jean XXII donna une troisième décrétale, qui commence par ces mots *Quia quorundam*, & qui réfute les objections avancées par les contradicteurs schismatiques des deux précédentes. Comme ils insistoient beaucoup sur ce que les décisions du Pape Jean XXII étoient contraires à celle de

ses prédécesseurs conformes à la bulle cent IV même de vreté pr
Il y av
à la bulle
III, qui
toutes cl
ticulier,
pauvreté
& confo
encore
que les
blissoient
d'user,
tion chi
tous les
à l'effet
se consu
avoir dr
par con
de dom
sommer
ment sur
nale de
hérétique
J. C. &
de fait,

ses prédécesseurs, il prouva clairement la conformité de sa doctrine avec celle des Papes Honorius III, Grégoire IX, Innocent IV & Alexandre IV, par la teneur même de leurs bulles au sujet de la pauvreté propre des Franciscains.

Il y avoit plus de difficulté, par rapport à la bulle *Exiit qui seminat* de Nicolas III, qui représente la désappropriation de toutes choses tant en commun qu'en particulier, comme le caractère propre de la pauvreté des FF. Mineurs, très-méritoire & conforme à l'exemple de J. C. Il y avoit encore loin de là, jusqu'à la séparation que les Franciscains schismatiques établissoient entre l'usage de droit ou le droit d'user, & le simple usage de fait: distinction chimérique, selon Jean XXII & tous les principes du sens commun, quant à l'effet d'user licitement des choses qui se consomment par l'usage; puisqu'il faut avoir droit d'en user ainsi, & en avoir par conséquent une sorte de propriété & de domaine, pour en user ou les consommer sans injustice. Et voilà proprement sur quoi tomboit la décision doctrinale de Jean XXII: il condamnoit comme hérétique, le sentiment qui n'accordoit à J. C. & aux Apôtres que le simple usage de fait, en tant qu'il s'en suivoit de là

qu'ils eussent fait un usage illicite des choses qu'ils consommoient. On peut se convaincre par ces rapprochemens, que la bulle de Jean XXII, quant à sa décision dogmatique, n'étoit pas contraire à celle même de Nicolas III. Nicolas dit bien que la pauvreté de J. C. & des Apôtres consiste dans le dépouillement du droit de propriété; mais il leur laisse au moins le droit d'usage, & ne les réduit point au simple usage de fait. Il ne leur ôte pas même toute propriété de biens, du moins en commun; puisqu'il avoue que par condescendance pour les imparfaits, ils ont eu quelquefois de l'argent en reserve: mais il ne se sert pas du terme de propriété, qui dans toute son étendue, outre le droit d'user des choses, signifie encore celui de les aliéner.

D'ailleurs le Pape Nicolas ne prétendait pas faire une définition de foi, toujours irréformable de sa nature, toujours sûre & précise. La preuve en est qu'il renvoie au S. Siège, pour l'intelligence & l'explication de son décret; ce qui étoit la même chose que de le soumettre au S. Siège. Ainsi l'expliqua le Cardinal Jean Fournier, qui depuis fut le Pape Benoît XII. La décrétale *Exiit qui seminat* n'étoit donc qu'un règlement de

manuten-
voient ch-
les conje-
la pruden-
n'est poi-
ver, sur
XXII, f-
autres d-
marche à
question
qu'au reg-
tés de l-
ventions.

Tandis
l'ordre d-
la honte
laïc, da
aggrégé,
commun
éminens
Eléazar,
tre Apt
dont son
dans la
Marseille
son oncl-
n'eut pa
se mont
carrière
le Boiteu

manutention, que les Papes suivans pouvoient changer, & même révoquer selon les conjectures diverses & les règles de la prudence: d'où il s'enfuit encore qu'il n'est point de difficultés nouvelles à élever, sur la révocation de la bulle de Jean XXII; faite par Martin V & quelques autres de ses successeurs. Telle étoit la marche à suivre dans la solution d'une question bien plus importante en soi, qu'au regard de quelques religieux entêtés de leurs subtilités & de leurs préventions.

Tandis que les premiers supérieurs de l'ordre de S. François en faisoient ainsi la honte & la désolation, un simple laïc, dans le tiers-ordre auquel il étoit agrégé, fit admirer des vertus, peu communes dans les rangs même les plus éminens de la cléricature. Elzéar ou Eléazar, de la maison de Sabran, né entre Apt & Aix, au château d'Ansois dont son père étoit seigneur, fut élevé dans la crainte de Dieu à S. Victor de Marseille, par les soins de Guillaume son oncle paternel, qui en étoit abbé. Il n'eut pas atteint l'âge de puberté, qu'il se montra capable d'héroïsme dans la carrière de la perfection. Charles II dit le Boiteux, Roi de Sicile & comte de

Vading.
an. 1323.
Sur. 27
sept.

Provence, engagea le père d'Elzéar à fiancer ce fils qui n'avoit que dix ans, avec Delphine de Glandève qui en avoit douze. Trois ans après, ils furent mariés solennellement; & au bout de trois jours, selon l'usage, on les mit ensemble. Alors Delphine fit confidence à son époux, de la contrainte que lui faisoient les vûes politiques de ses parens, & de la disposition où elle étoit de garder la virginité. Elzéar, quoique surpris d'abord, respecta la piété de son épouse; & quelque temps après, il contracta le même engagement qu'elle. Depuis, ils vécurent toujours ensemble, non seulement comme frère & sœur, mais comme deux émules vertueux, qui de jour en jour faisoient des progrès plus rapides dans les voies du salut.

Vers leur vingtième année, ils s'habituèrent avec l'agrément de leurs proches, au château du Pui-Michel qui appartenoit à Delphine. Là, en pleine liberté de suivre les mouvemens de leur ferveur, ils établirent dans leur maison une régularité qui eût fait honneur à une communauté religieuse. Il étoit de règle, qu'on entendît la messe chaque jour, qu'on s'occupât d'exercices de piété le matin & le soir, qu'on se confessât toutes les se-

maines.
tous les
selles pa
en lectu
poient d
Tous les
spirituell
cette so
plein de
sur la cl
les heur
seulement
les vend
particuli
tés. Il c
toutes le
& princ
ges. Sa
il ne reb
vres qui
il en no
chant de
la lèpre
tes. Il
voit lui-
dresse;
entre ses
veur des
remplis
leuse.

maines, & qu'on reçut la communion tous les mois. Les dames & les demoiselles passioient la matinée en prières & en lectures; & l'après-dîner, elles s'occupoient de quelques ouvrages des mains. Tous les soirs, on faisoit une conférence spirituelle, où Elzéar, qui étoit l'ame de cette société sainte, parloit en homme plein de l'esprit de Dieu, particulièrement sur la charité & la chasteté. On récitoit les heures canoniales; on jeûnoit non seulement les jours commandés, mais les vendredis & l'avent. Elzéar, en son particulier, usoit des plus rudes austérités. Il communioit tous les dimanches, toutes les fêtes tant soit peu solennelles, & principalement celles des saintes vierges. Sa charité étoit sans bornes. Jamais il ne refusa l'aumône à aucun des pauvres qui la lui demanderent. Chaque jour il en nourrissoit douze chez lui, s'attachant de préférence à ceux qui avoient la lèpre, ou d'autres maladies dégoûtantes. Il leur lavoit les pieds, il les servoit lui-même, il les embrassoit avec tendresse; & plusieurs recouvrèrent la santé entre ses bras. Ses greniers épuisés en faveur des indigens, furent quelquefois remplis d'une manière également miraculeuse.

A l'âge de vingt-trois ans, il perdit son père, & devint possesseur de ses grands domaines, tant en France qu'en Italie : mais il les trouva surchargés de dettes, qu'il s'empressa d'acquiter avant toutes choses. Il eut encore mille contradictions à essuyer, & une guerre de trois ans à soutenir contre ses vassaux rebelles, pour le comté d'Arien, dont il hérita dans le royaume de Naples. Par sa douceur & sa patience, il triompha des obstacles, il se vengea des insultes par ses bienfaits, il força ceux qui l'avoient regardé comme un tyran, à le révéler comme leur père. L'accroissement de sa puissance ne servit qu'à augmenter sa bienfaisance : mais il fut tout à la fois se montrer, & grand seigneur, & grand saint. La charité ne lui fit jamais oublier les droits de la plus exacte justice ; jamais la douceur ne donna lieu à l'impunité, sur tout pour les noirceurs de la calomnie. Il prenoit soin des prisonniers ; souvent il exhortoit lui-même à la pénitence les criminels qu'on menoit au supplice ; jamais cependant la grace ne s'étendit qu'à l'ame, & la justice avoit toujours son exécution. Quant aux prisonniers détenus pour dettes, il les déliroit en satisfaisant leurs créanciers à ses frais ;

mais

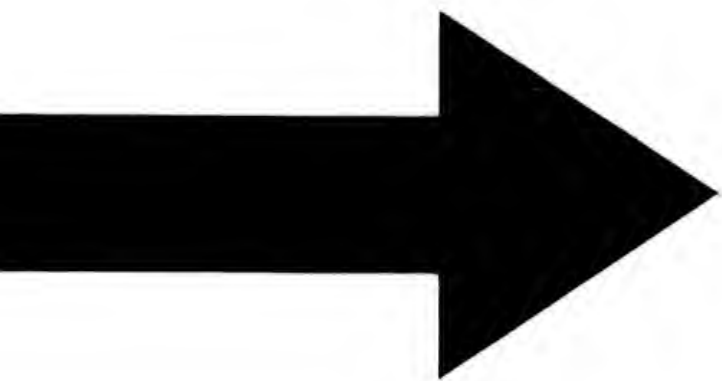
mais p
toriser
tranqui
rendit
le vœu
de gard
ensuite
Des
si relev
borné q
Robert
Elzéar à
l'éducat
fils aîné
durant u
en Prov
de l'Etr
de son é
la capita
face tou
gagna pl
digens &
tour à N
tion d'E
confiance
le mariag
fille du c
sous la m
rité égalo
tractée ;

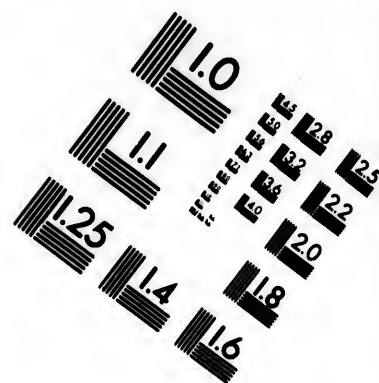
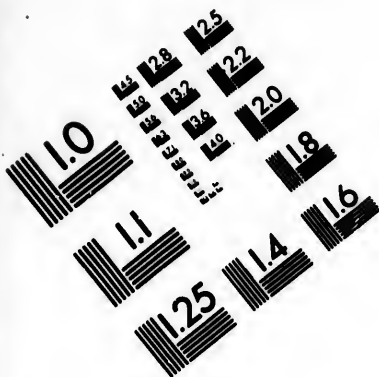
Tome

mais par des voies secrètes, de peur d'autoriser l'inconduite. Quand il se vit bien tranquille dans son comté d'Arien, il rendit public, avec sa digne compagne, le vœu qu'ils avoient fait l'un & l'autre de garder la continence. Ils embrassèrent ensuite le tiers-ordre de S. François.

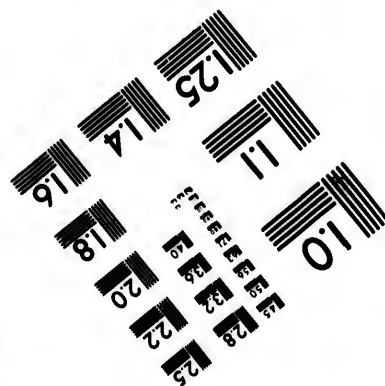
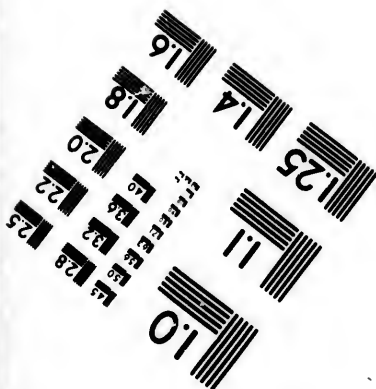
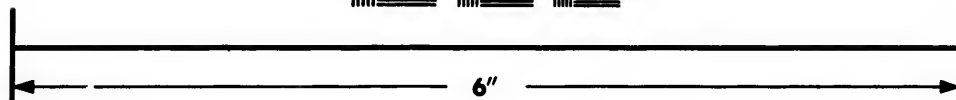
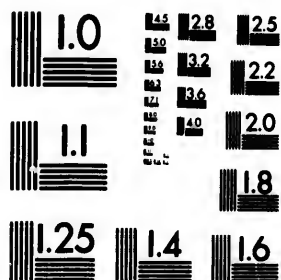
Des vertus d'un caractère si grand & si relevé, demandoient un théâtre moins borné que le petit Etat d'Arien. Le Roi Robert, comme par inspiration, appela Elzéar à Naples, & le chargea, tant de l'éducation de Charle duc de Calabre son fils aîné, que de la régence du royaume, durant un long voyage qu'il eut à faire en Provence. Le régent fit le bonheur de l'Etat; & le gouverneur, la gloire de son élève. En peu de temps, la cour, la capitale, le royaume entier prirent une face toute nouvelle: mais personne ne gagna plus au changement, que les indigens & les opprimés. Le Roi, de retour à Naples, récompensa l'administration d'Elzéar, par une augmentation de confiance, & l'envoya ménager en France le mariage du duc de Calabre avec une fille du comte de Valois. Tout réussissoit, sous la main d'un homme dont la dextérité égaloit la vertu. L'alliance fut contractée; mais le médiateur aussi-tôt après







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
16 18 20 22 25
16 18 20 22 25

01
16 18 20 22 25

fut attaqué à Paris d'une maladie griève, dont il sentit qu'il ne relèveroit pas. Il vit la mort avec cette grandeur d'ame qui avoit caractérisé toutes ses œuvres, & s'y prépara avec toute la présence d'esprit d'un sage formé à l'école de J. C. Il prit pour confesseur François Maironis, frère Mineur, & docteur renommé pour avoir soutenu le premier une thèse de théologie pendant une journée toute entière; c'est-à-dire pour avoir introduit l'usage de la Sorbonique. Il reçut ensuite le viatique & l'extrême-onction, puis mourut à l'âge de vingt-huit ans, orné de vertus qui l'ont fait mettre solennellement au nombre des saints, du vivant même de son épouse. Il avoit déclaré, avant de mourir, qu'il la laissoit vierge aussi pure qu'il l'avoit reçue. Il fut entermé avec l'habit de S. François aux cordeliers de Paris, & transféré la même année au couvent de ceux d'Apt, où son tombeau devint bientôt célèbre par une foule de miracles.

Boll. c. Quatre ans après, vraisemblablement
5. aug. p. en 1327, mourut S. Roch plus solide-
380 Baill. ment illustré par la dévotion des peuples,
16. août, non seulement de la France, mais de l'Italie, & du fond même du Nord, que par l'histoire de sa vie écrite environ cent

cinqua
d'incid
preuve
qu'on
qu'il é
distingu
ville,
que Jac
courut
visita R
il guérie
mit qu'
gion. A
avoir p
il se re
pour ac
serviteur
sonné co
de ses p
pas. A
dans ce
le comb
le firent
sant inte
tagieuses
rée, lon
zième fi
culte a
Constanc
son seco

cinquante ans après sa mort, & chargé d'incidens, qui ne soutiennent pas l'épreuve d'une exacte critique. Tout ce qu'on en peut croire prudemment, c'est qu'il étoit né à Montpellier d'une famille distinguée, mais non du seigneur de cette ville, qui n'en avoit point d'autre alors que Jacques I Roi de Majorque; qu'il parcourut l'Italie dans un temps de peste, visita Rome & plusieurs autres villes où il guérit les pestiférés; qu'enfin Dieu permit qu'il fut atteint lui-même de la contagion. Abandonné de tout le monde après avoir prodigué ses soins à un chacun, il se retira dans sa patrie; & le Ciel, pour achever d'épurer la vertu de son serviteur, permit encore qu'il fut emprisonné comme un espion, à la poursuite de ses proches qui ne le reconnoissoient pas. Au bout de cinq jours, il trouva dans cette prison le terme de sa vie, & le comble de ses mérites. Ses miracles le firent bientôt regarder comme un puissant intercesseur contre les maladies contagieuses. On trouve sa mémoire honorée, long-temps avant la fin du quatorzième siècle; & l'on prétend que son culte a été autorisé par le concile de Constance, après qu'on y eut éprouvé son secours, dans une maladie populaire

qui menaçoit de dégénérer en peste. Tous les martyrologes font mention de lui. Sa fête, sans être commandée, se célèbre dans plusieurs églises, & dans un nombre encore plus grand de confréries érigées sous son nom. La ville d'Arles se glorifie avec raison, de posséder la meilleure partie de ses reliques : ce qui n'empêche pas que Venise, qui s'attribue aussi cet honneur, n'en puisse avoir quelque portion considérable.

Tandis que le Seigneur, par ces grands exemples, conservoit l'esprit de piété & de sainteté dans le sein de son Eglise, des hommes semblables aux premiers apôtres étendoient ses limites sous les climats les plus reculés que l'aurore naissante éclaire de ses rayons. Franco de Pérouse, de l'ordre des FF. Prêcheurs, augmentoit merveilleusement chaque jour le nombre des adhérents de J. C. dans la Perse soumise aux Tartares, & dans les régions voisines. Pour donner la forme & la dignité convenable à cette chrétienté nombreuse, le Pape érigea d'abord en cité, par une formalité de pur usage qui ne peut exciter l'humeur que des critiques chagrins ; puis désigna pour métropole la ville de Sulcitanie, bâtie depuis peu par le Grand-Can

Rain. an. 1318.

Hist. Eccl. 1. 92. n. 39.

Aliaptou, & choisie pour le lieu de sa rési-

dence
vêque
tres r
étant
n'ayan
treize
bec qu
montr
à prot
gélique
structio
sez gén
étoient
à la lic
stérile
tissant
Jean
Roi d'
avait e
bre des
but de
porcel,
cident
Pape e
sur les
points
quels i
lique.
exposa
ménien

dence. Il en nomma Franco premier archévêque, & lui donna pour suffragans, six autres religieux du même ordre. Aliaptour étant mort dans ces conjonctures, & n'ayant laissé pour successeur qu'un fils de treize ans, le Pontife écrivit à Schaz Uzebec qui prétendoit à l'empire, & qui se montrait enclin vers l'évangile; l'exhortant à protéger puissamment les ouvriers évangéliques, & à suivre lui-même leurs instructions salutaires. Mais ces Tartares, assez généralement favorables aux Chrétiens, étoient trop abandonnés à la légèreté & à la licence, pour passer ainsi d'une estime stérile à une pratique pénible & assujettissante.

Jean XXII écrivit en même temps au Roi d'Arménie, nommé Offini, qui lui avoit envoyé des ambassadeurs, au nombre desquels étoit un évêque. Quoique le but de cette ambassade ne fût que temporel, tendant à exciter les princes d'Occident contre les Sarasins d'Asie, le Pape entreprit d'éclairer les Arméniens sur les vérités de foi, & sur quelques points capitaux de discipline, dans lesquels ils différoient de l'Eglise Catholique. Ayant fait venir l'évêque, il lui exposa la croyance Romaine, que l'Arménien protesta être la sienne propre;

Rain. an.
1318.n.8.
Vading.
n. 26.

ainsi que celle de son souverain & de toute sa nation. Quant à la discipline, il avoua que les simples prêtres donnoient la confirmation en Arménie, & bénifesoient l'huile pour l'extrême-onction: mais il ajouta qu'ils le faisoient par ignorance ou simplicité, sans obstination ni mépris, & que l'instruction seroit aussitôt cesser l'abus. Les Arméniens n'ont cependant rien changé à ces deux articles de leurs observances; quoique le Pontife en eût écrit à leur catholique ou patriarche, & aux évêques de sa dépendance. Il en fut de cette réunion, comme de tant d'autres, toujours faites en vain depuis l'extinction presque totale de l'esprit du Christianisme parmi ces Orientaux intéressés & ignorans.

L'an 1321, plusieurs missionnaires de l'ordre de S. François, qui avoient été envoyés en Orient pour la conversion des idolâtres & la réunion des schismatiques, revinrent en Cour de Rome faire leur rapport au Souverain Pontife. Le Vénitien Marin Sanuto, grand zéléteur de la croisade, qui avoit fait cinq fois le voyage d'outre-mer, qui avoit passé en Grèce la plus grande partie de ses jours, qui avoit parcouru l'île de Rhodes, le royaume de Chypre, l'Égypte, la Sy-

rie, l'Pape, ni d'au sisme un proj facile, la secte étoit ac ques de avec u lieux pr en pass dit qu' Gabriel concev loit néan l'époque lation m rette.

Le P sionnair méniens mis des lier ami demand conséqu giens s évêques dans ce princes

rie, l'Arménie, venoit de proposer au Pape, sans aucune instigation des princes ni d'aucun homme, & avec un enthousiasme qui sembloit tenir de l'inspiration, un projet qu'il représentoit comme très-facile, à l'effet d'exterminer entièrement la secte de Mahomet. Son plan raisonné étoit accompagné de cartes géographiques des terres & des mers Infidèles, avec une description circonstanciée des lieux principaux, où nous remarquerons en passant, qu'au sujet de Nazareth, il dit qu'on y montrait l'endroit où l'Ange Gabriel avoit annoncé à Marie qu'elle concevroit le Fils du Très-haut. Il parloit néanmoins en 1321, trente ans après l'époque à laquelle on rapporte la translation miraculeuse de la chapelle de Lorette.

Libr. Sa-
nut. p. 253

Le Pape, assuré d'ailleurs par les missionnaires que les princes Tartares, Arméniens, Géorgiens étoient tous ennemis des Musulmans, crut important de lier amitié avec eux, comme Sanuto le demandoit avec instance. Il écrivit en conséquence à George, Roi des Géorgiens sujets des Tartares, à plusieurs évêques Arméniens & autres répandus dans ce vaste empire, & de plus à deux princes Tartares qui témoignoit une

bienvéillance particulière aux Chrétiens. Ces lettres servirent au moins à procurer aux missionnaires qui en furent les porteurs, un accueil plus favorable sur leur route, & plus d'autorité dans l'exercice de leur ministère.

Les FF. Mineurs, dans l'ardeur de leur zèle, embrassoient sur-tout l'immense domination des Tartares, qui s'étendoit alors par toute la haute Asie, depuis le Tanais & le Pont-Euxin jusqu'aux mers orientales de la Chine. Un d'entr'eux, nommé Jérôme, s'établit sur leur frontière, dans les terres des Génois, navigateurs hardis & belliqueux, qui, à travers les deux Bosphores & les Palus-Méotides, avoient pénétré dans l'ancienne Chersonèse, & s'en étoient rendus souverains. Le Pape, avant le départ de Frère Jérôme, l'avoit fait ordonner évêque, mais sans titre d'aucune église. Il érigea pour lui en évêché, la ville de Caffa, autrefois Théodosiopolis dans la Chersonèse Taurique; quoiqu'il y eût déjà un archevêque Grec. Mais le nouvel évêque eut moins à souffrir des Grecs que des Génois, qui par leurs mauvais traitemens le réduisirent à s'exiler lui-même, & à venir porter ses plaintes à Avignon.

Vading.
an. 1326.
n. 2.

Dans la grande Tartarie, la mission de

Jean
autre
se co
avec
rectio
aux
avoit
capit
des m
deme
lesqu
huit p
nomm
& qu
C'est
voyés
des an
géliq
diffère
où la
le no
popul
de l'I
sionn
croire
partic
cette
il éto
l'épée
puis d

Jean de Mont-Corvin, envoyé avec six autres Frères Mineurs par Clément V, se continuoit avec succès, ou du moins avec beaucoup de liberté, sous la protection du grand can toujours favorable aux Chrétiens. Jean de Mont-Corvin avoit été sacré archevêque de Cambalu capitale de l'Empire, peu après l'arrivée des missionnaires dans ces cantons. Ils y demeurèrent environ cinq ans, pendant lesquels ils reçurent, pour l'entretien de huit personnes, la pension annuelle qu'on nommoit Alafa dans la langue du pays, & qui valoit environ cent florins d'or. C'est ce que l'Empereur donnoit aux envoyés des grands, à des guerriers ou à des artistes distingués. Les ouvriers évangéliques se répandirent ensuite dans les différentes régions de ce grand empire, où la richesse & la magnificence du Prince, le nombre & la grandeur des villes, la population des provinces & le bel ordre de l'Etat se trouvoient tels, que les missionnaires eux-mêmes avoient peine à croire ce qu'ils voyoient. La police en particulier étoit si parfaite, que parmi cette nation qui ne respiroit que la guerre, il étoit inoui qu'aucun particulier eût tiré l'épée contre un autre. Ce qu'on a depuis découvert en Chine, confirme cette

relation, au moins quant à cette partie de l'Empire des Tartares.

A la distance de Cambalu d'environ trois semaines de marche, il y avoit près de l'Océan, une grande ville nommée Caïton en langue Persane, où une dame opulente, Arménienne de naissance, avoit bâti une église considérable. L'archevêque l'érigea en cathédrale, du consentement de la fondatrice, la fit doter convenablement, la donna pendant sa vie, & la laissa en mourant à Frère Gérard, l'un des sept envoyés par le Pape Clément, & ordonné évêque pour l'Orient avant son départ de l'Europe. Ce premier évêque de Caïton étant mort peu d'années après, Frère Pérégrin fut son successeur. On établit plusieurs autres sièges épiscopaux, pour y placer les missionnaires ordonnés évêques, & en former des suffragans à la métropole de Cambalu. Ainsi le culte chrétien parut dès-lors, aux extrémités de l'Orient, avec un air de dignité qu'on ne pouvoit méconnoître, sans fermer obstinément les yeux à la lumière du salut.

Frère André de Pérouse ayant formé le dessein de s'établir à Caïton, l'Empereur ne lui accorda pas seulement l'Alafa; mais il le fit conduire par huit cavaliers,

tant
lui p
de l
tinu
églis
res,
Rien
ment
quatr
de la
dit q
pas d
toute
noit p
parall
té, se
Cepen
Caïton
par u
qui av
litude
ce dic
absolu
le co
son g
Il par
tous l
désigh
il étoi
vit ce
vent

tant pour lui faire honneur, que pour lui procurer une pleine sûreté. Au moyen de la pension impériale qui lui fut continuée après le voyage, il fit bâtir une église & un couvent pour vingt-deux frères, dans un bocage voisin de la ville. Rien ne fut épargné dans cet établissement. Outre les lieux réguliers, il y avoit quatre appartemens, où André auteur de la relation qui donne tous ces détails, dit que les plus illustres prélats n'eussent pas dédaigné de loger. Il ajoute que dans toute sa province de Pérouse, il ne connoit point de couvent qui puisse entrer en parallèle avec celui-ci, soit pour la beauté, soit pour la commodité & l'agrément. Cependant Pérégrin, premier évêque de Caïton, étant venu à mourir, l'archevêque, par un décret exprès, obligea Frère André qui avoit un attrait particulier pour la solitude, à se charger du gouvernement de ce diocèse. Il l'accepta, sans abandonner absolument sa retraite. Tantôt il habitoit le couvent, tantôt l'évêché, selon que son goût, & ses affaires le demandoient. Il parvint ainsi à un âge très-avancé. De tous les évêques suffragans de Cambalu, désignés en premier lieu par Clément V, il étoit le seul qui survécût, quand il écrivit cette relation au gardien de son couvent de Pérouse.

Nous apprenons par-là, que dans l'Empire des Tartares il y avoit des gens de toutes les nations du monde, de toutes les sectes, & qu'on y permettoit à chacun de vivre selon la sienne, dans la persuasion que l'on pouvoit indistinctement s'y sauver. Les ouvriers évangéliques avoient ainsi l'avantage d'exercer leurs fonctions en sûreté, & avec une pleine liberté: ce qui leur procuroit tout l'ascendant que la vérité & la raison ne peuvent manquer de prendre sur les erreurs & les chimères de la superstition. André se plaint cependant qu'il ne se convertissoit ni Juifs ni Sarasins, & que dans le grand nombre des idolâtres qui recevoient le baptême, plusieurs ensuite ne vivoient pas en Chrétiens. Quatre de ses frères, *Boll. t. 9. p. 50.* Thomas de Tolentin, Jacques de Padoue, Pierre de Sienne & un frère lai nommé Demetrius, furent martyrisés par les Mahométans, le premier avril 1322, à Tanaca dans les Indes. Un d'entr'eux, avant de recevoir le coup de la mort, fut jeté par deux fois dans un grand feu, d'où il sortit sain & sauf, sans que ce miracle convertit une seule personne. Leurs reliques furent rapportées à Polombe ou Colombre, autre lieu de l'Inde, par Frère Odoric de Port-Mahon qui a écrit l'hi-

soire
 trava
 l'apo
 Bien
 Ce
 tous
 durci
 stérité
 refuse
 déséré
 de ga
 les In
 missio
 à Tre
 là dan
 rendit
 le séj
 gols.
 les In
 sur l'
 rin su
 Ceilan
 jusqu'à
 milité
 succès
 rent e
 vingt
 Dan
 tout se
 de l'or

soire de leur martyre, & qui, par des travaux immenses & toutes les vertus de l'apostolat, a mérité lui-même le titre de Bienheureux.

Ce fut peut-être le plus laborieux de tous ces missionnaires Franciscains. Endurci par la pratique des plus rudes austérités, rempli d'une humilité qui lui fit refuser dans son ordre toutes les charges déferées à ses talens, & pressé du désir de gagner des ames à Dieu, il passa chez les Infidèles, vers l'an 1314, avec la permission de ses supérieurs. Il alla d'abord à Trébizonde par la Mer-Noire, & de là dans la grande Arménie. Ensuite il se rendit à Tauris; puis à Sultanie qui étoit le séjour d'été de l'Empereur des Mogols. Avançant toujours davantage vers les Indes, il alla s'embarquer à Ormus sur l'Océan, aborda au cap de Comorin sur la côte de Malabar, à l'île de Ceilan & à celles de Java. Enfin il passa jusqu'à la Chine & au Thibet. Son humilité lui a fait supprimer le récit de ses succès: mais les auteurs de sa vie assurent en général, qu'il baptisa plus de vingt mille Infidèles.

Dans le centre de l'Empire Chrétien, tout se dispoit au contraire à la ruine de l'ordre & de l'édification publique.

Id. 14 Jan
t. 1. p.
283, &c.

Les funestes rivalités du sacerdoce & de l'empire devoient éclater encore une fois avec le dernier scandale, avant de dessiller les yeux des peuples, & de leur faire abhorrer à jamais ces querèles scandaleuses. Depuis long-temps, l'incendie couvoit sous la cendre, d'où il n'avoit fait par intervalle que de légères éruptions.

Alb. Ar- Après la mort de l'Empereur Henri VII
gent. c. 19. de Luxembourg, arrivée le 24 août 1313,
Villan. ix. & un interregne de quatorze mois. Louis
c. 66. V. de Bavière avoit été élu pour lui suc-
céder, par cinq électeurs, le 20 octobre
1314, & couronné le 26 novembre sui-
vant. Peu de jours après cette élection,
les deux autres électeurs; savoir l'arche-
vêque de Cologne & le duc de Saxe,
avec d'autres princes des maisons électo-
rales, choisirent Frédéric III duc d'Au-
triche. Le Saint Siège, alors vacant, ne
prit aucune part à ce démêlé, qui parut
entièrement éteint en 1322, par la dé-
faite de Frédéric, & sa renonciation qui
en fut la suite. Mais l'année suivante,
Rain. an. Jean XXII, qui jusques-là étoit resté dans
1323. n. une indifférence apparente, & qui vou-
30. Bzov. loit sans doute régler ses démarches sur
cod. an. les évènements, prétendit qu'il lui appar-
n. 4. tenoit d'examiner l'élection de Louis de
Bavière, pour l'approuver ou la rejeter:

& qu
jugem
ni pr
mains.

Auf
nition
comm
fister
de l'Es
étoit p
puis qu
tife dé
évêques
peine d
munaut
que co
sous per
sonnes
perte d
Louis d
gouvern
ner aide
ment d
monition
Louis
d'une att
de posses
entrepris
demanda

& que ce prince n'avoit pu, avant ce jugement pontifical, exercer les droits, ni prendre le titre de Roi des Romains.

Aussi-tôt, il publia contre lui une monition, qui lui enjoignoit sous peine d'excommunication *ipso facto*, de se démettre sous trois mois de l'administration de l'Empire, & de révoquer, autant qu'il étoit possible, tout ce qu'il avoit fait depuis qu'il portoit le titre de Roi. Le Pontife défendoit en même temps à tous les évêques & autres ecclésiastiques, sous peine de suspension; à toutes villes, communautés & personnes séculières, de quelque condition & dignité qu'elles fussent, sous peine d'excommunication sur les personnes, d'interdit sur leurs terres & de perte de tous leurs privilèges, d'obéir à Louis de Bavière en ce qui regardoit le gouvernement de l'Empire, & de lui donner aide ou conseil, nonobstant tout serment de fidélité ou autre, dont cette monition terrible les déchargeoit.

Louis informé par le bruit public, d'une attaque, si imprévue après dix ans de possession, protesta contre cette étrange entreprise, en appela au Saint Siège, & demanda la convocation d'un concile gé-

& de
ne fois
e desfil-
ur faire
ndaleu-
ie cou-
voit fait
ptions.
ri VII
t 1313,
Louis
lui suc-
octobre
bre sui-
lection,
l'arche-
Saxe,
s électo-
c d'Au-
ant, ne
ui parut
r la dé-
ion qui
vivante,
sté dans
ui vou-
hes sur
i appar-
ouis de
rejetter:

néral. Il y eut ensuite des négociations, des délais demandés & accordés; mais qui s'écoulerent, sans que l'effervescence des esprits pût se tempérer. Les torts réciproques au contraire allèrent toujours croissant, comme il manque rarement d'arriver, lorsque la résistance est égale à la violence des poursuites. Enfin le Pape déclara Louis contumace, & en conséquence privé de tout le droit qui lui pouvoit appartenir en vertu de son élection; se réservant de lui infliger de plus grandes peines, s'il ne se soumettoit. Il lui défendit encore de prendre dans l'interval le titre de Roi, & de s'ingérer au gouvernement du royaume ou de l'empire, sous peine non seulement d'excommunication, mais de privation des fiefs & des privilèges qu'il tenoit de l'Eglise ou de l'Empire. Cette déclaration, en forme de bulle, fut envoyée aux princes Chrétiens, entr'autres à Charle le Bel, élevé sur le trône de France le 3 janvier 1322, & à Edouard II, Roi d'Angleterre depuis le 7 juillet 1307. Quelque temps après, le Pape déclara Louis convaincu d'hérésie, & comme tel, privé judiciairement de toutes dignités, de tous biens meubles & immeu-

VIII. ix. c.
265 Rain.
an. 1324.
n. 22.

bles.
à l'h
Le
gné
périe
pour
seur,
nom
trai
fan d
en It
d'usur
teurs
potiqu
bayes
rateur
& ret
non s
mais
Cet
ginée
réfugi
toit su
jet de
conclu
convo
quel il
roit fa
l'Emp

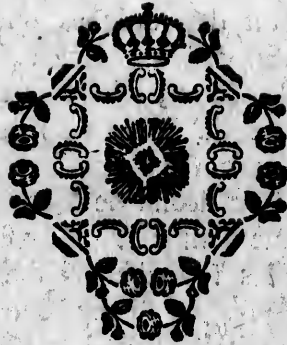
bles, de tout droit à l'Empire, & même à l'héritage de ses pères.

Le Roi des Romains étoit bien éloigné de sacrifier son titre à l'humeur impérieuse du Pontife. Il le prit sur un ton pour le moins aussi haut que son agresseur, rassembla en diligence une diète nombreuse à Saxen-Hausen, où il ne le traita plus que de soi-disant Pape, d'artisan de la division en Allemagne comme en Italie, d'ennemi juré de l'Empire, d'usurpateur injurieux du droit des électeurs, de distributeur irrégulier & despotique tant des évêchés que des abbayes, enfin de faux docteur, de restaurateur du Judaïsme, d'hérétique manifeste & retranché du corps de l'Eglise, qui non seulement n'avoit pu être fait Pape, mais qui étoit déchu de toute prélatrice. Cette dernière imputation avoit été imaginée par les Franciscains schismatiques réfugiés auprès de l'Empereur, & portoit sur les décisions du Pape Jean au sujet de la pauvreté évangélique. Louis concluoit par demander instamment la convocation d'un concile général, auquel il appelloit de ce que le Pape pourroit faire cependant contre lui & contre l'Empire. Il trouva, dans les différens

Baluz. vic.
t. 1. p.
478, &c.

378 HISTOIRE DE L'EGLISE.

ordres de l'Etat, les secours & les conseils qui préviennent d'ordinaire les souverains injuriés sur le trône. Ainsi tout se dispoit à un schisme, dont les excès devoient enfin inspirer aux deux Puissances la crainte efficace de sortir de leurs limites.

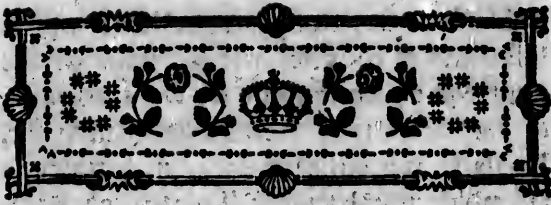


LIV

Depu
biè
Jea

II
XXII

aStif &
la ven
la pre
avanta
ter. L
parti d
voyé ;
son fil



HISTOIRE

DE L'ÉGLISE.

LIVRE QUARANTE-TROISIÈME.

Depuis le schisme de Pierre de Corbière en 1328, jusqu'à la fin de Jean XXII en 1334.

Depuis les violens procédés de Jean XXII contre Louis de Bavière, ce prince actif & hardi ne respiroit que l'indignation, la vengeance, & se tenoit attentif à saisir la première occasion de la déployer avec avantage. Elle ne tarda point à se présenter. Le Roi Robert de Naples, attaché au Villan. l. parti des Guelfes & du Pape, ayant en-x.c.i.&c. voyé à Florence Charle duc de Calabre son fils aîné, avec un grand nombre de

noblesse & des troupes considérables, les Gibellins & tous les petits tyrans de ces contrées en conçurent de vives alarmes, & implorèrent le secours de l'Empereur. Louis se mit aussi-tôt en route, tint une assemblée nombreuse à Trente, s'y engagea par serment à ne point retourner en Allemagne qu'il n'eût soumis Rome, accusa d'hérésie & fit excommunier le Pape, qu'il ne nomma plus autrement que Jacques de Cahors, ou par dérision le Prêtre Jean. L'animosité de Louis croissoit à chaque instant, par les suggestions des schismatiques de tout état qui venoient se joindre à lui, seigneurs & prélats, clercs & religieux, entre lesquels se signaloient sur-tout les faux rigoristes de l'ordre de S. François. D'où vient que le principal article des hérésies prétendues qu'on reprocha au Pape, ce fut d'être ennemi de la pauvreté apostolique.

L'Empereur ayant traversé les montagnes, & fait son entrée à Milan, sa proximité mit en mouvement toute l'Italie, & sur-tout la ville de Rome. Le Roi Robert, en sa qualité de sénateur, y avoit remis son autorité entre les mains du comte d'Anguillar & d'Anibaldi. Les Romains de leur côté, craignant la puissance de ce prince, ôtèrent le gouver-

neme
de leu
un c
pour
claire
périls
fes,
au de
Rober
tres p
sa pré
éloign
Le Pe
des A
ce qu
de de
n'avoit
les co
pouro
cevoir
leur I
doute
foi de
& feig
cusa p
dantes
pour
Cep
suivit
terbe

nement aux nobles, & donnerent le titre de leur capitaine à Sciarra Colonne, avec un conseil de cinquante-deux citoyens pour les gouverner. Alors on put voir clairement les inconvéniens & tous les périls de l'absence des souverains pontifes, & du ruineux système de leur séjour au delà des monts. Les lieutenans de Robert écrivirent au Pape Jean des lettres pressantes, pour l'engager à venir par sa présence dissiper les factions que son éloignement augmentoit de jour en jour. Le Peuple Romain lui envoya lui-même des Ambassadeurs. Il lui représenta, que ce qu'on lui demandoit étoit une chose de devoir; que jamais ce grand motif n'avoit dû avoir plus d'activité que dans les conjonctures présentes; & qu'ils ne pourroient sans cela se dispenser de recevoir Louis de Bavière, en qualité de leur Roi. Le Pontife soupçonna sans doute, & non pas sans raison, la bonne foi des Romains. Il dissimula cependant, & feignit de vouloir revenir: mais il s'excusa pour le moment, sur les affaires pendantes qui le retenoient, disoit-il, même Rain. an. 27. n. 4.

Cependant le Roi des Romains poursuivit sa route, & s'étant assuré à Viterbe d'être bien reçu à Rome, il s'y

rendit le jeudi, septième de janvier 1328. Le lundi suivant, il monta au Capitole, & tint un grand parlement ou une diète, à laquelle accourut tout le peuple avec un empressement qui répondoit au Roi des dispositions générales à son égard. Pour s'en assurer encore davantage, il leur promit non seulement sa protection, mais de relever à un point inconnu depuis long-temps le bonheur & la gloire du peuple Romain. On lui répondit par de vives acclamations, & par tous les témoignages les moins équivoques d'un dévouement absolu. Aussi-tôt il prit jour pour son couronnement, & le fixa au dix-septième du mois courant de janvier.

Ughell. t. 5. p. 1344. Il y fut en effet sacré & couronné Empereur, nonobstant l'absence & la volonté très-contraire du Pape. La cérémonie se fit par Jacques Albertin évêque déposé de Castello ou de Venise, assisté de Gérard Orlandin évêque d'Aleria en Corse, excommuniés l'un & l'autre comme schismatiques. Afin de s'attacher de plus en plus les Romains, Louis, après son couronnement, fit lire trois décrets impériaux, par lesquels il promettoit de maintenir la foi catholique, d'honorer le clergé, de protéger les veuves & les orphelins. Tou-

tes ce
trois
pas en
vignon
du vin
Cardin
Toscan
l'arrivé
l'indulg
cordoie
armes

Lou
se flate
proches
& tint
place d
jour d'
une m
ligieux
dite, e
ne s'y
matique
& d'eff
note d'
primer
blée, a
de préla
magistrat
tu des or
loi qui

tes ces manœuvres se tramoient depuis trois semaines, que le Pape n'en étoit pas encore instruit dans sa résidence d'Avignon, comme on le voit par sa bulle du vingt-unième de janvier, adressée au Cardinal Jean des Ursins, son légat en Toscane. Il lui écrivoit, pour retarder l'arrivée de Louis à Rome, de publier l'indulgence de la Terre-Sainte, qu'il accordoit à tous ceux qui porteroient les armes contre ce prince.

Louis, au sein de la ville dont le Pape se flattoit encore de lui interdire les approches, continuoit d'agir en souverain, & tint un nouveau parlement dans la place de S. Pierre, le jeudi quatorzième jour d'avril. A son entrée dans Rome, une multitude d'ecclésiastiques & de religieux regardant la ville comme interdite, en étoient sortis; & l'office divin ne s'y célébroit plus que parmi les schismatiques. Afin de gagner tous les esprits, & d'effacer aux yeux des Romains la note d'hérésie qu'avoit prétendu lui imputer le Pape Jean, il vint à l'assemblée, accompagné d'un grand nombre de prélats, de clercs, de religieux, de magistrats & de jurisconsultes. Là revêtu des ornemens impériaux, il rendit une loi qui portoit que toute personne con-

1328.
 itole,
 diète,
 avec
 Roi
 égard.
 ge; il
 ction,
 nu de-
 gloire
 dit par
 ous les
 s d'un
 it jour
 fixa au
 janvier.
 né Em-
 la vo-
 a céré-
 évêque
 assisté
 eria en
 l'autre
 s'atta-
 mains,
 nt, fit
 lesquels
 catho-
 proté-
 Tou-

vaincue d'hérésie, seroit punie de mort, comme ceux qui se rendroient coupables du crime de lèse majesté; que tout juge compétent, requis ou non, les pourroit poursuivre, & que les recherches s'étendroient aux crimes déjà commis, comme à ceux qui se commettoient à l'avenir. Jusqu'ici l'Empereur avoit bien de vraisemblances & bien des suffrages en sa faveur; & s'il se fût toujours borné à ce qui étoit de son ressort, il auroit pu maintenir ses droits dans toute leur étendue: mais bientôt il aliéna tous les esprits, en manifestant les coupables principes qui le faisoient agir, & en profanant de la manière la plus scandaleuse la chaire de Saint Pierre.

Tout étant disposé selon ses vues, le dix-huitième du même mois d'avril, il tint un nouveau parlement au même lieu, où il parut dans toute la pompe de la majesté impériale, orné de la pourpre, la couronne en tête, le sceptre à la main droite, & à la gauche la pomme d'or, symbole du globe du monde. Son trône étincellant d'or & de pierreries étoit élevé sur les degrés de l'église, en sorte que tout le peuple pouvoit le voir. Quand il y fut assis, entouré de prélats, de seigneurs, de nobles sans nombre, il fit

faire

faire
nom
& d
Y a
fend
se fa
n'aya
donne
tin,
appli
de Sa
nouve
A t
enfin
parée
préamb
attenta
Romain
contre
steurs.
l'Empe
établi le
dans l'u
nifre l
choses
pire Ro
les SS.
bons, &
pourqu
crimes
Tome

faire silence : & un moine Augustin, nommé Nicolas de Fabriano, s'avança, & dit par trois fois d'une voix très-forte : Y a-t-il ici quelque procureur, pour défendre le Prêtre Jacques de Cahors, qui se fait nommer le Pape Jean ? Personne n'ayant répondu, un abbé d'Allemagne donné pour fort lettré, prêcha en Latin, & choisit pour texte ces paroles, appliquées dans l'Écriture à la délivrance de Samarie : Voici un jour de bonne nouvelle.

A tous ces coups de théâtre, succéda enfin le dénouement. Une sentence préparée à loisir, & chargée de tous les préambules dont se couvrent les grands attentats, fut prononcée à la face des Romains contre leur pasteur légitime, contre le chef & le père de tous les pasteurs. Voici en substance comment l'Empereur s'y exprime : Dieu qui a établi le Sacerdoce & l'Empire indépendans l'un de l'autre, afin que l'un administre les choses divines & l'autre les choses humaines, nous a élevés à l'Empire Romain & armés du glaive, selon les SS. Apôtres, pour la défense des bons, & la punition des méchans. C'est pour quoi ne pouvant plus tolérer les crimes énormes de Jacques de Cahors

Tome XIII.

R

4. Reg.
vij. 9.

Baluz.
vit. t. v. p.
512.

qui se dit Pape Jean XXII, nous avons laissé nos enfans encore en bas âge, & nous sommes venus promptement à Rome notre siège principal, où nous avons reçu la couronne, relevé notre puissance & réprimé les rebelles. Or nous y avons reconnu que le prétendu Pape est l'auteur de la révolte, & que l'impunité ne peut que le porter à de nouveaux excès.

Sous prétexte de secourir la Terre-Sainte, tandis qu'il rejette impitoyablement les vœux des Fidèles limitrophes des Sarasins, tels que les Arméniens & les Russes; il a amassé des trésors immenses, tant par ses extorsions violentes sur toutes les Eglises, que par ses collations simoniaques de bénéfices donnés à des clercs qui n'ont ni la capacité, ni les mœurs, ni même l'âge convenable. Il casse arbitrairement l'élection des personnes capables, pour se réserver la disposition des évêchés, en exclure les bons sujets, & y en mettre qui lui ressemblent. Depuis douze ans de pontificat, il foule aux pieds le devoir sacré de la résidence, & méprise les gémissemens de cette sainte ville de Rome qui ne cesse de le rappeler. Il fait prêcher la croisade contre les Romains, les pour-

fut
ind
vio
cor
enti
nistr
mat
par
doce
des
des a
senta
qu'un
le pro
tribué
que le
person
quand
est à
Dieu
tagne
a répo
n'étoit
teurs
l'une
avons
notre se
tion de
somm
de l'Eg
compte

fuit comme les Infidèles, & profane les indulgences qu'il assigne pour folde à la violence, à l'homicide, à l'esprit de discorde & de faction, au renversement entier de l'ordre public. Il engage les ministres de l'Eglise, à s'armer du glaive matériel, dont l'usage leur est interdit par les canons; & déshonorant le sacerdoce de J. C. il souille de sang les mains des cardinaux ses légats, des évêques & des autres ecclésiastiques. Ainsi le représentant du Pontife Eternel n'est plus qu'un Antechrist véritable, ou du moins le précurseur de l'Antechrist. Il s'est attribué par usurpation les deux puissances, que le Seigneur a commises à différentes personnes, & qu'il a si bien distinguées, quand il a dit; *Rendez à César ce qui est à César, & à Dieu ce qui est à Dieu*; quand il s'est enfui sur la montagne, de peur d'être fait Roi; quand il a répondu à Pilate, que son royaume n'étoit pas de ce monde. Aussi les docteurs conviennent que le Pape n'a pas l'une & l'autre juridiction, que nous avons seuls la puissance temporelle, par notre seule élection, sans nulle confirmation de la part des hommes; que nous sommes encore chargés de la protection de l'Eglise, dont nous ne rendons compte qu'à Dieu seul.

Après ce dispositif outrageant, l'Empereur prononce que Jean XXII est déposé de l'évêché de Rome par cette présente sentence, qui a été rendue sur l'avis unanime du clergé & du peuple Romain, des princes & prélats tant Italiens qu'Allemands, & d'une infinité d'autres Fidèles. On le déclare de plus dépouillé de tout ordre, office, Bénéfice, privilège ecclésiastique, & soumis à la puissance des officiers laïcs de l'Empire, pour être puni comme hérétique. Dans cet acte visiblement schismatique, on ne laisse pas de trouver des reproches fondés en raison contre Jean XXII. On y peut voir aussi que le nouveau système de la puissance des Papes sur le temporel des princes, n'avoit pas tellement obscurci la doctrine constante de l'antiquité sur cette matière, qu'on ne la donnât encore pour le sentiment commun des docteurs, & pour conforme à l'enseignement même des divines écritures. Louis de Bavière y raisonne beaucoup plus mal, quand il s'autorise de l'exemple d'Otton I, qui, avec le clergé & le peuple de Rome, déposa le Pape Jean XII, & fit ordonner un autre Pape. C'est justifier un attentat par un autre, plus excusable sans doute à raison des

ma
ma
rée
par
pas
un
(
sent
lon
ques
Lou
un
gne
la v
Mar
mille
blés
rend
sonne
& la
haute
la: C
gé R
de Ba
nom
accuf
c'est
noine
tran,
tres e

motifs & des procédés tout différens, mais toujours condamnable en soi, & réellement schismatique; puisqu'il n'appartient qu'à l'Eglise Universelle, & non pas à un concile particulier, de déposer un Pape, même pour de justes causes.

Quatre jours après la publication de la sentence contre Jean XXII, Jacques Colonne, malgré le dévouement de quelques membres de son illustre maison à Louis de Bavière, fit pour le Pape Jean un acte de zèle & de force d'ame, digne de l'ancienne Rome. Il entra dans la ville, s'avança jusqu'à la place de S. Marcel; & là, en présence de plus de mille Romains qui s'y trouvoient rassemblés, il tira une bulle que le Pape avoit rendue contre le Roi, mais que personne n'avoit encore osé publier à Rome, & la lut d'un bout à l'autre, d'une voix haute & distincte. Il dit encore après cela: On a répandu qu'un syndic du clergé Romain avoit comparu devant Louis de Bavière soi-disant Empereur, & qu'au nom de ce clergé, il avoit proposé des accusations contre le Pape Jean XXII; c'est une imposture; puisqu'alors les chanoines de S. Pierre, de S. Jean de Latran, de Sainte Marie Majeure, les autres ecclésiastiques tant soit peu distin-

gués, & avec eux les abbés, les frères mendiens, la plupart des religieux s'étoient retirés de Rome depuis plusieurs mois, de peur d'encourir l'anathème, en communiquant avec les schismatiques qui en étoient déjà frappés. C'est pourquoi je m'oppose à tout ce qu'a fait Louis de Bavière; je soutiens que Jean XXII est Catholique & Pape légitime, que celui qui a pris la couronne impériale n'est point Empereur, mais excommunié, & tous ses adhérens avec lui. L'intrépide Colonne parla fort au long sur ce sujet; il s'offrit à confondre tous les contradicteurs par la force des raisons, & s'il étoit besoin, par l'épée en lieu neutre. Personne n'ayant fait mine de contredire ce brave, dont la résolution imprimoit à tous les assistans une stupeur qui les tenoit comme pétrifiés, il va sur le champ afficher la bulle à la porte de S. Marcel, puis remonte à cheval, lui cinquième, sort de Rome & se rend à Palestrine.

Les Romains ne reprirent leurs esprits, qu'après son départ. On courut avertir l'Empereur, qui étoit à S. Pierre. Il envoya quantité de chevaliers, à la poursuite du champion: mais il étoit déjà hors d'atteinte. Le Pape instruit de ce trait

de v
& lu
lonn
Le l
siém
senat
Le c
furer
plus
tiles.

Ce
mour
loi q
puleu
éloig
n'en
du p
cour
deme
fente
loi, &
du c
pas à
de pl
ponti
à l'é
l'abse
schifr
devoi
comb
vertu

de valeur & de générosité, le fit évêque, & lui manda de venir auprès de lui. Colonne ne tarda point à passer les monts. Le lendemain de son exploit, vingt-troisième d'avril, l'Empereur convoqua les sénateurs & les chefs du peuple Romain. Le coup étoit manqué: les délibérations furent très-longues, & les avis d'autant plus multipliés, qu'ils étoient plus inutiles.

Cependant Louis affectant toujours l'amour du bien & de la réforme, fit une loi qui obligeoit les Papes à résider scrupuleusement à Rome, sans pouvoir s'en éloigner de plus de deux journées, s'ils n'en obtenoient la permission du clergé & du peuple Romain; & dans ce cas, la cour & le consistoire devoient encore demeurer dans la ville. Si le Pape s'absente contre cette règle, porte encore la loi, & qu'après trois monitions de la part du clergé & du peuple, il ne revienne pas au terme prescrit; nous voulons que de plein droit, il soit privé de la dignité pontificale, & qu'on procède incontinent à l'élection d'un autre Pape, comme si l'absent étoit mort. Ce rescrit, quoique schismatique & nul par mille endroits, devoit au moins faire sentir aux Papes, combien leur transmigration donnoit d'ouverture au schisme.

Jean XXII négocioit avec les princes d'Allemagne, pour faire élire un autre Empereur : mais Louis de Bavière gagna de vitesse, & fit élire un autre Pape.

Vading. 1328.n.3 Pour contenter le peuple qui vouloit avoir son pontife chez lui, & pour demeurer arbitre de l'autorité pontificale, il jeta les yeux sur un Frère Mineur, non pas l'un de ces transfuges célèbres qui l'avoient joint en Allemagne, mais un homme tranquille, pénitencier à Rome, & qui avec une grande réputation de vertu, passoit pour savant & habile dans les affaires. Il se nommoit Pierre Rainalluci : mais il est beaucoup plus connu sous le nom de Pierre de Corbière, qu'il prit du lieu de sa naissance dans l'Abruzze. Il s'étoit marié dans sa jeunesse, & au bout de cinq ans, il avoit quitté son épouse malgré elle, pour se faire religieux. Cette illusion, comme on va le voir, ne fut pas à beaucoup près la plus pernicieuse de cet étrange dévot.

Vill. l. x. c. 73. Le jour de l'ascension, douzième de mai, l'Empereur Louis assembla de bon matin devant l'église de S. Pierre tout le peuple de Rome, hommes & femmes, sans rejeter personne. Il parut à l'ordinaire sur le trône qui étoit au bas des degrés, revêtu de tous les ornemens im-

pér
tité
pita
on
van
&
dais
gust
mon
par
forc
pere
mar
Apr
de
dem
vou
nall
l'en
ple
l'inc
crai
ner
deff
Ven
non
lui
& le
vere
ils e

périaux , environné de grands , de quantité de clercs & de religieux , avec le capitaine du peuple. Quand il eut pris place, on vit avancer Pierre de Corbière , devant lequel il se leva d'un air respectueux , & qu'il fit ensuite asseoir avec lui sous le dais. Aussi-tôt après , le prédicateur Augustin , Nicolas de Fabriano , fit un sermon , où abusant à son ordinaire des paroles de l'Écriture , il fit une allusion forcée à S. Pierre délivré de prison : l'Empereur étoit l'Ange , & le Pape Jean ne manqua point de figurer pour Hérode. Après la diatribe impie , l'évêque déposé de Venise , Jacques Albertin , s'avança & demanda par trois fois au peuple , s'ils vouloient pour Pape , Frère Pierre Rainalluci de Corbière. Dès ce moment , l'enthousiasme parut s'évanouir : le peuple ne témoigna que du trouble & de l'incertitude ; après quoi néanmoins , la crainte & le respect humain tirent donner quelques réponses affirmatives. Là dessus , l'Empereur se leva , l'évêque de Venise lut un décret d'élection , Louis nomma le nouveau Pape , Nicolas V , lui mit l'anneau , le revêtit de la chappe , & le fit asseoir à son côté droit : ils se leverent peu après tous les deux ensemble , ils entrèrent avec une grande pompe dans

l'église de S. Pierre, on célébra la messe de la manière la plus solennelle, puis on alla au festin accoutumé.

Le dimanche suivant, l'Antipape fit sept cardinaux, parmi lesquels ses profanes coopérateurs ne furent pas oubliés. Jacques Albertin fut créé cardinal-évêque d'Osie, & Nicolas de Fabriano, cardinal-prêtre du titre de S. Eusèbe. Il avoit encore désigné deux autres cardinaux, qui rejeterent cette dignité schismatique. L'Empereur, tout mal qu'il étoit dans ses finances, fournit d'abord de son mieux au lustre de ce fantôme de papauté, aux tables & aux équipages, tant de son Pape que de ses cardinaux. Nicolas, qui peu auparavant sous le nom de Frère de Corbière professoit toute l'austérité & le détachement des prétendus spirituels de son ordre, qui soutenoit l'opinion de l'étroite pauvreté de J. C. qui blâmoit les richesses & les honneurs de la prélature; quand il se vit reconnu Pape, il souffrit sans peine, il exigea ainsi que ses cardinaux un train & une livrée, une table splendide, des pages, des gentilshommes, un cortège nombreux. En un mot le Fratricelle, avec la tiare, prit tant de goût à la dépense, que bientôt l'Empereur, entièrement épuisé se vit hors d'état de la

souvent
vilège
cassan
time

L'P
mer
côte
avec
la ca
par
Jacqu
na lu
immé
ame
pouv
été c
fit c
venoi
tife f
la Le
vince
avoir
gistra
tarda
fit b
qui c
Corb
Ce
jouer
cont

soutenir. L'Antipape vendit alors les privilèges, les dignités, les bénéfices, en cassant les concessions que le Pape légitime en avoit faites.

L'Empereur voulut cependant consommer son ouvrage. Le jour de la pentecôte, il se rendit à l'église de S. Pierre avec son Pape, à qui d'abord il donna la calotte rouge, qu'il fit sacrer ensuite par le prétendu cardinal-évêque d'Ostie Jacques Albertin, & qu'enfin il couronna lui-même. A cette scène, il en fit immédiatement succéder une autre. Cette ame haute & basse tout à la fois, pour pouvoir dire que sa propre élection avoit été confirmée par autorité pontificale, se fit couronner Empereur par celui qu'il venoit de couronner Pape. Le faux Pontife fit alors plusieurs légats, tant pour la Lombardie, que pour les autres provinces. Le Prince quitta Rome, après y avoir établi sénateur ou chef de la magistrature, Raignier de la Fagiola, qui ne tarda point à y exercer la tyrannie: il fit brûler deux Catholiques intrépides, qui qualifioient de faux Pape, Pietre de Corbière.

Cet intrus de son côté, continuant à jouer son personnage, publia des bulles Rain. an.
contre Jean XXII. Il confirma la dépo- 1328. n.

sition déjà prononcée par l'Empereur; il priva de leurs bénéfices tous les clercs séculiers ou réguliers qui demeuroient attachés au Pape Jean; il défendit aux laïcs même, sous peine d'être punis comme hérétiques, de plus donner le nom de Pape à Jacques de Cahors, ni de lui obéir en aucune manière. Tous ces manèges burlesques ne faisoient illusion à personne. A peine fut-il nécessaire que le Pontife légitime prononçât d'une manière expresse contre l'usurpateur & ses fauteurs. Le schisme ne s'étendit point hors de l'Italie, n'y prit que dans les villes où ses chefs se rendirent les plus forts, ne s'y soutint qu'autant de temps que les schismatiques y dominèrent; & la fortune de l'Empereur Louis, ainsi que la disposition des esprits à son égard, changea de tous côtés, & de la manière la plus inattendue.

Ses affaires déclinerent, presque aussitôt qu'il fut sorti de Rome. D'abord il perdit Pistoie, ville considérable de Toscane. Donat Augustin que l'Antipape en avoit fait évêque, y fut arrêté, & Barenzo Ricardi qui en étoit l'évêque légitime, y fut rétabli. Louis ayant tourné vers le royaume de Naples, tenta inutilement d'y pénétrer: il se vit contraint,

faute
dans l
le qua
donne
la séd
plus d
Lui &
Le pe
toit d'
crioit à
Vive l
pierres
La nu
neveu
entra c
jours a
avec sa
neurs
rentrée
une in
Louis
On br
place
les en
tières,
Allema
& aprè
les jete
L'En
Pape à

faute de vivres & d'argent, à rentrer dans Rome, le vingtième de juillet. Dès le quatrième d'août, il fut obligé d'abandonner une place, où, l'enthousiasme & la séduction étant dissipés, il n'y avoit plus de sûreté pour sa propre personne. Lui & son Pape s'en allèrent à Viterbe. Le peuple dans toutes les rues les traitoit d'hérétiques & d'excommuniés; on crioit à leur suite: Périssent les sacrilèges! Vive la Sainte Eglise! on leur jetoit des pierres, on tua plusieurs de leurs gens. La nuit suivante, Berthold des Ursins, neveu du cardinal-légit de Jean XXII, entra dans Romè avec ses troupes. Trois jours après, le légat son oncle y vint avec sa suite, & fut reçu avec des honneurs extraordinaires. Rome étant ainsi rentrée sous l'obéissance du Pape, on fit une infinité d'actes d'improbation contre Louis de Bavière & Pierre de Corbière. On brûla tous leurs privilèges, dans la place du Capitole. Le petit peuple & les enfans se répandirent dans les cimetières, où ils déterrerent les corps des Allemands & des autres schismatiques; & après les avoir trainés par la ville, ils les jetèrent dans le Tibre.

L'Empereur laissa quelque temps son Pape à Viterbe, & s'en alla ménager à

Rain. an.
1327. n.
22, &c.

Dise un asyle plus assuré pour son parti. Dans cette marche, mourut Marsile de Padoue, l'un de ces docteurs schismatiques que ce prince traînoit par-tout à sa suite. Il avoit été condamné comme hérétique dès l'année 1327, pour avoir mis au jour un ouvrage fameux qui a pour titre *le Défenseur de la paix*. Son but principal étoit de relever la puissance temporelle, dégradée par les opinions courantes touchant le pouvoir des Papes. Marsile prétendoit que l'Empire subsistant avant que l'Eglise eût aucun domaine temporel, il ne pouvoit être soumis à l'Eglise; & que si pendant un temps elle a exercé quelques droits contre les libertés de l'Empire, c'étoit une usurpation: d'où il concluoit que le Pape, ni toute l'Eglise ensemble ne peuvent infliger à personne des peines coercitives, si l'Empereur ne lui en donne l'autorité. Mais à ces propositions il en méloit d'autres, qui subordonnoient à la puissance politique le pouvoir incontestable & purement spirituel de la hiérarchie. Il donnoit droit à l'Empereur, non seulement de corriger & de punir le Pape, mais de l'instituer & de le destituer. Il soutenoit que tous les ordres du sacerdoce, Pape, patriarche, arche-

vêque,
égale
même
n'eut p
apôtres
ceffeurs
uniques
reur,
que les
des deu
lieu aux
& tend
principe
une co
L'En
comme
grands-t
d'un pe
jours pa
fit aussi
sentence
Ayant
Corbière
fit son
tife, av
siallique
vant de
seigneur
nombre
cheval.

vêque, évêque, simple prêtre, ont une égale autorité par l'institution divine, même pour la juridiction; que S. Pierre n'eut pas plus d'autorité que chacun des apôtres; & que ce que l'un de leurs successeurs a de plus que l'autre, vient uniquement de la concession de l'Empereur, qui peut la révoquer. C'est ainsi que les anticipations réciproques de l'une des deux puissances sur l'autre donnoient lieu aux représailles les plus scandaleuses, & tendoient, en obscurcissant tous les principes, à plonger l'ordre public dans une confusion ruineuse.

L'Empereur fut d'abord reçu à Pise, comme il l'avoit été à Rome, avec de grands témoignages d'allégresse, de la part d'un peuple aveugle qui commence toujours par être la dupe des grands. Il y fit aussi publier, comme à Rome, la sentence de déposition contre Jean XXII. Ayant ainsi frayé la route à Pierre de Corbière, il manda cet Antipape, qui fit son entrée, comme Souverain Pontife, avec ses six cardinaux. Des ecclésiastiques & des religieux allèrent au devant de lui, suivis de l'Empereur, de seigneurs & d'autres laïcs en assez grand nombre, les uns à pied, les autres à cheval. Mais les gens de bien & tous

les citoyens de bon sens, en les voyant passer, gémissaient de cette farce impie, & la qualifioient hautement d'abomination. Cependant l'Antipape monta en chaire, & accorda une indulgence, par laquelle il remettoit la coulpe & la peine à quiconque se confessoit sous huit jours, après avoir renoncé au Pape Jean. Il fit encore cardinal, Jean Visconti, frère d'Azon seigneur de Milan.

Mais n'ayant rien de mieux que l'appareil des foudres de l'Eglise, pour entretenir les terreurs & les illusions populaires qui faisoient son appui principal, il voulut excommunier de nouveau le Pape Jean, avec le Roi Robert de Naples, & les Florentins ses partisans les plus zélés. L'assemblée fut indiquée pour le 18 février de cette année 1329, & l'on n'omit rien pour y attirer une multitude d'assistans. Le nombre n'en fut toutefois que médiocre. Outre l'horreur que les Fidèles sensés avoient de ces conventicules criminels, au moment de se rassembler, il survint une pluie, une grêle, un vent affreux, en un mot l'ouragan le plus furieux, disent les auteurs du temps & du pays, qu'on eût jamais vu à Pise. L'Empereur envoya son maréchal par la ville, avec des troupes à

pied &
 citoyen
 les affi
 le mar
 deuse,
 pondoir
 sur le f
 de l'eau
 le mar
 gardé c
 l'Empe
 beaucoup
 Dès
 tit de
 bles,
 n'attiro
 d'indign
 ti, que
 les Flo
 légitime
 seul, &
 reur qu
 barrassé
 tion du
 l'un des
 qui le
 se fit a
 ville le
 noncere
 bassadeu

pied & à cheval, pour contraindre les
 citoyens à venir. On n'y gagna rien :
 les assistans furent en petit nombre, &
 le maréchal, dans cette course hasar-
 deuse, fut saisi d'un froid mortel qui ré-
 pondoit à la violence de l'orage. Il prit
 sur le soir un bain chaud, où l'on mit
 de l'eau de-vie. Le bain s'enflamma, &
 le maréchal périt. Cet accident fut re-
 gardé comme de mauvais présage pour
 l'Empereur & l'Antipape, dont il fit
 beaucoup décliner les affaires.

Vill. x.
 c. 123.

Dès le mois d'avril suivant, Louis sor-
 tit de Pise, où des exactions insupporta-
 bles, jointes à tous les autres motifs,
 n'attiroient plus sur lui que des regards
 d'indignation. Il n'en fut pas plutôt sor-
 ti, que les Pisans traitèrent de paix avec
 les Florentins & les autres partisans du
 légitime Pontife. L'Antipape demeura
 seul, & comme abandonné de l'Empe-
 reur qui commençoit à s'en trouver em-
 barrassé, fut réduit à implorer la protec-
 tion du Comte Boniface de Donaratique,
 l'un des plus puissans citoyens de Pise,
 qui le tint caché dans sa maison : ce qui
 se fit avec tant de secret, que toute la
 ville le crut en fuite. C'est ce qu'ils an-
 noncerent aussi-tôt au Pape, par des am-
 bassadeurs chargés de lui faire satisfac-

tion, & de demander l'absolution des censures qu'ils reconnoissoient avoir encourues. On voit par leur déclaration, que Louis de Bavière n'étoit entré chez eux que par la force, après un mois de résistance de leur part, sans nulle espérance de recevoir du secours en attendant plus long-temps. Le Pape reçut ces excuses, & leur donna l'absolution.

Il en usa de même avec les Romains, qui envoyerent Ildébrandin, évêque de Padoue, lui demander pardon de ne s'être point opposé à l'intrusion de Pierre de Corbière, & au couronnement de Louis. Touchés de la condescendance & de la facilité paternelle avec laquelle le Pontife leur rendit ses bonnes grâces, ils lui renvoyerent une ambassade plus solennelle, qui,

Rain. an. en présence du Pape & des cardinaux,
1330. n. déclara qu'à lui seul appartenoit la Sei-
40. gneurie de la ville de Rome, & qu'ils
avoient péché grièvement, en y recevant
Louis de Bavière, en souffrant qu'il fût
couronné Empereur, & que Pierre de
Corbière fût institué Pape. Ils protestèrent
qu'ils y avoient été contraints par la ty-
rannie de Sciarra Colonne, & par la sé-
duction de Marfile de Padoue. Pour ex-
primer leurs sentimens de la manière la
plus précise & la plus authentique, les

ambassad
closes, q
que les
& souve
mis con
demand
lité prof
toute ép
talie su
Rome.

Louis
sur les
subtilités
toient fé
grand se
magne
qu'il ven
vinrent
& avec
sie, Mi
res Min
de Berg
laume
Quand
l'un des
échappé
ils étoit
opiniâtr
sur la p
accusé

ambassadeurs étoient chargés de lettres closes, qu'on ouvrit alors : elles portoient que les Romains étoient très-repentans & souverainement affligés des excès commis contre le Pape & l'Eglise, qu'ils en demandoient le pardon avec une humilité profonde, & avec une soumission à toute épreuve. La plupart des villes d'Italie suivirent sans délai l'exemple de Rome.

Louis de Bavière qui faisoit grand fond sur les productions de l'école, & sur les subtilités des dogmatiseurs qui lui dictoient ses déclarations pédantesques, eut grand soin d'emmener avec lui en Allemagne la nouvelle & précieuse recrue qu'il venoit d'en faire à Pise. Ce fut là que vinrent enfin s'attacher à lui sans feinte, & avec toute l'insolence de l'apostasie, Michel de Césène général des Frères Mineurs, Boncortèse ou Bonnegrace de Bergame procureur-général, & Guillaume Ocam provincial d'Angleterre. Quand ils avoient appris l'intrusion de l'un des leurs à la papauté, ils s'étoient échappés tous les trois d'Avignon, où ils étoient détenus pour leur résistance opiniâtre aux décisions du Pape Jean sur la pauvreté apostolique. Michel étoit accusé d'avoir aspiré lui-même au rang,

Id. an. d'Antipape. C'est pourquoi Jean XXII, 1328. n. sévit particulièrement contre lui.

63.
lb. n. 81.

Le jeudi saint, vingtième d'avril 1329, il publia une bulle, où, après lui avoir reproché d'avoir dogmatifé contre les constitutions du S. Siège, & de s'être attaché, tant à l'Antipape Pierre qu'à Louis son fauteur, il le prive, comme hérésiarque & schismatique, de tout office, honneur & dignité. En conséquence, les FF. Mineurs, dans un chapitre général tenu à Paris le jour de la pentecôte 1329, déclarerent d'une voix unanime, & de l'avis de l'université, que les accusations de Michel de Césène & des autres schismatiques contre Jean XXII-étoient injustes & impies, qu'il étoit le seul vrai Pape, & qu'il avoit justement déposé Michel. Puis, afin d'obvier aux chicanes qu'il pouvoit élever contre une déposition prononcée par le Pape seul, ils le déposèrent eux-mêmes du généralat, & choisirent en sa place Frère Géraud-Odon, particulièrement cher au Pape. Terminant enfin la question de la pauvreté qui agitoit l'ordre depuis si long-temps, ils concilierent les constitutions de Jean XXII, tant avec la décrétale de Nicolas qu'avec la décision du chapitre de Pérouse, & rétablirent parmi eux la tranquillité & la con-

corde. En
marquere
particulier
pour le S
clara que
liers avoi
grand no
redoubler
le temps
revinrent
désaveu
l'absolutio
étoit mo
pénitent.

Avant
turelleme
l'autorité
l'emporte
C'est ce
vir repr
la plus ét
lancée co
na une
aux repr
dicteur. l
constituti
le ton d
théologie
tayer su
précédem

corde. En un mot les enfans de S. François marquerent si bien dès-lors l'attachement particulier qu'ils font profession d'avoir pour le S. Siège, que le Pape Jean déclara que la révolte de quelques particuliers avoit été réparée par l'obéissance du grand nombre, d'une manière à lui faire redoubler son affection pour eux. Avec le temps, les chefs même de la rebellion revinrent de leurs écarts, & en firent un désaveu authentique, qui fut suivi de l'absolution pontificale. Michel de Césène étoit mort; mais on assure qu'il mourut pénitent.

Avant d'en venir là, cet homme, naturellement fier & opiniâtre, combattit l'autorité du Pape, avec tout le dépit & l'emportement d'un sectaire condamné. C'est ce qui donna lieu à la bulle, *Quia vir reprobus*, la plus foudroyante & la plus étendue que Jean XXII eût encore lancée contre lui. Mais le Pontife y donna une prise nouvelle aux subtilités & aux reproches de son dangereux contradicteur. Dans la plus grande partie de cette constitution diffuse, Jean prenant moins le ton d'un Pape qui prononce que d'un théologien qui argumente, s'efforce d'étayer sur le raisonnement ses décisions précédentes touchant la pauvreté des apô-

Vading.

an. 1329.

n. 2.

Du Boul.

t. 4. p.

220.

Rain. an.

1329. n.

22.

tres & des Franciscains. Afin d'établir la propriété des biens qu'il attribue à J. C. modèle des uns & des autres, il avance que le Sauveur, en tant qu'homme, avoit cette propriété, non seulement sur les biens qu'il consommoit, mais en général sur toutes les choses temporelles, comme étant le Roi & le seigneur véritable de tout l'univers. Il appuie cette doctrine, & sur les prophéties qui annoncent le Messie comme un Roi à qui Dieu doit donner l'empire de toutes les nations, & sur les passages du nouveau testament où J. C. est qualifié de Roi & de seigneur. Le texte même qu'on a toujours entendu dans le sens contraire; savoir ces paroles du Sauveur à Pilate, *Mon royaume n'est pas de ce monde;* Jean XXII leur fait signifier, que J. C. ne tient pas sa puissance du monde, mais de Dieu: subtilités dont S. Jean

Chryf. hom. 83. Chrysofome l'oracle des Grecs, S. Augustin celui des Occidentaux, dont aucun des Pères ne s'étoit encore avisé. Ils entendoient ces paroles dans leur sens naturel, & enseignoient par-là que le royaume de J. C. ne regarde point les choses terrestres, qu'il est d'un genre plus noble & plus sublime, d'un ordre éternel & tout spirituel. Michel de Cé-

Chryf.
hom. 83.
Aug. tract.
115. n. 2.

sène ne
contre c
taqua le
d'avanta
tions R
quences
Cette
Espagno
parmi le
cier du
en Port
d'Avigno
l'Eglise.
Comme
seigneur
pour tou
conséran
veur n'a
étoit rev
tière au
l'avoit lu
les succe
les vicair
Dieu; &
remplit
est pareill
Patens,
possédé
qui, loir
traire p

ne ne manqua point de s'élever encore contre cette doctrine de Jean, & en attaqua les principes avec d'autant plus d'avantage que les défenseurs des prétentions Romaines en tiroient des conséquences plus outrées.

Cette année-là même, Alvar Pélage, Espagnol de naissance & docteur fameux parmi les FF. Mineurs, alors pénitencier du Pape & depuis évêque de Silve en Portugal, mit au jour dans la ville d'Avignon son traité des Plaintes de l'Eglise. Voici comment il y parle : L. 1. c. Comme J. C. est seul Pontife, Roi & 13. seigneur de toutes choses, il a de même pour tout un seul vicaire général. Or en conférant cette dignité à Pierre, le Sauveur n'a pas divisé la puissance dont il étoit revêtu ; mais il l'a donnée toute entière au Prince des Apôtres, telle qu'il l'avoit lui-même. Ainsi les Papes étant les successeurs de Pierre, ne sont pas les vicaires d'un pur homme, mais de Dieu ; & toute la terre avec ce qui la remplit appartenant au Seigneur, tout est pareillement au Pape. Les Empereurs Païens, poursuit Pélage, n'ont jamais possédé justement l'Empire : car, celui qui, loin d'obéir à Dieu, lui est contraire par l'idolatrie ou l'hérésie, ne

peut rien posséder valablement. D'où il résulte que nul Empereur n'a exercé justement le droit du glaive, s'il ne l'avoit reçu de l'Eglise Romaine; principalement depuis que J. C. a conféré à S. Pierre l'une & l'autre puissance. Il lui avoit dit: Je te donnerai les clefs du royaume des cieux; non pas la clef, mais les clefs, l'une pour le spirituel, & l'autre pour le temporel. On voit ici un interprète bien fidèle & bien ingénu de la manière dont Jean XXII entendoit le royaume de J. C.

La puissance pontificale n'est pas portée à des excès moins déraisonnables, dans la Somme de la puissance ecclésiastique, dédiée à Jean XXII par un docteur très-célèbre de l'ordre des ermites de S. Augustin, nommé Augustin d'Ancone, & beaucoup plus connu sous le

Quæst. 1. nom d'Augustin Triomphe. Il pose d'a-
4, 5. bord pour principe général, que cette puissance est la seule qui vienne immédiatement de Dieu, & que toutes les autres sont dérivées de celle-là; qu'elle a droit de juger de tout, & ne peut être jugée de personne; qu'elle est sacerdotale & royale tout ensemble, parce que le Souverain Pontife tient la place de J. C. qui avoit l'une & l'autre; qu'elle est temporelle

porer
celui
que
perfo
Mais
même
génér
mort.
vriage
le plu
lieu l
est la
minen
qu'ils
Le
sance
directs
restrict
autorit
à lui,
partien
& que
inform
la plén
la con
évêque
par la
quée,
voulu;
Univer
To

porelle aussi bien que spirituelle, puisque celui qui peut le plus peut aussi le moins; que le Pape ne sauroit être déposé par personne, sinon pour le crime d'hérésie. Mais dans ce cas, suivant Augustin lui-même, il peut être déposé par le concile général, & condamné même après sa mort. Il ose dire aussi, quoique dans un ouvrage dédié à celui des Papes qui a siégé le plus long-temps à Avignon, que le lieu le plus convenable à leur résidence est la ville de Rome, soit pour la prééminence sur toutes les autres, soit parce qu'ils en sont seigneurs temporels. Quest. 5. art. 6, 7.

Le Docteur considérant ensuite la puissance pontificale dans ses rapports plus directs avec les autres puissances, dit sans restriction que les conciles reçoivent leur autorité du Souverain Pontife; que c'est à lui, comme chef de l'Eglise, qu'il appartient de déterminer ce qui est de foi, & que personne sans son ordre ne peut informer de l'hérésie; qu'il peut seul, par la plénitude de son autorité, séparer de la communion catholique, & que les évêques ne peuvent excommunier que par la juridiction qu'il leur a communiquée, & qu'il a déterminée comme il a voulu; qu'étant seul l'époux de l'Eglise Universelle, il a juridiction immédiate Quest. 21. art. 1.
Quest. 10. 19, 20.

sur chaque diocèse, où les évêques ne tiennent immédiatement la leur que de lui; & quoiqu'il soit plus particulièrement évêque de Rome, qu'il peut en chaque diocèse & en chaque paroisse, tant par ses délégués que par lui-même, faire tout ce que peuvent les évêques & les curés. Il ajoute que c'est au Pape à punir les hérétiques, non seulement de peines spirituelles mais de peines temporelles; savoir de confiscation des biens, de bannissement, de prison & de châtimens corporels par le bras séculier.

Le Docteur Augustin ne se borne pas à ce premier article d'usurpation sur les droits de la puissance temporelle; il les renverse de fond en comble, par les maximes suivantes. Le Pape, dit-il d'abord *quest. 33, 38, 39, 40.* par rapport à l'Empire, pourroit élire l'Empereur par lui même, sans le ministère des électeurs, changer ces électeurs à son gré, les prendre d'ailleurs que d'Allemagne, & rendre même l'empire héréditaire. L'auteur supposoit ce qu'on croyoit, sans aucun témoignage des écrivains précédens, que le Pape Grégoire V, du temps de l'Empereur Otton III, avoit établi les sept électeurs de l'Empire, tels *quest. 33, art. 67.* qu'ils sont encore aujourd'hui. Il soutient aussi gratuitement, & en regardant comme indubitable la donation de Constan-

tin,
pereu
selon
l'Egli
avant
Pape
transf
des G
de mé
reur é
par le
délité;
gouver
plus q
ces pri
danger
gustin,
expres
pereur,
de fidé
Il va
Bonifac
rains sa
demens
noître
porelle
selon lu
tuel &
caire de
le plus

tin, que le Pape ne tient pas de l'Empereur son domaine temporel; parce que, selon lui, ce prince ne fit que restituer à l'Eglise ce qu'il possédoit injustement avant son baptême. C'est par l'autorité du Pape, poursuit-il, que l'empire a été transféré des Romains aux Grecs, puis des Grecs aux Germains; & il le pourroit de même transférer à d'autres. L'Empereur élu doit être confirmé & couronné par le Pape, & lui prêter serment de fidélité; sans quoi il ne sauroit prendre le gouvernement de l'empire. Il ne restoit plus qu'à tirer la conclusion naturelle de ces principes, pour en découvrir tout le danger: elle n'effraie pas l'intrepide Augustin, qui conclut lui-même en termes exprès, que le Pape peut déposer l'Empereur, & absoudre ses sujets du serment de fidélité.

Il va plus loin; & sur les traces de Boniface VIII, il soumet tous les souverains sans exception à tous les commandemens du Pape, & les oblige à reconnoître qu'ils tiennent leur puissance temporelle du Souverain Pontife, revêtu, selon lui, de toute juridiction au spirituel & au temporel, en qualité de Vicaire de J. C. Quiconque, dit-il du ton le plus général & le plus affirmatif, qui-

conque se sent grevé par qui que ce soit, Roi ou Empereur, peut appeler de ce jugement à celui du Pape. Le Pape peut corriger tous les souverains quand ils péchent publiquement, les déposer pour juste cause, & instituer un Roi en quelque royaume que ce soit. Tirons enfin le rideau sur cette doctrine révoltante, que nous avons assez fait connoître pour en inspirer l'aversion qu'elle mérite. La conclusion la plus simple & la plus convenable qu'on en doit tirer, c'est qu'on ne pouvoit rendre la puissance des Papes plus haïssable, qu'en la représentant avec cette enflure monstrueuse.

Les François, sans la moins révéler que l'Italie où le docteur Triomphe avoit pris naissance, en avoient une idée beaucoup plus raisonnable. Si pour soutenir ce qui faisoit alors tant de bruit sous le nom de libertés & d'immunités ecclésiastiques, ils employoient quelques-uns des faux principes à la mode, quelques décrets & quelques histoires apocryphes, avec des applications allégoriques & purement arbitraires de l'Écriture; ce n'étoit qu'un procédé vicieux dans le raisonnement, qui ne leur faisoit pas confondre dans la pratique les droits également divins des deux puissances, qui ne leur

doit
leur
ment
brouil
ce qu
ces te
1329
mier
monté
Panné
après
parce
fant p
encein
Déjà
d'Edou
piroit
lité de
mais q
clue d
pouvoi
Isabelle
un dro
Cepend
bonté
sités &
sentime
fusciter
s'appli
née de

étoit rien de leur respect religieux pour leur souverain, & qui prouve uniquement combien cette matière avoit été brouillée par les derniers canonistes. C'est ce qu'on remarquera dans les conférences tenues à ce sujet, sur la fin de l'an 1329, en présence de Philippe VI, premier Roi de la branche de Valois. Il étoit monté sur le trône le premier d'avril de l'année précédente, deux mois seulement après la mort de Charles IV son cousin; parce qu'on attendit la naissance de l'enfant posthume, dont la Reine demouroit enceinte, & qui fut une fille.

Déjà l'on avoit rejeté les prétentions d'Edouard III Roi d'Angleterre, qui aspirait à la couronne de France en qualité de parent le plus proche du feu Roi; mais qui ne l'étant que par sa mère exclue du trône à raison de son sexe, ne pouvoit tirer de cette Princesse nommée Isabelle, quoiqu'elle fut sœur du feu Roi, un droit qu'elle n'avoit pas elle-même. Cependant le nouveau Roi, soit par la bonté de son naturel ennemi des animosités & des divisions, soit par un présentiment des embarras que lui devoit susciter la rivalité du Roi d'Angleterre, s'appliqua fortement dès la seconde année de son regne à rétablir l'harmonie

& la bonne intelligence entre les différens ordres de l'Etat. La France ne s'étoit pas entièrement préservée des altercations qui agitoient ses voisins, & l'on disputoit assez vivement sur la distinction des deux puissances & les bornes respectives de leur juridiction. Il revenoit souvent des plaintes au Roi, tantôt des évêques contre les barons & les officiers du royaume, tantôt des Seigneurs & des Magistrats contre les prélats & leurs officiaux. Pour étouffer ces germes de discorde, Philippe ordonna aux uns & aux autres de se rendre auprès de lui, avec les instructions nécessaires touchant les innovations & les usurpations qu'ils se reprochoient mutuellement.

Les Prélats se rendirent près du Roi au nombre de vingt-cinq archevêques & de quinze évêques, parmi lesquels Pierre Roger élu archevêque de Sens, puis Pape sous le nom de Clément VI, & Bertrand évêque d'Autun furent chargés de la parole pour le Clergé. Pierre de Cugnières, chevalier & légiste dans le goût singulier de son temps, comme promoteur principal de l'affaire contre la prélature, fut l'orateur des laïcs. Il proposa jusqu'à soixante-six articles d'accusation, qu'on peut réduire à trois chefs; aux anticipations

sur la
abusif
multi
Sun
d'éter
purem
les c
& la
naux
son d
aux l
res;
son d
niaux
nent
faits e
toute
tout l
dresser
mour
se por
testam
aux fo
qui co
les pu
sans a
& les
les cle
en dél
de Cu

sur la puissance séculière, à la manière abusive d'exercer sa propre puissance à la multiplication excessive des censures.

Sur le premier, il reproche au clergé d'étendre sa juridiction à des matières purement civiles; de s'attribuer toutes les causes qui concernent le possesseur & la propriété, de ramener à ses tribunaux les clercs traduits ailleurs pour raison de trouble ou de dommage causé aux laïcs dans la possession de leurs terres; de confondre, dans l'exercice de son droit de défense, les biens patrimoniaux des clercs avec ceux qu'ils tiennent de l'Eglise; de juger des contrats faits en cour laïque, & pour envahir toute cette branche d'affaire, d'établir en tout lieu des notaires ecclésiastiques; de dresser les inventaires de tous ceux qui mourroient sans faire de testament, & de se porter généralement pour exécuteurs testamentaires. A ces usurpations quant aux fonds des choses, on ajoute celles qui concernent les personnes, telles que les pupilles, les veuves, les gens morts sans avoir fait de testament, les pauvres & les malades retirés dans les hôpitaux, les clercs mariés ou ceux qui sont pris en délit sans porter l'habit clérical. Pierre de Cugnières prétend que les Prélats étendent

Conc.
Hard t. 7.
p. 1543.
&c. Bibl.
PP. t. 4.
p. 1055,
&c.

dent injustement leur juridiction sur ces différentes classes de citoyens, qui ne doivent dépendre, selon lui, que de la justice séculière. Il accuse encore les évêques de donner la tonsure à une infinité de personnes, à des enfans en bas âge, aux battards, aux serfs, à des hommes mariés, absolument incapables & quelquefois diffamés, afin d'étendre à quelque prix que ce soit leur empire. Un autre artifice, ajoute-t-il, c'est de multiplier sans cause les accusations d'hérésie, de communication avec les excommuniés, d'usure, d'adultère, de tous les crimes dont ils sont en possession de connoître.

Il leur reproche en second lieu d'employer dans l'exercice de leur juridiction toutes sortes de moyens pour extorquer de l'argent. Tantôt on laisse en prison, dit-il, des innocens reconnus pour tels, jusqu'à ce qu'ils aient payé les frais de procédure dont ils sont déchargés par les loix. Tantôt on cite des vingt & quarante personnes, qu'on accuse d'avoir communiqué avec des excommuniés, afin de tirer quelque argent de chacune selon ses moyens: ou bien l'on fait racheter les citations; & quelquefois à de vrais coupables, à d'odieux usuriers on vend l'impunité, en arrêtant, pour l'or qu'on

en
tre
sépu
rich
Chr
qui
am
à p
tier

bus
on
dro
aug
on
mu
con
de
mat
cess
l'in
ped
prin
S
don
que
éto
ma
gén
pré

en titre, les procédures commencées contre eux. Tantôt encore c'est un droit de sépulture, qu'on fait acheter, pour un riche accusé de n'avoir pas vécu en bon Chrétien; c'est une excommunication qui n'est levée qu'au moyen d'une grosse amende; c'est une somme de dix livres à payer pour la réconciliation d'un cimetière.

Enfin Cugnières reproche au clergé l'abus des censures. Suivant les allégations, on les fulminoit avant les monitions de droit; on fixoit à la satisfaction un terme auquel il étoit impossible de l'accomplir; on forçoit le juge séculier, par l'excommunication même, à poursuivre les excommuniés; pour de simples assignations de clercs en justice laïque, & souvent en matière civile, on faisoit sur le champ cesser l'office divin; on jetoit de même l'interdit sur les terres du Roi, sans respect pour les privilèges accordés à nos princes par les souverains pontifes.

Supposé la vérité de ces imputations, dont quelques-unes en effet ne semblent que trop fondées, la justice & la raison étoient du côté de Pierre de Cugnières: mais il gâta sa cause, par le principe trop général sur lequel il voulut l'établir. Il prétendit que tout exercice du pouvoir

temporel étoit abusif dans les évêques, & qu'ils devoient se contenter du spirituel seul, avec la protection que le souverain leur accordoit à cet égard. Il donna même à penser que le Roi vouloit réformer l'usage contraire, & rétablir la juridiction séculière dans toute son étendue naturelle. Les prélats qui avoient en leur faveur une coutume aussi ancienne que la monarchie, qui, par sa constitution même, formoient le premier ordre de l'Etat, qui tenoient leurs immunités & leurs privilèges, de Clovis, de Charlemagne, de S. Louis, de tous les plus grands princes de la première des nations Chrétiennes, qui pouvoient même alléguer en compensation des dons faits à l'Eglise par les Rois, bien des concessions de l'ordre spirituel faites aux Rois par l'Eglise; les prélats François, munis de tant d'avantages, n'étoient pas d'humeur à céder aux poursuites d'un particulier, qui à la vérité agissoit au nom du monarque, mais qui portoit ses vues beaucoup plus loin que ce prince sincèrement affectionné à l'ordre ecclésiastique, & conduit uniquement par le désir de resserrer les nœuds de l'union entre les deux ordres de l'Etat.

Soit par la certitude qu'avoit le clergé de cette disposition du Roi, soit par la

crain
ment
tribun
que
Pierre
tester
pas d
quel
d'écla
ceux
tôt e
antag
de so
eu
me
Cogn
fidict
bles,
puisse
usurpa
struen
des pu
differe
pas. C
sonne
rente
res, p
Les li
emple
Melch

crainte de reconnoître même indirectement en manière ecclésiastique un autre tribunal que celui de l'Église, l'archevêque de Sens qui répondit le premier à Pierre de Cugnières, commença par protester que tout ce qu'il alloit dire n'étoit pas dans la vue d'obtenir un jugement quel qu'il pût être, mais uniquement d'éclairer la conscience du Prince, & de ceux qui le conseilloient. Il entra aussitôt en matière : mais sans suivre son antagoniste dans les nombreux articles de son accusation ; en habile homme, il en combattit sur-tout le principe fondamental & vraiment outré. Le Seigneur de Cugnières, dit-il, veut que les deux juridictions soient absolument incompatibles, & que celui qui a la spirituelle ne puisse rien exercer de la temporelle sans usurpation & sans un désordre monstrueux. Y a-t-il bien pensé ? Sont-ce là des puissances opposées entre elles ? L'une diffère de l'autre : mais elle ne la détruit pas. Or, selon tous les principes du raisonnement, deux choses d'espèce différente, dès qu'elles ne sont pas contraires, peuvent très-bien subsister ensemble. Les livres saints nous fournissent des exemples sans nombre de cette réunion. Melchisedec étoit tout ensemble Roi de

Salem, & prêtre du Très-haut; Samuel faisoit les fonctions de juge & de pontife; Esdras, Néhémie, les Macchabées unissoient le sacerdoce avec le gouvernement politique. L'archevêque cite encore plusieurs autres exemples & plusieurs passages qui ne prouvent pas à beaucoup près comme ceux-ci, & qui établissent au contraire la puissance spirituelle, d'une manière isolée; mais ce vice de raisonnement lui étoit commun avec son antagoniste, qui avoit eu la mal-adresse d'employer à la distinction des deux puissances, la fameuse allégorie des deux glaives: ce que Roger ne manqua point de tourner avec avantage contre Cugnières. Car enfin ces deux glaives avoient été remis l'un & l'autre au Prince des Apôtres; & s'ils représentoient véritablement les deux juridictions, Cugnières ne pouvoit disconvenir, sans tomber en contradiction, qu'elles n'eussent été accordées par J. C. même à l'Eglise.

Cependant, sans trop faire de fond sur ce moyen, l'orateur du clergé aime mieux établir le droit de sa partie sur les concessions & les reconnoissances des souverains, sur une possession immémoriale dont les princes, ainsi que les peuples, sont les témoins & les garans. C'est ainsi, dit-il, que l'Empereur Théo-

dose
tiens
procè
dée s
les C
dre d
idolâ
magn
Franc
pours
ment
la spl
mand
disting
que n
plus
pect
verai
deur
des p
des l
tend
cette
ne fe
à leu
fera
charg
plus
teurs
autel

dose fit une loi qui permettoit aux Chrétiens de porter leurs différens & leurs procès au tribunal des évêques; loi fondée sur les passages où S. Paul exhorte les Corinthiens à plaider devant le moindre des Fidèles, plutôt que devant les idolâtres; loi renouvelée par Charlemagne, qui étoit tout à la fois Roi de France & Empereur. Tous nos princes, poursuit-il, ont reconnu, confirmé, augmenté comme à l'envi les privilèges & la splendeur de l'Eglise. Et si l'on demande pourquoi elle jouit en France de distinctions plus grandes qu'ailleurs, c'est que nos monarques ont eu plus de foi, plus de piété, plus d'amour & de respect pour la religion que les autres souverains; c'est qu'ils ont cru que la splendeur de la hiérarchie devoit conférer un des principaux ornemens à la couronne des Rois très-Chrétiens. Que si l'on prétendoit qu'ils n'ont pu donner à l'Eglise cette grandeur temporelle, quelle injure ne feroit-on pas à leur propre puissance, à leur sagesse, à leur équité? On accusera donc de violence & d'injustice, on chargera de l'iniquité la plus griève le plus généreux de ces augustes bienfaiteurs de l'Eglise, S. Louis placé sur nos autels pour l'éminence & la pureté de

ses vertus. Est-ce donc ainsi que l'on travaille à la gloire de nos Rois ? Est-ce ainsi qu'on affermit leur puissance, qu'on maintient leur autorité, qu'on fait aimer leur domination ? Rien ne rend un prince plus aimable, que de ne point troubler ses sujets dans leurs propriétés, leurs possessions, leurs coutumes. Ce seroit au contraire une source intarissable de murmures contre le prince regnant, une cause éternelle d'inimitié & d'antipathie entre les différens membres de ses Etats, s'il se laissoit induire à renverser les bornes sagement posées par les ancêtres.

Avant de conclure, l'orateur, d'un ton pathétique, adresse la parole au Roi, le rappelle à sa conscience & à ses propres sentimens, le conjure d'envisager cette longue suite de religieux monarques dont il est le successeur, & de ne point oublier le serment fait avec tant de solennité le jour de son sacre ; savoir de maintenir la paix, de défendre le clergé, & de conserver les privilèges ecclésiastiques. Terminant enfin son discours par une réponse succincte aux articles de Cugnieres, il dit en général que plusieurs de ses prétentions tendent à renverser la juridiction ecclésiastique de fond

en ce
termin
notre
fés à
leur it
se trou
dre le
mainte
rer la
tisfaire
la saint
Com
pas ré
gresseu
entrepr
la mém
au suje
même l
tions ;
clergé
pouvoi
prêt à r
de la ju
ques, c
ou en
s'attribu
des per
causes r
celles d
de la dif

en comble, & que les prélats sont déterminés à plutôt mourir qu'à les reconnoître; qu'ils n'en sont pas moins disposés à corriger les abus introduits contre leur intention; qu'assemblés, comme ils se trouvent, ils sont tout prêts à prendre les mesures convenables, afin de maintenir la dignité du Roi, de procurer la tranquillité des peuples, & de satisfaire à tous les devoirs que leur impose la sainteté de leur ministère.

Comme l'archevêque de Sens n'avoit pas répondu en détail aux griefs de l'agresseur du clergé, Bertrand d'Antun entreprit cette discussion. Il fit d'abord la même protestation que son collègue, au sujet de la compétence, établit de même la compatibilité des deux juridictions; puis distingua les articles que le clergé vouloit défendre, de ceux qui pouvoient être abusifs, & qu'on étoit prêt à réformer. Par rapport à la matière de la juridiction, on voit que les évêques, ou de droit, ou par la coutume, ou en vertu des concessions royales, s'attribuoient la défense de tous les biens des personnes consacrées à Dieu, les causes réelles, personnelles ou mixtes, celles des testamens, des inventaires, de la distribution des biens aux héritiers,

& généralement des contrats, à cause du serment. Quant aux personnes, outre les clercs mariés & non mariés, revêtus ou non de l'habit clérical, & que le clergé regardoit toujours, comme du for ecclésiastique, il prétendoit avoir en sa garde les pupilles, les veuves, les gens morts sans tester, & les pauvres des hôpitaux quand ils y étoient pour la vie. Sur la tonsure donnée indiscrètement, & sur les accusations peu fondées en matière d'hérésie & d'autres crimes soumis à l'animadversion de l'Eglise, Bertrand répond que les prélats sont fort éloignés d'approuver ces abus; mais que des reproches si vagues deviennent suspects; qu'ils sont d'autant plus injurieux, qu'en ne marquant point les coupables, on rend cette flétrissure commune à tous les évêques du royaume.

Sur le second chef d'accusation; c'est-à-dire sur le reproche fait aux pasteurs de faire servir à la cupidité un ministère spirituel & divin, l'évêque d'Autun s'inscrit hardiment en faux contre la coutume prétendue, soit d'exiger des innocens les frais de-procédure; soit d'actionner sans cause des trente & quarante personnes, & d'imposer des peines pécuniaires à cette multitude, hors le cas

de c
citar
posé
après
Enco
tiend
rales
par q
les a
la co
Le
cipale
leurs
pieux
dérati
l'esprit
Cugni
d'abor
de co
autori
raison
qu'ils
civiles
aux sé
clésiast
ces éq
de ces
qui, so
ces, n
ser, &

de contumace ; soit de faire racheter les citations à des coupables , vrais ou supposés ; soit enfin d'imputer des crimes après la mort , pour vendre la sépulture. Encore une fois , dit Bertrand , nous tiendrons à injure ces imputations générales , jusqu'à ce que nous ayant spécifié par qui & en quel endroit se commettent les abus , on nous trouve en retard pour la correction.

Les deux prélats orateurs avoient principalement insisté , pour la défense de leurs privilèges , sur les concessions de nos pieux monarques ; & ce fut cette considération qui fit le plus d'impression sur l'esprit de Philippe de Valois. Pierre de Cugnieres , si vivement pressé , répondit d'abord que l'intention du prince étoit de conserver aux évêques les privilèges autorisés par les loix & par des coutumes raisonnables : mais il insinua de nouveau , qu'ils ne pouvoient connoître des causes civiles ; parce que le temporel appartient aux séculiers , comme le spirituel aux ecclésiastiques. Les prélats peu satisfaits de ces équivoques , & se défiant avec raison de ces zélateurs apparens du bien public , qui , sous prétexte de seconder les princes , ne se proposent que de les maîtriser , & de parvenir à leurs fins intéressées ,

demandèrent avec respect une réponse moins ambiguë & plus satisfaisante. Le Roi dit lui-même qu'il n'entendoit point attaquer les privilèges de l'Eglise, qu'il ne vouloit pas qu'on pût reprocher à son règne d'avoir donné un pareil exemple; puis il promit nettement de conserver sous les droits & les coutumes constantes de son clergé. L'archevêque de Sens le remercia au nom de son corps, & se plaignit cependant qu'on avoit déjà fait certaines entreprises sur la juridiction ecclésiastique. Le Roi déclara sur le champ qu'il les désapprouvoit; & que, loin d'avoir été faites par son ordre, elles n'étoient point parvenues à sa connoissance avant ce moment. Ensuite, on prit terme & les mesures convenables, pour réformer ce qui étoit véritablement abusif.

C'est ainsi que se terminèrent ces conférences, si bien à l'avantage de l'Eglise, qu'à cette occasion on donna le surnom de *Vrai Catholique* à Philippe de Valois, & qu'on lui érigea une statue équestre à la porte de la cathédrale de Sens. Elle subsiste encore, avec une inscription en deux vers Latins, qui attestent que ce prince s'étoit engagé par serment à sou-

Rain. an. 1329. n. Le Roi se fit un plaisir d'annoncer lui-
78.

même
Jean
Roya
nemis
& l'a
séqui
vacité
dérifio
faisant
fet qu
coin d
Cé
de ce
fiastiq
eut é
Marci
c'est
en l'a
de la
ce co
porten
présun
& figi
la cés
que l'a
Flavie
de Pa
décem
ne lui
cile pr

même cet heureux dénouement au Pape Jean XXII, qui remercia *Sa Sérénité Royale* d'avoir fermé la bouche aux ennemis de l'Eglise. Telle fut la qualification & l'air odieux que Pierre de Cugnieres acquit aux yeux des peuples, par la vivacité de ses poursuites. On l'appela par dérision Maître Pierre du Coignet, en faisant allusion à une figure de marmouset qui se trouvoit anciennement dans un coin de l'Eglise de Notre-Dame de Paris.

Ce fut apparemment en conséquence de cette confirmation des libertés ecclésiastiques, & certainement après qu'elle eut été faite que se tint le concile de Marciac dans la province d'Ausch. Car c'est mal à propos que différens auteurs, en l'avancant d'une année, sont partis de la date qui se trouve dans le titre de ce concile, & non pas de celle qu'en portent les actes. Outre qu'il n'est pas à présumer que les notaires en aient dressé & signé les actes un an seulement après la célébration, il est constant d'ailleurs que l'archevêque d'Ausch, Guillaume de Flavacourt, se trouva aux conférences de Paris convoquées pour le septième décembre 1327, & par conséquent qu'il ne lui fut pas possible de tenir son concile provincial le 6 du même mois & de

Dupleix
ed. 5. t. 2.
pag. 436

Conc. la même année. En y poursuivant les meurtriers de Névêque d'Aire, Auxence de Joyeuse, assassiné plus de deux ans auparavant, on usa des privilèges si vivement contestés par Pierre de Cugnères, avec toute l'assurance que venoit de donner la déclaration du Roi en faveur de l'Eglise Gallicane.

Depuis un an que cette affaire traînoit en France, Pierre de Corbière se tenoit si soigneusement caché à Pise, que les Pisans même l'ignoroient; comme il parôit par les recherches que le Pape Jean donna commission de faire à leur archevêque, ainsi qu'aux évêques de Lucques & de Florence. On découvrit enfin que l'Antipape étoit recélé par le Comte Boniface de Donaratique; & le Souverain Pontife le pressa aussi-tôt de livrer cet instrument du schisme. Boniface nia d'abord fortement qu'il l'eût en son pouvoir: mais l'évêque de Lucques en particulier négocia si bien cette affaire, & fit tant de peur au comte, des maux auxquels il s'exposoit lui & sa maison, que celui-ci convint de se désister de sa protection hardieuse, y fit consentir son protégé, & avec lui, en écrivit au Pape.

La lettre de Pierre étoit conçue en ces termes de la plus profonde soumis-

Hard. t.
vij. pag.
1549.

Rain. all.
1330. n.
2 & seq.
Vit. Pap.
t. 1. p.
140, &c.

sion :
Pape J
proster
se reco
On vo
de crim
rité de
mais ét
& m'é
faits, j
j'ai con
tre aban
conseils
que, d
je suis
quitté
prêt à y
Pise, se
tre Sain
mandan
milité le
Ils fir
qu'il dé
avec an
pable se
Il en fit
bienveill
l'exhort
avoit si
diligence

sion : Au très-saint père & seigneur le Pape Jean , Frère Pierre de Corbière , prosterné aux pieds de Sa Sainteté , & se reconnoissant digne de tout châtement. On vous avoit chargé en ma présence de crimes si atroces , que j'ai eu la témérité de monter sur le Siège Apostolique : mais étant venu au territoire de Pise , & m'étant soigneusement informé des faits , j'en ai découvert la fausseté , & j'ai conçue le plus vif repentir de m'être abandonné contre Votre Sainteté aux conseils des impies. La preuve en est , que , depuis une année toute entière , je suis séparé de votre ennemi , & ai quitté ma sacrilège prétention. Je suis prêt à y renoncer publiquement , soit à Pise , soit à Rome , & par tout où Votre Sainteté l'ordonnera. Il finit en demandant pardon , dans les termes d'humilité les plus expressifs.

Ils firent tant d'impression sur le Pape , qu'il déchira une première lettre , écrite avec amertume pour reprocher au coupable ses crimes & son audace insensée. Il en fit une autre qui n'exprimoit que la bienveillance & la consolation , & qui l'exhortoit , pour consommer ce qu'il avoit si bien commencé , à se rendre en diligence auprès de lui : ce qui n'empê-

cha point que le Comte Boniface, avant de livrer son protégé, ne prit ses sûretés du côté de Jean XXII, qui promit la vie au pénitent, avec trois mille florins d'or par an pour sa subsistance.

Avant de partir de Pise, Pierre y fit une première abjuration, à la vue de tout le monde, & spécialement du Nonce Raimond-Etienne, envoyé d'Avignon pour l'y ramener. Il confessa ses crimes, ses égaremens, ses erreurs; puis reçut l'absolution des censures, le jour de S. Jacques vingt-cinquième de juillet, par le ministère de l'archevêque de Pise à qui le Pape avoit adressé cette commission. Le quatrième d'août, il s'embarqua dans une galère Provençale, avec le nonce du Pape, & une escorte bien armée que ce ministre pontifical avoit à ses ordres. Il aborda à Nice, & de là, dans toute l'étendue de la Provence jusqu'à Avignon, par tous les lieux tant soit peu considérables où il passoit, il confessoit publiquement son crime. Mais l'Antipape excitoit beaucoup plus d'horreur que le pénitent ne donnoit d'édification. Les peuples, du plus loin qu'ils l'apercevoient, le chargeoient de malédictions & d'injures; sur-tout aux approches d'Avignon, où il n'osa paroître sous ses habits ordi-

naire

Le
cinqu
devan
que
avoit
mont
tion.
fant p
le Ciel
abjura
tombé
& en
confes
fautes
marche
& de
voyage
qu'il e
mit à
Pape
devoirs
égarée
l'echafa
en larm
le rele
baïser d
bouche
ment.
que les

naires: il y entra, déguisé en séculier.

Le lendemain de son arrivée, vingt-cinquième d'août, il parut en consistoire devant le Pape & les cardinaux. Afin que tous les assistans pussent le voir, on avoit dressé un échafaud, sur lequel il monta pour faire de nouveau son abjuration. Il commença par ces paroles de l'enfant prodigue: Mon père, j'ai péché contre le Ciel & contre vous. Ensuite il confessa & abjura les égaremens dans lesquels il étoit tombé, en adhérant à Louis de Bavière, & en prenant le titre de Pape. Il vouloit confesser & détester en détail toutes les fautes où l'avoit engagé cette fatale démarche: mais l'accablement de la douleur & de la confusion, joint à la fatigue du voyage, lui fit perdre la parole, avant qu'il eût achevé son discours: on le remit à une seconde séance. Cependant le Pape prit la parole, & s'étendit sur les devoirs du bon pasteur envers la brebis égarée: après quoi Pierre descendit de l'échafaud, la corde au cou, & fondant en larmes, se jeta aux pieds du Pape, qui le releva, lui ôta la corde, l'admit au baiser des pieds, puis des mains & de la bouche: ce qui causa beaucoup d'étonnement. Le Pontife entonna le *Te Deum*, que les cardinaux continuerent avec les

assistans, & célébra solennellement la messe, en action de grace.

Le 6 de septembre, le pénitent reparut encore, mais en consistoire secret, pour faire la confession détaillée des attentats qu'avoit entraînés son schisme. Il reconnut que ces actes étoient nuls par défaut de puissance, les révoqua autant qu'il étoit en lui, & fit sa profession de foi; déclarant qu'il n'en avoit point d'autre que l'Eglise Romaine & son légitime pontife. Jean XXII le reçut à pénitence avec bonté, lui donna l'absolution, & le réconcilia à l'Eglise. Cependant, pour s'assurer de la solidité de sa conversion, il lui assigna sous la trésorerie un appartement, ou plutôt une honête prison, dans laquelle, suivant l'expression d'un

Bernard.
Guid.
chron.
Pap. ad
an. 1330.

auteur du temps, il fut traité en ami, & gardé en ennemi. On lui donnoit à vivre, de la table même du Pape; il avoit des livres pour occuper son loisir; mais on ne permettoit à personne de lui parler. Il vécut trois ans de la sorte, mourut pénitent, & fut enterré avec honneur, sous son habit de Franciscain, dans l'Eglise de ses confrères d'Avignon.

Peu après sa renonciation, l'Empereur Louis retiré en Bavière avec le reste de ses partisans, engagea quelques princes d'Alle-

d'Al
près
band
pel i
Jeme
Pape
serve
n'éto
le pri
sent
teux
il fiè
honn
teur d
rétiqu
actuel
d'ap
offre
voque
& d'u
d'une
quand
déposé
Louis
ritable
le dev
conser
tent, &
lution.

Tom

d'Allemagne à se faire ses médiateurs auprès du Pape Jean. Il faisoit offrir d'abandonner l'Antipape, de révoquer l'appel interjeté au futur concile, & généralement tout ce qu'il avoit fait contre le Pape légitime; mais à condition qu'il conserveroit l'Empire. C'étoit accorder ce qui n'étoit plus en son pouvoir: Jean XXII le prit sur un ton à faire connoître qu'il sentoit tout son avantage. Il seroit honteux & préjudiciable à l'Eglise; répondit-il fièrement, d'avoir pour Empereur, un homme justement condamné comme auteur du schisme, fauteur de l'hérésie, hérétique lui-même, & qui tient encore actuellement auprès de lui une troupe d'apostats & d'ennemis de la religion. Il offre de déposer son Antipape, & de révoquer son appel: mais on rit également, & d'un appel qui n'a pu se faire, & d'une déposition qui est déjà faite. Et quand Pierre de Corbière ne se seroit pas déposé lui-même, ce soin ne regarderoit Louis en aucune manière; fût-il aussi véritablement Empereur, qu'il souhaite de le devenir. Dès là même qu'il prétend conserver l'Empire, il se montre impénitent, & par conséquent indigne d'absolution. Mais à quel titre voudroit-il le

Rain. an.
1330. n.
30 & seq.

garder ? Est-ce par le droit qu'il s'y croit encore, ou par celui qu'il espère y acquérir ? Il n'y a aucun droit quant à présent, puisqu'il a perdu par sa condamnation celui qu'il pouvoit y avoir ; & il n'y en peut acquérir de nouveau, puisqu'il est radicalement inéligible, comme tyran, comme sacrilège, comme excommunié. Le Pape conclut, en exhortant les princes d'Allemagne à élire un autre Empereur. Ils ne déférèrent pas si-tôt à ses volontés : auparavant, Louis de Bavière fit encore bien des maux à l'Italie, où il rentra dès cette année, & fomenta les troubles avec assez de succès, pour inquiéter vivement les deux premiers successeurs de Jear. XXII.

L'Eglise & l'Empire des Grecs n'étoient pas plus tranquilles que ceux d'Occident. L'année même où Louis de Bavière leva l'étendard du schisme, Andronic III rompit ouvertement avec son aïeul Andronic II, surnommé le Vieux, qui l'avoit associé à l'Empire trois ans auparavant. Il se plaignoit que le vieil Empereur négligeoit les affaires, oublioit la majesté de l'Empire, & laissoit les peuples exposés aux insultes des Barbares ; c'est à-dire des Turcs, qui en effet avancoient leurs conquêtes de jour en jour,

&
de
qu'i
men
pas
cup
con
ave
& e
fit u
ville
à la
aban
seco
arme
évêq
man
fils
men
rame
qu'il
Les
trere
avec
ques
diffé
La
pée
à l'a

& faisoient des courfes jusqu'aux portes de C. P. Andronic disoit de son côté, qu'il ne pouvoit abandonner le gouvernement à un jeune homme qui ne savoit pas se conduire lui-même, qui ne s'occupoit que de ses chiens & de ses faucons, qui passoit les jours & les nuits avec les gens frivoles de son âge en festins & en débauches. Le jeune Empereur se fit un parti puissant, le saisit de quelques villes de Thrace, & marcha rapidement à la capitale. Son aïeul surpris & presque abandonné, chercha dans la religion le secours qu'il ne pouvoit trouver dans les armes & la politique. Ayant assemblé les évêques, avec le patriarche, il leur demanda de supprimer le nom de son petit-fils dans les prières publiques, & de le menacer d'excommunication afin de le ramener aux devoirs sacrés de la nature qu'il trahissoit avec tant d'ingratitude. Les plus vertueux & les plus éclairés entrèrent dans ses vues : mais le patriarche avec un certain nombre de prélats & quelques autres ecclésiastiques, pensa tout différemment.

La chaire patriarchale étoit alors occupée par Isate, qui deux ans auparavant, à l'âge de plus de soixante-dix ans,

Canta-
cuz. l. i. c.
41. Nicep.
Greg. viij.
c. 6.

y avoit été élevé, du rang de simple moine au mont Athos. Il étoit d'une ignorance à savoir tout au plus assembler ses lettres, n'avoit rien d'ailleurs de la dignité d'un évêque, étoit chargé de plusieurs accusations graves, & si bien attestées, qu'on l'avoit exclus des saints ordres. On compte, dans l'espace de neuf ans, jusqu'à quatre patriarches de C. P. à peu près du même caractère. Gerasime qui avoit remplacé Isate en 1324, étoit comme lui un vieux moine, qui n'avoit de la maturité de son âge que les infirmités & les cheveux blancs; presque entièrement privé du sens de l'ouïe, pas mieux partagé du côté de l'intelligence, tel en un mot qu'il falloit des sujets pour les grandes places aux Empereurs Grecs de ce temps-là, afin de les tenir assujettis servilement & sans

ibid. c. 2. nulle réserve à tous leurs caprices. C'est ainsi que s'exprime Grégoras, Grec lui-même & schismatique. Jean Glycys, prédécesseur de Gerasime, passoit pour sage & savant: mais c'étoit un homme tout séculier, chargé d'enfans, ayant encore sa femme, à qui l'on donna précipitamment l'habit de religieuse. Il fut porté lui-même, sans intervalle, du bureau des

postes où il étoit contrôleur, sur le trône patriarcal. Il y remplaça Niphon, chassé en 1315, pour une avarice qui employoit à s'enrichir des moyens iniques; bas, odieux, sacrilèges.

Le Patriarche Isate voyant que son avis contre le vieil Empereur ne prévaloit pas dans l'assemblée des évêques, se leva sans rien dire, avec ceux de son parti, & chacun d'eux se retira chez soi. La nuit suivante, ils se rassemblèrent au palais patriarcal, & avierent aux moyens de cimenter leur conspiration, dans laquelle plusieurs personnes de marque entrèrent secrètement. Trois jours après, le séditieux patriarche ayant fait attrouper le peuple au son des cloches, prononça l'excommunication contre tous ceux qui supprimeroient le nom du jeune Empereur, & qui ne lui rendroient pas tous les honneurs dus à la dignité impériale. Il osa même excommunier les évêques qui avoient pris le parti contraire. Ces prélats se rassemblèrent entr'eux, & anathématisèrent à leur tour le patriarche, comme un chef de faction amorcé par l'intérêt. Ils autorisèrent du canon dix-huitième du concile de Calcédoine, qui condamne les conspirations

Niceph.
Greg. ix.
c. 1 & seq.
Canta-
cuz. l. 1.
c. 56 &
seq.

des clercs & des moines contre les supérieurs ecclésiastiques; d'où ils concluoient, ainsi que des enseignemens clairs & multipliés de l'Écriture, que c'étoit un attentat non moins punissable, de se révolter contre son souverain. En conséquence, le vieil Empereur fit renfermer le patriarche dans le monastère de Man-ganes.

Il ne s'en tenoit guère plus assuré : sans prendre des mesures efficaces pour contenir le peuple toujours amateur du changement, ce vieillard foible & irrésolu perdoit le temps en plaintes inutiles contre des prélats fauteurs de rébellion, & communiquoit son découragement à ses propres défenseurs. Le jeune Andronic allant d'un pas plus assuré à son but, vint camper à peu de distance de C. P. & joignant l'adresse à la vigueur, il gagna deux artisans qui étoient de garde à une des portes. Ils convinrent de la lui livrer, après avoir proposé leur dessein à Jean Cantacuzène, alors grand domestique ou grand-maitre de la maison impériale, & par la suite Empereur : mais la fourbe Grecque voulut avoir l'air de ne céder qu'à la force. Les rebelles s'approchèrent des murs pendant la nuit,

que
éche
por
la v
réfi
le b
peu
ima
moi
épe
lent
reut
son
d'in
dan
tric
l'Er
s'ét
lice
por
Ma
Ifat
F
cier
pui
con
con
pèr
Si v

quelques soldats y monterent avec deux échelles de corde ; ils firent ouvrir la porte , & le jeune Empereur entra dans la ville avec son armée sans la moindre résistance. Son aieul entendant du palais le bruit des armes & les acclamations du peuple , courut se prosterner devant une image célèbre de la Vierge , qu'on nommoit la Conductrice , & demanda-tout éperdu d'être garanti d'une mort violente. En même temps , le jeune Empereur assembla les principaux officiers de son armée , & leur défendit de tuer ni d'injurier personne. Il entra lui-même dans la chapelle de la Vierge Conductrice , la remercia de ses succès , salua l'Empereur son aieul comme si rien ne s'étoit passé , & attribua le tout à la malice du Prince des ténèbres. Il se transporta aussi-tôt après au monastère de Manganes , pour délivrer le Patriarche Isate qui y étoit encore détenu.

En retournant le soir au palais , l'ancien Patriarche Niphon qui survivoit depuis neuf ans à sa déposition , le rencontra sur la route , & lui demanda comment il vouloit traiter son aieul. En père & en Empereur , répondit le prince. Si vous voulez regner , reprit l'impudent

& vindicatif patriarche, ôtez-lui toutes les marques d'Empereur, couvrez-le d'un vil cilice, & le reléguez en prison ou dans quelque désert. Différens laïcs ne manquèrent pas de tenir des discours semblables à ceux de ce mauvais pasteur : mais le prince voulut que son aïeul conservât les ornemens impériaux, qu'il eût de quoi subsister selon sa dignité, & qu'il habitât le palais, sans toutefois pouvoir en sortir ni se mêler de rien. Ce fantôme d'Empereur dépouilla de lui-même ces vains symboles, prit l'habit monastique avec le nom d'Antoine, vécut encore cinq ans ainsi, & mourut subitement le 13 février 1332.

Le Patriarche Isâie ne se montra pas moins vindicatif que Niphon. Des clercs & des prélats qui l'avoient contredit dans sa révolte contre le vieil Empereur, il suspendit les uns pour un temps, & interdît les autres à perpétuité. Ce fut en vain que le jeune Andronic le sollicita lui-même en leur faveur : mais sur les conseils de Cantacuzène, il fut résolu qu'on tiendroit à ce sujet un concile, où Isâie comparoitroit comme partie, & non pas comme juge. Cantacuzène ne manqua point de s'y trouver, & recom-

ma
ab
me
rép
tiv
jur
par
par
pro
don
dou
dan
pass
vou
cieu
bien
point
que
tout
est
bon
lumi
ble
que
nous
tion
pens
pour
leur

manda aux évêques de garder un silence absolu, en leur promettant de parler lui-même pour eux. L'aigre patriarche se répandit, contre ces prélats, en invectives fort longues & en reproches très-injurieux. Ils ne répondirent pas une seule parole. L'emportement s'étant amorti par cette réserve convenue, & un calme profond regnant de toute part, le grand domestique, d'un ton grave & fort doux, parla ainsi: Notre-Seigneur a dit dans l'évangile: Si votre justice ne surpasse celle des Scribes & des Pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. Cela nous apprend, si l'on m'a bien instruit, qu'il ne suffit pas de ne point rendre le mal pour le mal, mais que nous devons faire à notre ennemi tout le bien que nous pouvons. Il nous est encore ordonné, & de cacher nos bonnes œuvres, & d'en faire éclater la lumière devant les hommes; ce qui semble contradictoire. Mais je me persuade que le premier précepte nous regarde, nous autres laïcs, de peur que l'ostentation n'arrache à notre foiblesse la récompense du peu de bien que nous faisons: pour vous, prêtres du Seigneur & pasteurs des peuples, c'est à vous qu'il

convient de faire briller vos vertus, pour la gloire du Père céleste & l'édification de ses enfans. Si donc vous vous montrez implacables envers ceux qui vous ont offensés, quel exemple nous donnez-vous, & quel châtement n'attirez-vous pas sur vous-mêmes? L'orateur se prévalut aussi, avec beaucoup d'avantage, de la généreuse indulgence du nouvel Empereur, qui tout récemment encore venoit de pardonner à un particulier qui lui avoit dit des injures atroces, & qui s'attendoit au dernier supplice.

Après son discours, il quitta sa place, se fit suivre des évêques accusés, & se jetant avec eux aux pieds du patriarche; pardonnez-nous, mon père, dirent-ils tous ensemble, oubliez notre faute, afin que le Père céleste vous pardonne aussi les vôtres. Alors Isate, soit qu'il fût véritablement touché, soit qu'il feignît de l'être, dit à Cantacuzène; Vous m'avez pris dans un filet, dont je ne puis me tirer; non, je ne résisterai point aux sentimens que vous m'inspirez. Il assura sur le champ les prélats qu'il leur pardonnoit, les embrassa l'un après l'autre, & leur donna sa bénédiction en signe d'une réconciliation parfaite. Enfin, après un

petit d
rité &
blée;
remér

Les
& de
ordres
le ren
Turcs
soient
Ces h
queme
ganda
rang e
met,
grand
dont
Leur
ner c
lemen
Othm
qui ce
une r
de ce
siècle
sieurs
Pruse
duisit
mouru

petit discours qui ne respiroit que la charité & la concorde, il congédia l'assemblée; & les évêques allerent incontinent remercier l'Empereur.

Les Grecs avoient besoin du secours & de la bonne harmonie de tous les ordres de leur empire pour en empêcher le renversement entier. Chaque jour les Turcs de Natolie ou Asie-mineure faisoient sur eux de nouvelles conquêtes. Ces hordes grossières de Scythes, uniquement fameux d'abord par leurs brigandages, avoient enfin pris le premier rang entre tous les sectateurs de Mahomet, & faisoient avec raison le plus grand effroi des Empereurs de C. P. dont elles ont enfin renversé le trône.

Leur premier sultan, si l'on peut lui donner ce titre que son petit-fils Bajazet seulement obtint du calife d'Egypte, fut Othman ou Ottoman, fils d'Ortogrul, qui conçut & exécuta le projet d'élever une monarchie nouvelle sur les ruines de celle d'Icône, détruite à la fin du siècle précédent. Il enleva aux Grecs plusieurs villes, dont la plus considérable fut Pruse en Bithynie, que son fils Ourcan réduisit pendant la maladie dont son père mourut en 1326. Ourcan prit ensuite Ni-

Prescop.

suppl. p.

43. Bibl.

Orient. p.

693, &c.

comédie, Nicée & grand nombre de places moins importantes. Pruse, qui aussitôt après sa réduction avoit été la capitale de ce nouvel empire, céda depuis cet honneur à Nicée.

Andronic le jeune ne perdit point courage au milieu de ces ennemis formidables, auxquels il ne cessa d'opposer beaucoup de vigueur, au moins depuis qu'il eut apaisé les divisions domestiques, encore plus dangereuses que les attaques du dehors. Il se rendit aimable & respectable à ses sujets, par des qualités vraiment dignes du trône : mais pour réussir avec une nation si difficile, & en particulier si exercée à la fraude, il se servit utilement du grand domestique Jean Cantacuzène, homme des plus propres aux affaires, rempli de pénétration, & très-fécond en expédiens. Le Patriarche Isaac étant mort après sept ans de Pontificat, & l'Empereur Andronic étant obligé de s'éloigner de C. P. pour marcher à l'ennemi, ce prince voulut donner au patriarche un successeur qui fût comme le gardien de l'Impératrice, & le tuteur de ses enfans en bas âge. Le grand domestique proposa un prêtre, nommé Jean, natif d'Apri en Thrace, de famille obs-

cure,
lui étoit
qui avoit
fut pour
première
unanime

L'Église
cette assemblée
ci assemblée
Apôtre
forme
voyoit
mulati
ni moi
contre
patriar
un ho
compe
qu'il e
voyez
donne
charm
ginoie
rent
Thessa
temps
leur e
par é
à l'En

cure, mais dont l'habileté peu commune lui étoit connue, comme d'un homme qui avoit été son chapelain. Ce sujet ne fut point du goût du clergé, qui, à la première proposition, le rejeta d'une voix unanime.

L'Empereur ayant remis le soin de cette affaire au grand domestique, celui-ci assembla les évêques dans l'église des Apôtres; & après avoir tenté pour la forme la voie de persuasion dont il prévoyoit l'inutilité, il prit celle de la dissimulation & du détour. Ni l'Empereur, ni moi, leur dit-il, ne prétendons pas contre votre gré placer Jean dans la chaire patriarcale; mais il seroit bien dur pour un homme de ce mérite, d'essuyer sans compensation un refus humiliant: puisqu'il est irréprochable dans sa conduite, voyez s'il ne conviendroit pas de lui donner quelque autre siège. Les prélats charmés qu'on se rendit, comme ils l'imaginoient, à leur sentiment, s'empresrent d'élire Jean pour l'archevêché de Thessalonique, qui vaquoit en même temps que le patriarcat. Cantacuzène leur en fit sur le champ rédiger le décret par écrit. Quand il l'eut entre les mains; si l'Empereur, dit-il, trouve de la contra-

Cantacuz. l. II.
C. 23.

diction dans vos procédés, voyez, je vous prie, ce qu'on aura de plausible à lui répondre. Car enfin, si Jean est digne de l'épiscopat, pourquoi ne pourroit-il pas occuper la chaire patriarcale, selon les vœux du Prince? Le patriarche a-t-il besoin de vertus & de secours d'en haut, qui ne soient pas également nécessaires aux autres évêques? Il n'en est pas assurément ainsi: tous les évêques des grandes & des petites villes participent indistinctement à la grace: la différence de l'honneur ou du rang est nul par rapport à la vertu. Pourquoi donc choquer l'Empereur, par une conduite si oblique & si mal palliée? Les prélats, à ce discours, se regardoient les uns les autres avec confusion, comme engagés en des lacs dont ils ne pouvoient se débarasser. Ils élurent, quoiqu'à regret, Jean d'Apri pour le patriarcat; & peu après, il fut ordonné.

Rain. an.
1333.

Deux missionnaires de l'ordre des FF. Prêcheurs partirent de C. P. dans ces entre-faites, & rapportèrent au Pape tant le désir que temoignoit l'Empereur Andronic de se réunir à l'Eglise Romaine, que le péril où l'Empire d'Orient étoit exposé, de la part des infidèles. Léon,

Roi d'
ambassa
demanda
& méri
nisme
Pape n
les deu
tesois
ques;
sur le B
Euxin
celle d
dans l
croyoi
fert le
Grecs
qui n'e
cette r
Il y e
en Eu
velle
gues
neren
péleri
Men
mont
leur
tobro
lois

Roi d'Arménie, avoit déjà envoyé des ambassadeurs à Philippe de Valois, pour demander du secours contre les Sarasins, & ménager la conservation du Christianisme dans ces contrées de l'Asie. Le Pape ne tarda point à renvoyer en Grèce les deux missionnaires Dominicains; toutefois après les avoir fait ordonner évêques; l'un pour la ville de Vospro, située sur le Bosphore Cimmérien, entre le Pont-Euxin & les Palus-Méotides; l'autre pour celle de Cherson, un peu plus avancée dans les terres des Tartares, & où l'on croyoit que S. Clément Pape avoit souffert le martyre. Ils ne rapportoient aux Grecs que des lettres & des exhortations qui n'étoient pas ce qui intéressoit le plus cette nation artificieuse.

Il y eut cependant de grands mouvemens en Europe, afin de procurer une nouvelle croisade. Des ambassadeurs de France, Roi de Chypre, emmenèrent même une troupe nombreuse de pèlerins, accompagnés de l'évêque de Mende, avec la fille du comte de Clermont, destinée à épouser un fils du Roi leur maître. En France, dès le mois d'octobre de l'année 1333, Philippe de Valois avoit tenu dans la sainte chapelle de

Cont.

Nang. p.

741.

Ibid. 757.

Paris une assemblée, où se trouverent les Rois de Bohême & de Navarre, les ducs de Bourgogne, de Bretagne, de Lorraine, de Brabant & de Bourbon, avec différens prélats, & quantité de noblesse. Les Prélats au nombre de vingt-six, y compris Pierre de la Palu patriarche de Jérusalem, représenterent au Roi, qu'en sa qualité de fils aîné de l'Eglise, il étoit spécialement obligé de la soutenir contre ses ennemis, dans les lieux où elle avoit pris naissance. Les barons joignirent leurs instances, & déclarerent qu'ils étoient prêts à prodiguer pour une si belle cause leurs biens & leur vie. Philippe ne se fit pas presser: il députa sur le champ vers le Pape; il promit de se mettre en chemin sous trois ans pour cette expédition, & de la commander en personne, s'il ne lui survenoit quelque empêchement qui fût réputé légitime, au jugement de deux prélats du royaume désignés par le Souverain Pontife.

Le Pape publia la croisade en confidence, en établit chef le Roi Philippe, & lui accorda pour subside les décimes de toute la France pendant six ans. A ces mêmes fins, il réserva pour six ans aussi à l'Eglise Romaine les décimes de

toute la
mais co
de ces
trer, a
accueil
à laque
jusques-
part po
gagé pa
neste,
race;
Valois
ait gou
pendam
ment d
peuples
Levant
quer ce
guerrier
à se ran
Roi qui
pouvoir
réveiller
Pape q
ser, sa
mais se
sonnes
Le Sou
d'impro

toute la Chrétienté. Mais c'étoit désormais comme un sort attaché à chacun de ces projets de croisade, de rencontrer, au moment de l'exécution, un écueil qui le fit échouer. L'année même à laquelle le Roi Philippe, surnommé jusques-là le Fortuné, avoit fixé son départ pour la Terre-Sainte, il se vit engagé par l'Angleterre dans la guerre funeste, qui a fait depuis regarder toute sa race; c'est-à-dire la branche royale de Valois, comme la plus malheureuse qui ait gouverné l'Empire François. Indépendamment de cet obstacle, le changement des idées & le refroidissement des peuples à l'égard de ces expéditions du Levant, parurent suffire pour faire manquer celle-ci. On ne vit plus parmi les guerriers François cette ancienne ardeur à se ranger sous les saints drapeaux. Le Roi qui la conservoit toute entière, crut pouvoir user d'une fraude pieuse pour la réveiller dans ses sujets. Il demanda au Pape qu'il permit aux prélats de se croiser, sans intention de faire le voyage; mais seulement pour engager d'autres personnes à prendre sérieusement la croix. Le Souverain Pontife ne manqua point d'improver cette proposition. La feinte,

Rain an.

1333. n.

111.

répondit-il, est indigne de la cause de Dieu, qui est la vérité même; & jamais il ne sera permis de faire un mal, pour qu'il en arrive un bien. Nous craindrions au contraire, que cette duplicité n'attirât sur l'entreprise la malédiction divine. Il n'est pas même à propos que les prélats de votre royaume se croisent en trop grand nombre: il en pourroit suivre de grands inconvéniens, pour l'Eglise aussi bien que pour l'Etat.

Id. an.
1331. n.
32.

Ce ne fut pas dans cette seule occasion que Jean XXII refusa de condescendre aux désirs de Philippe de Valois, nonobstant la parfaite intelligence qu'il entretenoit avec ce Prince. Philippe lui ayant demandé l'archevêché de Rouen pour son chancelier Guillaume de Sainte-Maure, le Pape se pressa d'y transférer le savant Pierre Roger, archevêque de Sens. Sur les plaintes qu'en fit le Monarque; les devoirs de l'épiscopat, répondit le Pontife, sont bien différens de ceux de la chancellerie, qui nous sont connus par l'expérience que nous en avons faite, en remplissant ces fonctions sous Charle II Roi de Sicile. Qu'elles sont éloignées du ministère tout divin dont le pasteur est redevable à son trou-

peau, de
œuvres,
sacrée,
J. C. du
bien qu
choses é
de la gu
rituelles
lèpre, e
pation d
ragemen
peut vo
en certa
pas moie
que pou
j'ai fait
mis à ét
minence
vues hu
méconno
Peu a
Roi Phi
cardinal
xerre &
mais qui
sa doctri
traction.
presque
un card

peau, de l'exemple de toutes les bonnes œuvres, de l'immolation de la victime sacrée, de l'application des mérites de J. C. du soin de repaître les âmes aussi bien que les corps, de la science des choses éternelles, de la connoissance & de la guérison de toutes les maladies spirituelles, du discernement entre lèpre & lèpre, entre péché & péché, de l'extirpation de tous les vices, & de l'encouragement à toutes les vertus! Prince, il peut vous en souvenir, je vous ai dit en certaine rencontre, qu'il ne falloit pas moins de capacité pour les évêques, que pour les cardinaux: & tel sujet que j'ai fait cardinal, je ne l'eusse point admis à être archevêque. Telle est la suréminence divine de l'épiscopat, que les vues humaines n'ont jamais pu la faire méconnoître.

Peu après néanmoins, à la prière du Roi Philippe, le Pape Jean promut au cardinalat Elie de Talairand, évêque d'Auxerre & frère du comte de Périgord, mais qui n'étoit pas moins distingué par sa doctrine que par la noblesse de son extraction. Le Roi & la Reine ayant prié presque aussi-tôt le Pape de faire encore un cardinal François, il répondit en ces

Baluz.
vit. t. i. p.
770.

Rain.
1331. n.
43.

termes: Je dois vous instruire avant toute chose, des raisons majeures sans lesquelles on ne doit point faire de cardinaux. Il n'en est guère d'autres, que leur trop petit nombre, ou leur impuissance à remplir leurs fonctions. Or ces causes n'existent point à présent; ce nombre est plutôt excessif que trop petit, comparé surtout à celui qui étoit réputé suffisant avant Clément V. Nous souhaiterions encore que vous voulussiez bien comparer le nombre des cardinaux François à ceux des autres nations. Seize de France, six d'Italie, un seul d'Espagne: voilà comment vous êtes partagés, entre les Etats Chrétiens, par le père commun de tous les Fidèles. Outre le cardinalat, Jean XXII étoit encore importuné sans cesse pour les expectatives & les réserves que la Cour sollicitoit en faveur de ses avides protégés. Il est étonnant que ce Pontife à qui pesoient si fort les entraves où son prédécesseur avoit engagé la tiare sous une domination étrangère, ne songeât point efficacement à la faire rentrer dans l'indépendance naturelle dont elle pouvoit jouir sur le trône du Vatican. Jean promut encore au cardinalat Bertrand d'Auntun, né François; mais justement distia-

gué par la
quels il a
clétiastiqu
recommen
fut permi
ses armes.

Cepend
qu'il pass
qu'il s'éta
Cour Rou
fut suivie
sées aux
bilement
bardie,
que chac
nière, se
glise Rom
que la co
lui envoy
pompeuse
ter en fo
& le prie
combla de
neur &
sonne de
soumission
plusieurs
rendre im
le cours o

gué par la capacité & le succès avec lesquels il avoit défendu la juridiction ecclésiastique. Cet évêque s'étoit rendu si recommandable au Roi même, qu'il lui fut permis de mettre une fleur de lis dans ses armes.

Cependant le Souverain Pontife publioit qu'il passeroit dans l'année en Italie, & qu'il s'établirait à Bologne avec toute la Cour Romaine. Sur cette nouvelle, qui fut suivie de lettres confirmatives adressées aux Bolonois, tous les citoyens habilement ménagés par le légat de Lombardie, & flattés des plans de fortune que chacun d'eux se formoit à sa manière, se donnerent au Pape & à l'Eglise Romaine, sans nulle autre réserve que la conservation de leur liberté. Ils lui envoyèrent aussi-tôt une ambassade pompeuse à Avignon, pour lui transporter en forme la seigneurie de leur ville, & le prier d'accélérer son départ. Il les combla de caresses, de témoignages d'honneur & de bienveillance, dans la personne de leurs ambassadeurs, accepta leur soumission au nom de l'Eglise, & promit plusieurs fois en consistoire public, de se rendre inmanquablement à Bologne, dans le cours de l'année. Le légat de Lou-

VIII. x.
c. 107.

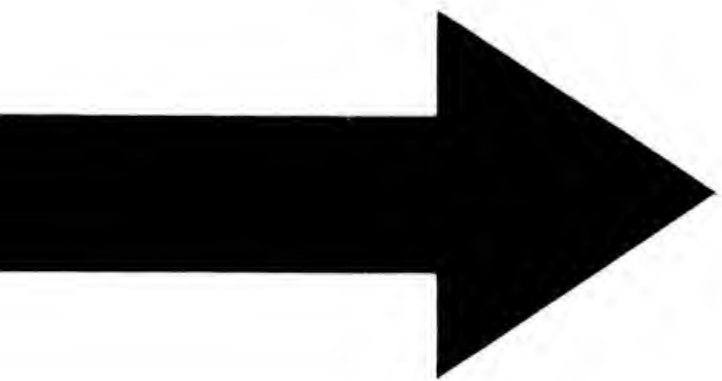
bardie qui résidoit alors chez eux, & qui étoit Bertrand du Poyet, cardinal-évêque d'Ostie, se mit aussi tôt à préparer l'habitation du Pontife; & pour palais, il lui fit bâtir un château vaste & très-fort, attenant aux murs de la ville. Il en bâtit un autre pour lui-même, plus avant dans la place. Enfin il marqua les différens palais, pour les autres cardinaux. Tant d'appareil ne fut suivi d'aucune réalité. L'année s'écoula toute entière, sans qu'on vit le Pape arriver à Bologne, ou faire seulement quelques tentatives sérieuses pour quitter la France. Une seconde année, malgré les invitations sans cesse réitérées d'une part, & les promesses aussi souvent répétées de l'autre, se passa dans le même engourdissement & le même oubli des plus pressans intérêts.

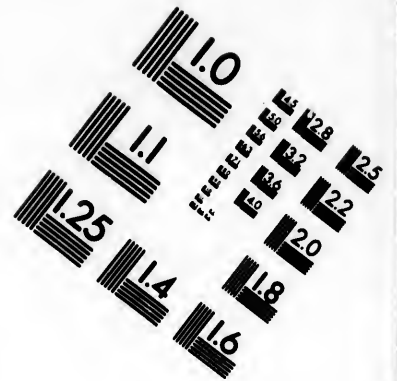
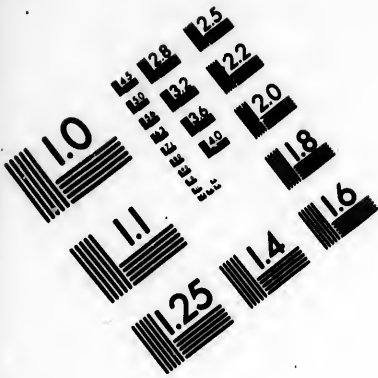
Enfin, dans la semaine de pâque de la troisième année, les Bolognois n'espérant plus qu'on cessât de les jouer, & se persuadant que le légat n'avoit rien fait que par artifice, afin d'élever sa forteresse & de subjuguier leur ville; ils prirent tout à coup le parti du soulèvement, répandirent une alarme générale en sonnant les cloches pendant plusieurs jours consécutifs, puis vinrent tous ensemble investir

le légat
struit. Ils
mé, firent
tion, afin
& défend
ses, de l
de ce qu
pendant
table: P
tous les
chevêqu
l'évêque
évêque,
feu, sur
à la Co
laics, &
qu'aux h
rent sur-
langue d
les Gasc
sommés.
poser, &
tant de
démoli j
dépouill
se mont
former
permit
de cett

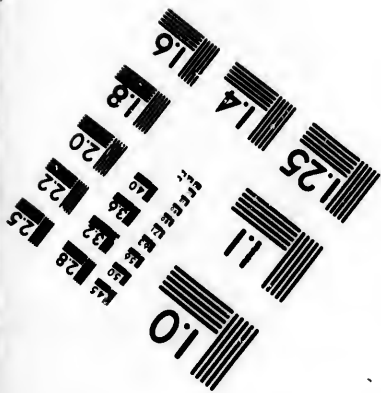
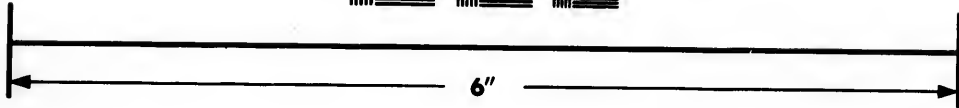
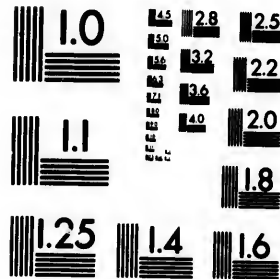
le légat dans le château qu'il avoit construit. Ils le tinrent ainsi dix jours enfermé, firent des tranchées de circonvallation, afin de lui couper tous les secours, & défendirent, sous des peines rigoureuses, de lui apporter des vivres, ni rien de ce qui lui étoit le plus nécessaire. Cependant ils crioient d'une voix étonnante : Périſſe le Légat Bertrand ! Périſſent tous les François ! Ils se jeterent sur le archevêque d'Embrun nonce du Pape, sur l'évêque de Mirepoix, sur leur propre évêque, au palais duquel ils mirent le feu, sur toutes les personnes attachées à la Cour Romaine, abbés, clercs, laïcs, & les dépouillerent de tout, jusqu'aux habits & aux livres. Ils maltraitèrent sur-tout ceux de la famille & de la langue de Bertrand du Poyet ; c'est-à-dire les Gascons, dont plusieurs furent affommés. Le légat fut enfin obligé de composer, & de sortir avec tout son monde, tant de la ville que du château, qui fut démoli jusqu'aux fondemens. Il revint, dépouillé de presque tout ce qu'il avoit, se montrer au Pape, qui fit aussi-tôt informer contre les Bolonois. La mort ne permit pas à Jean XXII, de voir la fin de cette procédure.







**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18 20 22 25
E E E E E

01
01

Avant de terminer sa carrière, il eût à essuyer un autre désagrément, plus sensible encore peut-être, & d'autant plus mortifiant, qu'il s'y étoit plus gratuitement exposé. Ce Pontife, d'une grande élévation d'ame & de génie, par une de ces contradictions de caractère qui se rencontrent assez souvent dans les meilleures têtes, s'engagea dans quelques subtilités d'école qui avoient tout l'air de la nouveauté, & pour lesquelles il montra d'abord un étrange degré d'attachement.

Baluz. vii. p. 788. Dès l'année 1331, le jour de la Toussaints, il avoit donné à entendre, que les saints dans le Ciel ne jouiroient de la vision béatifique qu'au jour du jugement dernier. Il prêcha la même doctrine, le troisième dimanche de l'Avent; puis encore la veille de l'Épiphanie. Il l'établissoit sur une glose, alors fort accréditée, du passage de l'Apocalypse, où S. Jean dit avoir vu sous l'autel les ames des martyrs. Le Pape Jean prétendoit en conséquence, que les Bienheureux seroient jusqu'au jour du jugement sous l'humanité de J. C. figurée par l'autel de Dieu, & qu'alors leur bonheur consisteroit à contempler cette sainte humanité; qu'après le jugement au contraire, ils seroient sur l'autel; c'est-à-dire

dire que, veur, ils trois pers en elles - à la persi de rume Fratricell ce Pape sur-tout pas de la lui impu cependan deux ann que pas

Duran madverfi FF. Mir le schism lie, en I Narbonn dénoncer poursuiv lier, les geoient d provinces se choisi s'ils eusse la protec ridionale

Tome

dire que, soutenus par l'humanité du Sauveur, ils verroient enfin la divinité & les trois personnes divines, telles qu'elles sont en elles-mêmes. Cette doctrine contraire à la persuasion commune excita beaucoup de rumeurs, & quelque scandale. Les Fratricelles schismatiques, furieux contre ce Pape qui les avoit condamnés, firent sur-tout grand bruit, & ne manquèrent pas de la ranger parmi les hérésies qu'ils lui imputoient. Les esprits se calmerent cependant peu à peu, & pendant les deux années suivantes, il n'en fut presque pas question.

Durant ce surfis au contraire, l'animadversion pontificale se porta contre les FF. Mixeurs qui continuoient à soutenir le schisme en diverses contrées. En Ita-ld. 1331 lie, en Provence, dans les diocèses de Narbonne & de Toulouse, le Pape fit dénoncer publiquement excommuniés, & poursuivre avec le secours du bras séculier, les Bisques ou Fratricelles, qui logeoient & mendoient ensemble dans ces provinces, y tenoient des chapitres, & se choissoient des supérieurs, comme s'ils eussent professé la vie religieuse sous la protection des loix. Dans la partie méridionale de l'Italie, l'évêque de Melfe &

les inquisiteurs du canton eurent ordre de procéder contre d'autres sectaires, qui se faisoient nommer Frères de la vie pauvre, & avoient pour chef un homme du commun, presque sans lettres, nommé Ange. Sous ce guide ignorant & hardi, sorti de la vallée de Spolète, ils ne laissoient pas de semer bien des erreurs, & d'insulter à la hiérarchie, en publiant des indulgences, & en écoutant des confessions, quoique tous laïcs. Le Pape Jean donna aussi commission à Jean de Badis, Frère Mineur & inquisiteur à Marseille, de poursuivre un reste de Vaudois qui se trouvoient encore dans le Piémont. Ils s'étoient élevés, les armes à la main, contre l'inquisiteur Dominicain du pays, Albert de Castellaire, ils avoient tué un curé qu'ils soupçonnoient de les avoir fait connoître à l'inquisiteur, & ils tenoient l'inquisiteur lui-même assésé dans un château. Le chef de ces hérétiques, nommé Martin Pâtre, dogmatisoit en même temps contre le Mystère de l'incarnation, & contre la présence réelle de J. C. au saint sacrement. Il avoit échappé à tous les inquisiteurs qui s'étoient succédés en Piémont depuis vingt ans. Celui de Marseille fut plus heureux dans

Les pou
sé préd
mission
d'infor
contre
séducti
Enfi
tique
devint
Soit co
ques ca
grand r
singula
avant,
publiqu
rard E
& le D
péniten
lité de
entre l
Ils pass
que le
que de
dessein
créance
prirent
casse,
aume
ter av

Les poursuites : il réussit à prendre le rusé prédicant, & le remit, suivant sa commission, à l'inquisiteur du district, afin d'informer par le moyen du séducteur, contre les complices & les victimes de la séduction.

Enfin la dispute touchant la vision béatifique recommença dans Avignon, & devint plus vive qu'elle n'avoit jamais été. Soit complaisance, soit persuasion, quelques cardinaux, malgré le sentiment du grand nombre qui ne goûtoient point les singularités en ce genre, les mirent en avant, & leur donnerent des marques publiques d'approbation. Peu après, Gérard Eudes, général des Franciscains, & le Dominicain Arnoud de S. Michel, pénitencier du Pape, partirent, en qualité de nonces, pour aller négocier la paix entre les Rois d'Angleterre & d'Ecosse. Ils passèrent par Paris, dans l'espérance que le Roi Philippe leur associeroit quelque député pour les seconder dans leur dessein ; ce qui paroît par les lettres de créance des deux nonces. Comme ils apprirent à Paris par l'argent du Roi d'Ecosse, que ce prince absent de son royaume n'avoit laissé personne qui pût traiter avec eux, & que leur voyage seroit

Vading.
an. 1333.
n. 2.

inutile , ils n'allèrent pas plus loin. Pendant leur séjour dans la capitale de France, le général des FF. Mineurs, compatriote de Jean XXII & fort avant dans ses bonnes grâces , entreprit de répandre dans les écoles , touchant la vision béatifique , l'opinion qui passoit pour celle de ce Pontife. On ne douta point qu'il n'eût été envoyé exprès ; & comme le torrent des docteurs traitoient hautement cette doctrine , de nouveauté contraire à la foi , le Roi , catholique ardent , conçut de vives appréhensions.

Il rassembla aussi-tôt dix théologiens des plus estimés , dont quatre de l'ordre de S. François ; & en présence du général , il leur demanda ce qu'ils pensoient de la doctrine répandue depuis peu à Paris. Tous déclarèrent sans balancer , qu'ils la rejetoient comme hérétique : qualification bien forte sans doute , puisque l'Eglise n'avoit pas encore prononcé. Gérard ne laissa pas de disputer fortement contre les docteurs ; mais le Roi prenant le ton d'un maître indigné , le traita d'hérétique , & lui dit que s'il ne se rétractoit , il le feroit brûler comme un Manichéen , pour avoir prêché l'hérésie dans un royaume qui n'en souffroit aucune ; que si le Pape

Villan. l.
ix. p. 229.

lui-mé
nicieu
let d'
une a
stingu
tre les
& les
voient
les pl
logie,
quelq
fis da
décific
du m
Le gé
lors à
des do
un ai
moins
sacrific
Le
théolo
thenti
sième
Les
voir s
n'oub
moins
spiroit

lui-même soutenoit des nouveautés si pernicieuses, il le regarderoit comme un objet d'anathème. Peu après, on convoqua une assemblée plus nombreuse & plus distinguée, au château de Vincennes. Outre les princes, les évêques, les abbés & les principaux magistrats qui se trouvoient à Paris, on y appela les docteurs les plus renommés de la faculté de théologie, au nombre de vingt-quatre, dont quelques séculiers, mais la plupart choisis dans les différens ordres religieux. La décision fut la même que la première fois, du moins quant au fond de la doctrine. Le général des FF. Mineurs jugea pour lors à propos d'acquiescer au sentiment des docteurs, quoiqu'il ne le fit qu'avec un air de contrainte, qui annonçoit au moins toute la peine que lui coûtoit ce sacrifice.

Le Roi voulut que le sentiment des théologiens fût consigné dans un acte authentique, qui se dressa dans une troisième assemblée tenue aux Mathurins. Les docteurs qui eussent désiré de pouvoir s'en tenir à leur déclaration verbale, n'oublièrent rien pour convaincre au moins le Pontife, du respect qui leur inspiroit cette réserve. Ils protestèrent en

premier lieu, qu'ils étoient les enfans dociles & les serviteurs fidèles du très-Saint Père Jean; puis, au sujet de l'opinion qu'ils croyoient devoir rejeter, ils déclarèrent avoir appris par des témoignages dignes de foi, que tout ce que Sa Sainteté avoit dit sur cette matière, n'avoit pas été par forme d'affertion, mais seulement par manière de parler, & en simple récit. Telle fut aussi la déclaration que Jean XXII fit lui-même en plein consistoire, & ce qui est à remarquer, avant qu'il eût pu recevoir, tant l'acte authentique de la faculté de Paris, que les menaces dures que le Cardinal Pierre d'Ailli soixante-seize ans après prétendit avoir été faites à ce Pontife par Philippe de Valois. De peur qu'on ne juge mal de nos sentimens, dit le Pape, nous déclarons & protestons formellement, que dans la controverse de la vision intuitive, tout ce que nous avons allégué ou proposé, étoit par manière d'entretien, & sans intention de rien affirmer ni définir; que si contre notre intention il nous est échappé quelque chose d'inexact, nous le révoquons expressément, & nous renonçons à le tenir ou à le défendre, soit pour le présent, soit pour l'avenir. Tels

sont les
ration,
n'ont p
& qui
conform
des doc

Le c
dissiper
cile &
pas ain
cœur d
remplie
belles à
cile, de
& fait c
après la
veau le
un cor
l'Emper
ques, p
avoit d
poléon
gner pl
à l'âge
n'avoit
sa vigne
avec d
l'électio
Mais

sont les termes originaux de cette déclaration, sur laquelle de mauvais plaisans n'ont pu incidenter qu'en les altérant, & qui d'ailleurs se trouve exactement conforme, au moins pour le sens, à celle des docteurs de Paris.

Le désaveu du Pape suffit alors pour dissiper tous les nuages, dans l'esprit docile & religieux des François. Il n'en fut pas ainsi en Allemagne, & sur-tout à la cour de l'Empereur Louis de Bavière, remplie de schismatiques & de sujets rebelles à l'Eglise. On y appela au futur concile, de tout ce que Jean XXII avoit dit & fait dans la question de l'état des saints après la mort, & l'on y forma de nouveau le projet de déposer ce Pontife dans un conciliabule que devoit assembler l'Empereur. Déjà l'on avoit surpris quelques prélats des plus puissans, & l'on avoit détaché du Pape le Cardinal Napoléon des Ursins, qui promit d'en gagner plusieurs autres. Jean XXII, qui, à l'âge d'environ quatre-vingt-dix ans, n'avoit rien perdu de la fermeté ni de la vigueur de son courage, s'appliquoit avec d'autant plus d'activité à procurer l'élection d'un nouvel Empereur.

Mais le Ciel ne permit pas que l'Eglise

& l'Empire eussent à essuyer une seconde fois, sous un même Pontife, un orage si dangereux. La nuit du premier au second décembre de cette année 1334, le Pape se trouva mal; & dès le quatrième jour du même mois, il mourut à neuf heures du matin, après avoir entendu la messe & reçu la communion. Il avoit occupé le S. Siège plus de dix-huit ans. Durant sa courte maladie, il eut néanmoins le temps de révoquer toutes les réserves de bénéfices qu'il se reprochoit, de faire son testament, & de confirmer la rétraction de tout ce qu'il avoit dit ou écrit de contraire à la doctrine commune touchant l'état des Bienheureux au sortir de la vie. Ce fut ce Pape qui introduisit dans l'Eglise Romaine la fête de la Trinité, établie toutefois depuis environ quatre siècles dans quelques cathédrales & dans quelques monastères.

Lib. xj. c. 20. On a fait un crime à Jean XXII, du trésor immense qui après sa mort fut trouvé dans le palais d'Avignon, & qui montoit, selon Villani, tant en joyaux qu'en espèces monnoyées, à plus de vingt-cinq millions de floïns d'or. Mais le même auteur convient que ce Pape, loin de mener une vie molle & fastueuse, vivoit

très-frugalement, & veilloit presque toute la nuit, soit pour la prière, soit pour l'étude, qui parut sa plus vive passion. On doit ajouter à ce détachement personnel, la délicatesse qu'il eut en mourant, de ne rien léguer de ces richesses à ses parens, même les plus proches. Il se contenta de les recommander à la charité des cardinaux, & à la bienfaisance du Roi Philippe. Tout son but, en accumulant ces sommes prodigieuses, étoit la délivrance de la Terre-Sainte, dont le vain espoir ne cessa jamais de repaître ce génie, d'ailleurs si supérieur dans ses vues à la plupart de ses contemporains.

On reprocheroit plus plausiblement à ce Pape, très-homme de bien, & au milieu de tant d'affaires majeures qu'il expédioit infatigablement par lui-même, assez pieux pour célébrer la messe presque chaque jour, & donner une grande partie de son temps à la prière; on lui reprocheroit, avec une justice plus apparente, de n'avoir point reporté le Siège Apostolique au delà des monts, où tant de leçons frappantes auroient dû, & avoient en effet semblé plusieurs fois lui faire sentir la nécessité de résider. Mais autant il avoit été naturel de ne pas s'ex-

poser à un joug étranger, autant il étoit difficile de le secouer. Après les tentatives inefficaces que fit plusieurs fois Jean XXII pour se tirer de l'enclave & de la dépendance des princes François, nous y verrons encore une longue suite de ses successeurs, retenus malgré les mêmes efforts, & par la même habileté des Puissances qui avoient intérêt à les y fixer.

Fin du Tome treizième:

[Faint bleed-through text from the reverse side of the page]

CH
D

I
N
co
CL
ce
sen
par
le

CLX
élu
mo
CLX
Aod
CLX
s I

CLX
Sep

CLX
21

CLX
Jy

T A B L E
CHRONOLOGIQUE ET CRITIQUE,
Depuis l'an 1245, jusqu'à l'an 1334.
TOME TREIZIÈME.

P A P E S.	S O U V E R A I N S.
I nnocent IV, compté communément pour le CLXXV ^{me} Pape, parce que son prédécesseur Célestin IV ne fut pas consacré, mourut le 7 Déc. 1251.	E M P E R E U R S D' O R I E N T.
CLXXVII. Alexandre IV, élu le 12 Déc. 1253. mort 25 Mai 1261.	B Audouin II, dépouillé en 1261.
CLXXVIII. Urbain IV, 29 Août 1261. 2 Oct. 1264.	Andronic-Paléologue, le Vieux, 1334.
CLXXIX. Clément IV, 3 Fév. 1265. 29 Nov. 1268.	Andronic-Paléologue, le Jeune.
CLXXX. Grégoire X, 1 Sept. 1271. 10 Janv. 1276.	E M P E R E U R S D' O C C I D E N T.
CLXXXI. Innocent V, 21 Fév. 1276, 22 Juin 1276.	Frédéric II, mort en 1250.
CLXXXII. Adrien V, 11 Juillet 1276, 16 Août 1276.	Guillaume de Hollande, - 1256.
	Conrad IV, 1254.
	Interregne de dix-sept ans.
	Rodolphe de Habsbourg, 1291.
	Adolse de Nassau, déposé en 1298.
	Albert I d'Autriche, 1308.
	Henri VII de Luxembourg 1313.

T A B L E.

P A P E S.

CLXXXIII. Jean XXI, }
 13 Sept. 1276. 16 ou }
 17 Mai, 1277. }
 CLXXXIV. Nicolas III, }
 25 Nov. 1277. 22 Août }
 1280. }
 CLXXXV. Martin IV, 22 }
 Fév. 1281. 28 Mars }
 1285. }
 CLXXXVI. Honorius IV, }
 2 Avril 1285. 3 Avril }
 1287. }
 CLXXXVII. Nicolas IV, }
 15 Fév. 1288 4 Avril }
 1292. }
 CLXXXVIII. Célestin V, }
 5 Juil. 1294. Il abdiqua }
 le 13 Déc. 1294. }
 CLXXXIX. Boniface VIII }
 24 Déc. 1294 11 Oct. }
 1303. }
 CXC. Benoît XI. 22 Oct. }
 1303. 6 ou 7 Juil. 1304. }
 CXCI. A Avignon, Clé- }
 ment V, 5 Juin 1305. }
 20 Avril 1314. }
 CXCII. Jean XXII, 7 Août }
 1316 4 Déc. 1334. }

E M P E R E U R S
 D' O C C I D E N T.

Louis V de Ba- }
 vière, }
 Frédéric III d'Au- }
 triche, } 1325.

R O I S D E F R A N C E.

Louis IX, 1270.
 Philippe III, le Hardi, 1285.
 Philippe IV, le Bel, 1314.
 Louis X Hutin, Roi de France & de Navarre, 1316.
 Jean I, mort peu après sa naissance, 1316.
 Philippe V, le Long, 1322.
 Charle IV, le Bel, 1328.
 Philippe VI, de Valois...

R O I S D' E S P A G N E.

Ferdinand III, 1252.
 Alfonse X, le Savant, 1284.
 Sanche IV, 1295.
 Ferdinand IV, 1312.
 Alfonse XI.

R O I S D' A N C L E T E R R E.

Henri III, 1272.
 Edouard I, (IV) 1307.
 Edouard II, 1327.
 Edouard III.

A N T I P A P E.

Pierre de Corbière, 1328.

J Ac
 (lor
 Les F
 Les l
 cel
 Ségar
 (stor
 Bégar
 Arnau
 en
 tier
 Henri
 sau
 de
 Valte
 de
 cel
 Ange
 de
 vr
 Marti
 no
 do

T A B L E.

Sectaires.

Persécutions.

Jacob, chef des Pa-
 floureaux, 1251.
 Les Flagellans, 1259.
 Les Bizoques, ou Fratri-
 celles, 1296.
 Ségarelle, chef des Apo-
 stoliques, 1300.
 Bégards & Béguines, 1312.
 Arnaud de Ville-neuve,
 ennemi du culte Chré-
 tien, 1317.
 Henri de Ceva, chef des
 faux réformés de l'ordre
 de S. François, 1318.
 Valter ou Gauthier, l'un
 des chefs des Fratri-
 celles, 1322.
 Ange de la Vallée, chef
 des Frères de la vie pau-
 vre, 1332.
 Martin Pastre, qui soute-
 noit les erreurs des Vau-
 dois, 1332.

L'Eglise extraordinairement affligée par les di-
 visions & les guerres
 intestines, durant la
 plus grande partie de
 son troisième âge, n'eut
 guère d'autres violences
 extérieures à essuyer,
 que celles que les Mu-
 sulmans exercèrent sur
 les Chrétiens de l'O-
 rient, et particulier sur
 les malheureux habitans
 de la ville de Ptolémaï-
 de, quand ils l'eurent
 reprise.

*Ecrivains Ecclé-
siastiques.*

Mathieu Paris, Bénédictin Anglois, 1259. Son principal ouvrage est une histoire, où l'on ne trouve à reprendre que le penchant de l'auteur pour la satire. Elle a deux parties, dont la première commence à la création du monde, & finit à Guillaume le Conquérant. La seconde comprend ce qui s'est passé depuis ce prince, jusqu'en 1259. C'est principalement cette seconde partie qui est estimée de tous les sçavans, dont quelques-uns doutent qu'il soit auteur de la première.

Le Cardinal Hugues de S. Cher, 1263. Auteur d'une concordance de tous les mots de la Bible.

Le Cardinal Henri Suze, 1271. Auteur de la Somme dorée, qui comprend le droit canonique civil, & d'un commentaire sur les Décrétales. Ses ouvrages son fort

*Principaux Con-
ciles.*

Concile de Béziers, 1246. On y donna aux inquisiteurs un règlement détaillé, qui, avec celui de Narbonne dressé huit à neuf ans auparavant, est le fondement des procédures observées depuis dans les tribunaux de l'inquisition.

Concile de Tarragone, 1247. Il y fut ordonné, que les Sarasins qui demandoient le baptême, demeureroient quelques jours chez le recteur de l'Eglise, pour éprouver leur conversion. C'est été bien peu sans doute que cette légèreté épreuve, comme on l'a malignement observé: mais on devoit supposer, comme tout porte à le croire, que ce n'étoit là qu'une dernière précaution, prise pour des raisons particulières, afin de confirmer toutes les autres.

Concile de Breslau, 1273.

*Ecriva
sias*

estimés
nistes.

Robert de S
Dans cel
qui est
Concien
quelle édo
la manières
celler ex
qui devo
ciés.

Guillaume
1272, fa
écrits co
gieux me

Saint Thom
déclaré G
Docteur
le Pape P
mé par la
l'Ange de
Ses ouvra
en dix-hu
fol. mais si
me & ses
noncent un
profond,
exquis,
solidité,
mirable,
sion uniq
établisse le
la foi, soit
aux difficu
rarement.

T A B L E.

*Ecrivains Ecclé-
siastiques.*

estimés par les cano-
nistes.
Robert de Sorbon, 1271
Dans celui de ses écrits
qui est intitulé de la
Conscience, on voit
quelle étoit de son temps
la manière dont le chan-
cellier examinoit ceux
qui devoient être licen-
ciés.
Guillaume de S. Amour,
1272, fameux par ses
écrits contre les reli-
gieux mendians.
Saint Thomas d'Aquin,
déclaré solennellement
Docteur de l'Eglise par
le Pape Pie V, & nom-
mé par la voix publique
l'Ange de l'école; 1274.
Ses ouvrages, recueillis
en dix-huit volumes *in-
fol.* mais sur tout sa Som-
me & ses opuscules an-
noncent un génie vaste &
profond, un jugement
exquis, beaucoup de
solidité, une clarté ad-
mirable, & une préci-
sion unique. Soit qu'il
établisse les vérités de
la foi, soit qu'il réponde
aux difficultés, on voit
rarement qu'on puisse

*Principaux
Conciles.*

On y permit aux Po-
lonois l'usage de la
viande, jusqu'au mer-
credi de la Quinquagé-
sime; leur coutume,
avant cette dispense,
étant de s'en abstenir.
Concile de Schening en
Suède, 1248. ou 1249.
On y décerna des pei-
nes contre les clercs
concubinaires.
Concile de Muldoff, 1249.
L'archevêque de Saltz-
bourg & trois autres évê-
ques qui composoient
ce concile, voulurent
obliger le duc de Ba-
vière à se déclarer con-
tre l'Empereur Frédéric
II; ce qu'il refusa. On
ne jugea point à pro-
pos de le pousser plus
loin: pour se tirer d'em-
barras, on lui accorda
un délai pour délibérer.
Concile de Saumur, 1253,
où l'on condamna les
mariages clandestins.
Concile d'Albi, tenu en
1255, quoiqu'il porte
la date de 1254. Il fut
postérieur à la mort d'In-
nocent IV, puisque ce

T A B L E.

*Ecrivains Ecclé-
siastiques.*

ajouter à ce qu'il a dit; ce qui joint au temps où il fournilloit sa carrière dans un champ à peine défriché, le fait considérer avec raison comme un esprit d'un ordre presque surhumain, & suscitè extraordinairement pour éclairer l'école. Il est bon d'observer que dans le recueil des œuvres de ce S. Docteur, il y a quelques écrits qui ne sont pas de lui. Il en est au contraire quelques uns dont il est auteur, & qui n'y ont pas été inférés: mais ils se trouvent imprimés séparément.

S. Bonaventure, cardinal & docteur de l'Eglise, 1274. Il nous reste huit volumes *in-fol.* de ses ouvrages. Ils comprennent des commentaries sur le Maître des Sentences, & beaucoup de traités de piété, qui respirent une sainte onction, & ont fait passer justement l'auteur pour un des plus grands-maîtres

*Principaux
Conciles.*

Pape y est qualifié Pontife de bonne mémoire. Ainsi on doit le rapporter au carême de 1255 nonobstant sa date, qui provient de la manière ancienne de commencer l'année.

Concile de Bourdeaux 1255. Il statue qu'on ne donnera point d'hosties consacrées aux enfans le jour de pâques, mais seulement du pain béni. C'est que, suivant l'ancien usage que les Grecs ont toujours conservé, on donne l'Eucharistie aux enfans; dès qu'ils avoient reçu le baptême.

Concile de Londres, 1257. où l'on dressa cinquante articles conformes, & le continuateur de Matthieu Paris, à ceux pour lesquels S. Thomas Cantorbéri avoit été battu.

Concile de Cognac, 1260. On y voit que le peuple assistoit encore aux offices de la nuit.

Concile d'Arles, 1260 & 1261. Il y est ordonné

Ec
de h
ses o
le c
gard
avo
en
tem
Martin
lon
Gn
lui
la C
ne,
J. C
Albert
cain
bon
tout
féc
ving
Henri
Par
lem
con
le C
vain
Guilla
que
surr
teu
vra
jur
Jean
de
un

T A B L E.

*Ecrivains Ecclé-
siastiques.*

de la vie intérieure. Pour
ses œuvres théologiques,
le célèbre Gerson les re-
gardoit comme ce qui
avoit paru de meilleur
en ce genre jusqu'à son
temps.

Martin, Dominicain, Po-
lonois, archevêque de
Gnesne, 1275. C'est de
lui que prend son nom
la Chronique Martiniè-
ne, qui commence à
J. C. & finit en 1271.

Albert le Grand, Domini-
cain, évêque de Ratif-
bonne, 1280. Il est sur-
tout renommé pour sa
fécondité, qui a fourni
vingt un volumes *in fol.*

Henri de Gand, docteur de
Paris, surnommé le So-
lemnel, 1292. Le plus
connu de ses écrits est
le Catalogue des Ecri-
vains ecclésiastiques.

Guillaume Duranti, évê-
que de Mende, 1296,
surnommé le Spécula-
teur, à cause de son ou-
vrage intitulé *Speculum
juris.*

Jean Veccus, patriarche
de C. P. 1298. Il a laissé
un grand nombre d'é-

*Principaux
Conciles.*

d'administrer & de rece-
voir à jeun le sacrement
de confirmation, excep-
té pour les enfans à la
mamelle. Ce qui fait
voir qu'on le donnoit
encore aux petits enfans,
comme il se pratique
même aujourd'hui en
différentes Eglises.

Concile 35^{me} de Paris,
1264, où S. Louis fit
publier une ordonnance
de plus rigoureuses con-
tre les blasphèmes &
les juremens.

Concile de Brême, 1266,
contre le concubinage
des clercs, & la plura-
lité des bénéfices.

Concile II de Lyon XIV^{me}
général, 1274. Il s'y
trouva 500 évêques, 70
abbés, avec mille au-
tres prélats, & Grégoire
X y présida en personne.
Les Grecs y abjurèrent
leur schisme, se réuni-
rent aux Latins, accep-
terent la foi de l'Eglise
Romaine, & reconnu-
rent la primauté du Pape.
On fit ensuite quatorze
constitutions, dont les
plus remarquables sont

T A B L E.

*Ecrivains Ecclé-
siastiques.*

crits touchans & très-
forts contre les erreurs
des Grecs.

Jacques de Voragine, Do-
minicain, archevêque de
Gênes, 1298. Auteur
de la Légende Dorée,
aussi admirée de son
temps, que décriée dans
la suite, pour les fables
dont elle est remplie.

Guillaume de Nangis,
moine de S. Denis,
1305. On a de lui une
Chronique depuis le
commencement du mon-
de jusqu'en 1301, &
une vie de S. Louis,
avec celle de ses fils
Philippe le Hardi &
Robert.

Jean de Duns, nommé
communément Scot,
Cordelier Anglois, 1308.
Dans les ouvrages phi-
losophiques & théologi-
ques qu'il a composés en
grand nombre, il affecte
de soutenir des opinions
contraires à S. Thomas:
ce qui a produit deux
partis dans l'école, celui
des Thomistes, & celui
des Scotistes. Quoiqu'on
l'ait surnommé le Doc-

*Principaux
Conciles.*

la première, pour le
conclave, & la dé-
nrière pour arrêter la
multiplication des or-
dres religieux.

Concile d'Arles, 1275.

On y statua que, qua-
tre jours après la mort
des testateurs, les hé-
ritiers seroient avertis,
& même contraints par
les censures, de four-
nir au curé de la pa-
roisse une copie du te-
stateur, afin de con-
notre les legs pieux
qu'il renfermeroit.

Concile de Compiègne,

1278. On y fit un dé-
cret contre les chapi-
tres des cathédrales,
qui prétendoient avoir
droit de cesser l'office
divin, & de mettre la
ville en interdit, pour
la conservation de leurs
privilèges.

Conciles de C. P. 1277 &

1280. On y excom-
munia ceux qui s'oppo-
soient à la réunion des
deux Eglises, on recon-
nut les sept sacremens,
avec tout ce que croit
l'Eglise Romaine, & l'on

Ecriv
si

teur Su-
manière
effet,
d'écrire
anmois
une cha-
Raymond
lier, ma-
que,
compos
presque
ces, un
d'ouvra
quent
que de
gemen
le Doct
ne faut
dre ave
même
condam
XI, p
monstr
Gilles de
nicain,
Bourge
teur de
ges de
théolog
qui lu
surnom
fondé.
Dante Al
premie
célèbre

T A B L E.

Écrivains Ecclé- siastiques.

teur Subtile, pour sa manière très-subtile en effet, de raisonner & d'écrire, il exprime néanmoins ses pensées avec une clarté étonnante.

Raymond Lulle, Cordelier, martyrisé en Afrique, 1315. Il avoit composé auparavant, sur presque toutes les sciences, un grand nombre d'ouvrages, qui marquent plus de subtilité que de solidité & de jugement. On le nomma le Docteur illuminé. Il ne faut pas le confondre avec un auteur du même nom, qui se fit condamner par Grégoire XI, pour des erreurs monstrueuses.

Gilles de Rome, Dominicain, archevêque de Bourges, 1316. Auteur de plusieurs ouvrages de philosophie de théologie & de droit, qui lui ont acquis le surnom de Docteur très-fondé.

Dante Alighieri, l'un des premiers & des plus célèbres poëtes Italiens,

Principaux Con- ciles.

rétablit un passage de S. Grégoire de Nyffe, qui porte que le S. Esprit est du Père & du Fils, & qui avoit été altéré par les Schismatiques.

Concile de Lambeth en Angleterre, 1281, où l'on défendit d'administrer l'Eucharistie, hors le cas de nécessité, à ceux qui auroient négligé de recevoir la confirmation.

Concile de Paris, 1281. Les évêques s'y plaignirent des religieux mendians, qui prêchoient & confessoient malgré eux dans leurs diocèses, en vertu des privilèges qu'ils disoient tenir des Papes. Cette affaire fut portée à Martin IV, qui, en confirmant ces privilèges, ordonna que les personnes qui se confessoient à ces religieux, seroient tenues de se confesser à leurs curés au moins une fois l'an, & que les frères auroient soin de les exhorter eux mêmes d'une manière efficace.

T A B L E.

*Ecrivains Ecclé-
siastiques.*

*Principaux
Conciles.*

1327. Il avoit un génie & des talens admirables pour la poésie, mais avec un attrait effréné pour la satire; ce qu'il l'a fait mettre au nombre des auteurs censurés par le S. Siège qui n'a point épargné. Le plus considérable de ses ouvrages, est le poëme de *l'Enfer, du Purgatoire & du Paradis.*
- Augustin Triomphe, 1328. La Somme de la puissance ecclésiastique; le plus considérable de ses ouvrages est curieuse, en ce qu'elle montre jusqu'où l'on prétendoit de son temps étendre la puissance ecclésiastique.
- Concile de Melfe, 1284. Comme il y avoit des Grecs & des Latins dans ces contrées, les clerics de ce dernier rit se marioient quelquefois dans les ordres mineurs, & se faisoient ensuite promouvoir aux ordres supérieurs sans renoncer au mariage, disant qu'ils vouloient observer le rit des Grecs. Le concile, par les peines graves sous lesquelles il condamna ces abus, montra quel fut de tout temps en cette matière l'esprit de l'Eglise Latine.
- Concile de Londres, 1291, pour chasser d'Angleterre tous les Juifs, qui évacuèrent en effet ce royaume.
- Concile de Chicestre, 1292, Il défendit de laisser paître les bestiaux dans les cimetières, & d'ériger des troncs dans les églises, sans la permission de l'évêque.
- Concile de Saumur, 1294, contre l'abus d'imposer dans la confession, des pénitences pécuniaires.
- Concile de Tarragone, 1294. Il défendit les repas que les paroissiens, à certains jours, exigeoient de leurs curés.
- Concile de C. P. 1299. Contre la volonté de l'Empereur Andronic le-Vieux, qui prétendoit faire an-

nuller
tracté
claré
encor
Concile
concu
Différen
& 13
avec
Concile
contre
bertés
Concile
les leg
d'autr
d'en
Concile
l'unio
Concile
menç
Rom
ecclési
à se
alors
Concile
ser, e
prêtre
suppl
sion,
Concile
d'exa
d'ent
rent
futur.
Concile
cinq.

T A B L E;

Principaux Conciles.

- Nuller le mariage que son neveu Alexis avoit contracté sans son consentement: ce mariage fut déclaré valide, quoiqu'Andronic eût la tutèle d'Alexis encore pupille.
- Concile de Pagnafiel en Castille, 1302, contre le concubinage des clercs & autres abus.
- Différens conciles de Paris & de Rome, en 1302, & 1303, touchant les démêlés de Boniface VIII avec Philippe le Bel.
- Concile de Cologne, 1307, contre les Bégards, & contre tous ceux qui donnoient atteinte aux libertés ecclésiastiques.
- Concile de Tarragone, 1307. On y ordonna que les legs faits aux FF. Mineurs seroient appliqués à d'autres, attendu qu'ils étoient par état incapables d'en recevoir.
- Concile de Sise en Arménie, 1307, pour cimenter l'union des Arméniens avec l'Eglise Romaine.
- Concile de Cologne, 1310, qui ordonna de commencer l'année à Noël, suivant l'usage de l'Eglise Romaine; ce qui ne doit s'entendre que de l'année ecclésiastique. L'année civile se datoit & continua à se dater de Pâque: c'est ce qu'on nommoit alors style de la cour.
- Concile de Trèves, 1310. Il permit de se confesser, en cas de nécessité, à un laïc, au lieu d'un prêtre; bien entendu que ce n'étoit que pour suppléer en quelque sorte au mérite de la confession, par une humilité de surrogation.
- Concile de Mayence, 1310, chargé par le Pape d'examiner l'affaire des Templiers. Vingt & un d'entre eux se présentèrent d'eux-mêmes, protestèrent de leur innocence, & appelèrent au Pape futur. On les renvoya, sans rien ordonner contre eux.
- Concile de Ravenne, 1310. On y fit comparoitre cinq Templiers: ils nierent les crimes qu'on leur

T A B L E.

Principaux Conciles.

imputoit, & furent renvoyés, malgré deux in-
 quisiteurs qui vouloient qu'on les mit à la question.
 Concile de Paris 1310. On y examina la cause des
 Templiers, dont les uns furent renvoyés absous,
 les autres relâchés, après qu'on leur eut imposé
 une pénitence, & cinquante-neuf condamnés à la
 peine du feu, comme hérétiques relaps. Ils ne
 cessèrent point au milieu des flammes, de pro-
 tester de leur innocence.

Concile de Salamanque, 1310. Les Templiers après
 un mûr examen des crimes qu'on leur imputoit,
 y furent déclarés innocens.

Concile de Senlis, 1310, où neuf Templiers furent
 condamnés au feu, sans qu'un seul avouât les cri-
 mes dont on les accusoit.

Concile de Vienne, XVme Général, 1311. Avec
 Clément V qui présidoit, il s'y trouva plus de
 300 évêques, sans compter les prélats inférieurs,
 prieurs & abbés. Le Pape jugeant la cause des
 Templiers, pour laquelle les Pères désiroient de
 plus grandes connoissances, supprima cet ordre en
 présence du Roi Philippe le Bel, qui avoit cette
 affaire extrêmement à cœur. Le concile déclara
 ensuite, contre les prétentions du Roi Philippe,
 que Boniface VIII avoit toujours été Catholique;
 mais il fit un décret, portant qu'on ne pourroit
 jamais reprocher au Roi, ni à ses successeurs, ce
 qu'il avoit fait contre ce Pape. Il révoqua la
 fameuse bulle *Clericis laicos* de Boniface, avec
 ses déclarations & tout ce qui s'en étoit suivi.
 On décida que l'ame raisonnable est la forme sub-
 stancielle de notre corps, contre les subtilités de
 quelques novateurs, tendant à établir que le corps
 & l'ame dans l'homme ne constituent pas essen-
 tiellement une seule & même personne, & que
 ce n'est pas tout l'homme, mais l'ame seule qui

T A B L E.

Principaux Conciles.

- mérite & démérite. On condamna aussi les Bégards & les Bégulines fanatiques; puis on fit grand nombre de constitutions ou décrets, pour la discipline.
- Concile de Bergame, 1311. On y défendit aux clercs de porter des habits de soie, ou rayés de différentes couleurs, & d'y avoir des boutons d'argent, ou d'autre métal.
- Concile de Nogaro dans l'Armagnac, 1315. Il condamna l'abus de refuser le sacrement de pénitence aux criminels dignes de mort, qui le demandoient.
- Concile de Tarragone, 1317. On y ordonna aux chanoines & aux clercs, de communier deux fois l'an. Il y a toute apparence, que ce fut aussi ce concile qui condamna les livres d'Arnaud de Villeneuve à être brûlés.
- Concile de Ravenne, 1317. Le douzième de ses décrets défend de dire des messes basses pendant la grande.
- Concile de Sens, 1320, où il est fait mention, pour la première fois, de l'exposition & de la procession du S. Sacrement.
- Concile de Tolède, 1324. qui ordonna aux clercs de se faire raser la barbe, au moins une fois le mois.
- Concile de Londres, 1329. Il ordonna de fêter la conception de la Sainte-Vierge dans toute la province de Cantorbéri. Il est daté de l'an 1328, selon le style Anglois, qui étoit alors de commencer l'année au 25 de mars.

F I N.

A P P R O B A T I O N .

J'Ai lu par ordre de Monseigneur le
Garde des Sceaux, le Tome XIII de
l'Histoire de l'Eglise. On reconnoitra
dans ce Volume la netteté, l'impartialité,
la modération, qui ont déjà fixé les suffra-
ges du Public en faveur des Volumes pré-
cédens. A Paris, ce 5 Janvier 1782.

DUVOISIN.

ur le
l de
notra
lité,
nfra-
pré-

